





n. 36

à l'usage
des R^{ds} pères
capucins de
chatillon en
val d'aoste

1110. 2. 1. 1.

12

1110. 2. 1. 1.

~~1110. 2. 1. 1.~~



pour le pape Capuron
REFLEXIONS

950 SUR
LES DIFFERENDS
DE
LA RELIGION;

Avec les Preuves
DE LA TRADITION
ECCLESIASTIQUE

Par diverses Traductions des Saints
Peres, sur chaque Point contesté.



sur l'Imprimé.

A P A R I S,

Chez GABRIEL MARTIN, rue Saint
Jacques, au Soleil d'or.

M. DC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROT.





E n'est icy que le commencement d'un plus grand ouvrage ; mais on a tâché de faire que ce commencement en fust aussi l'abregé ; & cela pour secourir plus promptement quelques personnes de bonne foy qui cherchent bien moins à disputer qu'à s'instruire.

Ceux que Dieu aura mis en cét état, & qui liront ce Livre avec attention, y trouveront peut-estre sans aller plus loin, de quoy se détromper sur toutes les questions principales.

Quatre choses y sont comme démontrées.

LA PREMIERE, c'est que
à ij

par le principe de ceux qui sont separez de nous, ils sont indispensablement obligez à un grand & profond examen de leur Religion, impossible aux uns, difficile & dange-reux aux autres, inutile à tous, parce qu'avec tout leur travail ils ne peuvent avoir une C E R- T I T U D E D E F O Y, ni, à vray dire, une R E L I G I O N, tant qu'ils n'établiront point une I N F A I L L I B I L I T É, ou chacun en foy-même, de quoy ils ont honte, ou dans un corps d'Eglise visible, ce qu'ils ne veulent pas. C'est ce qu'ils verront dans le premier Traité qu'on appelle aussi Introduction ou Traité général.

LA S E C O N D E, c'est que par leurs propres Auteurs ils ont contre eux sur tous les points qui nous separent, (ils

en exceptent celuy de l'Eucharistie) quatorze , quinze ou seize siècles d'antiquité , sans avoir que de vaines conjectures pour s'imaginer qu'il n'en estoit pas de mesme auparavant. C'est ce qu'ils verront tant dans le Traité general , que dans la Rélation qui le suit , & particulièrement dans les PREUVES , où les passages de leurs Auteurs sont simplement & nuëment rapportez sans commentaire , & divisez en Chapitres suivát les questions.

LA TROISIÈME , c'est que sur la grande & importante question de l'Eucharistie ils sçavent bien ce qu'ils ne veulent pas croire ; mais ils ne sçavent pas ce qu'ils croient , ou ne croient point ce qu'ils font profession de croire , l'opinion de Calvin dont ils de-

vroient estre , estant bien plus difficile à concevoir que celle de l'Eglise Romaine, & les autres opinions qu'ils se font eux-mesmes chacun à son gré, plus difficiles à soutenir que celle de Calvin, contre l'autorité de l'Ecriture & des Peres. C'est ce qui est particulièrement expliqué dans la Relation, & confirmé dans les Preuves par les passages entiers de leurs propres Auteurs, où entre autres choses on leur découvre l'artifice d'Aubertin, qui dans un gros volume de l'Eucharistie , n'a jamais bien expliqué de quelle opinion il estoit ; mais a avoué en plusieurs lieux, que tous les Peres de l'Eglise ont crû plus que luy & ceux qui le suivent.

LA QUATRIÈME ET DERNIERE, c'est qu'avec un peu

de sincerité on ne peut douter que l'Eglise du quatrième siècle n'ait crû ce que nous croyons sur ce sujet, par quatre grandes & amples instructions qu'elle nous a laissées, faites alors pour ceux qu'elle alloit initier, ou qu'elle venoit d'initier aux mysteres. Les Traductions fidèles de ces quatre instructions, sans discours ni commentaire, font la dernière partie de ce Livre, sous le nom de PREUVES POUR LE TRAITE' DE L'EUCCHARISTIE.

L'Ouvrage entier doit estre suivi sur le mesme plan, par des Traitez forts courts, & des Traductions entieres d'un bon nombre de pieces choisies sur tous les points dont on dispute. Il y a lieu d'esperer avec l'aide de Dieu, qu'au moins en ce qui regarde ces riches monu-

mens de l'Antiquité, il sera de quelque edification pour toute sorte de personnes, & mesme de quelque ornement pour les veritez que l'Eglise enseigne ; mais au fond il ne fera que prouver plus clairement & plus amplement ce que les seules parties differentes de ce Volume prises ensemble, prouvent assez pour les esprits sages & moderez.



TABLE



TABLE

DES PIÈCES

contenuës

DANS CE VOLUME.

*Introduction ou Premier Traité,
De l'Examen des Différends de
la Religion en général. page I*

SECTION I.

*Préparation nécessaire à cet Examen,
là même.*

SECTION II.

*Obligation indispensable à nos Freres
d'un grand & profond Examen de
leur Religion. 5*

SECTION III.

*Deux objections contre ce qui a été dit.
Première objection. Il ne faut point
de grand Examen, parce que la
chose est claire. Réponse. 13*

SECTION IV.

*Seconde objection, qui est secrète. Il
ne faut point de grand Examen,*

TABLE

parce qu'on en sçait assez pour se sauver. Trois divers sens de cette objection : Elle ne dit rien , ou elle enferme une idée confuse qu'il faut démêler & détruire , d'un prétendu salut en l'une & en l'autre Religion , & d'un prétendu partage de la vérité entre elles. 23

SECTION V.

Cette idée est fausse par un des principes de nos Freres. 37

SECTION VI.

Cette idée est contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne. Il n'y peut avoir , ni saint dans les deux Communions , ni partage de la vérité entre elles. L'Examen, quelque difficile qu'il puisse être , est donc nécessaire à nos Freres. 48

SECTION VII.

Difficulté de cet Examen. Première difficulté , qu'on peut appeller impossibilité , pour la plus grande partie du monde. 60

SECTION VIII.

Seconde difficulté pour tous , & pour les plus sçavans même. 66

SECTION IX.

Troisième difficulté pour tous. 72

DES PIÈCES.

SECTION X.

Conseils pour sortir de ces difficultez.

Premier Conseil. Examiner la Religion Catholique comme on examine la Religion Chrétienne.

84

SECTION XI.

Deuxième Conseil. Ceux qui ne se trouvent pas assez de lumière pour cet Examen, doivent suivre la lumière générale & commune, & l'autorité du grand nombre.

94

SECTION XII.

Le sçavant ne peut mieux faire, que de suivre le même conseil. Il est obligé d'y revenir malgré lui.

97

SECTION XIII.

Il n'aura pourtant pas de certitude divine, ni par consequent de foy & de Religion, s'il n'établit une infailibilité qu'il doit chercher. Peut-être l'a-t-il déjà trouvée par les consequences nécessaires de ce qui a été prouvé ci-dessus. Pourquoi on traite d'autres questions, celle de l'Eglise pouvant suffire.

110

T A B L E

DE L'EUCCHARISTIE.

Second Traité.

SECTION I.

*Il est à prepos de resserrer la matière.
Trois parties de la dispute sur la
presence réelle. Une clef pour cha-
cune.*

120

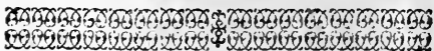
* * * * *

*Extrait d'une Rélation Latine écrite
en 1682. touchant l'état de la Reli-
gion en France.*

133

*Traduction de cet endroit de la Rélation
Latine.*

151



P R E U V E S

*Remarques ou Preuves pour le
I. Traité, de l'Examen en gé-
néral.*

I

*Preuves de ce qui est dit dans la Section
VIII. Article II. que par l'aven*

DES PIÈCES.

des Auteurs Protestans, les erreurs qu'ils imputent à l'Eglise, étoient établies dans le temps des quatre premiers Conciles généraux, ou même auparavant. 30

CHAPITRE I.

Du Purgatoire dès l'an 138. 30

CHAPITRE II.

De l'Invocation des Saints reconnuë dans l'Eglise par les Auteurs Protestans, depuis l'an 200 ou environ. 32

CHAPITRE III.

Du Signe de la Croix depuis environ l'an 100. par les Auteurs Protestans. 35

CHAPITRE IV.

Des Images depuis environ l'an 300. par les Auteurs Protestans. 38

CHAPITRE V.

De la vénération de Reliques depuis environ l'an 200. par les Auteurs Protestans. 43

CHAPITRE VI.

Des Autels depuis environ l'an 100. par les Auteurs Protestans. 46

CHAPITRE VII.

Du Sacrifice de l'Eucharistie, depuis l'an 100. ou environ, par les Auteurs Protestans. 48

T A B L E

C H A P I T R E VIII.

Du Carême , & des Jeûnes. 53

C H A P I T R E IX.

Du Celibat, du Vœu de Contenance , du Monachat. 56

C H A P I T R E X.

De la Confirmation. 59

C H A P I T R E XI.

De la Pénitence. 64

C H A P I T R E XII.

Du Sacrement de l'Ordination. 75

C H A P I T R E XIII.

Du Sacrement du Mariage. 78

C H A P I T R E XIV.

Du Sacrement de l'Extrême-Onction. 79

Preuves de ce qui est dit dans la Section

IX. Article V l. que le principe de nos Freres separez porte la certitude du salut plus loin que le nôtre ; qu'il confond la Foy & l'esperance ; que leurs derniers Auteurs en paroissent embarrassez. 82

Preuves de ce qui a été dit touchant l'Eucharistie , soit dans le Traité général , soit dans la Rélation Latine. 88

DES PIÈCES.

CHAPITRE I.

De l'opposition des Lutheriens aux Calvinistes sur le sujet de l'Eucharistie , & de leur haine irreconciliable pour tous ceux qu'ils nomment Sacramentaires. 89

CHAPITRE II.

De l'opposition des Calvinistes aux Lutheriens , qu'ils disent que l'opinion de Luther est une erreur plus grossière que celle de l'Eglise Romaine. 99

CHAPITRE III.

De la division entre les Lutheriens , & entre les Calvinistes mêmes , ou autres , qui sont opposez à Luther. 107

CHAPITRE IV.

Des efforts inutiles qu'on a faits pour réunir toutes ces opinions en s'emble. 124

CHAPITRE V.

Preuves de ce qui est dit dans la Rélation Latine du sentiment de Calvin sur l'Eucharistie , qu'il appelle lui-même son opinion incroyable ; qu'Aubertin ne la soutient point ; qu'Aubertin n'a osé la proposer , comme tous les autres , au commencement de son Ouvrage ; qu'il n'a jamais expliqué au long de quelle opinion il étoit ; qu'en divers lieux il a reconnu que tous les

TABLE DES PIÈCES.

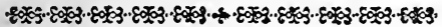
Peres, même les plus anciens, ont crû plus qu'il ne faut croire, & que ne croient les Protestans de France. 131

Preuves pour le Traité de l'Eucharistie. I

- Environ l'an 360. *IV. Catéchèse Mystagogique de saint Cyrille de Jerusalem, du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. Lecture de l'Epître aux Corinthiens (1. v. 23.) Car c'est du Seigneur même, que j'ay appris ce que je vous ai aussi enseigné, &c.* 12
- V. Catéchèse sur la première Epître Catholique de saint Pierre, ch. 2. Vous étant donc dépouillez de toutes sortes d'impuretez, de tromperie, & d'esprit de médifance, &c.* 12
- Environ l'an 370. *Saint Ambroise des Nouveaux baptis-
zes.* 35
- Environ l'an 380. *De l'Oraison Catechétique de saint Grégoire de Nyffe.* 124
- Environ l'an 390. *Saint Gaudence, Evêque de Bresse. II. Sermon sur l'Exode, qui se trouve avec quelques autres du même Auteur dans la Bibliothéque des Peres.* 128



REFLEXIONS
SUR
LES DIFFERENDS
DE
LA RELIGION.



*Introduction, ou Premier Traité,
De l'Examen de ces Différends
en général.*

SECTION I.

Préparation nécessaire à cet Examen.

I.



UN homme ne convertit point un autre homme : c'est Dieu qui nous convertit tous. Il endurec qui il lui plaît : il fait miséricorde à qui il fait miséricorde.

*Rem. 9.
15. &
18.
Exod.
33. 19.*

A

2 Reflexions sur les Différends

I I.

Mais il ne veut pas nous convertir sans nous ; & il se sert ordinairement de deux moyens qu'il nous inspire lui-même ; la prière & l'étude. Sous ce dernier mot nous comprenons l'application , les conférences , & en général tout ce que nous pouvons faire pour découvrir la vérité.

I I I.

La prière avec une grande confiance en Dieu , pourroit réussir sans l'étude par un effet extraordinaire de sa grace : mais l'étude ne réussira pas sans la prière. Toutes les lumières humaines ne font que nous égarer quand il ne nous conduit pas. Il regarde les humbles, & il résiste aux superbes.

1ac. 4. 6.

Prov. 3.

34.

Comment nous accorderoit-il la plus grande & la plus im-

portante de toutes les graces, sans la lui demander ? lui qui nous a dit si expressement : *De-* Matth. 77.
mandez, & il vous sera donné; cherchez, & vous trouverez; frappez, & il vous sera ouvert.

IV.

Si quelqu'un prioit deux fois le jour avant que d'entrer dans cette étude ; qu'il prie maintenant quatre fois, & huit fois, & à toutes les heures du jour, avec un cœur soumis & humilié.

V.

Si quelqu'un veut servir de guide aux autres dans cette étude, qu'il ne prie pas moins ; qu'il éloigne de lui toute colère, tout chagrin, tout orgueil ; qu'il prenne des entrailles de charité pour ses freres qui errent de bonne foi. Qu'avons-nous fait à Dieu, pour ne pas

4 Reflexions sur les Différends

1. Cor.

4. 7.

errer comme eux ? Et si nous avons tout reçu, pourquoi nous en glorifier ? Jamais on n'a persuadé quelqu'un, en lui disant des injures. La nature de l'esprit humain n'est pas de rendre les armes aussi-tôt à l'esprit humain : il veut y penser, y revenir, en délibérer avec lui-même, se convaincre en secret, plutôt que d'être convaincu en public. Semons, plantons, arrosions sans nous rebuter ; mais n'attendons que du ciel cette secrète vertu qui peut faire pousser & croître.

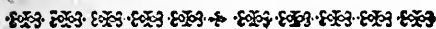
1. Cor.

3. 6.

VI.

Il ne faut pas cependant, que nos Freres s'endorment sur ce mot, *de bonne foi*. Sans sonder ici les abysses des jugemens de Dieu qui nous sauve tous par grace, & nous peut tous laisser périr par justice, la

suite de ces Réflexions leur fera connoître, comme nous l'espérons, qu'ils ne font point dans cette bonne foi prétendue, tant qu'ils n'auront pas examiné leur Religion à fond; ce qu'ils ne font point, lors même qu'ils pensent le faire. La nécessité indispensable de ce grand & profond examen, les grandes difficultez qu'ils y doivent trouver, & quelques conseils pour en sortir, seront le sujet de ce premier Traité.



S E C T I O N II.

Obligation indispensable à nos Freres d'un grand & profond Examen de leur Religion.

I.

CH A Q U E opinion en général, en quelque nature de choses que ce puisse être;

6 *Reflexions sur les Différends*

chaque Religion en particulier est obligée de suivre ses propres principes , bons ou mauvais : autrement il ne la faut pas écouter. Car elle se détruit elle-même , comme un syllogisme qui nieroit dans la conclusion ce qu'il auroit établi dans la première proposition , ou dans la seconde. Si nous en voulons croire Aristote , c'est le fondement général de tous nos raisonnemens ; ils supposent & enferment toujours cette vérité : *Il ne se peut faire qu'une même chose soit & ne soit pas , ni que quelqu'un le croie , quand même il le diroit. Ce qu'il pose en un lieu , il ne le peut nier en un autre.* C'est ce qu'on a dit il y a long-temps , que la vérité est une : qu'il n'y a que la fausseté qui puisse être double & contraire à elle-même. De

tout cela il s'ensuit aussi, que les principes communs aux deux Religions, & qu'elles ont posez l'une & l'autre, ne peuvent plus être niez ni contestez.

II.

C'est un principe commun de l'une & de l'autre Religion, qu'il faut croire les articles de Foi, pour être sauvé : jusques-là elles sont d'accord. Mais quand il est question de sçavoir si chaque particulier doit examiner par ses propres lumières les articles de Foi pour les croire, les deux Religions se séparent, & leurs principes sont différens & opposez.

III.

Le principe de la Religion Catholique est, Que nul particulier, comme particulier, n'est obligé de faire cet examen, dont la plupart ne sont

8 *Reflexions sur les Différends*

1. T. m. 2.

4.

pas capables : Que Dieu, qui veut que tous soient sauvez, a établi un moien universel, uniforme, seur, & certain pour sauver également les simples & les habiles, les ignorans & les sçavans, qui est de croire par l'autorité de l'Eglise : Qu'il n'y a point à chicaner sur le mot d'Eglise : Que celle dont on entend parler, est toujourns visible : Que son étenduë, que la succession des Pasteurs la font assez connoître : Qu'il n'y a enfin qu'à ne pas fermer les yeux pour découvrir cette cité qui ne sçauroit se cacher, fondée, comme elle est, sur la montagne.

Matth.
5. 15.

I V.

La Religion qui se dit & se prétend réformée : établit un principe tout contraire. Il faut, dit-elle, & pour le corps des

Fidèles en général, & pour chaque Fidèle en particulier, *tout examiner, & retenir ce qui est bon.* Il y a bien une Eglise cachée & invisible, où ne sont que les prédestinez, & qui ne se peut tromper: mais toute Eglise visible est sujette à se tromper & à se corrompre; & on ne peut découvrir si elle est véritable Eglise, non fausse, & non corrompue, qu'en examinant sa doctrine. En un mot, nul de nos Freres qui suivent ce principe ou cette erreur, ne demeure, selon lui, séparé de nous par autorité, mais par raison. Ce n'est pas parce que son pere ou son ayeul se sont séparés, ni parce que Calvin l'a dit; mais parce que son pere ou son ayeul ont bien fait, & parce que Calvin a bien dit.

1. Theff.

5. 21.

V.

De ce principe il s'ensuit nécessairement, qu'il est obligé d'examiner sa Religion autant que son pere ou que son ayeul ont dû le faire, avant que de se résoudre à l'action la plus terrible du monde, qui étoit de se séparer de l'Eglise, autant, ou à peu près, que Calvin a dû le faire lui-même; excepté que le travail de Calvin peut faciliter le sien.

VI.

Examiner la Religion de cette sorte, ce n'est pas lire seulement ce que Calvin en a écrit, mais aussi ce qu'on a écrit contre Calvin: éclaircir & vérifier les faits où Calvin & ceux qui ont écrit contre lui, se trouvent contraires: juger, après une grande & meure délibération, des conséquences.

qu'on en a tirées de part & d'autre.

VII.

C'est encore moins examiner la Religion à fond, & de cette sorte, que de lire seulement, la Réponse de M. Claude au petit Traité de la Perpétuité, le Préservatif, ou quelque un de ces autres Ecrits nouveaux, comme on liroit la Gazette de Hollande, ou le Journal des Sçavans, & en discourir quand l'occasion s'en présente, sans suite, sans méthode, sans application que fort légère & fort médiocre.

VIII.

Que nos Freres s'interrogent eux-mêmes. N'est il pas vrai que pour la plupart, s'ils ont examiné leur Religion, ils n'en ont fait qu'un examen de cette dernière nature ? Se sont-

ils enfermez pour cela certains jours de la semaine , certaines heures du jour ? Ont-ils vû la centième partie de ce qu'ils pouvoient voir sur ces grandes & importantes matières ? Ont-ils suivi ce travail par ordre ? Ont-ils fait , pour juger ce grand différend , ce qu'ils feroient pour juger un procès de conséquence, s'ils en étoient Rapporteurs , ou pour s'en instruire eux-mêmes , s'ils y étoient parties ?

IX.

Cependant la bonne foi n'excuse pas ; ou pour mieux parler , n'est pas bonne foi , quand on n'a pas fait ce qu'on devoit pour être éclairci ; sur tout , après qu'on en a été souvent averti. Il n'y a point de bonne foi , quand on ne suit point son propre principe :

car on reconnoît & on avouë ce qu'il faut faire, & on ne le fait pas. Ainsi, que pas-un de nos Freres ne se flate, jusqu'à ce qu'il ait fait ce grand & difficile examen de toute sa Religion, auquel son propre principe l'oblige : il ne peut, ni devant Dieu, ni devant les hommes, être excusé sur sa bonne foi.



SECTION III.

Deux objections contre ce qui a été dit. Première objection. Il ne faut point de grand examen, parce que la chose est claire. Réponse.

I.

DEUX objections combattent la force de ces raisons dans l'esprit de nos Freres : l'une est publique par

14 *Reflexions sur le Différends*
leurs Ecrits & par leurs discours : l'autre est secrette, & ne sort presque pas de leur cœur. Tâchons à les aider sur l'une & sur l'autre.

II.

L'objection publique est celle-ci : En vain, disent-ils, on veut nous faire peur d'un prétendu examen fort laborieux, fort long, & fort difficile. Il y a des vérités si claires, que le bon sens les découvre d'une seule vue. Il ne faut rien écouter de contraire, si l'on n'a dessein de s'éblouir & de se tromper soi-même : *Deux & deux sont quatre.* Tous les raisonnemens d'Arithmétique & d'Algebre pour obscurcir cette vérité, ne nous toucheroient pas : nous trouverions même ridicule de nous y arrêter. La regle infallible de la Foi, est la

parole de Dieu : il est clair comme le jour , que ce que nous rejettons, n'y est pas ; il ne nous en faut pas davantage.

III.

Le premier avis que nous avons à leur donner là-dessus , est que les grandes erreurs en Religion ont presque toujours pris ce même fondement d'une grande clarté prétendue ; & qu'au moins il est juste de s'en défier. Qu'y avoit-il de plus clair , au dire des Arriens , quelques-uns d'un tres-grand esprit, d'un tres-grand sçavoir, d'une vie sans reproche , que ces paroles : *Le Pere est plus grand que moi ?* Et Nestorius , bon Pasteur en apparence , sage , réglé , possédant parfaitement toute l'Écriture sainte , faisant profession , comme nos Freres , de ne rien sçavoir & de

Joan. 14
28.

ne rien croire qu'elle ne lui eût enseigné ; ne voioit-il pas encore plus clairement , que l'Ecriture n'avoit jamais appelé la sainte Vierge , *Mere de Dieu* ; mais seulement , *Mere de Jesus* , *Mere du Seigneur* , *Mere de Christ* ; à quoi il étoit d'avis de s'en tenir : cependant sur cette grande clarté prétenduë , & Nestorius & les Arriens se perdoient & se damnoient ; & nos Freres n'en doutent point , par la grace de Dieu. Ce fondement a trompé une infinité de fois : il est , au moins , naturel de craindre qu'il ne trompe encore.

IV.

Nous les avertirons en second lieu , que cette clarté si grande qu'ils prétendent , suppose deux choses , qui par la suite de cette recherche se

trouveront , non seulement tres-obscurés , mais aussi tres-éloignées de la verité. La première est , que tout ce qu'il faut sçavoir , croire & faire dans la Religion , est formellement contenu dans l'Écriture sainte. La seconde , que tout y est si clairement contenu , qu'il n'y a personne qui ne l'y puisse trouver avec sa seule lumière , quelque simple & quelque ignorant qu'il puisse être. L'Écriture sainte elle-même détruit ces deux faux principes ; elle renvoie à la Tradition , & en propres termes , à ce qui a été enseigné de vive voix. Elle dit elle-même , qu'elle a de certains passages difficiles à entendre , dont plusieurs abusent pour leur perte ; ce qu'on marque seulement en passant , par-

*2. Theff.
2. 15.
Tenete
traditiones
quas
didicistis
sive per
sermonē
sive per
epistolā
nostram.
La Bible
de Gé-
nève.*

Retenez
les en-
seigne-
mens
qu'avez
appris
soit par
notre
parole
ou par
notre
épître.
2. *Pet.* 3.
16. *La*
Bible de
Généve:
Entre
lesquels
y a des
choses
difficiles
à enten-
dre, que
les igno-
rans &
mal-af-
fîrez
tournent
comme
aussi les
autres
Ecritu-
res, à leur
propre
perdi-
tion.

ce qu'on a dessein d'expliquer
cette matière plus amplement
au *Traité de la Tradition.*

V.

Ce n'est ici qu'un *Traité gé-*
néral, servant d'*Introduction*
aux autres; & où, par con-
séquent, il nous suffira de mon-
trer à nos Freres, par un seul
argument, & en un seul point
le plus important de tous ceux
qui nous separent, & par le-
quel nous avons résolu de
commencer; que leur doctri-
ne n'est point claire de cette
clarté qui n'a besoin d'aucun
examen laborieux & difficile.

Une doctrine n'est point
claire de cette clarté qui n'a
pas besoin d'un grand exa-
men, quand deux hommes
d'un grand esprit, d'un grand
sçavoir, l'un & l'autre *suscitez*
de Dieu pour rétablir l'état de l'E-

glise, l'un & l'autre, prenant l'Ecriture seule pour regle de leur Foi, se trouvent sur cette doctrine d'un sentiment tres-opposé & contraire l'un à l'autre: quand leurs disciples aussi en fort grand nombre, fort éclairés, fort sçavans, aussi *suscitez de Dieu pour rétablir l'état de l'Eglise*, faisant ce qu'ils peuvent pour s'accorder, ne sçauroient en venir à-bout durant plus de cent ans.

Or Luther & Calvin, gens d'un grand esprit, d'un grand sçavoir, *suscitez de Dieu*, selon nos Freres, *pour rétablir l'état de l'Eglise*; l'un & l'autre ne reconnoissant que l'Ecriture sainte pour regle de la Foi, se trouvent tres-opposés & contraires sur la doctrine de l'Eucharistie, & sur le sens de ces paroles, *Ceci est mon corps*: leurs

20 *Reflexions sur les Différens*
disciples aussi en fort grand
nombre, fort eclairez, selon
nos Freres, fort sçavans, *suscitez*
aussi de Dieu pour rétablir l'état de
l'Eglise, ayant fait ce qu'ils ont
pû pour convenir sur cét arti-
cle, n'en ont pû venir à-bout
depuis plus de cent ans.

Donc la doctrine de l'Eucharistie enseignée par nos Freres, & le sens de ces paroles *Ceci est mon corps*, qui est un des principaux sujets de la division entre nos Freres & nous, n'est point une chose claire de cette clarté qui n'a pas besoin d'un grand examen.

VI.

Le fait est constant; on ne pense pas que nos Freres en doutent. Calvin parle partout avec grand respect de celui qui l'a précédé: il admire souvent la magnanimité de Maître

Martin Luther, c'est ainsi qu'il nomme cet esprit d'orgueil, avec lequel Maître Martin Luther, a osé s'opposer seul à toute l'Eglise; Calvin cependant n'a pû s'empêcher de dire que sur l'Eucharistie l'erreur des Luthériens est encore plus grossière que celle de l'Eglise Romaine. Luther avouë de son côté de bonne foi, qu'il a fait ce qu'il a pû pour nier la présence réelle, voyant, dit-il, combien cela eût incommodé le Pape; mais qu'il n'a pû s'y résoudre contre les paroles précises de Nôtre Seigneur: & par un stile qui ne donne pas un grand sujet d'estime pour lui, il ne craint pas d'appeler tous ceux qui croient moins que lui, c'est-à-dire, nos Freres *endiablez, perdiablez, transdiablez*, Ceux qui suivent sa do-

étrine, se sont encore divisez en plusieurs branches sur ce même sujet. Ceux de nos Freres qui font profession de suivre la doctrine de Calvin, ne la suivent pas en effet, ne la sçavent pas quelquefois, comme il sera montré ailleurs. On a fait en divers temps plusieurs efforts pour réünir toutes ces différentes opinions en une; & on n'en a pû venir à-bout: nos Freres en sont instruits. Qu'ils avouënt donc que sur ce point pour le moins, si grand & si important, par lequel nous avons résolu de commencer, leur doctrine n'est point claire de cette clarté qui n'a pas besoin d'un grand examen; & par conséquent, que leur première objection n'est pas bonne. Nous verrons ailleurs, avec l'aide de

Dieu, que sur tous les autres points ils n'ont pas plus de clarté.

SECTION IV.

Seconde objection qui est secrète :
il ne faut point de grand examen, parce qu'on en sçait assez pour se sauver. Trois divers sens de cette objection : Elle ne dit rien, ou elle enferme une idée confuse qu'il faut démêler & détruire, d'un prétendu salut en l'une & en l'autre Religion, & d'un prétendu partage de la vérité entre elles.

L'OBJECTION secrète
est un mal d'autant plus grand, qu'on n'en cherche point le remède. Ils ne s'en expliquent pas à nous. A peine s'en expliquent-ils à eux-mê-

24 *Reflexions sur les Différends*
mes, à peine dévelopent-ils
jamais dans leur propre esprit
certaine idée confuse qu'ils
forment pour se croire en seu-
reté, & se tenir en repos. Ils
sentent assez la nécessité qu'il
y a par leur principe, d'un
grand & long examen de leur
Religion; mais ils doutent s'il
y a aucune nécessité de cet
examen, pour leur salut. La
chair & le sang leur tiennent
obscurément ce langage: On
en sçait assez, puisqu'il ne faut
rien sçavoir que J E S U S -
C H R I S T crucifié. Que
manque-t-il pour se sauver à
ceux qui prient comme il faut
prier, par l'Oraison Domini-
cale; qui croient comme il
faut croire, par le Symbole des
Apôtres; qui sçavent ce qu'il
faut faire, par les dix Com-
mandemens de Dieu?

I I.

Le premier service que nous avons à leur rendre , est de bien démêler avec eux trois divers sens où l'on peut prendre leur objection , & de voir s'il y en a quelqu'un qui les dispense de ce grand & long examen que nous leur proposons.

I I I.

Le premier sens est celui-ci: *Nous avons dans nôtre Religion Réformée tout ce qui est nécessaire pour être sauvé. La Religion Romaine n'a fait qu'ajouter beaucoup de choses superflues , inutiles , contraires même au salut.* Il est certain , & ils l'avouëront eux-mêmes, que ce premier sens ne les dispense de rien. Car ce qu'ils disent en ce sens-là ; c'est ce qu'on leur propose d'examiner ; & nous avons déjà fait voir , que la chose n'est point claire, en

26 *Reflexions sur les Différens*
répondant à la première ob-
jection.

IV.

Un second sens sera celui-ci : *L'une & l'autre Religion ont ce qui est nécessaire au salut : mais nous nous tenons à la nôtre, parce qu'elle est plus simple & plus pure.* Ce second sens, outre qu'il suppose encore cette clarté prétendue, qui n'est pas, les dispense, à la vérité, d'examiner; mais il les oblige à être Catholiques par leurs propres principes. Ces principes sont, Qu'il ne faut jamais se séparer de l'Eglise, sans une nécessité absolue; & qu'ils auroient dû y demeurer, si elle n'eût eu que des erreurs légères, qui n'eussent pas été contraires au salut. Leur Apologie écrite par

*Voyez
son pas-
sage en-
tier par-*

M. Daillé, l'un de leurs plus
sçavans & plus éloquens Mini-

stres, n'a point d'autre fondement que celui-là ; & l'on s'est toujours servi de ce moyen avec grand effet pour convertir les personnes les plus raisonnables ; la simple exposition de la créance Catholique faisant assez voir, qu'elle n'a point d'erreur, comme ils parlent, fondamentale & contraire au salut : non pas que l'Eglise, aux termes de Saint Paul, *Epouse glorieuse de Nôtre Seigneur*, non seulement *sans tache*, mais *sans ride*, mais *sans rien de semblable*, reconnoisse dans ses dogmes aucune erreur légère ; mais elle suppose sans peine un faux fait avec ceux qui le tiennent, pour les convaincre par leurs sentimens même, jusques à ce qu'ils reviennent à elle : non pour disputer, mais pour se soumet-

mi les Preuves de ce Traité.

Ephes. 5. 25. 26.

27. Viri, diligite uxores ve-

stras sicuti

Christus dilexit Ecclesiã,

&c. ut exhiberet ipse

sibi gloriosam Ecclesiã,

non habentem maculã

aut rugam aut aliquid

huiusmodi

Bible de Genève: Vous,

maris, aimez, vos femmes

comme aussi Christ a

aimé l'Eglise,

Et afin
qu'il se
la rendit
une Egli-
se glo-
rieuse,
n'ayant

28 *Reflexions sur les Différends*
tre dans cette enfance Chré-
tienne sans laquelle on n'entre
point au royaume des cieux.

tache, ni ride, ni autre telle chose. *Matth. 183.*
Nisi converti fueritis, & efficiamini sicut parvuli,
non intrabitis in regnum cælorum.

V.

Un troisiéme sens de leur proposition, composé, pour ainsi dire, des deux premiers, vient à leur secours. On peut, disent-ils quelquefois, quand ils sont fort pressés, se sauver dans l'Eglise Romaine, mais difficilement, & comme par miracle; de même qu'on peut conserver sa santé en un lieu où est la peste, d'où il vaut pourtant beaucoup mieux se retirer. Cette Religion peut sauver par une grande miséricorde de Dieu ceux qui la croient de bonne foy; mais elle ne nous sauveroit pas, nous qui ne la pouvons croire, & à qui Dieu a fait connoître par sa grace, un culte plus pur & plus conforme à sa volonté.

C'étoit en effet la véritable pensée de ceux qui ont fait la séparation. Chacun avoit horreur de damner cette longue suite d'ayeux , plus gens de bien que lui , & en même temps , tous ceux qu'il appeloit saints lui-même. Dieu avoit dissimulé les temps d'ignorance ; il pardonnoit à saint Augustin d'avoir prié pour les morts , invoqué les Saints, autorisé le culte de leurs reliques ; parce qu'il avoit été d'un autre côté une des colonnes de son Eglise. Saint Bernard même, *ce bon & pieux Docteur* , (c'est ainsi qu'ils le nommoient quelquefois) pouvoit être sauvé , quoi-qu'il eût été grand défenseur de la présence réelle. Le peuple qui les avoit suivis , étoit sauvé plus facilement encore,

30 *Reflexions sur les Différends*
à-cause de son ignorance.
Mais depuis que la lumière
étoit venuë avec Luther &
Calvin, plus de moyen de se
sauver dans l'Eglise Romaine,
que par miracle, tant qu'on
préféroit les ténèbres à la lu-
mière, connoissant sur-tout la
lumière pour lumière, & les
ténèbres pour ténèbres.

VI.

Ce langage a pû séduire
les gens dans la première cha-
leur des disputes, qui étoit
une ivresse de l'esprit; & dans
la première espérance, que
tout alloit se réformer, en
abandonnant ces prétendus
abus, qu'une imagination é-
mûë représentoit comme
grossiers & palpables. Mais
à dire la vérité, il n'y auroit
plus aujourd'hui qu'à présen-
ter cette opinion à un esprit

non prévenu , pour la faire rejeter. Nous ſçavons bien ; que Nôtre Seigneur a rendu Matth. 11.25. graces au Pere céleſte , de ce qu'il avoit caché ſes ſecrets aux ſages & aux grands de la terre , pour les révéler aux ſimples & aux petits. Mais quelle apparence qu'il ait voulu ſe cacher à cette ſuite d'excellens Hommes qu'on nomme Saints , qui n'ont eu autre ſageſſe que celle du ciel , dont la grandeur a conſiſté dans l'humilité , dont la courſe s'eſt paſſée à méditer ſa parole jour & nuit , & à ſuivre non ſeulement ſes préceptes , mais ſes conſeils , par une vie ſemblable à celle des Anges , couronnée quelquefois d'une mort encore plus précieufe à ſes yeux ? Et ſ'il s'eſt caché à ces ſaints Hom-

32 *Reflexions sur les Différends*
mes, qu'elle apparence enco-
re, que ç'ait été pour se dé-
couvrir à Luther, bien en co-
lère, bien éloigné, pour ne
rien dire de plus, de leur mo-
dération, de leur mortification
de leur charité, & de leur hu-
milité? Et pour quel dessein
encore? Afin que Luther &
Calvin, nouveaux Sauveurs
du monde, ne sauvassent
pourtant qu'un certain nom-
bre de gens qui se sauvoient
fort bien sans eux, & perdif-
sent avec plus de facilité ce
grand & infini nombre de
ceux qui refuseroient de les
suivre; en sorte que leur nou-
velle lumière fût beaucoup
plus nuisible qu'utile à l'Eglise.
Il semble que le bon sens ne se
peut accommoder de cette
bizarre hypothèse; & qu'il
reviendra toujours plutôt à

celle-ci , quoi-que tres-fausse :
On se perdoit avant Luther &
Calvin ; on ne se fauve qu'avec
eux.

VII.

Mais l'éducation & une lon-
gue habitude ont un grand
pouvoir sur les esprits ; ils
retombent facilement à croi-
re ce qu'ils ont toujours crû ,
par ces idées confuses qui fla-
tent leur inclination ou leur
paresse, & qu'ils ne se donnent
pas la peine de démêler. A
peine y a-t-il quelqu'un de nos
Freres , qui en persistant dans
la séparation , ne condamne
secrettement & confusement
ceux qui l'ont faite : chose
pourtant que la droite &
exacte raison ne peut souffrir.
Les plus éclairés voudroient
trouver des tempéramens
pour tout accommoder. Cha-

cun desapprouve quelque point de sa Religion, & approuve quelque point de la nôtre. Nous avons vû une Dame de tres-grande qualité, mais d'un plus grand exemple encore parmi eux, introduire de nouveau l'usage de la Confession & de la Pénitence qu'ils ont oublié: une autre, se faire donner à la mort, par son Ministre & ses Anciens, une Extrême-Onctiõ à la manière ne pouvant desobéir, disoit-elle, au précepte si formel de Saint^a Jacques: presque toutes se plaindre qu'au mépris des avis de Saint Paul^b, on ait aboli les Vœux des Vierges sacrées, que toute l'Antiquité appelle les Epouses de Nôtre Seigneur, & qui faisoient, au témoignage de Justin Martyr,

† Exod.

24. 18. *

34. 28 *

Dest. 9.

9. 18. *

Jud. 20.

27. * 4.

7. * 8. 5.

* 1. Reg.

31. 13. *

7. 6. * 14.

24. * 2.

Reg. 1.

12. * 3.

35. 36. *

12. 16. *

1. Paral.

10. 12. *

2. Paral.

a Jac. 5. 14.

b 1. Cor. 7. 25.

& de tant d'autres, non seulement un des ornemens, mais une des marques les plus éclatantes de la première Eglise : d'autres supporter impatiemment, que le jeûne public †, dont l'Ecriture est remplie, fût si rare parmi eux; que le jeûne particulier, si recommandé par les Apôtres, ne le fût jamais par leurs Pasteurs; & que le conseil de Notre † Seigneur lui-même pour la pauvreté volontaire, bien loin d'être suivi, fût tourné en risée. Ceux-ci sont déjà persuadés de la présence réelle, il n'y a que l'adoration qui les arrête, quoiqu'elle en soit une suite nécessaire : ceux-là ne sont plus blessés que du Purgatoire, ou des Images, ou de la Prière des Saints. Ils reviendroient tous à

20.3.*1.
Esd. 8.
 25.*2.
Esd. 1.
 4.**Ju-*
dith. 4.
 8.*8.6.
 **Esther*
 4.3.16.*
Psal. 34.
 13.**Je-*
rem. 35.
 14.19.*
 36.9.*
Dan. 10.
 3.**Jon.*
 2.12.*3.
 5.7.9.10
 **Tob.* 3.
 10.*
Matth.
 4.2.*9.
 14.*6.
 16.17.*
 17.21.*
Marc.
 2.20*
Luc. 2.
 36.37.*
 5.33.35.
 **Act.* 10
 30.*13.
 22.14.
 22.*14.
 23.*
Rom. 13.
 13.*1.
Cor. 7.5.
 *2.*Cor.* 6
 5.*11.

36 *Reflexions sur les Différends*

l'Eglise, disent-ils quelquefois, si l'on changeoit le Formulaire de l'Abjuration, qui fait peine à chacun sur quel que article, suivant la délicatesse de sa conscience, ou de son imagination. La racine de toutes ces branches, ou d'erreur, ou d'imperfection & de foiblesse, est cette idée confuse d'un prétendu salut dans les deux Religions, mais plus facile en l'une qu'en l'autre; d'un prétendu partage de la vérité entre elles: c'est à cette racine qu'il faut s'attacher, si l'on veut absolument persuader à nos Freres la nécessité du grand & du long examen que nous leur proposons.

27. *

Ephes. 5.

18. * 1.

Theff. 5.

6. * *Tit.* 2.

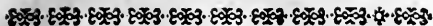
2. * 1.

Petr. 1.

13. * 5. 8.

† *Matth.*

10. 21.



SECTION V.

Cette idée est fausse , par un des principes de nos Freres.

I.

EN cela nous avons premièrement à combattre le penchant de nôtre propre cœur , d'où cette objection secrete, & cette idée confuse prennent toute leur force. Et qui est-ce qui ne voudroit pouvoir sauver , non seulement tous les Chrétiens, mais tous les Payens , dont quelques-uns nous font tant de honte ; mais tous les hommes en général , mais tous les Démons même , avec Origéne , après les avoir châtiez & corrigez.

II.

Mais nous ne faisons pas la loi, nous la recevons. Nos lumières sont trop courtes pour percer la profondeur de la justice divine; nous n'en connoissons pas même les fondemens & les principes. Le péché est le premier de tous les maux: il plaît à Dieu d'y ajouter le second, qui est sans doute la peine éternelle, non point pour corriger le coupable, comme fait quelquefois la justice humaine, car ce coupable ne se corrige plus; non point pour l'exemple, car cet exemple ne se voit plus par ceux qui péchent: mais seulement comme pour mettre le mal avec le mal, ainsi qu'il a mis l'eau avec l'eau, & la terre avec la terre. *O profondeur!* Seigneur, vous nous l'avez dit;

vos pensées ne sont pas nos pensées, & vos voyes ne sont pas nos voyes. J'ai. 3. 5. 8.

Quand vôtre infinie bonté nous aura mis à couvert de vôtre justice infinie, nous comprendrons ce que c'est que vôtre justice infinie, & vôtre infinie bonté. Cependant aidez-nous à marcher vers vous avec la petite & foible lumière que vous nous avez donnée.

III.

Ne connoissons donc plus personne selon la chair, & examinons (quoi-qu'avec larmes) ce prétendu salut en deux Eglises; ce prétendu partage de la vérité. Nôtre humanité pour nos Freres seroit trop cruelle, si en les flatant & les voulant tous sauver, elle contribuoit à les endormir & à les perdre. Souvenons-nous seulement de ce que nous

40 *Reflexions sur les Différends*
avons déjà établi, que chaque Religion est obligée de suivre ses principes, bons ou mauvais & que les choses dont les deux Religions conviennent, sont un principe commun dont on ne peut plus douter.

IV.

Nous ne faisons pas ici un Traité de l'Église, mais un Traité général qui serve d'introduction à tous les autres, & commence à lever le voile dont les yeux de nos Freres sont couverts. Ainsi nous nous contentons de leur opposer un seul de leurs principes, parce qu'on leur en a moins fait remarquer la conséquence. Non seulement leur Confession de Foi, mais toutes les Confessions Protestantes rassemblées en un seul volume, & dont on rappor-

tera les passages dans les Preuves de ce Traité, sont d'accord, que la véritable Eglise, où est la pureté de la doctrine, a aussi reçu du ciel le pouvoir d'excommunier : & ce n'est point de l'Eglise invisible dont il s'agit là, car elle n'excommunie personne ; c'est de celle qu'on voit communier & excommunier. Ce pouvoir n'est pas un nom vain & inutile : c'est ce qu'ils appellent eux-mêmes le pouvoir des Clefs ; c'est à dire, le droit d'ouvrir & de fermer le ciel, de lier & de délier, si solennellement donné par Notre † Seigneur à ses Apôtres & à leurs successeurs. Ce pouvoir employé justement & dans les regles ; ferme le ciel, retranche du corps des Fidèles ceux qu'il condamne, les rend *anathème, maranatha, malédiction,*

† *Matth*
5. 29. *
16. 19. *
18. 8. 18.
* *Marc.*
9. 42. *
Ioan. 20
23. * 1.
Cor. 5. 3.
10. * 2.
Theff. 3.
6. 24. * 1.
Tim. 1.
20. * *Tit.*
3. 10. * 1.
Cor. 5. 4.
* 2. *Theff.*
3. 14. *
Ioan. 9.

42 *Reflexions sur les Différends*

22.34.*
12.42.*
16.2.

qui sont les termes dont ceux
qui ont vécu parmi nos Freres
sçavent qu'ils se servent en
quelques occasions solemnel-
les; & quand ils n'en usent pas,
ils en conservent la force & la
vertu; comme quand ils di-
sent, avant que de célébrer
leur Cène: *Nous avons oui, mes
Freres, comment Nostre Seigneur
fit sa Cène entre ses Disciples; &
par cela il nous démontre que les
étrangers, c'est-à-dire, ceux qui ne
sont pas de la compagnie de ses Fi-
dèles, n'y doivent point être admis.
Par quoi, suivant cette regle, au
nom & de l'autorité de Nostre Sei-
gneur JESUS-CHRIST, j'excom-
munie tous idolatres, blasphéma-
teurs, contempteurs de Dieu, héré-
tiques, & toutes gens qui font secte,
à part, pour rompre l'union de l'E-
glise, &c. leur dénonçant qu'ils
ayent à s'abstenir de cette sainte.*

Table, de peur de polluer & contaminer les viandes sacrées que Notre Seigneur JESUS CHRIST, ne donne qu'à ses domestiques & Fidèles. Voilà donc les excommuniez retranchez du corps des Fidèles, & exclus du salut.

V.

Suivant ce principe, quand deux Eglises visibles s'excommunient l'une l'autre dans les regles & avec justice, il faut de nécessité, que celle qui est la véritable, ferme à l'autre la porte du ciel & du salut. L'Eglise Romaine, & la Prétendue Réformée s'excommunient l'une l'autre. Reste à voir si c'est dans les regles & avec justice, en supposant les sentimens qu'elles ont chacune.

VI.

Non seulement elles s'excommunient dans les regles

44 *Reflexions sur les Différends*
& avec justice; mais elles ne
pourroient s'en empêcher. On
n'en sçauroit douter, à moins
qu'on ignore, & les regles, &
la pratique de tous les temps.
Jamais séparation ni excom-
munication ne furent fondées
sur un si grand nombre d'ar-
ticles de Foi contestez. Mais
quels articles encore? Ce ne
sont point seulement prati-
ques presque indifférentes sur
la discipline, où l'un puisse s'ac-
commoder à l'autre; le fort
supportant l'infirmes, selon la
doctrine de Saint Paul. Ce ne
sont pas questions subtiles que
l'on puisse renvoyer aux Ecoles
& entièrement ignorer sans
hasarder son salut. Ce sont
opinions formellement oppo-
sées en choses tres-importantes,
& qui ne demeurent pas
seulement dans l'esprit, mais

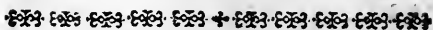
qui passent aux actes extérieurs en la plus grande & principale partie du culte. L'un croit Nôtre Seigneur présent dans l'Eucharistie , l'autre ne le croit pas ; l'un l'adore en ce lieu-là , l'autre se fait un crime de l'y adorer ; l'un prie les Saints , l'autre prétend que c'est une impiété de les prier ; l'un excite la dévotion publique par des Images , l'autre ne les peut souffrir , & soutient qu'il les faut briser & abattre ; l'un célèbre avec affection & avec pompe des Services pour les Morts , l'autre s'en mocque. Et comment former une communion , où quand l'un dira , *Amen* , l'autre dise , *Non* ; & s'il ne le dit pas , en dissimulant la vérité qu'il connoît , se rende coupable d'un tres-

46. *Reflexions sur les Différends*
grand crime ? Concluons
donc qu'entre ces deux Egli-
ses , chacune dans ses senti-
mens excommunie tres-juste-
ment l'autre ; & par consé-
quent , qu'il y en a une qui fer-
me à l'autre la porte du Ciel.

VII.

De cette première conclu-
sion , il en faut encore tirer
une seconde tres-nécessaire ,
& dont nous verrons ailleurs
l'importance : c'est que la vé-
rité ne peut être partagée en-
tre ces deux Eglises visibles ,
au moins en choses essentiel-
les , qui soient un juste sujet
d'excommunication , & qui
puissent fermer le ciel. Car si
l'Eglise Catholique, par exem-
ple , avoit raison sur l'Eucha-
ristie , & qu'elle eût tort sur la
Priére des Saints : il s'ensui-
vroit que l'Eglise Catholique

excommunieroit justement la Prétenduë Reformée sur l'Eucharistie ; & que la Prétenduë Reformée excommunieroit justement la Catholique sur la Prière des Saints. Ainsi elles s'excluroient mutuellement du salut, & le salut ne seroit plus ; ce qui est impertinent & absurde. En voilà, ce semble, assez pour montrer, que par les principes de nos Freres, non plus que par les nôtres, il n'y peut avoir, ni salut en ces deux Communions opposées, ni partage entre elles de la verité nécessaire au salut.



SECTION VI.

Cette idée est contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne. Il n'y peut avoir, ni salut dans les deux Communions, ni partage de la vérité entre elles. L'examen, quelque difficile qu'il puisse être, est donc nécessaire à nos Freres.

I.

QU'IL nous soit permis d'ajouter seulement une reflexion générale, pour mieux confirmer encore cette vérité par l'esprit de la Religion Chrétienne. Le monde a été long-temps partagé entre deux Religions, la Payenne, & la Juive dont la Chrétienne n'est que la perfection. Mais si nous voulions leur donner un autre nom, nous pourrions les appeller hardiment, l'une Reli

Religion d'incertitude ; & l'autre, Religion de certitude. Cette distinction n'est point de nous ; on peut dire que Nôtre Seigneur J E S U S- C H R I S T la faisoit lui-même en parlant à la Samaritaine , à qui il s'expliqua si clairement , qu'il étoit le Messie. *Vous adorez , lui disoit-il , ce que vous ne connoissez pas ; nous adorons ce que nous connoissons : car le salut est des Juifs.* Tout étoit certain dans l'origine entre les premiers hommes , à qui Dieu s'étoit découvert lui-même : mais le Paganisme avoit tout rendu incertain. La pluralité de Dieux une fois reçüe , faisoit que tous les faux Dieux pouvoient être véritables , sans qu'il y eût rien d'assuré & de constant, par ce principe, si-

Vos adoratis quod nescitis; nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est. *Joan.* 4. 22.

non qu'il y avoit des Dieux ; à quoi un grand Philosophe de l'Antiquité disoit qu'il falloit se borner. Il se composoit de tous ces cultes divers , un culte général d'incertitude. Le Romain adoroit les Dieux ; mais il trouvoit bon que l'Egyptien en fît de même : il s'accommodoit au culte de tous les lieux où il passoit : il révéroit quelquefois dans Rome les mêmes Dieux qu'il venoit de mener captifs & en triomphe des pays conquis. Les grands Hommes aspireroient à devenir Dieux , tant leurs idées étoient incertaines & fausses ; & quand Alexandre le desiroit avec foiblesse , ce n'étoit pas une extravagance qui lui fût particulière ; il trouvoit dans son Homère , que les Héros a-

voient fait le même souhait. Jules César suivoit Alexandre & Romulus ; & les Césars les plus indignes de ce nom , ne vouloient pas valoir moins que lui ; encore qu'il y en eût aussi qui se moquoient de cette folie , témoin celui qui à sa fin même , au lieu de dire à ses amis : Je me meurs ; leur disoit plaisamment : Mes amis, je me fais Dieu. Voilà ce que c'étoit que la Religion Payenne. Au contraire , parmi les Juifs tout étoit certain ; un seul Dieu jaloux , qui n'en pouvoit souffrir d'autre ; un seul culte ; un seul lieu du sacrifice , où il le faloit principalement adorer. Ce Dieu n'avoit pas seulement parlé , mais écrit sa loi sur la pierre ; jusques aux moindres mesu-

Exod. 20

5.

Ioan. 4.

23.

Ioan. 4.

20.

Exod. 24

12.

Exod. 25
9.

res du Tabernacle, tout avoit été montré à Moyse sur la montagne. S'il y avoit quelque chose d'incertain & d'obscur, non pas pour le culte, mais pour la spéculation, un Prophète devoit venir plus grand que Moyse, un Messie qui expliqueroit toutes choses. Les Samaritains, moitié Payens, moitié Juifs, prenoient pour prétexte de demeurer dans l'incertitude, l'attente de ce Messie qui devoit tout rendre certain, comme on le voit par le discours de la Samaritaine. Ce Messie est venu, nous le croyons tous, & nous, & nos Freres, par la grace de Dieu; il a tout expliqué; il a même répandu du ciel son Esprit sur ses freres, qui les a tous rendus disciples, non plus de Moyse, mais de

*Hebr. 8.**II. I.**Pet. 4. 14**Joel. II.*

28.

Dieu même. Il a établi par toute la terre ce sacrifice pur, qui avoit été promis. Rien n'est demeuré incertain, ni pour le dogme, ni pour le culte, sous les Apôtres, nous en convenons tous. Par quelle si terrible & si bizarre aventure, ou par quel changement soudain de sa divine volonté nous auroit-il laissé retomber dans ce regne d'incertitude, dont il venoit de nous tirer? Et comment seroit-il permis au Chrétien de croire ce qu'il voudra, pourvu qu'il ne soit pas Payen; de même qu'il étoit permis au Payen de croire ce qu'il vouloit, pourvu qu'il ne fût, ni Juif, ni Chrétien. Car si nous avons deux Communions opposées où l'on se fauve, pourquoi non dix & dou-

Malach
I. II.

54 *Reflexions sur les Différends*
ze , & autant que les Payens
avoient de faux cultes & de
faux Dieux, n'y ayant guère
moins de Sectes entre ceux
qui s'appellent Chrétiens , &
qui ont , comme nos Freres ,
l'Oraison Dominicale , le
Symbole des Apôtres , & les
Commandemens de Dieu.

II.

Les premiers Chrétiens ,
dont nous voulons tous être
la postérité legitime , étoient
bien autrement jaloux de l'u-
nion & de la certitude. Ils
s'excommunioient les uns les
autres , pour sçavoir en quel
jour il faloit célébrer la fête
de Pâque , ou le quatorzième
du premier mois , ou le pre-
mier Dimanche qui venoit
dans la pleine Lune de ce
premier mois. Non pas
qu'ils fussent sujets à l'observa-

tion des jours , des mois , & Galat. 4. 10.
des Lunes , dont Nôtre Sei-

gneur les avoit affranchis. Mais il étoit absolument nécessaire que le culte fût un comme l'Eglise étoit une ; & que tous les Fidèles lui rendissent obéissance aux grandes choses , parce qu'elles étoient grandes ; aux petites , parce qu'elles étoient petites. Cette Eglise , qui dans sa naissance uſoit presque tous les jours du don des miracles pour faire du bien , en uſoit aussi quelquefois pour punir ceux de son Corps , quand ils lui étoient rebelles ; témoin le

Corinthien , & Hyménée , 1. Cor. 5.

& Alexandre livrez à Satan , 5. 1. Timoth. 1. 20.

pour la destruction de la chair , & la correction de l'esprit , & quelques autres encore , dont l'Antiquité a con-

fervé la memoire , qu'on vit affligez miraculeusement de peines corporelles , à la seule voix des Apôtres , ou de leurs premiers successeurs. Mais outre ce pouvoir extraordinaire & merveilleux , il y en avoit un ordinaire & naturel à l'Eglise , qui étoit , les peines Ecclésiastiques , la privation des Sacremens , l'excommunication enfin , dont nous avons tant parlé. Le pouvoir extraordinaire n'a pas été continué , au moins dans un usage fréquent ; parce qu'il n'étoit nécessaire que pour le premier établissement de l'Eglise. Le pouvoir ordinaire est demeuré , parce qu'il étoit nécessaire à la conservation de l'Eglise ; & que nulle République , nulle Communauté , nulle Société ne

peut subsister long-temps , si elle n'a en elle-même , ou si elle n'emprunte d'ailleurs de quoi se faire obéir. Celui qui se sépare de la République , est privé de tous les avantages du Citoyen , par l'autorité de la République. Celui qui se sépare de l'Eglise , est privé de tous les avantages du Fidèle , par l'autorité de l'Eglise ; & par conséquent , du ciel & du salut.

III.

Loin de nous donc , loin de nous & de nos chers Freres , cette malheureuse confiance , qui a perdu jusques-ici , par l'aveu même de nos Freres , tous ceux *qui ont fait sectes à part , pour rompre l'union de l'Eglise.* Ils étoient tous Chrétiens comme eux ; ils avoient tous , nous l'avons

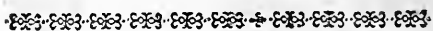
déjà dit , tout ce qui endort nos Freres , & les tient dans ce mortel repos , l'Oraison Dominicale , le Symbole des Apôtres , les Commandemens de Dieu , l'Écriture sainte , une fort grande clarté prétenduë ; un chemin au moins plus court & plus facile pour arriver au salut. Croyons plutôt ce que le grand Corps des Chrétiens à toujours & perpétuellement crû ; Un seul vrai Dieu , plusieurs faux Dieux ; une seule Religion véritable , plusieurs fausses ; une seule véritable Eglise dans cette Religion , plusieurs fausses Eglises ; une seule Communion qui peut sauver , plusieurs qui ne peuvent que perdre : & si nôtre malheur nous a fait naître dans quelqu'une de ces So-

ciétez séparées, dont le principe est, qu'il faut tout examiner sans autorité, par sa propre lumière; quelque grand, quelque laborieux, quelque difficile que nous paroisse cét examen, puisqu'il n'est pas seulement nécessaire pour suivre nôtre principe, mais aussi pour trouver nôtre salut; ne prétendons pas que rien puisse nous en dispenser.

IV.

Jusques-là en vain nous dirons, comme font quelquefois nos Freres : *Je ne veux point que ma part soit avec les hypocrites; je ne puis faire profession de ce que je ne puis croire.* C'est ainsi qu'ont dit tous ceux qui se sont perdus : l'incrédulité n'excusa jamais personne à l'é-

60 *Reflexions sur les Différends*
gard de Dieu. Mais, comme nous l'avons déjà dit ; elle n'excuse pas même à l'égard des hommes, tant qu'on n'a pas examiné à fond, selon son propre principe, les raisons qu'il y a de croire, ou ne croire pas.



SECTION VII.

Difficultez de cét Examen. Première difficulté, qu'on peut appeller impossibilité pour la plus grande partie du monde.

LA nécessité de cét examen étant prouvée, il n'y a plus qu'à en considérer la difficulté. Cette difficulté est telle, pour la plus grande partie de nos Freres, qu'on peut l'appeller impossibilité. Car s'il faut, comme nous croyons, l'avoir mon-

tré, que cét examen soit à peu près tel que Calvin a dû le faire lui-même avant que de se séparer ; s'il ne le faut croire de rien sur sa parole, parce que ce n'est pas à son autorité, mais à ses raisons & à ses preuves que l'on croit ; s'il est juste de lire ou d'écouter ce qu'on a dit & écrit contre lui ; d'éclaircir la vérité des faits qui lui sont contestez ; de peser la force des raisonnemens contraires sur ces mêmes faits : que feront ce grand nombre de gens qui ne sçavent ni lire ni écrire ; cét autre grand nombre qui sont un peu plus instruits, mais dont les lumières, comme ils le reconnoissent eux-mêmes, sont fort bornées ? Que fera un sexe entier, qui compose la moitié de la République & de l'Egli-

62 *Reflexions sur les Différends*
se , naturellement porté à la
piété , & qui donne de tres-
grandes marques d'esprit en
toutes les choses où il s'appli-
que ; mais à qui l'éducation ,
la coutume & les mœurs de
nos temps ne semblent pas
permettre une si longue & si
laborieuse recherche ?

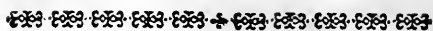
II.

Qu'on ne nous oppose pas ,
que personne n'est obligé à
l'impossible , mais chacun à
proportion de son pouvoir : ce
seroit presque oublier tout ce
que nous avons dit ; & pour
le redire en peu de mots , en
y donnant un nouveau jour, la
maxime est vraie & fausse en
deux divers sens, tous les deux
également opposez aux pré-
tentions de nos Freres. Per-
sonne n'est obligé à l'impossi-
ble ; il est tres-vrai , aux cho-

ses qui lui sont ordonnées contre sa propre volonté. Personne n'est obligé à l'impossible; il est tres-faux, aux choses qu'il entreprend par son choix & par sa volonté propre. Il est impossible à la plus grande partie des Fidèles d'examiner la Religion par leurs propres lumières. Donc il est impossible que Dieu, qui est tout juste & tout bon, & qui veut que tous soient sauvés, les ait obligés à cet examen impossible. C'est la conséquence juste & naturelle qu'il en faut tirer; mais qui a été si bien traitée en d'autres endroits, & dans quelques Ecrits du temps, qu'il n'est pas besoin de s'y arrêter davantage. Au contraire, la plus grande partie de nos Freres, après avoir pris sur eux-mêmes cet examen, & s'y

être volontairement engagez, comme à une chose nécessaire pour se séparer, sont contraints de reconnoître, que cét examen leur est impossible ; c'est une autre conséquence tres-juste : donc ils ne devoient pas se séparer, donc ils ne doivent pas demeurer séparés. Vous reconnoissez qu'il vous est absolument impossible d'être juge, avocat, médecin, soldat, capitaine : ni la conscience, ni l'honneur, ni la loi ne vous permettent plus de l'être ; & si vous l'entreprenez, on ne vous pardonnera pas vos fautes. La loi Romaine passe plus avant : les forces vous manquent contre vôte espérance, pour retenir des chevaux fougueux que vous avez à conduire ; si c'est par vôte choix & par vôte pro-

pre volonté que vous avez pris
cét emploi , on vous traite
comme si vous eussiez pû les
retenir , & que vous ne l'eus-
siez pas fait : vous deviez vous
mieux connoître vous-même ,
& choisir un autre métier. Pour
donner encore une explica-
tion plus simple & plus natu-
relle à cette maxime : *Personne*
n'est obligé à l'impossible ; disons,
si l'on veut, qu'elle est toujourns
vraye en un autre sens. Il vous
est impossible d'examiner la
Religion à fond, on ne vous y
oblige pas aussi : mais il ne
vous est pas impossible, il vous
est aucontraire tres-possible
de revenir à l'Eglise ; c'est à
quoi vous êtes obligé.



S E C T I O N VIII.

*Seconde difficulté pour tous , & pour
les plus sçavans même.*

I.

MAIS voici une seconde difficulté , qui n'est pas seulement pour une grande partie de nos Freres ; elle est pour tous , & pour les plus sçavans même. Car s'ils croyent n'avoir à examiner que les controverses du temps , ils se trompent. Ils ont à examiner , & avec la même application toutes les controverses qui furent jamais. Cette conséquence se tire nécessairement des faits qu'ils posent eux mêmes. La Religion que N. S. avoit apportée au monde , s'est corrompuë , disent-ils, insensiblement , les abus s'y sont glissez

aussi-tôt après les Apôtres. En l'an 138. on parloit déjà du Purgatoire aussi clairement & aussi précisément qu'aujourd'hui. En l'an 200. on prioit pour les Morts. Bien-tôt après on a commencé de prier les Saints. Dès l'an 300. le culte & la vénération des Reliques re-
gnoient dans l'Eglise. Les Images, la Confession, le Carême, les vœux du Célibat : en peu de mots, toutes les autres prétendues erreurs qu'ils nous imputent, étoient déjà dans l'Eglise, selon leurs propres Auteurs, dont on rapportera au long les passages à la fin de ce Traité : pendant le cours du quatrième siècle, qui est depuis l'an 300. jusques en l'an 400. ou du moins dans le temps des quatre premiers Conciles généraux qu'ils reconnoissent

& qu'ils révèrent, qui ne s'étend guère au delà Il n'y a que la seule question de l'Eucharistie, où ils ne font commencer l'erreur qu'après l'an 600. quoi que la doctrine de l'Eglise sur ce sujet se trouve égale & uniforme dans tous les siècles. Raisonnons donc sur ce qu'ils nous accordent. Si depuis l'année 325. qui est celle du Concile de Nicée, jusqu'à l'année 451. qui est celle du Concile de Chalcédoine, il y a eu tant d'erreurs dans l'Eglise, souffertes & approuvées, & déjà répandues par tout, car ils ne le sçauroient nier; peut-on s'assurer que l'Eglise qui se trompoit en tant de choses, ait bien rencontré dans les décisions de ces quatre Conciles, où elle a foudroyé d'anathème les quatre grandes

hérésies que nos Freres détestent comme nous, d'Arrius, de Macédonius, de Nestorius, & d'Eutyches ? Il paroîtroit bien plus vrai-semblable au sens humain, que ceux qui erroient en tant de points, auroient erré en ces quatre : mais au moins il est tres-certain par ce principe, qu'ils le pouvoient ; & l'on a d'autant plus de sujet de le craindre, qu'il y a quelques-unes de ces detestables erreurs qui vivent encore, ou que l'Enfer a résuscitées depuis peu, & qui se vantent, peut-être avec plus de droit que nos Freres, d'une succession non interrompue.

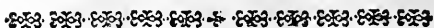
II.

Que chacun de nos Freres donc, puisqu'il ne veut pas être Catholique, puisqu'il

70 *Reflexions sur les Différends*
ne doit rien donner à l'autorité
de cette Eglise qui s'est si gros-
sièrement trompée en tant de
points , commence à exami-
ner , non pas légèrement, mais
à fond , s'il doit être Arrien,
puis Macédonien , puis Nesto-
rien , puis Eutychien. Et quel
homme sage ne trembleroit à
la seule pensée de ce terrible
examen , s'il ne se confie qu'à
sa propre lumière ? Il faut être
tres-ignorant dans l'Antiquité,
& non pas sçavant , comme
sont ceux à qui nous parlons à
cette heure , pour n'être pas
informé que ces erreurs , tou-
tes execrables qu'elles sont, ont
trompé de fort grands Hom-
mes , pleins d'esprit , pleins de
sçavoir , & qui n'avoient pas
dessein de se perdre. Ce ne
fera pas seulement ces quatre
hérésies qu'il faudra examiner

à fond , il en faudra faire de même de toutes les autres. Car qui sçait si la vérité ne se feroit point cachée en quelque une ? Il y en avoit eu quatre-vingts au temps de Saint Epiphane ; Saint Augustin en comptoit quatre-vingts-dix, Philastrius jusques à six-vingts-huit. On ne peut en condamner pas une sans connoissance de cause , par le principe de nos Freres. Il faut les examiner à fond l'une après l'autre ; puis venir à celles qui ont paru depuis, qui sont en grand nombre encore ; & enfin à toutes les Sectes différentes & nouvelles , qui partagent aujourd'hui le Monde Chrétien. La vie entière de nôtre sçavant y pourra suffire à peine. C'est cependant à quoi l'ignorant & le sçavant sont également

72 *Reflexions sur les Différends*
& indispensablement obligez
parmi eux , suivant leur prin-
cipe.



S E C T I O N IX.

Troisième difficulté , pour tous.

I.

U N E troisième difficulté
se présente , qui met le
comble aux deux autres.
Quand nôtre sçavant aura
trouvé la capacité & le temps
qu'il faut pour cét examen,
il arrivera pourtant qu'à la fin
de ses longues & laborieuses
recherches , il n'aura point
encore la certitude nécessaire
aux choses du salut & de la
Foi , à moins qu'il raisonne
ainsi , de quoi il aura honte
lui-même : *L'Eglise n'est point
infaillible ; mais moi, je suis infail-
lible ; c'est pour quoi je ne sçauois*

me tromper ni me perdre. Ceci a besoin, peut être, pour une partie de nos Freres, d'une plus grande explication.

I I.

Autre est la certitude que nous avons dans les connoissances humaines, autre est celle qu'il nous faut avoir dans celles de la Foi. Dans les connoissances humaines, en tout ce qui passe les lumières générales & communes à tous les hommes, qui demande plus de recherche, & qui est le sujet de leurs disputes; il est de l'homme sage de dire après tout son travail : *Cela me paroît ainsi, mais je puis me tromper.* Au contraire dans les choses divines & de la Foi, il est de l'homme fidèle de dire; *Non seulement cela me paroît ainsi; mais cela est, & ne peut être autre-*

74 *Reflexions sur les Différends
ment, & je ne puis me tromper.*

III.

Pour les sciences humaines, ceux qui en sont les plus instruits, demeurent d'accord, que hors la Geométrie il ne faut point chercher de démonstration proprement dite; & que c'est une simplicité d'en désirer même de semblables en autre chose. L'expérience fait voir en effet la différence de l'un à l'autre. Tous les Géomètres sont convaincus des mêmes démonstrations; tous les Philosophes ne le sont jamais. Ce que chacun de nous appelle certain en ces matières, c'est ce qui lui paroît tel, & qui suffit pour le déterminer, quoiqu'il ne paroisse pas tel à beaucoup d'autres; & par conséquent qu'il soit mêlé de beaucoup d'incertitude; au

moins de celle qui nous doit obliger à dire, *Je pourrois me tromper.* Si quelques violens Sectateurs ou d'Aristote, ou de Descartes vouloient porter les choses plus loin, ils passeroient les bornes de leurs propres Maîtres bien plus sages qu'eux. Car les manières de parler d'Aristote, aux choses dont il se tient le plus assuré, sont presque toujours celles-ci : *Il se peut faire ; Il semble ; Ne seroit-ce point ? Il n'est pas impossible que cela ne soit ainsi.* Et Theophraste son premier & plus cher disciple ne tient pas un autre langage. Quant à Descartes, en déchifrant, comme il dit, le grand livre de la Nature, il ne donne son systême que comme possible, & non pas comme nécessaire. C'est, selon lui un des moyens, mais

non pas le seul, que Dieu avoit pour faire le Monde tel qu'il est, avec tout ce qui paroît à nos yeux, ou que nôtre expérience y découvre. Voilà donc ce que c'est que la certitude dans la plupart des connoissances purement humaines, possibilité, grande & tres-grande apparence.

IV.

Au contraire, dans les choses de Foi, il faut une certitude entière, parfaite : tout doute est un crime, ou pour le moins un péché. Il faut pouvoir dire avec l'Apôtre : *Je suis assuré que ni mort, ni vie, ni principauté, ni puissance ne me peuvent séparer de la charité de Jesus-Christ.* Les deux Religions en sont d'accord : mais ce qui est remarquable, c'est que le principe de nos Freres porte la certitu-

de encore plus loin que le nôtre.

V.

La certitude du Catholique, sur laquelle il dit hardiment, *Je ne puis me tromper*; c'est que tous les dogmes de la Foi enseignez par l'Eglise, sont véritables. Quant à son propre salut, il ne fait profession d'en être certain, que d'une certitude conditionnée, c'est-à-dire, si Dieu lui fait la grace de croire jusqu'à la fin ce que l'Eglise croit, & de faire fidèlement ce qu'elle enseigne. Ainsi ne sçachant s'il est digne d'amour ou de haine, & s'appliquant à son salut avec tremblement, il distingue nettement ces deux vertus Chrétiennes, la Foi & l'Espérance. La Foi, qui a pour objet les vérités Chrétiennes &

*Eccle-
siast. 9. 11*

*Philip:
2. 12.*

les promesses générales de Dieu , rejette tout doute : l'Espérance , qui a pour objet le salut du particulier , est toujours mêlée de doute & de crainte ; mais elle s'appelle espérance plutôt que crainte , parce que le Fidèle espère toujours plus qu'il ne craint ; comme on ne laisse pas d'appeller or , ce qui n'est mêlé que d'une certaine quantité d'alliage ; au lieu qu'on appelleroit du nom de quelque autre metal , ou de quelque composition , ce qui ne seroit mêlé que d'une certaine quantité d'or.

V I.

Le principe de nos Freres confond au contraire la Foi & l'Espérance , & leurs derniers Auteurs en paroissent quelquefois embarrassés. La Foi, selon eux , *est une assurance certaine*

que chacun doit avoir, que Dieu le Pere l'aime. C'est, disent-ils, une marque de réprobation que de douter de son propre salut; chacun doit être infailliblement assuré qu'il sera sauvé par la miséricorde de Dieu; qu'il appartient à son élection; qu'il est du nombre des prédeltinez. Mais quand même ils desavouëroient cette doctrine, ils sont d'accord avec nous, qu'au moins à l'égard des vérités Chrétiennes & des promesses générales de Dieu, il faut avoir une certitude entière, parfaite, être au moins infailliblement assuré qu'on est dans la voie du salut; autrement ce ne seroit plus Religion & Foi divine, mais opinion & connoissance humaine.

V I I.

Mais sur quoi fonder cette

certitude infaillible par les principes de nos Freres ? Sur l'Écriture sainte, nous disent-ils. Mais nous avons l'Écriture sainte comme eux, & néanmoins nous disputons ensemble de son explication. Qui ne voit donc qu'il n'est plus question d'une infaillibilité de révélation & d'Écriture que nous avons tous, mais d'une infaillibilité d'interprétation & d'explication dont nous avons besoin ? Si elle n'est ni dans l'Église, ni dans aucun particulier, elle n'est nulle part. Il faut donc que chacun de nos Freres, après de longues & laborieuses recherches, parle en matière de Religion, comme il feroit en matière de Philosophie, certain à peu près de la doctrine des Apôtres, com-

me de celle d'Aristote ou de Descartes ; & qu'il dise , *Cela me paroît ainsi , mais je puis me tromper ; ce qui est dire autrement , Mais je puis me damner.* Que s'il veut au contraire , selon son véritable principe , être infailliblement assuré de son salut propre , ou du moins , selon nôtre principe commun , être infailliblement assuré d'être dans la voie de salut , il faut qu'il fasse ce raisonnement dont il a honte : *L'Eglise n'est pas infaillible ; mais moi , je suis infaillible.*

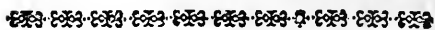
VIII.

Et qu'on ne nous fasse pas une objection frivole , que quelqu'un a pourtant faite en lisant ces Mémoires. La Foi , disoit-il , est toujours foible & imparfaite ; & nous sommes tous obligez de dire : *Je croi ,*

82 *Reflexions sur les Différends*
Seigneur : subvenez à mon incrédulité. C'est pourquoy il n'est pas nécessaire de dire: *L'Eglise est infailible*, ni, *Je suis infailible*. La réponse est aisée. Autre chose est, douter, & pécher par tentation, & par les mouvemens de la chair & du sang: autre chose, douter, & pécher par résolution & par principe. Celui qui doute, & qui péche de la première sorte, est homme, mais Chrétien, & que Dieu veut quelquefois rendre plus Chrétien, en lui faisant sentir sa propre foiblesse. Celui qui doute, & péche par résolution & par principe, on peut dire avec vérité, qu'il n'est pas Chrétien: car il a conclu & résolu en son cœur, qu'il doit toujours douter & pécher, & n'avoir jamais cette certitude divine de ce qu'il

faut croire & faire, que nous appellons Foi; ou plutôt il s'est fait une certitude contraire, qu'il ne faut point avoir celle-là. Quant à nous qui faisons une profession sincère & véritable d'être Chrétiens, nous disons, *Je croi*, pour marquer que nous avons cette certitude divine; nous ajoutons: *Seigneur, subvenez à mon incrédulité*; pour demander le secours de Dieu contre nôtre foiblesse, & en même temps marquer une seconde fois, que nous sommes pourtant résolus & déterminés de croire. *Iuravi & statui custodire iudicia justitie tue. J'ai juré & résolu, Seigneur, de vous suivre & de vous croire. Quand la chair & le sang doute-roient en moy, je renonce à la chair, au sang, mon entendement & ma volonté ne douteront point. Pour*

84 *Reflexions sur les Différends*
avoir cette certitude divine,
il faut avoir une révélation in-
faillible, qui est l'Écriture sain-
te, & une explication infailli-
ble, entre les Chrétiens qui en
disputent. C'est pourquoi il
faut de nécessité, ou dire,
L'Église est infaillible; ou dire,
Je suis infaillible.



S E C T I O N X.

*Conseils pour sortir de ces difficul-
tez. Premier Conseil.*

I.

QU'ELs conseils donne-
rons-nous à nos Freres
pour sortir de tant de difficul-
tez? Sera-ce simplement de
croire, & de ne point raison-
ner? C'est trop dire, ou ce
n'est pas dire assez; & nous ne
les persuaderons pas. L'essence

de l'homme étant d'être raisonnable, & de raisonner, il ne sçauroit s'empêcher de commencer par là en toutes choses. Mais il y en a où la raison lui dit elle-même qu'elle ne peut ni ne doit aller plus avant; de sorte qu'alors c'est par raison qu'il ne raisonne plus.

Nôtre premier conseil sera donc, puisqu'ils sont résolus à cet examen, qu'ils raisonnent sur la Religion Catholique; mais comme ils raisonnent sur la Religion Chrétienne, en examinant, non le fond des choses, mais l'autorité qui nous les a données; parce que la Religion est beaucoup moins raisonnement & discours, que révélation & autorité; & qu'en ces rencontres la lumière naturelle qui est en nous, nous fait faire seulement

les premiers pas pour nous mener à une lumière surnaturelle & plus grande. Quand nous voulons être Chrétiens par raison, nous n'examinons point les mystères, mais la manière dont ils sont venus jusqu'à nous, & nous nous disons à nous-mêmes: La nature prouve invinciblement qu'il y a un Dieu, elle prouveroit même par des conséquences nécessaires, qu'il n'y en peut avoir plusieurs. Je voi néanmoins les Païens & les Juifs opposez d'abord sur ce sujet. La Religion Juive réduite à un petit coin du monde, souvent opprimée, & quelquefois menée, pour ainsi dire, en triomphe & en captivité par la Payenne, a toujours eu pourtant le courage de dire qu'elle aboliroit & détruiroit son ennemie, quand un

certain temps qu'elle mar-
quoit, seroit venu ; & qu'alors
son Dieu unique seroit adoré
par tout l'Univers. Elle a tenu
ce qu'elle avoit promis ; & afin
que l'on ne puisse douter si
c'est l'effet d'une puissance di-
vine , douze pescheurs sans
étude , abandonnans leur
nacelle & leurs filets sur le
lac de Galilée , ont entrepris
ce grand ouvrage. Ils vont
prêcher à toutes les nations ,
que le Messie promis est ve-
nu , & avec lui , le salut du
monde ; Qu'ils ne parlent
point par oui-dire ; Que ce
Messie a vécu parmi eux, Dieu
& Homme tout ensemble ;
tout puissant d'un côté , tout
foible de l'autre ; dans les
miracles & dans les souffran-
ces ; qu'il est mort ; qu'il est
ressuscité ; Qu'ils l'ont vû &

88 *Reflexions sur les Différends*
touché depuis la résurrection ;
qu'ils ont bû & mangé avec
lui ; qu'il leur a parlé en mon-
tant au ciel ; que c'est par son
commandement qu'ils pu-
blient tant de merveilles ; Qu'il
faut , pour obéir & pour plaire
à ce Dieu crucifié , se crucifier
soi-même , renoncer aux plai-
sirs , fouler aux pieds l'ambi-
tion , dompter l'amour propre
& l'orgueil humain , se hair
soi-même , n'aimer que lui. Les
Payens s'en moquent , les Phi-
losophes , c'est à-dire , ceux
que l'on croit les plus sages , en
rient un peu plus que les au-
tres. Les Juifs passent plus loin ;
ils ont horreur de ce Dieu
puni du dernier & du plus in-
fame supplice. Toute la puis-
sance humaine se déclare con-
tre lui & contre ses disciples
qu'elle traite d'ignorans & de

visionnaires, ou plutôt d'im-
posteurs, qui viennent trou-
bler toute la terre. Ils n'ont ni
armée, ni argent, ni desir d'en
avoir; leur patience est toute
leur force; la pauvreté & la
mortification font leurs deli-
ces; l'opprobre leur sert d'hon-
neur. Ils meurent pour celui
qu'ils adorent, sans se démen-
tir; & l'un n'a pas plutôt ré-
pandu son sang, que mille au-
tres prennent sa place. Cepen-
dant ils prêchent toujours; &
leurs argumens sont tres-sou-
vent des miracles. La Philoso-
phie se confond devant eux,
la chair obéit, la puissance se
soumet; & le monde qui dé-
testoit le nom de Chrétien, est
déjà Chrétien lui-même. Nous
ne sçaurions prendre pour des
fous, ces premiers témoins
qui parloient de ce qu'ils

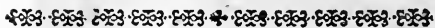
90 *Reflexions sur les Différends*
avoient vû : une sagesse divine
éclate dans leurs écrits ; leur
conduite a fait connoître qu'ils
n'étoient ni méchans, ni in-
téressez. Voilà tout ce qu'il
faut pour les croire. Se pour-
roit-il faire d'ailleurs, qu'une
illusion ou une imposture eût
produit ce que la Religion
Chrétienne a produit au mon-
de, c'est-à-dire, la perfection
de la Morale & de la vertu ? Ce
seroit le plus grand des mira-
cles, si un changement si pro-
digieux s'étoit fait par de si foi-
bles moyens, sans de tres-
grands miracles. Nous ne les
voyons pas, mais nous en
voyons l'effet, & un succès
si extraordinaire leur sert de
preuve. Nos pères en ont
été instruits par nos ayeuls,
nos ayeuls par les leurs, &
ceux-là par les leurs enco-

re, jusques au temps de ceux qui ont fait, ou qui ont vû ce que nous admirons. Ou rien n'est prouvé parmi les hommes, ou ces faits s'ot prouvez. Voilà ce que nôtre raison nous dit, lorsqu'elle entreprend de nous faire Chrétiens, & jusques où elle nous conduit. Quant aux mystères que ces premiers témoins ont prêchez, & que leurs successeurs prêchent encore, la Trinité, l'Incarnation, la Redémption, la Résurrection, elle s'en tait, elle s'arrête sur le bord de ces abyssmes; & toute étonnée elle avouë seulement, que se comprenant à peine elle-même, elle ne doit point comprendre cette raison éternelle & infinie, dont elle n'est qu'une image tres-imparfaite, & qui ne tire pas, comme elle,

une chose obscure & incertaine d'une autre qu'elle croit claire & certaine ; mais à qui tout est également clair & certain. Tiendrons-nous une conduite toute différente & toute opposée , pour examiner si nous serons Catholiques ? & commencerons-nous , en sondant les profondeurs de Dieu, sur l'Eucharistie , sur la grace , sur la prédestination , sur la justification, sur l'état des ames après la mort , sur celui des Saints qu'il a reçûs en sa gloire ? Pourquoi diviser ce qu'une même autorité nous a donné tout ensemble ? Nos ayeuls ont tout reçû également de leurs ayeuls , ceux là des leurs , & ceux-là des leurs encore , jusques au temps de ceux qui ont fait ou qui ont vû les premiers miracles. Il y a plus : ces an-

ciens miracles font confirmez de temps en temps, & julques en nos jours par de nouveaux miracles dans l'Eglise Catholique. Nos Freres avouënt ingenuement & de bonne foi qu'ils n'en ont aucun à nous opposer. L'incrédulité peut rejeter les nôtres, puisqu'elle rejettoit ceux de N. S. même, mais nous sçavons que l'Eglise n'en reçoit & n'en autorise aucun aujourd'huy qu'après des enquêtes & des informations tres-exactes. Nous nous déterminons tous les jours sur tout ce qu'il y a de plus important au monde par des témoignages sans comparaison moindres : Et par conséquent nous pouvons dire avec confiance, comme nous faisons en general sur la Religion chrétienne : *Ou rien n'est prouvé parmi les hommes ; ou*

94 *Reflexions sur les Différends*
ces faits sont prouvez : Que nous
fait-il davantage ? Nous som-
mes Catholiques par la même
raison & par la même autorité
qui nous avoient fait Chré-
tiens.



S E C T I O N X I.

Deuxième Conseil. Ceux qui ne se
trouvent pas assez de lumière
pour cét examen, doivent sui-
vre la lumière générale & com-
mune, & l'autorité du grand
nombre.

I.

MAIS, dira quelqu'un,
ce n'est pas la même
chose. Les mystères que je
reçois comme vous, sans les
examiner, ont été toujourns
crûs par tous les Chrétiens:
ceux que je rejette, n'ont pas

été crûs par les premiers siècles de l'Eglise. Je ne puis donc les recevoir sans les examiner. Nous pourrions répondre, que c'est précisément la même chose. Car les mystères qu'on reçoit sans examen, ont aussi fait des hérésies & des sectes grandes, étendues, puissantes, comme nous l'avons déjà dit. Mais ici, nous n'avons dessein que de donner quelque conseil utile à nos Freres, ne nous écartons pas. Nous en sommes à cet examen, & de l'Ecriture, & de la creance des premiers siècles sur chaque article. Ils le veulent faire, & pour la plupart ils s'en reconnoissent incapables. En cet état des choses, que peuvent-ils faire de plus sage & de plus sensé, que ce qu'ils font en toutes les occasions à peu près semblables?

Ont-ils un procès fort embarrassé qu'ils n'entendent pas ? ils consultent : trouvent-ils deux avis ? ils rassemblent plus de consultants : trouvent ils vingt avis contre un , entre des personnes à peu-près également instruites & habiles , qui jugent sur les mêmes pièces & sur les mêmes faits ? ils suivent sans hésiter les vingt avis contre cet avis singulier. Ils en usent de même dans une maladie dangereuse s'ils en sont attaquez ; dans leur commerce, dans le travail de leurs terres & de leurs jardins , dans l'exercice de leur art ou de leur métier. En un mot , partout où leur lumière particulière se sent & se trouve courte , elle a recours à la lumière générale & commune. Qu'ils en fassent ici de même ; qu'ils sui-

vent sur chacun des points qu'ils veulent examiner, ce qui a plû au grand nombre des Chrétiens, au grand nombre des sçavans après un profond examen de ces matières; & ils se réuniront à nous.



SECTION XII.

Le sçavant ne peut mieux faire que de suivre le même conseil. Il est obligé d'y revenir malgré luy.

I.

NO T R E sçavant (peut-être superbe) ne s'accommodera pas de ce conseil. Ce n'est pas à luy à faire ou à croire comme les autres; c'est aux autres à faire ou à croire comme lui. Tâchons à nous élever avec luy-même, & faisons-lui

remarquer, s'il nous est possible, que par les propres principes de son sçavoir, toute la certitude humaine, celle des sens, celle des lumières naturelles, celle des Mathématiques, celle de toutes les sciences, telle qu'on la peut avoir, celle de toute la sagesse politique & humaine, est fondée sur cette autorité du grand nombre; & que cette autorité a un fondement éternel & inébranlable, c'est-à-dire, Dieu même.

II.

Nous lui demandons en premier lieu, pourquoi il croit que la neige est blanche, encore que six Ictériques qui sont dans Paris, la trouvent jaune? C'est, nous dira-t-il assurément, que six particuliers ne peuvent pas être oppo-

sez à six cens mille. Quelque accident peut avoir altéré en ces six particuliers le sens & l'organe de la vûë. Mais ce ne seroit plus accident, ce seroit nature, s'il étoit altéré en six cens mille, & ne se trouvoit bien sain & bien entier qu'en six. Pourquoi non, lui repliquerons-nous ; car nous ne cherchons point ici, qui est le plus fort ; & l'on sçait assez que six cens mille en battront six ; mais il ne s'ensuit pas que six cens mille voyent mieux que six ; & l'on pourroit présumer au contraire, que ce grand & rare present du ciel n'a été donné en sa perfection, qu'au petit nombre, & refusé au plus grand. Pour ne se point étendre davantage, il rejettera lui-même, comme nous, cette pensée frivole, & trouvera en

100 *Reflexions sur les Différends*
s'examinant de plus près, que
cette autorité qu'il donne au
grand nombre, & cette certi-
tude de ses propres sens, est
fondée sur un principe pro-
fondément gravé dans son
cœur, comme dans le nôtre,
qui est que le hazard n'a point
fait nos sens; que c'est un ou-
vrier tout intelligent & tout
bon, qui ne s'est point trompé
dans son ouvrage; qui n'a
point aussi voulu nous trom-
per. Si le hazard, disoit autre-
fois Aristote, avoit fait les
astres, s'il avoit fait l'olivier &
le figuier; il feroit aussi quel-
quefois que les astres change-
roient leur course, que l'olivier
produiroit une figue, & le fi-
guier une olive. Nous pouvons
dire avec autant de vérité: Si
le hazard avoit fait nos sens,
le hazard feroit que la neige

paroîtroit tantôt jaune, tantôt noire, tantôt blanche, & de mille autres couleurs, & presque aussi souvent l'un que l'autre. Si nous faisons que l'ouvrier de nos sens soit malhabile, il aura pû mal réüssir sans dessein; si nous le faisons malin, il aura peut-être pris plaisir à nous abuser, & à se moquer de nous; & nous verrons ordinairement, non pas ce qui est, mais ce qui n'est pas. O principe éternel de toutes choses! O principe tout intelligent & tout bon! Non seulement il est certain que vous êtes, mais que si vous n'étiez pas, nous n'aurions rien de certain. J'adore dans la certitude de mes propres sens la certitude de votre être, de votre sagesse, & de votre bonté; & je comprends

102 *Reflexions sur les Différens*
aisément qu'il n'y a rien de
vrai que par vous, qui êtes la
vérité même.

III.

Nous n'avons plus qu'à sui-
vre cette même pensée, sans
nous y étendre beaucoup.
Après la certitude des sens,
vient la certitude des lumières
générales répandues dans tous
les esprits, en tous les climats,
parmi tous les peuples; dont
neanmoins quelques extrava-
gans se sont moquez, & dont
nous n'aurions aucune certitu-
de sans l'autorité du grand nom-
bre, sans cet ouvrier tout intel-
ligent & tout bon, qui a fait
nos esprits comme nos sens,
& qui a gravé en tous, ces
premières vérités, comme
pour marquer son ouvrage. La
certitude des Mathématiques
n'a point d'autre fondement;

tous ceux qui s'y font appliquez, conviennent des mêmes vérités. Ce sont, pour ainsi dire, des lumières générales & naturelles dans le monde Mathématicien. Quelque extravagant pourtant en pourra douter ; mais s'il disoit vrai, l'ouvrier des esprits en tous les Mathématiciens eût été, ou mal-habile, ou malin. Il se pourra faire encore, qu'un tres-grand peuple qui ne sera pas Mathématicien, qui n'aura pas été instruit, & qui n'aura pas les mêmes moyens & les mêmes instrumens, doutera de ces vérités, ou ne les pourra comprendre : mais cela ne fera rien contre l'autorité du grand nombre ; il suffit qu'on la reconnoisse toujours, à armes égales, pour ainsi dire, entre personnes qui emplo-

104 *Reflexions sur les Différends*
yent la même raison & les mêmes instrumens. La certitude est sans comparaison moindre dans les autres sciences, & ne mérite presque pas d'être appelée ainsi, parce que le même consentement des esprits ne s'y trouve pas; leurs sentimens y sont ordinairement fort partagez; l'ouvrier s'est déclaré qu'en cela il aimoit mieux les exercer que les instruire, abandonnant l'Univers à leurs disputes. Mais en général, ce qu'il y aura de moins incertain dans les sciences, fera assurément ce qui aura été le plus généralement reçu & approuvé par les sçavans, à prendre ensemble toutes les nations & tous les siècles; discussion difficile à la vérité, mais dont Dieu a crû que nous pouvions nous passer. Enfin, il

faut renoncer au raisonnement ; ou il faut avouer qu'ordinairement, communément, le raisonnement est droit & bon à cause de cét ouvrier intelligent & bon qui l'a formé. La regle qui par son propre défaut feroit la ligne droite deux ou trois fois, & deux ou trois cens fois la feroit courbe, ne seroit pas regle, mais déreglement, il se faudroit bien garder de s'en servir. La raison qui ne rencontreroit qu'en deux, ou trois, & se tromperoit en deux ou trois cens, ne seroit pas raison, mais folie, il ne faudroit plus raisonner, qui est la plus grande extravagance qu'on puisse dire en raisonnant.

IV.

Toute la conduite des choses humaines n'a point d'autre

106 *Reflexions sur les Différends*
fondement que celui-là. Pourquoi les Conseils auprès des Rois ? Pourquoi la Justice dans tout l'Univers à la pluralité des suffrages ? Pourquoi dans cette Justice , quand il s'agit même de la vie & de la mort ; deux ou trois témoins l'emportent-ils sur un ; trente ou quarante sur deux ou trois ? C'est qu'ordinairement, communément, régulièrement les esprits sont droits ; l'ouvrier tout intelligent & tout bon, les a, pour le moins, faits tels, encore que quelquefois & par accident ils se pervertissent eux-mêmes.

V.

Nous ne compterons pour rien, en matière de Religion, la multitude des Payens qui se perdoient, opposée au petit nombre des Juifs qui se sau-

voient, quoy que nos Freres se servent quelquefois de cét exemple. C'est cette multitude de peuple dont nous parlions cy-dessus, opposée au petit nombre des Mathématiciens, & qui ne rend pas leurs vérités moins certaines. Les Payens n'avoient pas les mêmes moyens & les mêmes instrumens que le peuple Juif; ils manquoient de révélation, & de grace. Mais que dans ce peuple élu, autrefois Juif, maintenant Chrétien, qui a les mêmes instructions & les mêmes instrumens, la même révélation, la même Ecriture sainte, les mêmes Sacremens, quelque petit nombre seulement ait trouvé la vérité que le grand nombre a perduë; & cela, non pas par leurs passions & par leur faute, mais

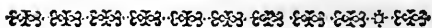
108 *Reflexions sur les Différends*
par le défaut de leurs esprits, &
de la lumière que Dieu leur
a donnée : nous le dirons har-
diment, si nous le pensions,
nous croirions nous en pren-
dre à cet ouvrier tout intelli-
gent & tout bon ; & dont la
bonté doit encore plus éclater
dans la grace, que dans la natu-
re. Car de nous opposer que le
grand nombre qui se trompe,
est prevenu par ses passions &
par ses interets ; on voit assez
que par passion & par intérêt
quelqu'un le peut soutenir ain-
si : mais qu'au fonds ce n'est
ni la source, ni le motif, ni le
sujet de nos disputes.

VI.

Nôtre sçavant, quand il ne
voudroit pas, est contraint de
revenir à ce principe. Car s'il
s'élève quelque secte nouvelle
dans la Communion, com-

ment fera-t-il ? Il assemblera un Consistoire, un Colloque, un Synode provincial, un national, un général de toutes les nations, comme celui de Dordrecht. Le grand nombre décidera contre le petit, sur ce fondement éternel de l'ouvrier tout intelligent & tout bon, n'étant pas possible que la lumière qu'il nous a donnée, & particulièrement en des choses si nécessaires, se trompe & nous trompe le plus souvent. Sans ce fondement inébranlable, point de connoissance certaine, point de société, point de Religion sur tout. Car quiconque prend un principe contraire, il ne lie pas les esprits ensemble, il les délie ; il permet, ou pour mieux dire, il ordonne à chacun de croire & de faire ce qu'il

110 *Reflexions sur les Différends*
lui plaira ; & nous ne pouvons
assez déplorer l'erreur de nos
Freres , qui en ôtant toute au-
torité au grand nombre , con-
damnent en l'Eglise Catholi-
que un principe, dont leur pro-
pre Eglise ne sçauroit se passer.



S E C T I O N X I I I .

*Il n'aura pourtant pas de certitude
divine , s'il n'établ. t une infuilli-
bilité qu'il doit chercher. Peut-
être l'a-t-il déjà trouvée par les
conséquences nécessaires de ce qui
a été prouvé ci-dessus. Pourquoi
on traite d'autres questions , celle
de l'Eglise pouvant suffire.*

I.

NOUS l'avoions toutefois,
tant que l'ignorant & le
sçavant ne se détermineront
que par l'autorité du grand

nombre , encore qu'ils ne soient pas loin du royaume des cieux , il leur manquera un grand point pour être parfaits. Ils n'auront qu'une certitude humaine , non pas divine ; & le sçavant lui-même , après tout son grand travail , ne pourra pas dire , comme il dit : *Je suis infailliblement assuré d'être sauvé* ; ni comme nous disons : *Je suis infailliblement assuré d'être dans le chemin du salut* ; ou bien il faut qu'il fasse ce raisonnement dont il a honte : *L'Eglise n'est pas infaillible , mais moy je suis infaillible*. Qu'il cherche donc tant qu'il lui plaira ; (car nous n'avons là-dessus ni conseil ni expédient à lui donner) qu'il cherche deux infailibilités , dont il n'en a qu'une , l'infailibilité de révélation , qu'il a déjà comme nous dans

Marc.
12.34

112 *Reflexions sur les Différens*
l'Écriture sainte ; l'infailibilité d'explication, dont il a encore besoin.

II.

Mais pourquoi chercheroit-il ce qu'il a déjà trouvé, au moins si nos propositions précédentes sont véritables, & s'il n'a pû leur refuser son consentement ? En effet, s'il est vrai que le pouvoir d'excommunier soit toujours dans une Eglise visible, parce que l'invisible n'excommunie personne : si ce pouvoir d'excommunier ferme le ciel : s'il ne peut être en même temps en deux Eglises opposées & contraires en sentimens, parce qu'elles s'excluroient mutuellement du salut : si par conséquent la vérité essentielle au salut n'a jamais pû commencer d'être partagée entre deux Eglises vi-

sibles ; ne s'ensuit-il pas que dès le commencement , que jusques à la fin du monde , l'Eglise visible a été, est encore , doit être éternellement en possession de toute la vérité essentielle au salut ? Et n'est-ce pas là être infaillible ?

III.

Mais , dira quelqu'un encore ; & quelqu'un l'a déjà dit en voyant ces Mémoires ; l'argument prouve trop ; & ce Traité que vous nommez général , ou Introduction à tous les autres , les rendroit tous inutiles. L'inconvénient seroit médiocre. Plût à Dieu que ce malheur nous fût arrivé. Il est très-vrai que la question de l'Eglise , qu'on ne touche ici qu'en passant , juge toutes les autres. Il ne faudroit , devant un tribunal légitime , que cette seule

114 *Reflexions sur les Différends*
fin de non-recevoir, ou que
cette prescription, comme
parle Tertullien en Juriscon-
sulte. Mais ici malheureuse-
ment nos Parties elles-mêmes
(c'est ainsi que nous appellons
à regret nos Freres) sont les
juges que nous voulons per-
suader. Ayons pour eux toute
la complaisance que la verité
& la charité jointes ensemble
nous peuvent permettre. Ils
sont prévenus de ce sentiment
que l'Eglise n'est pas infailli-
ble, puisqu'elle a failli, comme
ils le prétendent : suivons-les
où ils fuyent pour s'éloigner de
nous, car nous ne voulons pas
qu'ils s'en éloignent. C'est assez
d'avoir marqué la *fin de non rece-
voir*, & d'en avoir *protelé*, pour y
revenir encore, si on le croit né-
cessaire. Quand nous aurons
examiné le fond des que-

stions , en commençant par le grand & principal point qui nous sépare ; peut-être trouveront-ils avec nous , que l'Eglise est infaillible , puisque parmi tant d'hérésies elle n'a jamais failli , & qu'elle n'a jamais failli , parce qu'elle étoit infaillible. On a dit à l'honneur des Aphorismes d'Hippocrate , que c'étoit par là que commençoit l'étude de la Médecine ; que c'étoit par là qu'elle finissoit. On peut dire avec plus de vérité encore , que c'est par la question de l'Eglise que commencent & que finissent toutes les conversions véritables.

Mais c'est vous , Pere Eternel , Pere des miséricordes , qui commencez & qui finissez en nous vôtre propre ouvrage.

Fils Eternel, Fils bien-aimé, c'est vous qui par amour pouvez tirer toutes choses au Pere & à vous.

Esprit Eternel & Saint, c'est vous qui touchez les esprits.

Unité que nous adorons en la Trinité, il n'appartient qu'à vous de réunir au grand & veritable Corps des Chrétiens tous ceux qui vous adorent, & qui vous invoquent.

Pour les péchez des hommes, Seigneur, vous avez justement affligé votre Eglise de tant de schismes. Veuillez la consoler pour l'honneur de votre nom même.

Le grand Roi que vous nous avez donné, comblé de tant de benedictions, couronné de tant de gloire, fait sa plus grande gloire pourtant de n'être que votre ima-

ge : Que ses soins & ses travaux ne soient aussi qu'une légère image des vôtres ;

Qu'on vous reconnoisse , qu'on vous obéisse en lui , d'une obéissance véritable & sincère.

Pasteur des pasteurs ne courrez-vous point après ces brebis égarées , soit qu'elles vous cherchent , soit qu'elles vous fuyent ?

Et que deviendra cette bonté infinie qui vous a fait mettre jusques à votre vie pour elles? *Joan. 10*
11.

Encore que tout le troupeau ne puisse vivre sans vous si vous écoutez ses vœux & ses souhaits , vous le quitterez plutôt , que d'abandonner celles qui périssent.

Fortifiez , Seigneur , ce qui est infirme , guérissez ce qui est malade , rétablissez ce qui *Ezech.*
34. 4.
Luc. 15.
5.

118 *Reflexions sur les Différends*

est démis ou rompu, rap-
portez sur vos épaules ce qui
n'est pas en état de vous suivre.

Matth.

14.14.

14.14.

14.14.

14.14.

32.

Marc. 6.

34.

Vos entrailles ont été é-
mûës de compassion, quand
vous avez vû une grande
multitude errante après vous
au desert, comme brebis sans
pasteur, prête à défailir en
chemin, si on la renvoyoit
sans nourriture.

Vos Apôtres doutoient :
mais cinq pains se sont mul-
tipliez entre vos mains pour
se partager à cinq mille per-
sonnes, & demeurer néan-
moins en plus grande abon-
dance qu'auparavant.

Ioan. 6.

PAIN DESCENDU DU
CIEL, PAIN DU CIEL,
PAIN DE VIE; PAIN VI-
VANT, il ne vous est pas
plus difficile de vous multi-
plier vous-même pour la

nourriture de vos Fidèles ,
sans qu'il y ait aucun chan-
gement en vous.

Que le cœur de nos Freres *Luc. 24.*
brûle en eux , quand vous leur
expliquerez les Ecritures qu'ils
croient entendre , & n'en-
tendent pas. Obligez les de
vous desirer , afin qu'ils vous
forcent de demeurer avec eux

Que leurs yeux soient ou-
verts à la fin pour vous recon-
noître en la fraction du pain ;
& que tous ensemble en ces
sacrez symboles d'union & de
paix , ou plutôt en vôtre pro-
pre corps , & en vôtre propre
sang même , nous ne soyons
qu'un avec vous , comme *Ioan. 17.*
vous n'êtes qu'un avec vôtre *22.*
Pere céleste.



D E

L'EUCCHARISTIE.

SECONDE TRAITÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Il est à propos de resserrer la matière. Trois parties de la dispute sur la présence réelle. Une clef pour chacune.

I.



L u s on a étendu ordinairement cette grande & importante matière de l'Eucharistie , plus il est à propos de la resserrer. Peu de personnes lisent les gros volumes ; peu de ceux qui les lisent , peuvent

peuvent démêler le principal d'avec les incidens, & tirer de tant de conclusions particulières la conclusion générale, qui est le but de tout l'Ouvrage. Il en arrive comme des Cartes de Geographie, quand elles passent une certaine mesure; tout y est, mais nos yeux ne sçauroient plus le découvrir. Ce n'est que par des racourcis qu'on se forme quelque idée un peu juste, ou du tout, ou de chacune de ses parties.

II.

La question de la présence réelle décide & entraîne toutes les autres, comme on le verra par les suites; & cette question a trois parties, qui sont le sujet de trois longues disputes.

La première est la vraisemblance, possibilité ou im-

122 *Reflexions sur les Différends*
possibilité des opinions différentes selon le sens humain
La seconde, l'Écriture sainte.
La troisième, les Peres.

III.

En chacune de ces disputes il y a un moyen général de parvenir à la décision, & qui en est comme la clef : nous l'appellerons de ce nom abrégé.

La clef de la première dispute sur la vrai-semblance, possibilité ou impossibilité, est celle-ci : Par les principes communs à tous les Chrétiens un vrai-semblable ordinaire en cette matière, n'est point vrai-semblable. Il y faut un vrai-semblable merveilleux. Le merveilleux de Calvin est véritablement impossible ; en tout cas, est sans comparaison plus difficile à comprendre & à croire, que

celui de l'Eglise , qui d'autre côté n'est point tel qu'une grande partie de nos Freres le pensent , séduits par leurs vaines imaginations. Comme ceux qui disoient à N. S. lui-même : *Ces paroles sont dures, qui les peut écouter ?* Nous n'ajoutons pas que le merveilleux de l'Eglise a des preuves & des autoritez convaincantes ; & que le merveilleux de Calvin n'en a point. Cela regarde la seconde & la troisiéme dispute

La clef de la seconde dispute sur les passages de l'Ecriture sainte , est celle-ci : En vain on allégué des exemples : *La pierre étoit Christ. Je suis le sep, &c.* pour montrer que les paroles de Nôtre Seigneur , *Ceci est mon corps*, se peuvent entendre au sens figuré. Dans le langage humain les circon-

124 *Reflexions sur le Différends*
stances des choses déterminent le sens des paroles ; & suivant que nos expressions sont placées, quelquefois *Oüi* veut dire *Non*, & *Blanc* veut dire *Noir*. S'il s'agissoit d'une chose ordinaire & naturelle, si les Chrétiens n'avoient jamais entendu parler de la présence réelle de N. S. dans l'Eucharistie, & que quelqu'un leur vint annoncer ce dogme nouveau, ils pourroient s'en défendre sans doute, & prendre les paroles de N. S. au sens figuré : mais s'agissant, par leur consentement commun, d'une chose tout-a-fait au dessus de la nature, d'une des plus grandes merveilles & d'un des plus grands mysteres de leur Religion, le dogme de la présence réelle s'étant trouvé en possession de toute l'Eglise de-

puis plusieurs siècles, comme on ne le sçauroit nier; quand on est venu leur annoncer le dogme contraire; enfin dans les cas où nous sommes dans les circonstances des paroles de N. S. ils n'ont dû, ils ne doivent en façon du monde les prendre au sens figuré, & par conséquent ils ne le peuvent. Car ce qui est contraire au devoir & au bon sens, s'appelle impossible entre ceux qui raisonnent, aussi-bien qu'entre les Jurisconsultes; possible en foy, à la vérité, mais impossible à ceux qui ne voudront point s'écarter du devoir & de la raison.

La clef de la troisième dispute sur l'autorité des Peres, est celle-ci. La difficulté n'est pas de trouver des passages pour le dogme Catholique;

tout en est plein ; on en a fait des volumes : elle consiste en quelque petit nombre de passages qu'on oppose comme contraires. Mais il y a un fait dont on est d'accord de part & d'autre, qui peut tout accorder & tout décider ; c'est que devant les Infideles , devant ceux qui n'étoient point encore baptizez & initiez aux mysteres , en parlant ou écrivant pour eux, les Peres n'ont point entierement expliqué la doctrine de l'Eglise, se sont contétez de dire quelque petite partie de la verité, l'ont couverte & enveloppée comme d'un voile que les étrangers ne püssent percer , les laissant errer sur cela dans leurs propres pensées. Ce fait posé , qui est tres-constant , les passages en apparence contraires les uns aux autres

quoi-qu'ils ne le soient pas en effet , ne doivent plus nous embarasser. Il n'est plus question d'entrer dans le détail de chacun , ni de peser à la fausse balance des subtilitez humaines , toutes leurs expressions , toutes leurs paroles , & jusques à leurs syllabes ; ce qui va à l'infini. Il n'y a qu'à distinguer si l'on peut , & par quelque bonne marque , quels sont ceux de ces passages où la verité est toute entiere ; quels ceux où elle n'est qu'en partie , & déguisee , pour ainsi dire , de peur qu'on ne la connoisse. Nous en avons deux moyens tres-naturels , l'un général , & l'autre particulier. Le premier est , la comparaison de ces passages en leur nombre & en leur qualité. Le second est, que la Providence nous a conservé

128 *Reflexions sur les Différends*
quatre grandes & longues instructions données à ceux qu'on venoit d'initier, ou qu'on alloit initier aux mysteres. Le bon sens ne permet pas de douter que là tous les voiles ne soient levez, & tous les rideaux tirez. Or l'Eglise elle-même y parle aux nouveaux Fideles précisément comme nous parlons à nos Freres, jusques à prévenir au quatriéme siecle les objections qu'ils nous font au dix-septiéme. Et comment prétendre qu'elle ne crût pas alors ce que nous croyons aujourd'huy ?

IV.

Ce sont les trois clefs que nous voulons mettre en main à nos Freres: mais qu'ils se souviennent toujours qu'en ces matieres nulle clef ne peut ou-

vrir à celui qui n'a point frappé, qui n'a point cherché, qui n'a point demandé, comme nous l'avons dit dès l'entrée, ou plutôt comme le Seigneur nous l'a dit lui-même. Si ce Pere des lumieres & ce Pere des miséricordes, en qui & par qui la foiblesse même peut tout, quand il la fortifie, détournant sa vûe de nôtre indignité, pour ne l'arrêter que sur nôtre dessein, daigne nous soutenir dans ce travail; ils verront clairement que ces trois moyens généraux que nous avons appellez Clefs se donnent un grand secours l'un à l'autre. Le merveilleux qu'il faut necessairement établir par le principe commun de tous les Chrétiens, explique ou pour mieux dire, fait voir qu'il n'y a point à expliquer les

130 *Reflexions sur les Différens*
paroles de Nôtre Seigneur.
Ces mêmes paroles, & tous les
autres passages de l'Ecriture
sainte, pris ensemble, ne se
peuvent jamais bien entendre
que par le merveilleux de l'E-
glise. Ces deux choses ne lais-
sent aucune difficulté aux pas-
sages des Peres, qui de leur cô-
té ne laissent aucune difficulté
en ces deux choses; & nulle
opinion enfin, hors le dogme
Catholique, ne peut accorder
& lier les conséquences diffé-
rentes & nécessaires du prin-
cipe commun à tous les Chré-
tiens, de tous les passages de
l'Ecriture sainte pris ensemble
de tous les passages des Peres
pris ensemble. Sous ce nom
nous comprenons aussi les
Historiens Ecclésiastiques, les
Conciles, & les Liturgies ou
Offices divins. C'est le plan de
ce petit Traité.



SECTION II.

Le Traité de l'Eucharistie n'étant pas encore achevé, l'impatience qu'on a de secourir quelques-uns de nos Freres qui cherchent la vérité, fait qu'on en donne cette première Section avec une partie des Preuves.

Le Public pourra aussi connoître par ce morceau, le dessein général de tout l'Ouvrage, qui est principalement d'instruire de la tradition Ecclésiastique sur tous les points contestez, non seulement nos Freres qui errent, mais aussi les nouveaux Catholiques & les anciens, par la traduction de diverses pièces choisies, & auant qu'on le pourra, toutes entières, sans commentaires ni longs discours.

Les traductions ne sont pas de la même main que les Reflexions, mais d'une meilleure.

On s'est attaché à la fidélité encore plus qu'à l'élegance; & on a évité avec un soin extrême tout ce qui pouvoit servir de prétexte à chicaner sur les expressions plus ou moins fortes, afin de n'être suspect à personne.

On a crû à propos d'ajouter encore

132 Reflexions sur les Différends
l'Extrait d'une Relation Latine écrite
en 1682. touchant l'état de la Religion
en France, parce qu'elle a un fort grand
rapport d'un côté avec cette Introduction
ou Traité général, & de l'autre avec
le Traité de l'Eucharistie, & peut don-
ner quelque lumière à tous les deux.
Dieu veuille répandre sa bénédiction
sur ce travail. Si quelqu'un en profite,
il aura la charité de prier pour ceux
qui s'y sont employez.



EXTRAIT

D'UNE RE'LATION LATINE
écrite en 1682. touchant l'état
de la Religion en France.

QUÆ de hac Diœcesi dicta,
nolum accipias, quasi alibi
non sint. Ubique enim, pro ra-
tione locorum & temporum, idem
reperas. Ubique Petri retia impleri
nec rumpi videas, tanquam Christo-
litiori astante. Mirum sane opti-
mis illis, quorum non paucos Gallia
habet, hominum piscatoribus, qui
frustra antea per totam noctem la-
boraverant. Verum (quod primum
oportet agnoscere) hic digitus Dei
est, cui ita placitum, omnia scanda-
la, hæreses omnes, fatalia sua tem-
pora habere: nihil, nisi, Ecclesiam
suo sanguine redemptam atque fir-
matam, esse perpetuum. Deinde,
rogo enim te, ne me prolixius quàm

134 *Rélation Latine touchant l'état
oporteat differentem, sed de rebus
maximis, nec frustra fortasse, cle-
menter audire dedigneris; multa
apud nos, quæ antea non fuerant,
ad Dei opus concurrere certum est.
Nec ea solum di: o quæ omnibus nota,
tibi perspecta esse sat scio; iras illas
antiquas, animos illos hostiles, bellis
plus quàm civilibus exasperatos,
jam pridem deferbuisse: omnia intus
quieta, ab exteris tñta; factionum
duces nullos, ut olim, aut meritis,
aut majoribus illustres: Clerum,
unde mali origo fuerat, pro indocto,
doctum; pro socordi, vigilantem;
pro dissoluto, compositum. Unum
fortasse aperiam, in quo & plurimæ
continentur. Hodie, ò altitudinem
sapiëntia Dei! quàm investigabiles
via ejus! suis ipsius viribus ruere
heresim, suo gladio confici, suo mu-
craone jugular: Calvinus enim, vir
callidus magis quàm doctus; inge-
nio & eloquio plus quàm eruditione*

potens, optimam sui erroris & fraudis methodum instituerat, nihil (quod nostri Juris-consulti incivile aiunt) totâ perspectâ lege judicare, disputationem integram habere nullam, velitari semper, nusquam pedem pedi conferre; pravis suis Scripturae interpretationibus, quas Verbum Dei vocabat, cuncta tribuere; de traditione Ecclesiastica securus: ubi tamen unum aliquod Sanctorum Patrum, quos etiam parum legerat, idque mutilum ac truncum, arripere potuit, illud splendide objicere, reliqua silentio præterire, ut hominibus malè credulis, minimèque laboriosis, videretur omnia dixisse. Ætas nostra contra, inter errantium duces, viros doctissimos tulit, magnos futuros, si in Ecclesia vixissent, Dallaos, Albertinos, Blondellos, quos etiam vidisse atque audivisse meminimus. Illos, eruditionis eximia, fame ma-

136 *Rélation Latine touchât l'étas-
xime, sic Deo volente, pnduit aut
aliquid ignorasse, aut aliquid mala
fide reticuisse. Itaque scriptis suis de
tota traditione Ecclesiastica à primis
temporibus ad nostra disceptare
agressi sunt, parum tamen sapienter,
qui cum huic, ut vocant, supersti-
tioni, aut errori, aut etiam idolola-
tria, duodecim, quatuordecim, quin-
decim, sexdecim quandoque secula
tribuant, in iis Christi fideles, gre-
gem, atque pastores, sanctos etiam
Martyres per orbem vixisse, atque
in Domino obdormisse, fateantur,
speraverint, male viribus suis at-
que auctoritati confisi, ab iis se posse
homines abducere idque criticis
tantum dissertationibus ac conjectu-
ris, atque unico argumento negativo
semper infirmo, quasi initio non fuis-
set sic; quia scilicet primo aut se-
cundo seculo, quorum paucissima
monumenta supersunt, ejusdem tra-
ditionis Ecclesiastica testimonia, aut*

obscuriora, aut etiam (quod tamen
eis non concedimus) nulla appareant.
Id quàm futile sit, multa demon-
strant; duo imprimis. Alterum, quòd
ex tertio quartove sæculo, aut pos-
terioribus etiam, ubi hæc omnia ipsi
agnoscunt, selectis, si placet, inte-
gris tractatibus, ingentia volumi-
na conficias, ubi hæc ipsa nusquam
appareant, cum omnia omni loco esse
nec necesse sit, nec possibile. Alterum
quòd absurdum sit, quæ tertio sæcu-
lo receptissima reperias, nemine tunc
novitatem arguente, eo sæculo nata
somnia, nec potius pro certo habe-
re duobus prioribus sæculis, ac sem-
per fuisse. Incredible est quantum
ex illis eruditissimis ultimorum hæ-
reticorum scriptis, quæ ego idcirco
pessima optima appellare soleo, ve-
ritati accesserit. Quod enim ab ea
inquirenda multos antea deterruit,
aut non satis doctos, aut nimium
occupatos, seriem scilicet rerum Ec-

138 *Rélation Latine touchant l'état
clesiasticarum investigare ; exem-
plaria Græca Latinave , nocturnâ
versare manu , versare diurnâ , ut
nos etiam aliquando multo nostro
labore fecimus , nihil est quod hodie
quemquam deterreat. Tota res ex
illis pessimis-optimis Autoribus pla-
na est ; de facto constat , de jure cui-
que pronuntiandum relinquitur. Illos
qui orando , bona fide , attentè lege-
rit , eorum eruditione usus , suo ju-
dicio , accepto quod dant , rejecto
quod inferunt unico illo fallacissimo
argumento negativo , (Testor illum
Patrem misericordiarum , cui nobis
salutem ex inimicis dare placuit)
impossibile est non esse Catholicum.
Accessit & huc alia quedam , idque
in præcipuo de Sanctissimo Sacra-
mento dogmate , ab eodem Calvino
non modò illorum doctissimorum vi-
rorum , sed etiam plebis universæ
defectio , aut saltem paulatim facta
secessio , quam me quoque attingere*

tibi ne molestum sit precor. Hac enim Ecclesiam Dei valde adjuvat; errantium, sed quarentium animos primum conturbat; mox sensim ad Fidei Veritatem adducit. Calvinus enim qui, nescio quâ perversitate ingenii, nollet in illa de Eucharistia controversia, vel cum Ecclesia sentire, vel Lutherum sequi de panis substantia tantum disputantem, vel Zuinglium sanctissimum illud mysterium penitus evacuantes, medium quemdam atque stultissimum errorem primus invenit, seu quod perplexus atque inquietus animus nihil credere posset, nihil amare, nisi quod suum esset, seu ut subdolè omnibus omnia fieret; ac reconciliatis quod speraverat, Lutheranis Zuinglianisque partibus, utrarumque princeps esset & arbiter. Itaque idem ille qui impiè pro nihilo duceret hac apertissima Domini ipsius verba: Hoc est corpus meum;

140 *Rélation Latine touchât l'état
idem tamen hisce Apostoli vocibus,
certè minùs apertis, urgeri se fate-
batur, quòd divinum illud Sacra-
mentum esset cõmmunio cor-
poris & sanguinis Domini; nec
posse unquam admittere meram il-
lam Zuingli figuram & commemo-
rationem, cum quadam operatione
in nobis gratiæ & Spiritus sancti,
quæ quidem esset, ut aiebat, idque
non falsò, cõmmunio spiritûs, sed non
corporis & sanguinis. Inde absur-
dissimum illud commentus est, &
apertè sibi ipsi contradictorium, ibi
non verè & realiter adesse corpus
Domini, sed tamen à credentibus
verè & realiter manducari; nec fide
id tantùm & figurâ fieri, sed per fi-
dem, tamquam instrumentum, re ipsa
substantiam divini illius corporis
nobis offerri, exhiberi, communicari.
Addebat quomodo id fieret, aut fieri
posset, non esse inquirendum: si quis
ipsum id rogaret, nescire se, non in-*

telligere: nihil sublimius, nihil magis incredibile, (ipsius verbum est) sed tamen esse credendum, quoniam Apostolus dixerat. Hac deinde ita multiloquio ac verbis in omnes partes ambiguè involuebat, ut paucis locis exceptis, ubi de tota re plane disseruit, plurimis paginis perlectis diceres quandoque Lutherum, quandoque Zuinglium, quandoque etiam Catholicum loqui. Unde & illud consequabatur, ut Patrum testimoniis omnibus, hinc atque inde allatis, commodè uteretur. Quæ enim Zuinglius pro se stare affirmaverat, ipse cum Zuinglio adversus Ecclesiæ fidem & præsentiam realem verissimè dicere; Quæ Lutherus aut Catholici innumera, atque meridiana luce clariora, pro reali præsentia attulerant, ipse ad illam veram & realem, sed fictitiam, atque absurdam manducationem, facillimè trahere, adeo reali præsentie proxi-

142 *Rélation Latine touchât l'état
nam, ut sine ea esse non possit. Om-
nibus itaque illis testimoniis juvari,
nullis premi. Hæc Calvinus. At ejus
posterius, quamquam Confessione Fidei
& Catechismo ab illo in hanc ipsam
sententiam scriptis, ut antur; tamen
illud incredibile ad eum parum aut
concoquere, aut intelligere, aut cre-
dere potuerunt, ut etiam progressu
temporis obliti sint sibi esse creden-
dum, neque si hodie resurgat Cal-
vinus, ullum, hac in re, præter se
Calvinistam reperiat. Omnes ad
dogma Zuinglii, quod ipse tamen
disertissimis verbis respuerat atque
damnaverit, descivère. Id quidem
factu facillimum, ubi animalem ho-
minem audias; ubi de salute, aut de
tuendo dogmate cogites perquam
difficile. Ecce enim quæ Calvinus,
vaferrimè, suo illo incredibili vita-
verat, omnia incommoda recurrunt;
illud præsertim de infinitis atque
perspicuis sanctorum Patrum testi-*

monis, quos aut stultissimos fuisse qui ita loquerentur, aut nobiscum sensisse fatendum est. Albertino certe aqua hinc hæsit, uni ex illis ætatis nostræ Scriptoribus, quos antea pessimos-optimos appellavi, atque in eâ controversia longè principi. Is luculentissimum Opus, ac, Deus bone! laboriosum, de Eucharistia, per triginta & amplius annos sæpe incudi redditum, Latinè & Gallicè edidit. In eo nihil prorsus omissum est, uno excepto, quòd nisi de industria omitti non potuit, à viro præsertim in reliquis exactissimam methodum secuto. Nam cum solemne sit omnibus ejusmodi controversias tractantibus, questionis statum, primo in limine, constituere, quid tueri, quid impugnare animus sit, proponere; ipse statim quid sui impugnent, quid credere nollent, proposuit; quid crederent & tuerentur, nusquam; ne aut Calvinum publi-

144 *Rélation Latine touchant l'état
cè as manifestò ; aut suam ipsius ,
quæ nunc omnium est , sententiam
deserere convinceretur. Realem il-
lam manducationem adco reali præ-
sentia similem, quo clypeo verus Cal-
vinista contra omnium sanctorum
Patrum tela se tegere debuit , nus-
quam , ne quidem laborans & su-
dans, objecit. In iis difficilimis locis,
ac verè insuperabilibus, quod antea
nemo eorum ausus erat dicere, di-
xit, nec semel, fatendum esse statim
post Apostolos, antiquissimos & san-
ctissimos Patres omnes, plus credi-
disse, quàm ipsi hodie crederent, &
credendum esset ; non equidem rea-
lem præsentiam, sed quamdam vir-
tutem corporis & sanguinis Domini
realiter pani & vino inherentem.
Hujus vestigiis inhasit Claudius,
qui nunc apud eos viget & eminent.
quem certò scimus uni de familia-
ribus privatim hac de re interrogan-
ti, non dissimulasse Calvinii senten-
tiam*

tiam non minùs quàm Ecclesia Romana incommodam; (ita loquebatur,) nec se, nec aliumquemquam posse defendere. Cogites ergo velint quæ anxietas Christiano ac cordato viro inter illos adhuc agenti, si modò audiat & querat; quæ animi conturbatio; quæ desperatio, cùm in reliquis controversiis, sæculis quatuordecim, quindecim, ex confesso, contra se stantibus, salutem suam, eamque æternam, criticis ac frivolis conjecturis, atque infirmissimo huic argumento negativo, committere habeat: in ea verò præcipua controversia de Sacramento sanctissimo necesse sit alterum eligere, aut Fidei confessionem quam publicè & palam profiteatur, corde negare, & cum Albertino multò minùs credere quàm Calvinus credit; multò minùs (dictu horrendum) quàm omnes statim ab Apostolis Patres sanctissimi, nullo excepto, credidère aut illud incredi-

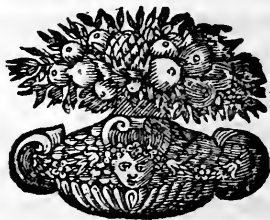
146 *Rélation Latine touchãt l'état
bile uno nunc cum Calvino amplecti
rejeçto quod in tanto mysterio, tan-
tis testibus, ipso Christo autore, cre-
dibile censuit orbis universus, ac fir-
miter credidit. Quae omnia crebris
jam sermonibus disputationibusque
vulgata, ipsa plebs intelligit; si non
intelligat, certè movetur exemplo,
cujus semper magna vis apud homi-
nes fuit, ut spreto illo malo pudore,
quo unicè tenebatur, eruditos, pro-
bos, inculpabiles quamplurimos,
quorum nemini id opprobrio aut
fraudi fuit, ipsam denique multi-
tudinem castra illa relinquentium
sequatur, illo praecipuè argumento,
à quo doctos indoctosque incipere, in
quo desinere necesse est, esse Deum
non solum maximum, sed optimum
qui non modò Litteratos, Philoso-
phos, aut Theologos; Graecè Latine-
que scientes, sed omnes voluerit
salvos fieri, strictissimam morum ac
pœnitentia viam, quia à nobis hæc*

pendent, statuerit, doctrina è contra, quia ab ipso solo est, & à nobis esse non potest, viam latissimam, à qua nemo, nisi volens, aberret: civitatem denique supra montem posuerit, qua nemini, nisi qui oculos claudat, abscondi possit. Qua cum ita sint, oculis te jam cernere existimo quantum hodie, improbis etiam sed cæcis, hostium laboribus, immutata sit hujus certaminis facies, ut eorum iam inclinata acies, si impellatur, certam Ecclesie victoriam spondeat, ut Jerichuntis jam mota fundamentis mœnia, ultimam tubarum vocem longiorem ac concisio-rem tantum expectent. Tubas ego intelligo auribus Christianis pulcherrimum illum & suavissimum concentum. ***** Rege præsertim supra fidem magno, à quo omnia ardua facile sperare, non levitas, aut temeritas, sed ratio & sapientia est. Nec iam hinc res ejus gestas com-

148 Relation Latine touchã l'état
memoro , eãque omnia qua posteris
trad. nda multi, nec nobis incogniti
suscepere. Vnum ut non omitam ,
me ipsum hujus epistola argumen-
tum admonet , quod de eo scilicet ,
non de a. i. Homerus uno verbo om-
nia complexus, cõque factitio, dixif-
se v. id ri possit : πάντων βασιλεύτης
ἀν. ων. qui ita ad imperandum na-
tus & effectus sit ; ita sit præ aliis
Regius Rex, vel quod ille elegan-
tissimè dixit, nos nisi barbarè dicere
non possumus, omnibus Regibus
Regior , ut quod unicuique homi-
num vivere & spirare est , omnibus
quæcumque agimus conjurctum ,
nulli adversum , id illi sit populos
regere ; non illum hora , non locus ,
non res impediãt, non incessus, non re-
quies, non ambulatio , non venatio ,
non palastra, non joci, non epula, non
quidquid curando corpori dare ne-
cesse est, ne continud omnia ab omni-
bus attentè audiat ; postulatis ; pre-

cibus, cogitationibus per sepe uno verbo respondeat, nil agenti similis quamplurima semper agat, & quammaxima: ac sicuti nemini dubium est quin ducibus suis dux ipse multò præstantior sit, ita nulli ambiguum relinquat, suis & Regni quæ vocant, Consiliis, non præsse modò, sed optimè ipsum consulere; non ab alio justum, aut piùm, aut sapientem, sed qui suos & iustos, & pios, & sapientes, efficiat. Unde intelligant omnes, in eo omnia publicè privasimque sita, ab uno illo pendere, quacumque aut teneant, aut expectent, aut sperent, aut cupiant; omnibus una mens sit, etiam illis in Religione discordibus, ut maximo, optimo, clementissimo, providentissimo, Domino, placere ubi possint, ejus vocem sequi, nutus audire, vota intelligere, magnam esse felicitatem existiment. Quæ si pluribus, quamquam festinans, prosecutus sum,

150 Rélation Latine touchât l'état
quoniam ad rem imprimis facere vi-
debantur , maximâsque nostras
illas spes de uno tandem apud nos
ovili atque pastore. *****



T R A D U C T I O N
de cét endroit de la
Rélation Latine.

SI je ne parle que de ce Diocèse, ce n'est pas qu'il n'en soit de même ailleurs. Par toute la France on travaille avec la même bénédiction, à proportion des personnes, des temps & des lieux. Par tout, comme si Nôtre Seigneur étoit encore sur le rivage, on voit les filets de Saint Pierre se remplir d'un nombre presque infini de poissons, & ne se rompre pas. Ce miracle surprend & étonne ceux-là même dont le ciel se sert pour le faire; excellens pêcheurs d'hommes, mais qui avoient travaillé inutilement toute la nuit. Il y faut premièrement recon-

noître & révérer le doigt de Dieu, dont les ordres éternels sont, que toutes les hérésies aient leur terme fatal, & qu'il n'y ait rien de perpétuel que son Eglise. Si toutefois il nous est permis de nous arrêter aux causes secondes, beaucoup de choses qui n'étoient point autrefois, semblent heureusement concourir aux grands & secrets desseins de la Providence. Je ne rappellerai point ici ce que personne n'ignore, & que vous sçavez assurément mieux que personne; je veux dire l'ancienne aigreur des esprits diminuée & presque éteinte, depuis qu'il n'y a plus de guerres civiles; l'Etat tranquille au dedans, & qui n'a rien à craindre au dehors; nul chef de parti, comme autrefois, considérable, ou par sa nais-

fance, ou par son mérite; le Clergé lui-même, où étoit la première source du mal, habile, vigilant, & sage, d'ignorant de négligent, & de peu réglé qu'il étoit assez communément au temps de nos peres. Je vous découvrirai, peut-être ce qui ne vous est pas si connu & pardonnez-moi, s'il vous plaît, si je m'étends un peu plus qu'il ne faudroit avec vous, sur une matière la plus importante du monde; & si Dieu le veut, peut-être non pas inutilement ni en vain. Aujourd'hui (ô profondeur de la Sagesse divine, combien ses voyes sont éloignées de nos voyes, & ses pensées, de nos pensées!) aujourd'hui en France l'hérésie tombe par ses propres forces, est accablée par ses propres armes, percée & blessée mor-

154 *Rélation touchant l'état*
tellement des traits les plus
dangereux qu'elle avoit prépa-
rez contre l'Eglise. Calvin ,
homme plus habile que sça-
vant , tres-ingénieux & tres-
éloquent , mais médiocre en
connoissances , avoit pris au
commencement une excellen-
te méthode pour se tromper
& pour tromper les autres.
C'étoit de ne rien approfondir
de ne juger jamais , comme
disent nos Jurisconsultes , que
sur une partie de la Loi sans
voir le reste ; jamais de dispute
suivie & entière , toujours des
escarmouches , mais point de
combat réglé , donnant tout à
ses propres interprétations ,
qu'il nommoit la parole de
Dieu , sans se mettre en peine
de la Tradition Ecclésiastique
& du sentiment des saints Pe-
res , qu'il avoit même peu étu-

diez. Si toutefois il trouvoit dans leurs Ecrits quelque petit mot qui semblât le favoriser, tronqué & séparé du reste, il ne manquoit pas d'en faire parade, pour persuader à ses sectateurs, trop crédules & trop peulaborieux, qu'il avoit épuisé la matière, & n'avoit rien oublié. Nôtre siècle au contraire a produit entre les Ministres chefs de ce mauvais parti, detres-sçavanshommes, grands personnages; s'ils eussent vécu dans l'Eglise, les Daillez, les Aubertins, les Blondels que nous avons même vûs & connus. Ceux-ci d'une érudition profonde, d'une réputation tres-étenduë, ont eu honte, & Dieu l'a ainsi permis; ou d'avoir rien ignoré sur les controverses, ou de l'avoir dissimulé de mauvaise foi. Ainsi

ils ont traité tres-exactement dans leurs Ecrits de toute la Tradition Ecclésiastique, depuis le temps des Apôtres; sans prendre garde pourtant, qu'après avoir reconnu en ce qu'ils nomment, ou superstition, ou erreur, ou quelquefois même idolatrie, tantôt douze ou treize, tantôt quatorze, quinze, ou seize siècles d'antiquité; après avoir avoué que tous les Peres, qu'ils nomment saints, les pasteurs, & les troupeaux, les Martyrs mêmes de Nôtre Seigneur, sont morts en cette créance: l'entreprise la plus téméraire qui fut jamais, est de vouloir nous persuader une creance contraire. Ils ont crû pourtant le pouvoir faire, tant les personnes d'un génie élevé sont sujettes à se trop promettre de leur esprit & de leurs

forces. Mais, bon Dieu! par quels moyens? Par des conjectures & des dissertations de critique, & par un seul argument qu'on appelle ordinairement négatif. Car ils supposent qu'au commencement de l'Eglise il n'en étoit pas de même, parce que dans le premier & le second siècle, dont il nous reste tres-peu d'Ecrits, on ne trouve pas, à ce qu'ils disent, d'aussi évidens témoignages de cette Tradition Ecclésiastique, ou même on n'en trouve point du-tout; ce qu'on n'a garde toutefois de leur accorder. Mais cet argument négatif, toujours foible, & en toutes sortes de matières, est frivole, particulièrement en celle-ci, par mille raisons, & par deux entre les autres. La première, que dans le troisième

& quatrième siècle, où ils reconnoissent de bonne foi ces erreurs prétendues, qui voudra choisir certains Traitez particuliers, il fera de gros volumes où il n'en fera pas dit un mot, n'étant ni nécessaire ni possible qu'en tous lieux on parle de toute la créance de l'Eglise. La seconde, que quand dans le troisième siècle, par exemple, on trouve un dogme constamment établi par toute la terre, sans que personne en ce temps-là ait réclamé au contraire, ni se soit avisé de l'accuser de nouveauté; c'est une rêverie de croire que ce dogme soit né en ce siècle-là, ou plutôt de ne pas croire qu'il vient des siècles précédens, & des Apôtres mêmes. On ne sçauroit assez vous dire quel bien ont fait à l'Eglise les sçavans

travaux de ces derniers Hérétiques, que j'appelle quelquefois par cette raison de tres-bons & tres-mauvais ouvrages. Auparavant il falloit une grande résolution pour entreprendre la recherche de la vérité. Il falloit suivre pié-à-pié la Tradition Ecclésiastique de siècle en siècle, avoir pour cela, jour & nuit entre les mains les originaux Grecs & Latins des Peres & des Historiens de l'Eglise. Peu de personnes en étoient capables; les uns n'avoient pas assez de connoissance, les autres n'avoient pas assez de loisir. Aujourd'hui ces difficultez ne doivent plus rebuter personne. Avec ces livres, que je viens d'appeller tres-bons & tres-mauvais, ce grand travail n'est plus nécessaire. Ils ont tout recherché, tout rapporté,

tout applani : le fait est maintenant constant , il n'y a plus qu'à se déterminer sur le droit, avec un peu de bon sens & de raison. Quiconque les lira en priant, de bonne foi, avec attention, se servant de leur sçavoir, mais de son jugement propre, prenant comme certain ce qu'ils avouënt, rejetant comme tres-incertain leurs conjectures de critique & leur misérable argument négatif, il est impossible, (j'en prens à témoin ce même Pere des miséricordes qui a tiré nôtre salut de nos propres ennemis) il est impossible qu'il ne soit pas Catholique. A cela il faut ajouter une espèce de révolte contre Calvin, ou du moins une manière de séparation d'avec lui, non seulement de ces scavans hommes, mais

du peuple entier, dans le point le plus important de tous, qui est celui de la sainte Eucharistie : discordé que vous me permettrez encore, s'il vous plaît, de toucher en peu de mots. Car elle met premièrement le trouble & l'épouvante dans l'esprit de ceux qui errent; puis les amène insensiblement à la foi de l'Eglise. En cette controverse de l'Eucharistie Calvin, par je ne sçai quelle bizarrerie, ne voulant, ni suivre l'Eglise, dont il s'étoit séparé; ni suivre Luther, qui ne disputoit contre elle, que pour conserver la substance du pain & du vin; ni suivre Zuingle qui aneantissoit tout-à-fait un si grand mystère, imagina une erreur entre ces deux-là, mais plus extravagante que l'une ni l'autre; soit que son

esprit inquiet & incertain ne pût rien aimer ni approuver que ce qu'il avoit inventé lui-même; soit que par un artifice profond il voulût se faire toutes choses à tous; & réunissant les Luthériens aux Zuingliens, comme il l'avoit espéré, devenir l'arbitre & le maître de toutes ces sectes. Encore donc que par une audace tres-impie, il ne comptât pour rien ces paroles si claires, si expresses, & si précises de Nôtre Seigneur: *Ceci est mon corps*; il disoit qu'il ne pouvoit résister à ces autres paroles de l'Apôtre, sans doute moins claires & moins expresses: Que le pain & le calice qu'on bénit, sont *la communion du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur*: Qu'ainsi il ne pouvoit jamais recevoir

cette simple figure de Zuingle accompagnée de l'opération de la grace & du S. Esprit en nous, qui seroit, disoit-il, & en cela il avoit raison, la communion de l'Esprit, mais non pas la communion du Corps & du Sang du Seigneur. Là-dessus il forma un dogme le plus absurde qui fut peut-être jamais, & qui se contredit manifestement lui-même. Le Corps de Nôtre-Seigneur, dit-il, n'est pas véritablement & réellement en terre ; & néanmoins il ne laisse pas d'y être mangé véritablement & réellement ; & ce n'est point par foi & en figure seulement. Car encore que la foi serve d'instrument à ce miracle, elle n'est que l'instrument seul ; mais c'est sans aucune figure que la substance de ce

Corps & de ce Sang précieux est véritablement & réellement offerte, donnée, communiquée à ceux qui croient. Il ajoute que si on lui demande comment cela se peut faire, c'est ce qu'il ne faut point demander; qu'il n'en sçait rien; qu'il n'y a rien de plus grand, de plus extraordinaire, & de *plus incroyable*; c'est le propre mot dont il se sert; qu'il le faut croire pourtant, puisque l'Apôtre l'a dit. Toute cette bizarre doctrine il l'enveloppe de si longs discours & de tant d'expressions ambiguës, propres à être expliquées en toutes sortes de sens, que si vous exceptez un petit nombre d'endroits où il s'est tout-à-fait expliqué, on lit cinq ou six pages de suite dans les

Ecrits ; sans sçavoir où l'on en est ; & on croit entendre parler , tantôt Luther , tantôt Zuingle , tantôt même un bon Catholique. De là il tiroit encore un autre avantage , qui estoit de se servir de tous les passages des Peres alléguez de part & d'autre , & de n'être embarrassé de pas-un. Les passages que Zuingle avoit crû le favoriser , il les alléguoit , comme Zuingle , contre la présence réelle : ceux que Luther & que les Auteurs Catholiques avoient apportez en nombre presque infini , & plus clairs que le jour , pour la présence réelle , il les expliquoit facilement de cette manducation réelle qu'il avoit forgée exprés , si approchante de la présence

166 *Rélation touchant l'état*
réelle , que la pensée humaine ne les peut distinguer ; car on ne sçauroit imaginer qu'une chose soit mangée en un lieu où elle n'est pas. Tel fut l'artifice de Calvin. Mais ses descendans , à qui il a laissé une Confession de Foi & un Catechisme en ce sens-là même , & dont ils se servent encore aujourd'hui , ont eu tant de peine cependant ou à entendre , ou à digérer cette doctrine incroyable , comme il la nomme , qu'ils ont même oublié l'obligation où ils sont de la croire par leur Catechisme & leur Confession de Foi ; de sorte que s'il revenoit aujourd'hui au monde , il se trouveroit parmi tant de Calvinistes le seul Calviniste sur cet article. Tous généra-

lement ont passé à l'opinion de Zuingle, qu'il avoit formellement & expressément rejetée & condamnée : parti tres-facile à prendre, si l'on n'écoute que l'homme animal ; mais plus difficile que pas-un autre, si l'on pense à son salut, ou même à soutenir son sentiment avec quelque sorte d'honneur. En effet on retombe aussi-tôt dans tous ces inconvéniens que Calvin avoit eu l'adresse d'éviter par cette manducation réelle & chimérique ; & sur tout on n'a plus rien à dire contre cette infinité de passages des Peres, si clairs & si exprés pour la présence réelle, qu'il faut avouer de nécessité, ou qu'ils avoient perdu l'esprit quand ils s'exprimoient ainsi, ou qu'ils a-

voient dans l'esprit les mêmes choses que nous sur ce grand mystère. Aubertin, leur plus grand & plus célèbre Auteur en cette matière, l'un de ceux que j'ai déjà nommez si souvent tres-bons & tres-mauvais, ne s'est jamais trouvé si embarrassé qu'en cet endroit. Cét homme avec un prodigieux travail, publia en Latin & en François un grand & ample volume de l'Eucharistie, après l'avoir forgé & reforgé durant trente ans & davantage. On peut dire aussi avec vérité, qu'il n'y a rien omis, hors une chose qu'on ne peut jamais omettre que par un dessein formé, dans un ouvrage d'ailleurs fort méthodique. Car au lieu que tous les autres Auteurs de controverses

ont

ont accoutumé, & se font une loi inviolable, d'établir dès l'entrée, l'état des questions qu'ils vont traiter ; de proposer ce qu'ils ont à défendre, & ce qu'ils ont à combattre : celui-ci tout au contraire, propose d'abord ce qu'il veut combattre, & qu'il ne veut point croire, & ne dit pas un mot de ce qu'il défend, & de ce qu'il croit ; & cela pour n'être pas obligé, ou d'abandonner d'abord publiquement & manifestement son Calvin sur cette manducation réelle. ou de trahir son sentiment propre, & celui de tous les siens, qui n'est plus, comme je l'ai déjà dit que celui de Zuingle même Quant à cette manducation réelle séparée de la présence réelle, qui devoit être le bouclier d'un véritable Calviniste, comme il

170 *Rélation touchant l'état*
avoit été celui de Calvin contre tous les passages des Peres, jamais il ne s'en est servi dans tout son ouvrage, quelque pressé qu'il se trouve. Lors même qu'il n'en peut plus, & qu'il est tout en sueur sur ces passages difficiles & insurmontables, il passe à une autre extrémité terrible, & ose enfin ce que Calvin ni pas un autre n'avoient jamais osé. Il faut avouer, dit-il, & cela non pas une seule fois, mais plusieurs : il faut avouer que les Peres de l'Eglise, même les premiers & les plus anciens, aussitôt après les Apôtres, ont crû sur ce sujet plus qu'on ne doit croire ; non pas à la vérité la présence réelle du Corps & du Sang, mais la présence de toute leur vertu, réellement attachée au pain & au vin, que l'on confond

aisément avec le corps & le Sang même. Le Ministre Claude, qui est aujourd'hui à la tête du Parti, marche sur les traces d'Aubertin, ne se défend que par le même principe; & nous sçavons avec certitude qu'il s'est expliqué en particulier à quelqu'un de ses amis qui le pressoit sur ce sujet, que l'opinion de Calvin n'étoit point la sienne; qu'elle n'avoit pas moins d'inconveniës (c'est ainsi qu'il s'exprimoit) que celle de l'Eglise Romaine; enfin qu'elle ne pouvoit être défendue ni par lui ni par autre. Figurez-vous donc, s'il vous plaît, en quel état se doit trouver un homme de bien & de bon sens, qui commence à se défier de leurs erreurs; quelle doit être son inquiétude, quel le trouble de son esprit, quel pres-

que son desespoir, quand après une serieuse réflexion il voit que sur toutes les autres controverses, du consentement même de ses plus sçavans Auteurs, ayant contre lui quatorze ou quinze siècles d'antiquité, ce n'est plus que sur ce foible argument négatif, & sur ces frivoles conjectures de critique, qu'il hazarde son salut éternel : Que d'un autre côté en cette controverse si capitale & si importante de l'Eucharistie, il lui faut de nécessité choisir de deux choses l'une; ou bien nier & desavouër en secret cette même Confession de Foi imprimée, dont il fait profession en public; & dire en même temps, avec Aubertin, ce qui fait horreur à penser, que les Peres de l'Eglise, mesme les premiers & les plus

anciens, aussitôt après les Apôtres, se sont grossièrement trompez; ou bien embrasser, avec Calvin seul, ce dogme qu'il a justement nommé incroyable, & que nul autre n'a osé croire après lui, rejetant ce que toute la terre a trouvé croyable, & qu'elle croit fermement de ce grand mystère, sur le témoignage de tant de grands Saints, sur la parole Nôtre Seigneur lui-même. Ces difficultez par le grand nombre d'écrits, de conférences & de disputes, ont passé peu à peu des sçavans, au peuple même; tout le monde les comprend, ceux qui ne les comprendroient pas, sont touchez de l'exemple, dont le pouvoir a toujours été si grand sur l'esprit humain; & voyant dans cette grande multitude de convertis des per-

sonnes sçavantes, éclairées & desintéressées, d'une vie sans reproche, à qui leur changement a fait honneur, ils rejettent cette mauvaise honte, qui seule les retenoit auparavant, & se rendent à ce grand, à ce solide, & pour ainsi dire, à ce palpable argument qui commence & qui finit toutes les conversions. Qu'il y a un Dieu tout bon, tout sage, qui n'a point voulu attacher le salut à la connoissance du Grec & du Latin, & n'avoir avec lui que des Theologiens & des Philosophes, son dessein étant, ainsi qu'il l'a dit lui même, *Que tous soient sauvez*; qu'il a véritablement parlé d'une voie étroite pour les mœurs & pour la pénitence, parce qu'elles dépendent de nous; mais que quant à la doctrine, où nous n'avons

part aucune, & qui ne vient que de lui, il a bien voulu tout au contraire marquer un chemin royal & large, où l'on ne peut égarer si on ne le veut; établir enfin la sainte cité sur la montagne qui ne peut demeurer cachée, & qu'on ne sçavoit point voir si on ne ferme les yeux. Vous voyez donc clairement, si je ne me trompe, quel est nôtre avantage aujourd'hui; combien les propres travaux de nos adversaires ont changé en nôtre faveur la face du combat; que leurs troupes déjà en desordre, pour peu qu'on les pousse, promettent une victoire certaine à l'Eglise; que les murailles de leur nouvelle Jericho déjà ébranlées sur leurs fondemens, n'attendent plus pour tomber que le dernier son des trompettes, un

Ios. 6. 7.

peu plus long & plus éclatant que les précédens. J'entends par ces trompettes, le concert si agreable & si charmant pour des oreilles Chrétiennes.

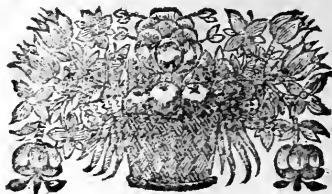
***** Sous un Roi, sur tout, plus grand qu'on ne le peut dire; de qui si l'on se promet facilement tout ce qu'il y a de plus difficile, après ce que nous en avons déjà vû, ce ne sera point légèreté, mais sagesse. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ses conquêtes, ni de tout ce qu'il a fait d'extraordinaire au dedans & au dehors de l'Etat; le sujet que je traite, n'attache à une seule de ses louanges, mais qui est la source de toutes les autres. Il m'a semblé quelquefois qu'Homere n'avoit pensé qu'à lui, quand il nomme un de ses Heros, mais plus noblement en sa lan-

que que nous ne ſçaurions le faire en la nôtre, *le plus Roi de tous les Rois.* Le ciel l'a tellement fait & formé pour ce qu'il devoit être, qu'on diroit que gouverner eſt en lui, ce que respirer eſt en nous, une action naturelle & inſenſible, qui ſe mêle à toutes les autres ſans en interrompre aucune, ni qu'aucune l'interrompe. Ni temps, ni lieu, ni occaſion ne ſuſpendent & ne retardent ce mouvement continuel, mais réglé & tranquille de Roi & de Maître. En ſ'habillant, en ſe couchant, en marchant, à table, à la promenade, à la chaffe, dans les exercices, dans les divertiffemens, rien n'empêche que par-tout il n'écoute tout, avec autant d'attention, que ſ'il n'avoit dans l'eſprit qu'une ſeule choſe. On demeure ſur-

pris & charmé, de le voir à tous momens d'un petit mot répondre non seulement aux propositions, mais aux pensées de ceux qui lui parlent, & comme ne faisant rien, faire incessamment les plus importantes affaires du monde: Veritable Chef, ou plutôt veritable conseil de son Conseil même; comme veritable General de ses plus fameux Generaux, sans que personne s'y puisse méprendre; & qui n'emprunte point d'autrui la capacité, la sagesse, la justice & la pieté qu'on admire en lui; mais les inspire lui-même à ceux qui le servent à proportion de la confiance dont il lui plaît de les honorer. De là naît parmi les peuples une admiration & une amour que l'on ne peut

Exprimer : tous les sujets sont
es courtisans, également per-
nadez en tous lieux, & dans
s provinces les plus reculées,
u'en sui seul font rénfermées
outes nos esperances, ou par-
culieres, ou publiques ; &
out ce que chacun de nous,
u possède, ou attend, ou
esire de repos, de tranquil-
té, de fortune, de bien &
'honneur. Tous generale-
ment, sans en excepter ceux-
i même que l'erreur separe
e nous, n'ont en cela qu'un
même esprit est qu'un même
entiment, qui est que plaire,
quand ils le peuvent, à
un si grand, si bon & si sage
Maître, aller au devant de ses
pensées, lui obeir avant mê-
me qu'il commande, n'est
pas seulement leur devoir,
mais leur propre felicité. On

ſçait, on voit, on ſent, avec qu'elle ardeur il deſire de ramener tous les François à la Foy de leurs peres. C'en eſt aſſez avec toutes les diſpoſitions que nous avons déjà remarquées, pour eſperer, comme nous faiſons, de voir en France, & durant ſon regne, un ſeul troupeau, & un ſeul Paſteur. *****



REMAR



REMARQUES

OU

PREUVES

POUR LE I. TRAITE'

de l'Examen en général.

SECTION II.

Article I. page 10. [Si nous en voulons croire Aristote, c'est le fondement général de tous nos raisonnemens, &c.] Le passage est au quatrième Livre de ses Métaphysiques, chapitre 3. à la fin, d'autant plus remarquable, que quelques-uns ne l'ont pas tout-à-fait entendu, & que c'est pourtant le fondement de toute la Dialectique, c'est-à-dire, du chef d'œuvre de son esprit.

Τὸ γὰρ αὐτὸ ἅμα ὑπάρχειν ἀδύνατον τοῦ

2 Preuves pour le Traité

», αὐτῷ κατὰ τὸ αὐτό. Il est impossible
», qu'une même chose soit , & ne soit
», pas , en un même sujet & au même
», sens.

Α' δ' ὡς αὐτὸν γὰρ ἐντινῶν ταῦτο ὑπολαμβάνειν εἶναι, καὶ μὴ εἶναι, &c. ἢ κ' ἔστι γὰρ ἀναγκαῖον, ἃ τις λέγει, ταῦτα καὶ ὑπολαμβάνειν. Il est impossible que quel-
», qu'un croie qu'une même chose soit,
», & ne soit pas ; mais il n'est pas né-
», cessaire qu'il croie ce qu'il dit.

Διὸ πάντες ἀποδέχονται εἰς ταῦτῳ
», ἀνάγκη τῷ ἑκάστῳ δόξαν. C'est pour-
», quoy tous ceux qui font des demon-
», strations les font aboutir là : [Qu'il
», vous est impossible de croire vous-mêmes
», qu'une même chose soit , & ne soit pas.]
», εἴσει γὰρ ἀρχὴ καὶ τῶν ὄντων ἀξιωμαίων
», αὐτῇ πάντων. C'est naturellement le
», principe des principes, & de tous les
», axiomes. Le Traducteur Latin , le
», Cardinal Bessarion, a mis , *ceterarum*
», *quoque dignitatum omnium principium*,
», au lieu qu'il s'agit non de dignitez,
», mais d'axiomes , ou en Latin *Peti-*
», *tions* , principes , qu'on demande dès
», l'entrée , être supposez d'un consen-
», tement commun sans autre preuve.

Au chapitre suivant , Aristote ex

plique la même chose , deux fois :
βεβαιότατη αὐτῆ τῶν ἀρχῶν πασῶν. “
C'est le plus certain & le plus assu- “
ré de tous les principes. αὐτῆ δὲ ἀπα- “
σῶν βεβαιότατη τῶν ἀρχῶν.

SECTION III.

Article V I. pages 30. 31. Calvin “
cependant n'a pû s'empêcher de di- “
re, que sur l'Eucharistie l'erreur des “
Luthériens est encore plus grossière “
que celle de l'Eglise Romaine.] Vo- ,
yez la fin des Preuves de ce Traité,
où l'on a mis à part & ensemble plu-
sieurs passages extraits de Luther &
de Calvin sur l'Eucharistie.

Luther avouë de son côté , &c.] “
Sur ce qui est contenu en cet Arti-
cle, soit des sentimens de Luther con-
tre ceux de Calvin sur l'Eucharistie,
soit de la division des Luthériens en-
tre eux , & des efforts inutiles qu'on
a souvent faits pour réunir les opi-
nions différentes : Voyez le même en-
droit des Preuves à la fin.

SECTION IV.

„ *Article IV. page 38. Leur Apolo-*
 „ *gie écrite par M. Daillé.]*

Preuve de ce qui est dit dans cét Arti-
cle , que les Protestans de France par
leurs propres principes ne devoient
point se séparer de l'Eglise , si elle
n'avoit point d'erreur fondamentale
& contraire au salut.

Daillé , „ Nous avoüons que toutes erreurs
Apolo- „ ne nous donnent pas un juste & suf-
gie pour „ fisant suiet de rompre avec ceux qui
les Egli- „ les tiennent. Car l'Apôtre nous com-
ses P.R. „ mande de recevoir à nous celuy qui
de Frä „ est debile en la Foy, & ne le point tra-
ce. p. 32. „ vailler par débats de dispute, & luy-
 „ même nous en donne l'exemple , en
 „ supportant doucement ceux qui n'é-
 „ toient pas de son avis en toutes cho-
 „ ses. *Nous tous qui sommes parfaits,*
Phil. 3. „ dit-il , *ayons ce sentiment ; & si vous*
15. Gal. „ *sentez quelque chose autrement, Dieu*
1.8.9. „ *le vous revelera aussi. Il est évident*
 „ *que cette foiblesse en la Foy, & cette*

de l'Examen en général. 5

diversité de sentiment dont parle S. Paul, est une erreur. Puisqu'il veut qu'on la supporte, & qu'ailleurs néanmoins il prononce anathème contre ceux qui évangeliseront autrement qu'il ne nous a évangelisé; il faut de nécessité conclurre qu'il y a deux sortes d'erreurs en la Religión; les unes, que l'on peut supporter sans rompre avec ceux qui les tiennent; les autres, dont il faut fuir la communion. Et cette différence dépend de la nature des erreurs mêmes. Car comme les vérités de la Foy ne sont pas toutes d'une égale importance, les unes étant principales, & si absolument requises, que l'on ne peut parvenir au Royaume des cieus en les ignorant: les autres étant utiles, mais non si nécessaires, que l'on ne puisse, sans les connoître, servir Dieu, & jouir de son salut; de même en est-il des erreurs. Les unes sont pernicieuses & incompatibles avec la vraie piété, les autres sont moins nuisibles, & ne mènent pas nécessairement les hommes en perdition. Saint Paul nous découvre assez clairement cette distinction en la première aux

6 Preuves pour le Traité

1. Cor. 3. 22 Corinthiens, là où après avoir dit,
23. 15. 22 que nul ne peut poser autre fonde-
22 ment, que celuy qu'il a posé, à sça-
22 voir, J E S U S- C H R I S T ; il ajoute,
22 que ceux qui aurót édifié sur ce fon-
22 demēt du bois & du foin & du chau-
22 me, feront perte de leur ouvrage,
22 lorsqu'il sera examiné; mais que quāt
22 à eux ils seront sauvez, toutefois ain-
22 si comme par feu, c'est-à-dire, diffi-
22 cilement, & comme s'ils échappoient
22 leur seule personne d'un embrasemēt
22 où seroit demeuré tout leur bien: si-
22 gne évident qu'il y a des erreurs qui
22 ne privent pas leurs auteurs mêmes
22 du salut, bien loin d'en forclorre ceux
22 qui les ont crûes après eux, & sur
22 leur foy seulement. Et en effet, où
22 est celuy qui ne voye qu'il y a des
22 erreurs qui choquent & renversent
22 les fondemens du Christianisme, en
22 nous engageant inévitablement en
22 des choses incompatibles avec le sa-
22 lut; & d'autres qui ne le sont pas? Par
22 exemple, c'est une erreur de la pre-
22 mière sorte, d'estimer qu'il faille ado-
22 rer le Soleil. Car puisque le Soleil est
22 une creature, & que ceux qui adorēt
22 les creatures, n'ont point de part au

royaume des cieux ; il est clair que „
ceux qui ont une telle opinion , ne „
peuvent parvenir au salut. Ainsi en „
est-il de toutes les autres erreurs qui „
choquent quelqu'un des premiers, „
nécessaires & fondamentaux articles „
de la Religion Chrétienne. Mais l'er- „
reur de ceux qui croyoient jadis que „
l'Eglise demeureroit quelque temps „
avec JESUS-CHRIST, en la terre après „
la résurrection, n'est contraire ny à „
la piété envers Dieu , ny à la cha- „
rité envers le prochain , & ne cho- „
que directement aucun des fondemēs „
de l'Evangile, bien qu'elle soit, à mon „
avis, contraire à divers passages de „
S. Paul , & peu convenable à la na- „
ture du royaume de JESUS-CHRIST. „
A peine sçauroit-on croire combien „
il est nécessaire de remarquer cette „
différence entre les erreurs des hom- „
mes sur les matières de la Religion, „
pour se garantir de l'importun cha- „
grin de certains esprits mélancholi- „
ques, qui condamnent toutes choses „
également , & foudroyent d'un seul „
& même anathême, tout ce qui s'é- „
loigne tant soit peu de leur senti- „
ment ; & pour ne tomber de l'autre „

8 *Preuves pour le Traité*

„ côté dans l'indifference des profa-
„ nes qui s'acommodent à tout, & en-
„ gloutissent le chameau aussi-bien que
„ le moucheron. Certes, le Fidele se gar-
„ dera de toute erreur, & en repurgera
„ son prochain, autant qu'il luy sera
„ possible. Car quelque petite & légé-
„ re que soit une erreur, tant y a que
„ c'est une erreur ; c'est-à-dire, une
„ ignorance & une contradiction à la
„ verité, & par consequent un mal.
„ Mais il ne laissera pas pourtant de
„ faire soigneusement cette distin-
„ ction entre les erreurs, & de recon-
„ noître que l'une est beaucoup plus
„ dangereuse que l'autre ; & les au-
„ ra plus ou moins en horreur, selon
„ qu'il les jugera plus ou moins péril-
„ leuses. Si elles sont du premier rang,
„ à sçavoir, de celles qui renversent les
„ fondemens du Christianisme, il tâ-
„ chera avec toute la prudence & dex-
„ terité possible, selon sa vocation &
„ ses dons, à en tirer son prochain ; &
„ s'il n'y peut rien gagner, du moins
„ sauvera-t-il son ame propre en se ti-
„ rant de la communion de ceux qui
„ les tiennent. C'est ce que pratiqué-
„ rent autrefois les Fidèles à l'endroit

de Paul de Samosate, Evêque d'An-
tioche, & d'Arrius, Prêtre d'Aléxan-
drie, qui tenoient que JESUS-CHRIST
étoit une pure creature, ruinant tout
le Christianisme de fond en comble
par cette abominable doctrine. Mais
si l'erreur est de la seconde sorte, non
pernicieuse, ny incompatible avec
les fondemens de nôtre Foy, nous
tiendrons à beaucoup de bonheur
d'en pouvoir commodément délivrer
nos prochains : car il seroit à desirer
que nous fussions entièrement
exemts d'erreur. Que si nous n'en
pouvons venir à bout, il ne faudra
pas pour cela rompre avec eux, mais
y supporter doucement ce qui ne s'y
peut changer, & qui au fond ne pré-
judicie pas à leur salut, & moins en-
core au nôtre, &c. *Et plus bas.*

Car cette opinion que les Luthé-
riens ont, à sçavoir, que le Corps du
Seigneur est réellement présent dans
le pain de l'Eucharistie) demeurant
dans ces termes, n'a aucun venin.
Elle n'abolit point le Sacrement, elle
n'abolit point le signe dont il confi-
ste, elle ne l'adore point, elle ne le di-
vise point, elle n'en fait point un sa-

,, crifice expiatoire de nos crimes, elle
 ,, lui laisse & sa nature & sa vertu, &
 ,, n'ôte non plus à JESUS-CHRIST for-
 ,, mellement, directement & immédia-
 ,, tement ny sa substance ni ses pro-
 ,, priétez ; seulement pose-t-elle, que
 ,, JESUS-CHRIST, pour nous livrer la
 ,, vertu de sa mort, & nous communi-
 ,, quer son Corps & son Sang, ainsi
 ,, que parle S. Paul, c'est-à-dire, l'effi-
 ,, cace de l'un & de l'autre, il se trou-
 ,, ve au Sacrement de l'Eucharistie
 ,, présent selon son humanité, d'une fa-
 ,, çon qu'ils confessent être incompré-
 ,, hensible. Cette hypothèse ne nous
 ,, engage en rien qui soit contraire ou
 ,, à la piété, ou à la charité, ou à
 ,, l'honneur de Dieu, ou au bien des
 ,, hommes.

,, *Article V. pag. 41. Saint Bernard.*
 ,, même ce bon & pieux Docteur.]

*Preuve de ce qui est dit en cet arti-
 cle, que Saint Bernard, grand dé-
 fenseur de la présence réelle, est ap-
 pellé saint, bon & pieux Docteur
 par les premiers Prétendus Refor-
 mateurs.*

de l'Examen en général. II

Sed omnes pii Scriptores hunc sibi sensum fuisse demonstrant. Sic Augustinus. . . . Bernardus verò.

Calvi-
nus, In-
stit. l. 3.

Mais tous les Docteurs Chrétiens en ont ainsi senti & parlé, comme Saint Augustin, semblablement Saint Bernard.

cap. 3.
§. 3.
Institu-
tion de
Calvin
en Frã-

Qui tamen tunc sanctis illis Viris (Gregorio & Bernardo) tantopere displicebat.

çois, c. 14
même
endroit

Et néanmoins ces saints Personna- ges (S. Gregoire & S. Bernard) ont été fort fâchez de voir ce qu'ils vo- yoient dès lors.

Calvin.
Inst. l. 4.
c. 7. § 22

Article VII. p. 49. Ceux-ci sont dé- ja persuadés de la présence réelle, il n'y a que l'adoration qui les arrête, quoi- qu'elle en soit une suite néces- faire, &c.] Voyez à la fin dans les Preuves de ce qui est dit touchât l'Eucharistie dans le Traité de l'Examen en général, & dâs la Relation Latine.

Institu-
tion en
Frãçois,
liv. 4.
chap. 7.
§. 22.

SECTION V.

Article IV. p. 56. Non seulement leur Confession de Foy, mais toutes

12 *Preuves pour le Traité*

„ les Confessions Protestantes sont
„ d'accord, que la véritable Eglise, où
„ est la pureté de la doctrine, a aussi
„ reçu du ciel le pouvoir d'excommu-
„ nier.]

Confession de Foy des P. Reformez de France dressée au Synode National tenu à Paris l'an 1559. & présentée au nom des Eglises P. R. de France par Theodore de Beze au Roy Charles I X. dans la Conférence tenue à Poissy l'an 1561. & enfin confirmée au Synode National tenu à la Rochelle l'an 1371. après avoir été publiquement lue dans cette illustre Assemblée.

ARTICLE XXXIII.

Cependant nous excluons toutes inventions humaines, & toutes loix qu'on voudroit introduire sous ombre du service de Dieu, par lesquelles on voudroit lier leurs consciences, mais seulement recevons ce qui fait & est propre pour nourrir concorde, & tenir chacun depuis le premier jusqu'au dernier en obéissance : en quoy nous avons à suivre ce que Nôtre Seigneur J E S U S- C H R I S T a déclaré :

quant à l'excommunication, laquelle nous approuvons & confessons être nécessaire avec toutes les appartenances.

Anglicana Confessio Fidei, in Articulis, de quibus convenit inter Archiepiscopos & Episcopos utriusque Provincia & Clerum universum in Synodo Londinensi, anno Domini 1562.

ARTICULUS XXXIII.

De Excommunicatis vitandis.

Qui per publicam Ecclesiæ denuntiationem ritè ab unitate Ecclesiæ præscisus est & excommunicatus, is ab universa Fidelium multitudine, donec per pœnitentiam publicè reconciliatus fuerit arbitrio Judicis competentis, habendus est tanquam Ethnicus & Publicanus.

Article de la Confession de Foy de l'Eglise Anglicane, selon qu'ils furent dressez du consentement unanime des Archevêques & des Evêques des deux Provinces de Can- *La Tra-*
duction
en Frâ-
çois est
à la fin
de la

*L'edi-
tion de
Geneve
l'an
1665.*

14 *Preuves pour le Traité
torbery & d'Yorch , & de tout le
Clergé d'Angleterre , en la convo-
cation au Synode National tenu à
Londre l'année 1562.*

ARTICLE XXXIII.

*Que les personnes excommuniées doi-
vent être fuies.*

La personne qui par la denoncia-
tion publique de l'Eglise est legitime-
ment retranchée du Corps de l'Egli-
se , & est excommuniée, doit être te-
nuë par toute la multitude des Fidèles
pour un Payen & pour un Peager, jus-
ques à ce qu'elle soit publiquement re-
conciliée par penitence, & reçûe en l'E-
glise par un Juge qui en ait l'autorité.

HELVETICA CONFESSIO.

*An.
1566.*

*Confessio & Expositio simplex orthodoxæ
Fidei & dogmatum Catholicorum
sincera Religionis Christiana, concor-
diter ab Ecclesiæ Christianæ Mini-
stris , qui sunt in Helvetia , Tiguri,
Berne Glarona , Basilea , Schaphu-
si, Abbatiscella, Sangalli, Curia &c.*

torum, & apud Confœderatos, Mulhusii item & Bienna, quibus adjunxerunt se Genevensis & Neocomensis Ecclesie Ministri, unà cum aliis Evangelii Praeconibus in Polonia, Hungaria & Scotia: ita in hoc, ut universis testentur Fidelibus, quòd in unitate vera & antiqua Christi Ecclesie persistent, neque ulla nova aut erronea dogmata spargant, atque adeo etiam nihil consortii cum ullis Sectis aut Hæresibus habeant.

C A P U T X V I I I.

De Ministris Ecclesie.

CUM QUE omnino oporteat esse in Ecclesia disciplinam, & apud veteres quondam usitata fuerit excommunicatio, fuerintque judicia Ecclesiastica in populo Dei, in quibus per viros prudentes & pios exercebatur hæc disciplina, Ministrorum quoque fuerit ad ædificationem disciplinam moderari, hanc pro conditione temporum, status publici, ac necessitate. Ubi semper tenenda est regula, omnia fieri debere ad ædificationem, decenter,

16 *Preuves pour le Traité*
honestè, sine tyrannide, & seditione.
Apostolus enim testatur sibi à Deo
traditam esse in Ecclesia potestatem
ad ædificationem, & non destructio-
nem.

CONFESSION DE FOY
des Suisses.

L'an
1566.

La Confession & Exposition simple
de la Foy orthodoxe & des dogmes
Catholiques de la vraie & pure Reli-
gion Chrétienne, dressée d'un com-
mun accord par les Ministres de l'E-
glise de JESUS-CHRIST, qui sont
en Suisse, à Zurich, à Berne, à
Glarone, à Basle, à Schafhouze, à
Appenzel, à Saint Gal, à Coire, &
par les Ministres Confederez, par
ceux aussi qui sont à Mulhauzen & à
Bienne, auxquels se sont joints les
Ministres de l'Eglise de Genève &
Neufchastel, & tous les autres Pre-
dicateurs de l'Evangile, qui sont en
Pologne, en Hongrie & en Escosse:
pour témoigner à tous les Fideles,
qu'ils perseverent dans l'unité de la
vraie & ancienne Eglise de JESUS-
CHRIST, qu'ils n'enseignent point

de l'Examen en général. 17
de dogmes nouveaux ou erronez, &
consequemment qu'ils n'ont point aus-
si nul commerce avec les Sectes ou les
Heresies.

C H A P I T R E X V I I I .

Des Ministres de l'Eglise.

Davantage, pource que la discipli-
ne est tres-necessaire en l'Eglise, &
toute l'ancienne Eglise a usé de l'ex-
communication, & qu'aussi il y a eu
jugemens Ecclesiastiques entre le peu-
ple de Dieu, entre lequel cette disci-
pline étoit exercée par hommes pru-
dens & craignans Dieu: il appartient
aussi aux Ministres pour l'édification
de l'Eglise, de conduire cette discipli-
ne selon que la condition des tems,
l'état public, & la necessité le requer-
ra; & en ceci convient toujous tenir
cette regle, que toutes choses se fas-
sent toujous en l'Eglise à édification,
décemment, honnêtement, sans ty-
rannie & sedition, sans nourrir les vi-
ces, & sans en user indiscretement:
car l'Apôtre témoigne que Dieu luy
a donné puissance en l'Eglise à l'édi-

Tradu-
tion
Fran-
çoise
impri-
mée à
Geneve
l'an
1566.

18 *Preuves pour le Traité*
fication, & non pas à la destruction
d'icelle.

*Ecclesiarum Belgicarum Christiana
atque orthodoxa Confessio, prout in
Synodo Dordrechtana fuit recogni-
ta & approbata.*

ARTICULUS XXXII.

Credimus interea, quamvis utile
& bonum sit, gubernatores ordinem
aliquem certum inter se, ad conser-
vationem Corporis Ecclesiæ instituerere
& stabilire; debere tamen eos studio-
sè cavere ne ab iis deflectant, quæ
Christus unicus Magister instituit.
Quapropter rejicimus omnia inventa
humana, omnésque leges, quæ pro
cultu Dei à quocùmque introduci
possunt, ut iisdem conscientiæ ullo
omino modo devinciantur, atque
constringantur. Illud itaque solum su-
spicimus, quod ad conservandam &
alendam concordiam atque unitatem,
omnésque in Dei obedientia retinen-
dos, idoneum est. Ad id verò in pri-
mis requiritur excommunicatio juxta
verbum Dei, cum reliquis ejus ap-
pendicibus usurpata.

Confession orthodoxe & Chrétienne des
Eglises des Pays-Bas, revûë & ap-
prouvée par le Synode de Dordrecht,
tenu l'an 1619.

ARTICLE XXXII.

Nous croyons cependant, que com- Tradu-
bien qu'il soit utile & bon aux Gou- tion
verneurs des Eglises, d'établir & dis- Fran-
poser certain ordre entre eux pour coise
l'entretienement du Corps de l'Eglise, impri-
qu'ils se doivent toutefois bien garder mée à
de décliner de ce que CHRIST nôtre Leyden
seul Maître nous a ordonné: & pour l'an
tant nous rejettons toutes inventions 1624.
humaines, & toutes loix qu'on vou-
droit introduire pour servir Dieu, &
par icelles lier & estreindre les con-
sciences en quelque forte que ce soit.
Nous recevons donc seulement ce qui
est propre pour garder & nourrir con-
corde & union, & entretenir tout en
l'obéissance de Dieu, à quoy est re-
quise l'excommunication faite selon
la parole de Dieu, avec ce qui en dé-
pend.

*Augustana Confessio exhibita Imper.
Carolo V. anno 1530.*

T I T. De potestate Ecclesiastica.

Magnæ disputationes fuerunt de potestate Episcoporum, in quibus nonnulli incommodè commiscuerunt potestatem Ecclesiasticam, & potestatem Gladii : & ex hac confusione maxima bella , maximi motus extiterunt, dum Pontifices freti potestate Clavium non solum novos cultus instituerunt , reservatione casuum ; violentis excommunicationibus conscientias oneraverunt, &c. Itaque nostri ad consolandas conscientias, coacti sunt ostendere discrimen Ecclesiasticæ potestatis , & potestatis Gladii, & docuerunt utramque propter mandatum Dei religiosè venerandam & honore afficiendam esse , tanquam summa Dei beneficia in terris.

Sic autem sentiunt , potestatem Clavium , seu potestatem Episcoporum , juxta Evangelium , potestatem esse seu mandatum Dei , prædicandi Evangelii, remittendi & retinendi pec-

cata, & administrandi Sacramenta. Nam cum hoc mandato Christus mittit Apostolos. Joan. 20. *Sicut misit me Pater, ita & ego mitto vos. Accipite Spiritum Sanctum. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis; & quorum retinueritis peccata, retenta sunt.* Marci 16. *Ite, predicatè Evangelium omni creature, &c.*

Hæc potestas tantùm exercetur docendo seu prædicando Evangelium, & porrigendo Sacramenta, vel multis, vel singulis juxta vocationem, quia conceduntur non res corporales, sed res æternæ, justitia æterna, Spiritus Sanctus, vita æterna. Hæc non possunt contingere, nisi per ministerium verbi & Sacramentorum, sicut Paulus dicit: *Evangelium est potentia Dei ad salutem omni credenti.*

Confession de Foy d'Ausbourg, présentée à l'Empereur Charles V.

l'an 1530.

TITRE *De la puissance Ecclesiastique.*

Il y a eu de grandes disputes de la puissance Ecclesiastique, lesquelles au-
Traduction Fran.

gise
imprimée à
Anvers
l'an
1582.

cuns ont confondu fort mal à propos la puissance Ecclesiastique & la puissance du Glaive; & de cette confusion sont venus grands troubles & grosses guerres, pource que les Papes se faisant forts de la puissance des Clefs, ont non seulement institué de nouveaux services, sauve la reservation des cas, & ont chargé les consciences de violentes excommunications, &c. Pourtant nos Docteurs ont été contraints, afin de consoler les consciences, de montrer la difference de la puissance Ecclesiastique & de la puissance du Glaive, & ont enseigné qu'on doit avoir l'une & l'autre en tres-grand honneur & reverence, à cause du commandement de Dieu, duquel il faut croire, que c'est un des plus grands biens qu'il ait point faits aux hommes. Or leur avis est, que la puissance des Clefs ou la puissance des Evêques est, suivant la regle de l'Evangile, une puissance ou commandement de Dieu, de prêcher l'Evangile, de pardonner & de retenir les pechez, & administrer les Sacremens. Car Nôtre Seigneur envoie ses Apôtres avec ce commandement. Jean. 20,

Comme le Pere m'a envoyé, je vous en-
voye aussi. Recevez le Saint Esprit. Les
pechez sont pardonnez à ceux, ausquels
vous les pardonnerez; & sont retenus à
ceux, ausquels vous les retiendrez. Marc
16. Allez, prêchez l'Evangile à toute
creature, &c.

Cette puissance ne s'exerce qu'en
enseignant ou prêchant la parole, &
administrant les Sacremens, ou à tous
en general, ou à chacun en particulier,
suivant sa vocation, pource que les
choses qui sont données, ne sont point
choses corporelles, mais choses éter-
nelles, à sçavoir, la justice & la vie
éternelle, avec le Saint Esprit. On ne
peut pas acquerir ces choses que par
le ministere de la parole & des Sacre-
mens, comme dit Saint Paul, Rom.
1. *L'Evangile est la puissance de Dieu
en salut à tout croyant.*

*Confessio Bohemica Serenissimo Roma-
norum Bohemia de Vienna Austria,
anno Domini 1555. oblata.*

ARTICULUS VIII.

Præterea docent, ut manifestè impii,

24 *Preuves pour le Traité*
impœnitentes & contumaces , id est,
Ecclesiæ monitis non audientes , cen-
surâ & pœnâ illius , quæ receptâ ap-
pellatione, *Anathema* dicitur seu *Ex-*
communicatio , coërceantur. Idque fieri
sine personarum acceptione , in eos
omnes, quorum nota est impietas, quî-
que crassioribus peccatis addicti , sæ-
pius admoniti, adhuc in peccatis per-
tendunt.

ARTICULUS XIV.

De potestate Ecclesiastica , seu de Clavibus.

Hujus administrationis munus &
autoritas , ex Christi mandato & offi-
cio , ut divinæ referunt Literæ , est,
in Ecclesia scelerosos & impœnitentes
corrigere ac ligare , eisque regnum
cælorum claudere , hoc est , à Chri-
sto Ecclesiæque usu & participatione
excludere, & è contra verè pœnitentes
absolvere , in conscientia tranquillos
reddere , sicque regnum cælorum eis
aperire : id verò non sua potestate &
arbitrio , sed tanquam dispensatores
mysteriorum Dei , ministri ac servi
Christi,

Christi , autoritate ejus , verbo ac Sacramentis facere debent.

ARTICULUS V.

De Pœnitentia.

Itidem docent , ut pœnitentes Sacerdotem accedant , peccatâque sua Deo ipsi coram illo confiteantur: tametsi non præcipimus neque exigimus enumerationem peccatorum; consilium autem modumque vitandi peccata , & per Claves Ecclesiæ absolutionem ab ipso petant, ut remissionem peccatorum per ejusmodi ministerium sic à Christo institutum consequantur.

Item docentur homines , ut absolutionem magni faciant , credantque indubitâter fieri quod per Claves promittitur , cum vox Christi sit , & mandato ejus expressâ. Joan. 20. *Accipite Spiritum sanctum. Quorum remiseritis peccata , &c.* Sciântque Clavium usu ac ministerio , Christiue autoritate verborum, sibi omnia peccata condonari.

Confession de Foy des Barons & autres de Boheme présentée en la ville de Vienne en Autriche au Serenissime Roy des Romains & de Boheme l'an du Seigneur 1535.

ARTICLE VIII.

De plus, ils enseignent que ceux qui sont notoirement impies & rebelles, c'est-à-dire, desobeissans aux admonitions de l'Eglise, soient repriméz par la censure & la peine, qui s'appelle vulgairement *Anathème* ou *Excommunication*, & que cela s'observe sans aucun égard des personnes, contre tous ceux, dont l'impiété est connuë, & qui se trouvant engagez en des péchez lâchez & grossiers, y demeurent encore, après avoir été tres-souvent exhortez d'en sortir.

ARTICLE XIV.

De la puissance Ecclesiastique, ou des Clefs.

La charge & l'autorité de cette

administration , selon le commandement & le devoir que J E S U S-CHRIST en a donné , comme le rapporte l'Écriture sainte , consiste à corriger & à lier dans l'Eglise les scélerats & les impénitens , & à leur fermer le royaume des cieux ; c'est-à-dire, à les priver de JESUS-CHRIST, & du commerce & de la société de l'Eglise , & à absoudre au contraire les vrais pénités, à calmer leurs consciences, & à leur ouvrir ainsi le royaume des cieux. Or ils sont obligez de faire tout cela , non de leur caprice & de leur propre autorité, mais comme dispensateurs des mystères de Dieu , comme ses Ministres & ses serviteurs par l'autorité de J E S U S-CHRIST, par sa parole , & par ses Sacremens.

A R T I C L E V.

De la Penitence.

Pareillement ils enseignent , que les pénitens aillent trouver le Prêtre, & qu'en sa présence ils confessent à Dieu leurs pechez, sans que nous

ordonnions pourtant ny exigeons l'énumération de tous les pechez; qu'ils luy demandent encore ses conseils & le moyen d'éviter les pechez, & leur absolution par les Clefs de l'Eglise, afin d'obtenir la remission de leurs pechez par un tel ministère que JESUS-CHRIST a institué.

De même ils enseignent que les hommes fassent grand état de l'absolution, & croient que ce qui est promis par les Clefs, s'accomplit infailiblement, puisque c'est la voix de JESUS-CHRIST énoncée au 20. de S. Jean: *Recevez le S. Esprit A quiconque vous pardonnerex les pechez, &c.* Et qu'ils sçachent que par l'usage & le ministère des Clefs, & par l'autorité des paroles de JESUS-CHRIST, tous leurs pechez leur sont pardonnez.

SECTION VII.

» *Article I I. p. 86. La Loy Romai-*
 » *ne parle plus avant.]*

Digest. ad. Legem Aquilianam. Leg. 8.
 §. 1.

Mulionem quoque , si per imperitiam impetum mularum retinere non potuerit , si eæ alienum hominem obriverint , vulgò dicitur culpæ nomine teneri. Idem dicitur & si propter infirmitatem sustinere mularum impetum non potuerit , nec videtur iniquum si infirmitas culpæ adnumeretur , cum affectare quisque non debeat , in quo vel intelligit vel intelligere debeat infirmitatem suam alii periculosam futuram. Idem juris est in persona ejus , qui impetum equi , quo vehebatur , propter imperitiam vel infirmitatem retinere non poterit.

Aux Digestes ad Legem Aquiliam.

Loy 8. §. 1.

Que si un muletier faute d'adresse n'a pû arrêter la fougue de ses mulets, & qu'ils aient écrasé l'esclave d'autrui , la maxime commune est qu'il peut être poursuivi comme coupable, il en est encore de même si c'est par sa seule foiblesse qu'il n'a pû arrêter l'impétuosité de ses mulets, sans qu'il paroisse injuste de prendre la foibles-

30 *Preuves pour le Traité*

se pour faute, personne ne devant affecter un employ dans lequel il sçait ou doit sçavoir que sa foiblesse sera dangereuse aux autres. Ce même droit a lieu en la personne de celuy, qui faute d'adresse ou de force, n'a pû retenir la fougue du cheval qui le porte.

SECTION VIII.

„ *Article II. page 89. En l'an 138.*
„ *on parloit déjà d'un Purgatoire.]*

Preuves de ce qui est dit dans cét article, que par l'aveu des Auteurs Protestans, les erreurs qu'ils impu- tent à l'Eglise, étoient établies dans le temps des quatre premiers Con- ciles généraux, ou même aupara- vant.

CHAPITRE I.

Du Purgatoire dès l'an 138.

Dallæus, de *Tamen si non sit facile dicere, unde*
pœnis & sa- *primi ac vetustissimi Scriptores fontes*

precum pro mortuis fusarum hauserint; tunc l. c. c. 7. videtur tamen mihi verisimile, quod P. 490. accepi à reverendo, doctissimoque Domino Blondello; omnis istius erroris ansam ab Autore Sibyllinorum versuum datam fuisse.

Quoi-qu'il ne soit pas facile de dire, d'où les premiers & les plus anciens Ecrivains ont puisé la source des prieres faites pour les Morts; je trouve néanmoins tres-vrai-semblable ce que je tiens du vénérable & tres-docte M. Blondel, que l'Auteur des vers Sybyllins a fourni la matière & l'occasion de cette erreur. *Daillé, là même.*

La première production du Roman de la fausse Sibylle semble s'être faite l'an 138. *Blondel, des Sibylles, l. 2. ch. 23. p. 230.*

L'Auteur étoit Chrétien de profession. *L'an 138. Blondel, là même, l. 1. p. 9.*

Ce que le Pape Pie inthronisé le 7. Mars 146. en sa seconde Epître à Justus de Vienne, fait mention de son frere Hermas, disant : Le Prêtre appelé Pasteur, a fondé un titre, & est decedé dignement au Seigneur; *Blondel, des Sibylles, l. 2. ch. 7 p. 160. l'an 146.*

32 *Preuves pour le Traité*
cela, dis-je, justifie, qu'entre l'an
146. & le 150. Hermas avoit sou-
tenu la supposition de la Sibylle.

[*Le Livre d'Hermas cité par plu-
sieurs des anciens Peres est venu jus-
ques à nous, où il parle du Purgatoire
plus clairement que nous n'en parlons
aujourd'huy. Il est dans la Bibliothè-
que des Peres.*]

Elsdel, des Saint Justin, Philosophe Chré-
Sibylles, tien, & Martyr, étoit persuadé que
l. 2. ch. 13. les ames des Fidèles qui décedent
p. 197. tous les jours, ont toutes un extrê-
L'an 141. me besoin d'être secouruës par les
jusqu'à l'an 163. que S. prières des vivans.

Justin fut
martyrisé.
Bonndel, Il conste que tout ce qui nous re-
des Sybil- ste d'Auteurs du 2. & du 3. siècle,
les, l. 2. ch. étoient imbus de la doctrine conte-
9. p. 171. 2. & nuë en l'Ecrit Sibyllin.
3. Siècle.

Elendel, Il est constant, que les Chrétiens
des Sibyl- du 4. siècle esperoient de profiter
les, l. 2. ch. aux Morts par leurs prieres.
14 p 201.
4. Siècle.

CHAPITRE II.

De l'Invocation des Saints reconnuë.

de l'Examen en général. 33
dans l'Eglise par les Auteurs Pro-
testans; depuis l'an 200. ou environ.

Videas in Doctorum hujus seculi Centuria-
Scriptis non obscura vestigia Invoca tores Mag-
tionis Sanctorum. Habes ejus formu- deburgen-
lam apud Origenem : O beate Job, sas , Cen-
ora pro nobis. turia 3. cap.
4. p. 58. a.

On peut voir dans les Ecrits des Docteurs de ce siècle des vestiges clairs & sans obscurité de l'Invocation des Saints. Vous en avez la formule chez Origène : *O bienheureux Job , priez pour nous.* *Les Centu-
riateurs de
Magde-
bourg, ch. 4.
p. 58. a.*

Angelos etiam invocandos putavit Depuis l'an
Origenes. 200. jusqu'à
l'an 300.
*Ibid. c 4.
p. 52. f.*

Origene a crû qu'il falloit aussi invoquer les Anges. *Là même,
ch. 4. p. 52.
f.*

Hinc apparet malignum spiritum Centuria 4.
tantorum Virorum Scriptis plurima in- c. 4. p. 166.
seruisse , qualia sunt illa de Sanctorum B.
defunctorum Invocationibus.

[Après avoir parlé de S. Athanase, de S. Basile , de S. Grégoire de Nazianze , & de S. Ambroise , qui ont invoqué , ou exhorté d'invoquer les Saints , comme les Centuriateurs le] *Centurie
4 chap. 4. p.
166 B.
C'est à-di-
re, l'an 300.
jusqu'à l'an
400.*

34 *Preuves pour le Traité*

rappoient, ils ajoutent :] De là il paroît que l'esprit malin à répandu beaucoup de choses dans les Ecrits de ces grands Hommes, comme sont les passages que nous venons de rapporter de l'invocation des Saints.

Dallæus, de cultus religiosi objecto, cap. 8. P. 51.

Gregorium post annum quarti seculi 70. Episcopum à Basilio ordinatum esse certum est, cum jam cœpisset, ac in dies glisceret cæca illa in Divos superstitio, quam & hic ipse Gregorius non parum promovisse suis & verbis & exemplis videtur.

Daillé, de l'objet du culte religieux, ch. 8. P. 51.

Il est certain que Grégoire fut ordonné Evêque par Basile après l'an 70. du quatrième siècle, lorsque cette aveugle superstition pour les Saints, qui avoit déjà commencé, s'étendoit tous les jours plus loin, & aux progrès de laquelle Gregoire sembler n'avoir pas peu contribué par ses paroles & par ses exemples.

Ibid. cap. 8. P. 58.

Hic invocanda Maria studium, quo Gregorium ex sui ævi morbo laborasse, & contendunt Latini, neque nos negamus.

là même. Icy un grand soin d'invoquer Ma-

rie, dont les Latins prétendent, & *chap. 8. p.*
nous demeurons d'accord que Saint 58.
Gregoire a été travaillé suivant la
maladie de son siècle.

[Celuy dont il parle si mal, est
Saint Grégoire de Nazianze, l'une
des plus grandes lumieres de l'Eglise,
surnommé le Theologien pour l'excel-
lence & la pureté de sa doctrine, l'un
des plus éloquens Orateurs & des plus
beaux Esprits de toute l'Antiquité;
Payenne ou Chrétienne.]

CHAPITRE III.

Du Signe de la Croix depuis environ
l'an 100. par les Auteurs Prote-
stans.

Ea de re & Tertullianus ait: Ad Centuria:
omnem progressum atque promotum, ad tores Mag-
omnem aditum & exitum, & vesti. deburg
tum, & calceatum, ad lavacra, ad Centuria 3.
mensas, ad lumina, & cubilia, ad se. cap. 6. p. 98.
dilia, quacumque nos conversatio exer-
cet, frontem Crucis signaculo teri-
mus.

Et Tertullien parle du Signe de la *Là même.*

36 *Preuves pour le Traité*

à même.
L'an 200.

Croix en cette maniere: Nous ufons nôtre front à force d'y imprimer le Signe de la Croix, en marchant, en entrant au logis & en sortant, en nous habillant, & en nous chaussant, en nous lavant & en nous mettant à table, le soir quand on allume la chandelle, en nous couchant, en nous asséiant, en toutes les parties de nôtre conversation.

Origenes etiam baptizatos signari solitos ostendit: cujus ritus etiam meminit Tertullianus, signationis etiam Cyprianus.

Mogde-
burg.
Centuria 3.
c 6 p. 87. e
L'an 200.
jusqu'à l'an
300
Centurie 3.
ch. 6. p. 87 e.

Origenes montre aussi que c'étoit la coutume de faire le Signe de la Croix sur les baptizez: Tertullien & Saint Cyprien font aussi mention de ce rite.

[*Origenes & precationibus ante cibum & signationibus usos Christianos indicat.*] *Si nosmetipsos vel cibum vel potum signo venerabilis Crucis Christi signaverimus.*

Centuria 3.
c 6. p. 89. e.
Centurie 3
cha. 6 [ag.
98. e.

[Origenes fait voir que les Chrétiens ufoient des Prières & des Signes de Croix avant que de prendre leur repas:] *Si nous imprimons*

sur nous mêmes ou sur nos alimens le
Signe de la Croix venerable de JESUS-
CHRIST.

Nous lisons dans le deuxiême sié-
cle , que les Chrétiens avoient ac-
coûtumé en toutes sortes de rencon-
tres , de faire le Signe de la Croix,
pour témoigner aux Payens qu'ils
n'avoient point de honte de JESUS-
CHRIST crucifié.

*M. Drelin-
court , Re-
plique à la
Milet. p.
148.
L'an 100.
jusqu'à
L'an 200.*

J'avouë que Tertullien dans le
même lieu , où il met les oblations
pour les Morts entre les usages au-
torisez par la tradition & par la
coûtume , ajoute aussi comme une
chose de même ordre , la coûtume
que les Chrétiens avoient d'impri-
mer le Signe de la Croix sur leur
front.

*M. Daillé,
Nouveauté
de la trad.
Rom. part.
1. chap 16.
p. 256.*

[On ajoute ici pour les Provinces
de delà Loire, que le mot Signari La-
tin est demeuré depuis ce temps là dans
leur langage vulgaire, Se Scigna, pour
dire faire sur soy-même le Signe de
la Croix.]

CHAPITRE IV.

*Des Images depuis environ l'an 300.
par les Auteurs Protestans.*

Magde-
burg. Cen-
turia 3. c. 6.
p. 84. h.

*Scribit Eusebius vidisse se adser-
vari à fratribus aliquibus in Asia
imagines Apostolorum Petri & Pauli,
ipsiusque Christi.*

Euseb. Hist.

Les Centuriateurs disent : Eusebe

Eccl. l. 7. c.
18.

écrit qu'il a vû en Asie quelques

ἰτε καὶ τῶ ἀ-

Chrétiens qui conservoient les ima-

ποσίλων ἀυ-

ges des Apôtres Saint Pierre & S.

τοῦ τὰς εἰκό

Paul, & de JESUS-CHRIST luy-

νας Πάυλος

même.

καὶ Πέτρος,

καὶ αὐτοῦ δὴ τοῦ Χριστοῦ, διὰ χειρῶν ἐν γραφαῖς

σώζονται

ἱστορήσασθαι.

Magdeburg

Tertullianus Crucis imaginem seu

Ibid. cap 6.

in locis publicorum congressuum, seu

p. 85. 4.

domi privatim habuisse, in eodem li-

Apolog.

bro indicare videtur. Ob hoc enim

Ethnici Christianis objiciebant, quòd

Crucis religiosi essent.

L'an. 200.

Il semble que Tertullien declare

Tertullien

dans le meme Livre, que les Chré-

Apolog.

tiens avoient l'image de la Croix &

dans les lieux de leurs assemblées

publiques , & dans leurs maisons en particulier : car c'est sur cela qu'est fondé le reproche que les Payens faisoient aux Chrétiens , d'être religieux de la Croix , ou devots à la Croix.

Sic Lampridius , Alexandrum Severum optimum Imperatorem , in privato , quod domi habebat , larario suo , Christi & Abrahami imagines habuisse narrat.

Magdeburg
Ibid, cap. 6.
p. 85. a.

De même Lampridius rapporte, que ce bon Empereur Alexandre Severe avoit chez luy dans son Oratoire les images de JESUS-CHRIST & d'Abraham.

Et ornamenti Imaginum meminit Sozomenus , qui effigiem mulieris hæmorrhousæ & Christi Salvatoris apud Casaream Philippi à Iuliano dejectam , à Christianis in Ecclesiam rursus collocatam fuisse scripsit.

Magdeburg
enturia 4.
c 6. p. 129.
f.
L'an 300.
jusqu'à l'an
400.

Sozomene fait mention de l'ornement des Images, & il rapporte que l'effigie de la femme homorroisse, & de JESUS-CHRIST qui la guérit, ayant été abbattuë par l'ordre de

40 *Preuves pour le Traité*

Julien en la ville de Cesarée de Philippe , fut relevée par les Chrétiens qui la placèrent dans l'Eglise.

Magde-
burg, Ibid.

Indicat & Prudentius Imagines representantes Martyrum Passiones, in templis collocari solitas.

Là même.

Prudence fait voir aussi que c'étoit la coutume de placer dans les temples les Images , qui representoient les souffrances des Martyrs.

Dallæus, de
Imagini-
bus, l. 3. c. 1.
P. 247.
L'an 200.

Ex his duobus locis concludunt Adversarii, ipsis Tertulliani temporibus, hoc est, anno æræ Christianæ 200. jam solitos Christianos Dominum JESUM Pastoris forma pingere, & quidem in sacris calicibus, quorum in administranda Eucharistia usus erat.

Nolo hic in dubium vocare quod isti pro certo atque indubitato ponunt, eos, de quibus loquitur Tertullianus, Ecclesia sacros calices fuisse.

Dailé, d. s
Images, l. 3.
cb. 1. p. 247.

De ces deux passages les Adversaires concluent , qu'au temps même de Tertullien , c'est-à-dire , l'an 200. de JESUS-CHRIST , les Chrétiens étoient déjà accoutumés à peindre le Seigneur JESUS sous la

de l'Examen en général. 41

forme d'un Berger sur les calices
même sacrez dont l'on se servoit
pour administrer l'Eucharistie.

Je ne veux point icy contester ce
qu'ils posent pour incontestable, que
es calices dont parle Tertullien, sont
es calices sacrez de l'Eglise.

De statua Christo consecrata ab he- Dallaus, ib.
norrhousa, cujus fit mentio in sacris L'an. 236.
Evangeliiis.

Ait quidem, fateor, se, quam de- Eusebius,
scribit, statuam vidisse Paneade, ne- Hister. Ecc.
que quod adeo disertè testatur Eu- l. 7. c. 18.
ebius, cuiquam de eo ut ambigat,
as aut jus esse puto. Quam vero à
e visam narrat, nòsque narranti
credimus, eam fuisse Domini J E S U
veram effigiem, verè ei ab illa, de
qua est in Evangelio, muliere posi-
tam atque consecratam, id ex sola
vulgi fama tradit.

De la statuë consacrée à J E S U S - Dailé, là
CHRIST par l'hémorroïsse, dont même.
il est parlé dans l'Evangile.

Eusebè dit, je l'avouë, qu'il a vû Euseb. Hist.
Cesarée la statuë qu'il décrit, & je Eccl. l. 7.

42 *Preuves pour le Traité*

chap. 18.
L'an 326.

ne croy pas qu'il soit permis de douter le moins du monde d'une chose qu'Eusebe dépose si formellement: mais pour cette effigie qu'il dépose avoit vûë, ce que nous croyons sur sa parole, il ne dit que sur le bruit public qu'elle soit la véritable effigie du Seigneur JESUS, vraiment erigée & consacrée à luy par cette femme, dont il est parlé dans l'Evangile.

Dallæus, de
Imagin. l. 3.
c. 4 p. 288.

Fatemur in nonnullis Provinciis receptum jam fuisse, non modò ut in privatis locis sacra Scripturarum Historia pingerentur, sed etiam ut in Ecclesiis, Martyrum & eorum qua pro Fide sustinuerant, certaminum icones atque tabula proponerentur.

Dailé, des
Images,
liv 3. c. 4.
pag 288.
Quatrième
Siècle.

Nous avoüons qu'en certaines Provinces l'usage étoit déjà de peindre non dans les maisons des particuliers seulement les histoires saintes des Ecritures, mais d'exposer aussi dans les Eglises les images & les tableaux de Martyrs & des combats, qu'ils avoient soutenus pour la Foy.

Ibid. l. 3. c. 4.
p. 297.

Vnde constare potest, tum Roma,

in vicinis Italiae Provinciis jam ante quarti seculi exitum Imagines in ecclesias admissas esse.

D'où l'on peut tenir pour constant qu'avant la fin du quatrième siècle, on mettoit des Images dans les Eglises, tant à Rome, qu'aux provinces voisines de l'Italie. Là même, p.297.

[*Luther paroît à genoux devant un Crucifix à la tête de tous ses Livres de l'édition de Vvitemberg.*

Selon le Synode de Charenton, & Daillé, A. 1. Daillé, il n'y a dans le culte des Catholiques ni superstition ni idolâtrie. Daille, A-1. Daillé, il n'y a dans le culte des Catholiques ni superstition ni idolâtrie. ^{pologie cy-} ^{dessins.}

CHAPITRE V.

de la vénération des Reliques depuis environ l'an 200. par les Auteurs Protestans.

Sic Cyprianus ad Presbyteros Roma-Magdeburgensibus, diligenter jubet annotari dies, Centuria 3. quibus Martyres decedant, ut commemorationes eorum in Martyrum Memorariis celebrari possint. cap. 6. p. 96. 6. f.

C'est ainsi que Saint Cyprien ex-Centurie 3. porte les Prêtres de l'Eglise de Ro- p.96.6.f.

44 *Preuves pour le Traité*

L'an 200. me, de marquer avec soin le jour
 jusqu'à l'an la mort des Martyrs , afin qu'on
 100. puisse célébrer leurs commémora-
 tions dans les Memoires (ou Chap-
 pelles) des Martyrs.

Magdeburg *Translatio Reliquiarum Sanctorum*
 Centuria 4. & *veneratio earundem hoc seculo pro-*
 c. 6 p. 256. f. *mum coepit.*

Chap. 6. p. La Translation & la vénération
 256. f. des Reliques des Saints a commen-
 Quatrième cé en ce siècle.
 siècle.

Dallæus, de *Gregorius id habuit à more sui sa-*
 cultus relig. *culi , quo cum solempne jam esset Mar-*
 objecto, l. 1. *tyrum reliquias osculari, ac, ut ipse lo-*
 cap. 8 p 53. *quitur, adorare.*

Dailé, de En cela Saint Gregoire de Na-
 l'objet du zianze a suivi la coutume de son
 culte reli- siècle, où déjà l'usage public & so-
 gieux, l. 1. lemmel étoit de baiser les relique
 ch. 8. p 53. des Martyrs, de les venerer, &
 L'an 370. comme il parle luy-même en sa lan-
 gue, de les adorer.

Dailé, con- A la fin du quatrième siècle
 tre e Pere Saint Ambroise se laissant emporter
 Adam & aux superstitions du Peuple, commen-
 Cottily, p. 1. ça à honorer les reliques ; & l'ex-

Il est toujours allée en croissant,
se fortifiant de plus en plus jus-
qu'à vous.

Car quelle fut la solennité du transport des reliques du Prophète annuël amenées de Palestine à Constantinople? Tous les Evêques (nous Saint Jérôme) les ont portées dans la soye & un vase d'or, &c. Les peuples de toutes les Eglises leur sont venus au devant, & (comme s'ils eussent vu le Prophète présent & vivant) les ont reçûs avec tant de joye, que les uns des peuples se joignoient depuis la Palestine jusques à Chalcedoine, & resonnoient d'une voix à la louange de CHRIST.

Blondel, des Sibylles, l. 2. chap. 36 p.

^{304.}
C'est dans le quatrième siècle.

Durant la rigueur des persécutions les Fidèles, qui s'assembloient pour le service de Dieu avant jour, cherchoient leur seureté dans le silence de la nuit & le secret des citernes, lieux non seulement de peu d'apparence, mais qui étoient (si la situation le permettoit) le plus souvent souterrains, comme les Catacômbes d'autour de Rome, y étoient tous

Blondel, des Sibylles, l. 2. ch. 46. p. 410.

Il parle du second & du troisième siècle.

les jours animez à la constance par les enseignemens de leurs Pasteurs & la vûe des tombes, qu'ils considèroient comme autant de trophée de leurs freres, voyant la table mystique placée à dessein sur l'endroit où leurs corps repositoient, comme pour leur faire une application littérale des paroles de Saint Jean, *Apo. 6. 9. Il vit sous l'autel les ames de ceux qui avoient été tuez pour la parole de Dieu, & le témoignage qu'ils avoient maintenu.*

C H A P I T R E VI.

Des Autels depuis environ l'an 200 par les Auteurs Protestans.

Magde-
burg. Cen-
turia 3. c. 6.
p. 84. f. g.

*Aras ad Communionem destinata in publicis seu privatis convenientibus locis, inde colligi potest, quòd de agen-
geniculatione pœnitentium ad Aras Tertullianus disertè inquit.*

Qu'il y ait eu des Autels destinés à la Communion dans les lieux publics ou particuliers de l'assemblée des Fideles, on peut l'inferer de ce que Tertullien parle expressement de l'agenouïllement des penitens à l'Autel.

La table mystique étoit placée à Blödel, des
lessein sur l'endroit, où les corps des Sybiles, l. 2.
Martyrs repositoient, ch. 46. p. 411.
rapporté au
chapitre

Aras in templis fuisse, id quoque des Reli-
omnibus sæculi Historia testantur. ques.

Les Histoires de ce siècle justifient Magde-
aussi qu'il y avoit des Autels dans burg. Cen-
es Temples. turia 4. c. 6.
p. 229. g.

Et Optatus Milevitanus, inquit: Quatrième
Quid est altare, nisi sedes Corporis & siècle.
Sanguinis Christi.

Et Optat de Mileve dit: Qu'est-ce
que l'Autel ? sinon le siège du Corps
& du Sang-de JESUS-CHRIST.

Eusebius in Oratione quam habuit Dallæus, de
ad dedicationem Ecclesiæ, quam Tyri cult. relig.

Paulinus Episcopus extruxerat ma- objecto, l. 4.
gnificentissimam, vestibulum, porticus, c 10. p. 634.
fontes, portas, Ministrorum sedes, can- Quatrième
cellos, pavimentum, omnia denique siècle.

fusè copiosèque laudat, in his nomina-
tim τὸ τῶν ἁγίων θυσιαστήριον, Sanctum
Sanctorum altare in media eadè cancel-
lis exquisitissimi operis decenter se-
ptum memorat.

Eusebe dans le Panegyrique qu'il Daillé, de

*Daillé, de
l'objet du
culte reli-
gieux, l. 4.
chap. 10.
p. 634.*

fit à la Dedicace de l'Eglise magnifi-
que, que Saint Paulin Evêque fit
bâtir en la ville de Tyr, en louë avec
étenduë le vestibule, les portiques,
les fonts, les portes, les sieges des
Ministres, les cancels, en un mot
toutes choses; mais entre elles, il
remarque en particulier que le saint
Autel étoit au milieu de l'Eglise, clos
& decemment entouré de cancels ou
de balustres, d'un ouvrage exquis.

*Daillé, con-
tre le Pere
Adam &
Cottiby,
part. 1. ch.
34 p. 386.*

Les Peres du quatriéme & du cin-
quiéme siècle, à sçavoir, Optat, Saint
Ambroise & Saint Augustin, &c. ap-
pellent simplement l'Eucharistie un
sacrifice; & la table où elle se fait,
un Autel; le Ministre qui la consacre,
un Sacrificateur; l'actiô par laquelle
il la celebre, une oblation. J'avouë
que c'étoit le stile courant de ces
siècles-là d'en parler ainsi.

CHAPITRE VII.

*Du Sacrifice de l'Eucharistie, depuis
l'an 100. ou environ, par les
Auteurs Protestans.*

Magde-
burg.

*Quadam ambigue & incommode
dicta*

dicta in quibusdam hujus seculi Do-
ctoribus occurrunt.

Centuria 2.
cap. 4. p. 49.
a.

L'on trouve que plusieurs Docteurs
de ce siècle en ont parlé avec des
expressions equivoques & fâcheu-
ses.

Les Centu-
riateurs de
Magde-
burg.

De oblatione & Irenaeus satis vi-
detur loqui incommode, cum ait: No-
vi Testamenti novam docuit oblatio-
nem, quam Ecclesia ab Apostolis ac-
cipiens, in universo mundo offert Deo.

Depuis l'an
100. jusqu'à
l'an 200.
Magdeburg
Ibid. p. 49.
b.

Il paroît assez, que Saint Irenée
parle d'une manière incommode de
l'oblation, quand il dit: Il a ensei-
gné la nouvelle oblation du Nou-
veau Testament, que l'Eglise ayant
eçûë des Apôtres, offre à Dieu par
tout le monde.

Là même.

Verum est eum saepe in dicendo esse
negligentem & improprium.

Magdeburg
Ibid. cap. 6.
p. 85. a.

Mais il est vrai qu'il est souvent
négligé & impropre dans ses dis-
cours.

Sacerdotem, inquit Cyprianus, vice
Christi fungi, & Deo Patri sacrifi-
cium offerri.

Magdeburg
Centuria 3.
cap 4. p. 67.

Saint Cyprien dit, que le Prêtre
fait la fonction de Vicaire de JESUS-

g h.
Troisième
siècle.

50 *Preuves pour le Traité*
CHRIST, & que le sacrifice est of-
fert à Dieu le Pere.

Magdeburg *Est & oblationum frequens mentio*
Ibid. cap. 6. *apud Tertullianum. Oblationes, in-*
p. 56. f. g. *quit, pro defunctis, pro natalitiis an-*
nua die facimus.

Tertullien fait tres-souvent men-
tion des Oblations. Nous faisons,
dit-il, au jour anniversaire les obla-
tions pour les morts.

Magdeburg *Est phrasis nova apud Gregorium*
Centuria 4. *Nazianzenum: Mox incruenti sacri-*
c. 4. p. 164. g. *ficii oblatione manus commaculat.*

Il y a une phrase nouvelle chez
Saint Gregoire de Nazianze: D'a-
bord il souille ses mains en offrant
le sacrifice non sanglant.

Magdeburg *Locutionibus Ambrosius quoque de*
Ibid. p 165. *Cœna utitur, quibus ante cum nem-*
c. *ex Patribus usus est, ut Missam fa-*
Quatrième *cere, offerre, offerre sacrificium.*

siècle.

Saint Ambroise aussi parle de la
Cène en des termes, dont nul de
Peres ne s'étoit servi avant lui, com-
me celebrer la Messe; offrir, offrir
le sacrifice.

de l'Examen en général. 51

Missa hinc crebra fit mentio

En ce siècle il est souvent fait mention de la messe.

Magdeburg
Centuria 5.
c. 6. p. 406 b

Depuis l'an
400. jusqu'à
l'an 500.

Magdeburg
Centuria 6.
c. 6. p. 167. c.

Depuis l'an
500. jusqu'à
l'an 600.

Calvi Inst.
l. 4. cap. 18.
§. 1.

Vt intelligas Missarum nunc solemnia passiva omnia loca complevisse.

Afin que vous sçach ez qu'en ce siècle la Messe se celebroit solennellement par tout & en tous lieux.

Sed quia veteres quoque illos video aliò hanc memoriam detorsisse, quàm institutioni Domini, conveniebat (quod nescio quam repetita aut saltem renovata immolationis faciem eorum Cœna præ se ferebat) nihil tutius piis pectoribus fuerit, quàm in pura simplici que Dei ordinatione quiescere.

Mais d'autant que j'apperçois les Anciens avoir détourné (cette mémoire) du sacrifice de la Croix à autre façon que ne requeroit l'institution, vû que leur Cène representoit je ne sçay quel spectacle d'une immolation réitérée, ou pour le moins renouvelée; il n'y a rien plus seur aux Fideles, que de s'arreter à la pure & simple ordonnance du Seigneur.

Calvin, Institution en
François,
au même
endroit.

Joseph Sca- *Et inde sumitur oblatio. Sed ego*
 liger in Sca- *miror hoc unicè tam vetus erratum,*
 ligeranis *ut omnes Patres crediderint hoc esse*
 p. 78. *consecrationem & oblationem.*

De là vient le mot d'oblation :
 mais pour moi je suis particulié-
 rement surpris , que cette erreur soit si
 ancienne , que tous les Peres ayent
 crû que c'étoit consecration & obla-
 tion.

Confessio *Falsò accusantur Ecclesia nostra,*
 Augustina , *quòd Missam aboleant : retinetur au-*
 art. XXII. de *tem Missa apud nos , & summâ reve-*
 Missa. *rentiâ celebratur.*

Confessio *C'est à faux qu'on accuse nos*
 d'Aug. *Eglises d'avoir aboli la Messe , nous*
 bourg , art. *l'avons toujourns continuée & cele-*
 XXII. de la *brée avec un grand respect.*
 Messe.

Luther. to. *Aliqui vetusti Patres appellant Mis-*
 7.p. 415. *sam sacrificium , ut Irenaus , Cypria-*
nus , Augustinus.

Luther, là- *Quelques-uns des anciens Peres*
 même. *appellent la Messe un sacrifice, com-*
me Saint Irenée, Saint Cyprien, Saint
Augustin.

Lutherus *Ultimò dicta Patrum inducit pro*
 cõtra Reg. *sacrificio Missario statuendo.*

Divina Majestas mecum facit, ut nihil curem, si mille Augustini, mille Cypriani, mille Ecclesie Henriciana contra me sita est. . . . Augustinus & Cyprianus, sicut omnes electi, errare potuerunt & erraverunt.

Angliæ, to. 2. p. 344.

Il allégué enfin les sentences des Peres, pour établir le sacrifice de la Messe.

Luther, cōtre le Roy d'Angleterre, to. 2.

La Majesté de Dieu est pour moi, de sorte que quand mille saints Augustins, mille saints Cypriens, & mille Eglises de la creance de Henri feroient contre moi, je ne m'en soucierois point du tout. . . . Saint Augustin, & Saint Cyprien, comme tous les élus, ont pû errer, & ont en effet erré.

p. 344.

CHAPITRE VIII.

D V C A R E S M E, ET
des Jeûnes.

Quando hac jejuniorum diversitas coeperit, non usque adeo certum est; videtur tamen statim post Apostolos & has & alias diversitates in Ecclesia ortas esse. Irenæus, Eusebio referente,

Magdeburg Centuria 1. c. 6. p. 91. D.

54 *Preuves pour le Traité
de diversitate jejunii, ut de re valde
vetusta, loquitur.*

Au second siècle. Il n'est pas tout-à-fait certain, quand cette diversité des jeûnes a commencé, il semble pourtant que telles & autres différentes sont nées dans l'Eglise immédiatement après les Apôtres. Saint Irenée, au rapport d'Eusebe, parle de la variété du jeûne, comme d'une chose tres-ancienne.

Centuria 3. *Rebus quibusdam indifferentibus*
c. 4 P. 59. h. *sæpe necessitatem inducit, & meritum
tribuit Tertullianus, ut jejunio.*

Troisième siècle. Tertullien met souvent la nécessité à des choses, qui sont indifférentes, & leur attribue le mérite, comme au jeûne.

Ibid. cap 6. *Frequens sanè apud Scriptores hujus
P. 95. a. sæculi occurrit jejuniorum mentio, ad-
eò ut & in opinionem meriti jejunia
abiisse jam tum videantur.*

Certainement les Ecrivains de ce siècle font mention frequemment des jeûnes; de sorte qu'il semble que les jeûnes en ce temps étoient déjà passés en opinion de mérite.

Origenes dierum quadragesimalium meminit jejuniis consecratorum : item quarta & sexta feria , in quibus solemnia fuisse dicit jejunia.

Ibid. c. 6.
p. 95. c.

Origene fait mention des jours de Carême consacrez aux jeûnes ; il parle pareillement de la quatrième & de la sixième Ferie, dont il dit que les jeûnes étoient solennels.

Environ l'an 126.
Jeûne du Mercredi & du Vendredi.

Ceterum , non negamus circiter hac tempora , id est , iis triginta annis , qui à 340. ad 370. fluxerunt , illud Paschalis Hebdomadis jejunium sic paulatim productum excrevisse , ut passim apud plerosque quadraginta dies ante Pascha celebritatem celebrarentur.

Daïæus, de Jeuniis & Quadragesima, l. 3. c. x. p. 498.

Au reste, nous ne nions pas qu'environ ce temps, c'est-à-dire, les 30. années, qui se sont écoulées depuis l'an 340. jusqu'à l'an 370. ce jeûne de la Semaine Paschale s'étant étendu peu à peu, ne soit venu jusqu'à ce point, que la plupart des Chrétiens jeûnoient par-tout quarante jours devant la solennité de Pasque.

Daillé, des jeûnes & du Carême, l. 3. chap. x. pag. 498.

Nous ne nions pas, que le Carême

Daillé contre le Perr

Adam & Coriby, ne soit une tradition des hommes du quatrième siècle, dont les commencemens paroissent même peut-être dès la fin du troisième.

Part 3. cha. 29. p. 375.

CHAPITRE IX.

DV CELIBAT, DV VOEV de Contenance, du Monachat.

Magdeburg *Athenagoras calibatuum nimum*
Centuria 2. *evchere videtur ; inquit enim : In-*
cap. x. p. 156 *venias multos ex nostris in utroque*
D. *sexu , qui in calibatu consenscant,*
Depuis l'an 100. jusqu'à *quod in hoc statu Deo conjunctiores se*
l'an 200. *futuros sperent.*

Athenago- Il semble qu'Athenagoras élève
res est mis trop le celibat ; car il dit : Vous trou-
l'an 155. verez plusieurs des nôtres de l'un &
de l'autre sexe , qui vieillissent dans
le celibat , esperant d'être dans cet
état plus unis à Dieu.

Ibid. c. 4. *Commendationes virginitatis , ad-*
P 50. b. *monitiones item ad eam exercendam*
hoc quidem saculo reperias. : Ex Igna-
tii Epistolis apparet homines jam tum
paulò impensius cœpisse amare & vene-
rari virginitatis statum.

Vous trouverez aussi dans ce mê-

me siècle les eloges de la virginité, & des exhortations vives à la pratique. Il paroît par les Epîtres de Saint Ignace, que dès lors les hommes avoient déjà commencé d'aimer trop ardemment & de venerer l'état de la virginité.

In Ecclesia Romana Sacerdotes ca- Centuria 3.
libes vivere conatos fuisse, ex aliquot c 6. p 103.
Pontificum decretis constat, & si, ex f.
maritis in Cleri ordinem lecti essent; Troisième
ab uxoribus propriis perpetuò deinde siècle.
abstinere.

Il est evident par les Decrets de plusieurs Papes, que dans l'Eglise Romaine, les Prêtres ont tâché de vivre dans le celibat; & que s'ils étoient choisis d'entre les gens mariez pour être promûs aux Ordres sacrez, ils renonçoient après cela pour toujours au commerce de leurs femmes.

Sicut in superioris saeculi Historia, Ibid. cap. 1.
ita & hinc invenias, nimium predicari p. 59.
& extolli continentiam.

Vous trouverez dans l'Histoire du troisième siècle, comme dans celle du

58 *Preuves pour le Traité*
siècle précédent, qu'on a recom-
mandé & porté trop haut les eloges
de la continence.

Ibidem f. *Hinc Origenes* virginitatem opus
perfectionis facit.

C'est de là qu'Origene fait de la
virginité une œuvre de perfection.

Ibid. cap. 6.
p. 97. g. *Tertullianus voti continentia expres-
sè meminit.*

Tertullien fait mention expresse
du vœu de continence.

Centuria 4.
c. 6. p. 261. c. *Sanè mirum est , cùm hoc seculum
habuerit tot præstantes Viros, quòd ii*

Quatrième
siècle. *Monasticæ genera vitæ non modò ap-
probarint , sed etiam ipsi instituerint,
& ex traditionibus humanis cultus fe-
cerint.*

C'est en verité une chose éton-
nante, que dans ce siècle, qui a eu
tant d'excellens Docteurs, ils ayent
non seulement approuvé, mais in-
stitué aussi les regles de la vie *Mo-
nastique*, & que des traditions hu-
maines ils en ayent fait des cultes
& des services.

Ibid. p. 263.
a.

Fuisse ante Constantinum Virgines

seu mulieres continentes, & castitatem perpetuam professas, ex Eusebio apparet.

Il paroît par Eusebe qu'avant l'Empereur Constantin il y avoit des Vierges ou des femmes continentes, & faisans vœu de chasteté,

Testatur Arrii Historia apud Epiphanium.:: Alexandria Monasteria fuisse mulierum castitatem profitentium, quarum septingentas Arrius veneno suo infecit, quæque unâ cum illo Alexandria expulsæ sunt. ibid.c.

L'Histoire d'Arrius chez Epiphane fait voir.:: qu'il y avoit dans la ville d'Alexandrie des Monasteres de femmes faisans vœu de chasteté, dont Arrius en empoisonna sept cens de son venin, qui furent chassées avec luy d'Alexandrie.

CHAPITRE X.

DE LA CONFIRMATION.

Baptizatis insuper soliti sunt imponere manus. Chrismatè que ipsorum frontes signare, ut est in Concilio Spalatensi, ubi illud ipsum Presbyteris Magdeburg
Centuria 7.
cap P. 73. g.

60 *Preuves pour le Traité*
interdicitur , ac solis Episcopis de-
mandatur.

De plus on avoit accoûtumé d'im-
poser les mains aux baptizez , & de
leur imprimer sur le front le signe
de la croix avec du Chrême , com-
me il paroît dans l'action 7. du
Concile de *Spalatro* , qui défend
cela même aux Prêtres , & n'en
commet le soin qu'aux Evêques seu-
lement.

Syn. de de
Londres ,
Canon 60.

La Confirmation doit être don-
née par les Evêques une fois dans
l'espace de trois ans , étant icelle de
l'institution Apostolique & de l'usa-
ge ancien de l'Eglise.

J. Forbeius
Instruct.
Historico.
Theolog.
l. 2. c. 4. §. 8.

Puerorum autem vel rudiorum Cate-
chetica educationem , eorūque post
Baptismum benedictionem cum impo-
sitione manuum agnoscimus ab Aposto-
lis acceptam fuisse , & in Ecclesia Ca-
tbolica meritò retentam , sicut docuimus
in nostro Irenico : . de quâ manuum
impositione Cyprianus scribens ad Ju-
bajanū : Qui à Philippo , inquit , Dia-
cono baptizati erant baptizari eos
ultrâ non oportebat , sed tantummodo

quod deerat, id à Petro & Iohanne
factum est, ut oratione pro eis habi-
ta, & manu imposita, invocaretur &
infunderetur per eos Spiritus sanctus:
quod nunc quoque apud nos geritur,
ut qui in Ecclesia baptizantur, Præ-
positis Ecclesie offerantur, & per no-
stram orationem ac manus impositio-
nem Spiritum sanctum consequantur, &
signaculo Dominico consummentur.
Hac Cyprianus Epist. 73. Hujus im-
positionis manus meminit Tertullianus.

Nous reconnoissons que l'instru-
ction qu'on donne aux enfans ou
aux ignorans en les catechizant, &
que la benediction & l'imposition
des mains qu'on leur applique après
leur baptême, est emanée des Apô-
tres, & a été retenuë avec raison
dans l'Eglise Catholique. C'est de
cette imposition des mains, que Saint
Cyprien écrivant à Jubajanus,
Ceux, dit-il, qui avoient été ba-
ptizez par Saint Philippe Diacre,
n'avoient plus besoin de l'être,
mais la seule chose qui leur man-
quoit leur a été procurée par S.
Pierre & par Saint Jean, qui en
priaient pour eux & en leur impo-

Forbezius,
Instructiões
Historiques
& Th. ol-
giques, l. 9.
chap, 4. §. 8.

62 *Preuves pour le Traité*

„ fant les mains , ont fait venir le
 „ Saint Esprit , & le leur ont infus.
 „ C'est aussi ce qui s'observe au-
 „ jourd'huy parmi nous , afin que
 „ ceux qui sont baptizez dans l'E-
 „ glise, soient presentez à leurs Evê-
 „ ques , & que par nos prieres &
 „ l'imposition de nos mains ils re-
 „ çoivent le Saint Esprit , & soient
 „ consommés par le seau du Sei-
 „ gneur. Ce sont les paroles de Saint
 „ Cyprien en sa Lettre 73. Tertul-
 „ lien fait aussi mention de cette im-
 „ position des mains.

Dallæus,
 opus post-
 humum, de
 cultibus
 Latinorum
 religiosi,
 l. 2. c. p. 108.

Hammondus (Professor Oxoniensis)
Chrisma duplex jam à Theophili An-
tiocheni Tertulliano paulo vetustioris
temporibus fuisse vult , unum Baptismi
ritum , alterum Confirmationis , à Ba-
ptismo sejunctum ac diversum , planè
ut ab Innocentio I. in Decretali ad
Decentium Epistola constituitur. Ma-
nuum impositionem Confirmationis non
Baptismi ritum fuisse , totàmque deni-
que Confirmationem , & quidquid ejus
est , à Baptismo disjungit , perinde ut
Latini , &c.

Hammond (Professeur en l'Uni-

versité d'Oxford) pretend qu'il y avoit déjà du temps de Theophile d'Antioche , un peu plus ancien que Tertullien , un double Chrême , l'un qui étoit du rite du Baptême , & l'autre du rite de la Confirmation, séparé & différent du Baptême , & absolument tel, qu'Innocent I. le pose dans son Epître Decretale à Decentius , que l'imposition des mains étoit le rite de la Confirmation , & non du Baptême ; & enfin il separe du Baptême toute la Confirmation & tout ce qui en dépend , en la même manière que le font les Latins, &c.

Dailé , ouvrage posthume, des cultes relig. des Latins, livre 2. c. p. 108.

Imprimis profiteor totam hanc quam mihi intendit litem, exigui ac pane nullius esse momenti: nihil opus fuit tam acriter tamque operosè à me contendere, ut quod ego facilè ei non invitus donarem, sentiat Confirmationem fuisse ritum à Baptismo sejunctum.

Je declare premierement que toute cette querelle que me fait ce savant Professeur , est de petite , & presque de nulle importance : il n'étoit pas nécessaire qu'il me deman-

64. *Preuves pour le Traité*
dât avec tant d'ardeur & tant de peine, ce que je luy eusse facilement & volontiers accordé, en consentant qu'il croye que la Confirmation étoit un rite séparé du Baptême.

CHAPITRE XI.

DE LA PÉNITENCE.

Si quisquam alius in hoc seculo, de Pœnitentia periculosas opiniones spargit, Clemens facit.

S'il y en a, qui sement en ce siècle des opinions dangereuses de la Pénitence, c'est Clement qui le fait plus qu'aucun.

Doctrinam de Pœnitentia maxima ex parte obscuratam hæc ætas habuit. De contritione enim & satisfactione potissimum ejus Doctores loquuntur, cum de Pœnitentia docent.

Ce siècle a extrêmement obscurci la doctrine de la Pénitence: car les Docteurs ne parlent principalement que de la contrition & de la satisfaction, lorsqu'ils traitent de la Pénitence.

Centuria-
tores Mag
debourg.
Centur. 2.
cap. 4. p. 48.
D.

Les Centu-
riateurs de
Magde-
bourg. ch. 4.
p. 48. D.

Deuxième
siècle.

Centur. 3.
cap. 4. p. 18.
h.

Centuric.
3. chap. 4. p.
38. h.

Depuis l'an
200. jus-
qu'en 300.

Et usitatam fuisse privatam confessionem, quâ delicta & cogitata prava confessi sunt, ex aliquot Cypriani locis apparet, ubi disertè ait : In minoribus etiam peccatis, quæ quidem in Deum non committantur, necesse est ad exomologesin venire, idque frequenter fieri jubet. Eorum igitur qui peccata leviora sic confitebantur, etiam vita inspiciebatur & judicabatur, an poenitentiam justam egissent, quemadmodum ex Cypriano apparet. Imponi etiam solitam illis satisfactionem pro modo delicti, apparet ex eodem.

Et que la confession privée ou secrète, par laquelle on reveloit les fautes & les pechez de la pensée, fût en usage, il paroît de quelques endroits de Saint Cyprien, où il dit expressement : Dans les pechez mediocres ou moindres, qui ne se commettent pas directement contre Dieu, il est necessaire de venir à la confession ; ce qu'il ordonne de faire frequemment. De ceux donc qui confessoient ainsi ces pechez plus légers, on en étudioit & on en examinoit encore la vie, pour connoître s'ils avoient fait une juste & exacte pe-

Là même,
chap. 6. p.
89. a.

66 *Preuves pour le Traité*
 nitence, comme il appert de Saint
 Cyprien. Il appert encore du même,
 que c'étoit l'usage de leur imposer
 aussi une satisfaction proportionnée
 à la qualité de leur faute.

Centuria 4. *Pœnitentiam hæc atas, ut ferè &*
 c. 4. p. 164. c. *superiores, neque rectè definiit, neque*
partes ejus satis explicavit.

Centuria 4. Ce siècle, non plus que les siècles
 chap. 4 p. précédens, n'a ni bien défini la
 164 e penitence, ni assez clairement expli-
 Depuis l'an 300. jus- qué les parties.
 qu'en 400.

De confessione peccatorum coram
 Ministro. *Basilius : Revelatio pecca-*
torum eandem habet rationem, quam
habet & manifestatio corporalium pas-
сионum. Quemadmodum igitur corporis
verbos non quibuslibet revelant homi-
nes, sed iis qui curandi habent expe-
rientiam, ita & peccatorum revelatio
iis fieri debet, qui mederi norunt ::::
Necessarium est, ut iis fiat confessio
peccatorum, quibus dispensatio Myste-
riorum concedita est. Nam hoc pacto,
& qui inter Sanctos pœnitentiam ege-
runt, fecisse reperiuntur. Scriptum est
in Evangelio, quòd Ioanni Baptista
peccata confessi sunt.

Là même,
 chap. 4. p.
 36. f.

De la confession des pechez qui se fait au Pasteur. Saint Basile : La revelation des pechez est necessaire, par la même raison, qui nous oblige à découvrir les maladies du corps. Comme donc les hommes découvrent les maladies de leur corps, non à tous indifferemment, mais aux experts, qui entendent & professent l'art de les guerir, la revelation aussi des pechez se doit faire à ceux qui les savent guerir ::::: Il est necessaire que la confession des pechez se fasse à ceux, à qui a été confié la dispensation des Mystères. C'est de cette manière qu'en ont usé ces premiers Saints qui ont fait pénitence: l'Evangile dit qu'ils confesserent leurs pechez à Saint Jean Baptiste.

Non est questio de absolutione privata : constat enim retineri in Ecclesiis nostris, & defendi absolutionem.

Il n'y a pas de question sur l'absolution privée : car il est évident qu'on la retient dans nos Eglises & qu'on l'approuve & la soutient.

Melanctho,
Acta Ratisbon. p. 739.
& art. xi.
p. 713.

Melanctho,
Actes de Ratisbonne, p. 739.
& art. xi.
p. 713.

Lutherus, *Occulta confessio, quæ modò cele-*
 de Captivi- *bratur. miro modo placet, &*
 tate Baby- *utilis, imò & necessaria est, nec*
 lon. cap. 2, *vellem eam non esse, imò gaudeo eam*
 p. 80. *esse in Ecclesia Christi, cum sit ipsa*
la Captivi conscientia afflicta unicum remedium.
té de Baby- La confession secreta, que l'on ob-
 lone, tom. *serve aujourd'huy me plaît*
 2 p. 80. *merveilleusement, elle est utile, &*
Edit. de même nécessaire; & loin de vouloir
Vvitēberg. qu'elle ne fût pas, je me rejouis mê-
 me de ce qu'elle est dans l'Eglise de
 J E S U S C H R I S T, puisqu'elle est
 l'unique remede des consciences af-
 fligées.

Confessio *Olim in Ecclesia mos fuit in publica*
 Augustana, *pœnitentia non recipere Lapsos ad Ec-*
 art. de Con- *clesiam redeuntes, nisi additâ aliquâ*
 fessione. *multâ, exempli causâ: ab illo more*
ortæ sunt satisfactiones.

Confession *C'étoit autrefois l'usage de l'Egli-*
 d'Ans- *se, de ne point recevoir les pecheurs,*
 bourg, ar- *qu'on appelloit Tombez, qui reve-*
 tic. de la *noient à l'Eglise, sans leur imposer*
 Confession. *quelque peine pour l'exemple: c'est*
de cette coûtume qui sont nées les
satisfactiones.

Monemus & illud, sape puniri pec,

ata etiam temporalibus pœnis in hac
vita, ut David, Manasse & alii mul-
ti puniti sunt: & has pœnas mitigari
loquemur bonis operibus & universâ
pœnitentiâ, sicut docet Paulus: Si nos
iudicaremus, non iudicaremur à Do-
mino; & pœnitentia meruit ut Deus
sententiam de delenda Ninive muta-
ret.

Nous disons aussi que souvent les
pêcheurs mêmes sont punis en cette
vie par des peines temporelles, ainsi
que David, Manassé & plusieurs au-
tres pecheurs ont été punis; & nous
enseignons que ces peines sont mi-
tigées par les bonnes œuvres & par
une pénitence universelle, comme
l'enseigne S. Paul: Si nous nous jugeons
nous-mêmes, nous ne serions pas jugés
par le Seigneur; & que de plus la
pénitence mérita que Dieu changeât
la sentence qu'il avoit donnée de
perdre Ninive.

Là même.

Hic etiam habemus vera, nisi fal-
lor, arcana istius, quæ nunc apud La-
tinos, in usu est, confessionis incuna-
bula, cujus Actoniana illa παρατήρη-
σις rudimentum quoddam fuit.

Dallæus, de
Confess. l. 4.
c. 12 p. 399.

Nous avons encore ici, si je ne me trompe, le véritable berceau de cette confession secrète, tant pratiquée aujourd'hui parmi les Latins, & dont cette observation de Saint Antoine a été une espece d'ébauche & de commencement.

Neque illud abnuimus veteribus cognitam ac laudatam Fidelium cum suis Pastoribus communicationem, qua illi apud hos, quoties è re sua pietatis est, peccata sua velut Medicis ulcera aut vulnera nudant, consilium ac remedium expetunt, consolationem & absolutionem querunt, ac ad eam ab optimo Domino impetrandam, precum ac ministerii eorum opem implorant.

Nous ne nions pas, que les anciens Peres n'aient connu & loué le commerce secret des Fidèles avec leurs Pasteurs, dans lequel ceux-ci, toutes les fois qu'il importe à leur pieté, découvrent à nud leurs pechez à ceux-là, comme ils font aux Medecins leurs ulceres & leurs playes, leur demandent avec ardeur le conseil & le remede dont ils ont besoin, cherchent la consolation &

Daillé, de la Confession, l. 4.

ch. 12. p. 399. S. Antoine a vécu au 3. siècle, & n'est mort qu'au commencement du 4.

Dallæus, ibid. l. 3. cap. 1. p. 97.

Daillé, là même, liv. 3. chap. 1. p. 197.

absolution, & pour l'obtenir de la
misericorde du Seigneur, implorent Ibid. l. i. c. x.
le secours de leurs prières & de leur P. 4.
ministere.

Confessionis apud Dei Ministrum Là même,
une potissimum usum esse concedimus, l. i. chap. x.
um Fidelis ad sacra Cœna sumptionem P. 4.
è accingit.

Nous accordons que l'usage de la
confession qu'on fait au Ministre du
Seigneur, n'est jamais plus utile, que Ibid. l. 4.
lorsque le Fidele se dispose à la par- cap. 40. p.
ticipation de la sainte Cene. 543. 544.

Itaque qui sub Carolo Principe vi-
uebant Antistites, cum & suo pte mo-
tu & ejus jussu ad restituendam Eccle-
sia disciplinam animum adjecissent, pu-
blicam quidem pœnitentiam, qua in
desuetudinem hominum ex temporum
vitio abierat, instaurarunt, privatam
verò quam in usu communi esse vide-
bant ::::: non modò non sustule Là même,
runt aut coërcuerunt, sed etiam suo ch. p. 40. p.
consensu & sua auctoritate confirma- 543. 544.
runt.

Ainsi les Prélats, qui vivoient sous
le regne de Charles, s'étant appli-

72 *Preuves pour le Traité*
 quez de leur mouvement & par son
 ordre à rétablir la discipline de l'E-
 glise , renouvelerent la penitence
 publique , qui par la corruption des
 temps n'étoit plus en usage parmi
 les hommes ; & pour la pénitence
 secrete qu'ils voyoient dans l'usage
 commun ::::: non seulement ils
 ne la supprimèrent , ni ne la repri-
 mèrent point , mais ils la confirmé-
 rent même par leur approbation &
 leur autorité.

Ibid. lib. 1. *Absolutio , inquit Bellarminus, pec-*
 cap. 6. p. 31. *cata dissipat & evanescere facit , hoc*
est , uno verbo remittit ; quis negat ?

La même. L'absolution, dit le Cardinal Bel-
 larmin, dissipe les pechez, & les fait
 évanouir, c'est-à-dire, en un mot
 les remet & les pardonne; qui le nie?

Ibid. *Ego verò Ministros nego peccata*
non verè remittere ::::: Verè remit-
tunt, si legitimè suo munere fungantur.

La même. Pour moi je nie, que les Ministres
 ne remettent pas vraiment les pe-
 chez. Ils les remettent vraiment,
 s'ils font bien les fonctions de leur
 charge.

Minimè

Minimè temeraria est eorum absolutio , etiamsi absolute enuntietur, cum de ejus , quem absolunt , fide & pœnitentia eam omnem certitudinem habeant , qua de istis ab homine haberi potest.

Leur absolution n'est nullement temeraire , quoiqu'elle soit énoncée absolument, puisque la foi & la pénitence de celui qu'ils absolvent, leur est connue avec toute la certitude que les hommes en peuvent avoir.

Là même.
Ce passage est remarquable contre quelques-uns des Protestans, qui se scandalisent mal à propos de ces termes , *Ego te absolvo.*
Ibid.

Si de potestate & juro intelligas , nemo absolvere potest , nisi is , cui id juris & muneris à Deo impositum est. Nullius ergo alterius legitima est absolutio ; adeoque neque absolutio , cum que legitima non est , ea nulla censeri debeat.

Si vous l'entendez du pouvoir & du droit , nul ne peut absoudre que celui , à qui Dieu a donné ce droit. L'absolution donc de quelque autre n'est point légitime , n'est pas même absolution , puisque celle qui n'est point légitime , doit être censée nulle.

Là même.

Ibid l r. c.
7. p 38.

Ius illud remittendi retinendique peccata à Domine concessum. . . . Ministri seorsim singulis impertiuntur, atque, ut sic dicam, applicant, dum voce ipsa pro muneris sui ratione aliis pacem & gratiam annuntiant & conferunt; alios verò contrà à Fidelium societate atque communione arcent atque repellunt. Christus hos omnes sacri illius & Ecclesiastici muneris actus, quod illis apud homines suo nomine gerendum tradidit, séque ac Patrem ratos habiturum pollicetur, non aliter quàm si cuncta sacro Dei omnipotentis ore & nutu vel pronuntiata vel facta & administrata essent.

La même.

Ce droit de remettre & de retenir les pechez est conféré, &, pour ainsi le dire, appliqué par les Ministres, lorsque selon le devoir de leur charge ils annoncent & confèrent de leur bouche même la paix & la grace aux uns, & ôtent aux autres la société & le commerce des Fidèles. JESUS-CHRIST promet que tous les actes de cette sainte & Ecclesiastique fonction, qu'il leur a donnée pour l'exercer en son nom sur les hommes, ne seront pas moins ratifiez par lui

& par son Pere, que si le tout avoit été proferé de sa bouche sacrée, avoit été fait & ordonné par luy-même.

Il faut que les Apôtres & les autres Pasteurs de l'Eglise pour s'acquitter de la charge de remettre ou retenir les pechez: . . . connoissent, autant qu'il se peut, la disposition de ceux vers lesquels ils agissent, à sçavoir, s'ils ont la foi & la repentance, ou s'ils ne l'ont pas, puisqu'ils sont obligez par l'ordre du Souverain de remettre le peché à tous ceux qui ont cette disposition, & de le retenir à tous ceux qui ne l'ont pas, de quelque nature que soient leurs crimes, & quelque grand ou petit qu'en soit le nombre.

Daille' contre Adams & Coribys, p. 1. p. 45.

CHAPITRE XII.

Du Sacrement de l'Ordination.

Nam verum Sacramentum Ordinis, vera Ordinatio, est vocatio ad Pastoralem curam.

Car le vrai Sacrement de l'Ordre, la vraie Ordination, est la vocation à la charge de Pasteur.

Lutherus, de Missa privata, & unctioe Sacerdotii, tom. 7. p. 242. Luther, de

la Messe
privée &
de l'onction
des Prêtres
tom 2. p.
242.

Melan-
thon,
Acta Ratis-
bonensia,
art. xi. de
Sacramen-
to Ordinis,
tom. 4. p.
713.

Melan-
thon,
Actes de
Ratisbon-
ne, art.
xi. du Sa-
crament de
l'Ordre, qui
fut approu-
vé des Pro-
testans sans
contradi-
ction, tom.
4 p. 713.

Ceterum, inter Sacramenta, quae in Ecclesia publico ministerio exhibentur, & quibus gratia Fidelibus divino munere confertur, hoc differentia habendum est, quod quaedam angustiora & magis principalia sunt, veluti Baptismus, Ordo, Eucharistia, & Absolutio, sine quibus Ecclesia non consistit; quaedam verò in hoc data & instituta sunt, ut sint quidem sacra symbola, in sublevationem & medecinam humane infirmitatis, at non necessaria, ut illa priora, quanquam valde utilia & salubria; modò tamen religiosè & piè administrentur & accipiantur.

Au reste, il y a cette difference entre les Sacremens qui se donnent dans l'Eglise par le ministere public, & qui par cette fonction divine conferent la grace aux F.deles, que quelques-uns, comme le Bapteme, l'Ordre, l'Eucharistie & l'Absolution, sans lesquels l'Eglise ne subsiste point, sont plus augustes & plus importants, que les autres qui ont été donnez & instituez, pour être même les symboles sacrez du soulagement & de la guerison de l'infirmité humaine, mais qui ne sont pas

nécessaires comme ces premiers, quoi-qu'ils soient tres-utiles & nécessaires, lorsqu'on les administre, & qu'on les reçoit religieusement & devotement.

Melan-
thon, Dis-
putationes,
tom. 4. p.

*Necesse est igitur Pastores à Pasto-
ribus ordinari.*

505. ex Ep.
Pauli Tit.
& 1. Tim.

Il est nécessaire que les Pasteurs soient ordonnez par des Pasteurs.

Melan
thon, ses
Disputes,
tom 4. p.

*Quantum ad verum Presbyterium
attinet, quod ore Christi nobis est
commendatum, libenter eo loco (Sa-
cramenti) habeo: illic enim ceremonia,
primum ex Scripturis sumpta, deinde
quam non esse inanem, nec supervaca-
neam, sed fidele spiritualis gratia sym-
bolum testatur Paulus.*

505. de
l'Épître de
S Paul, Tit.
& 1. Tim
Calv. Instit.
l. 4. cap. xix.
§ 28.

Quant à l'imposition des mains pour introduire les vrais Prêtres & Ministres de l'Eglise en leur état, je ne répugne point qu'on ne la recoive pour Sacrement: car c'est une ceremonie prise de l'Ecriture pour le premier, & puis laquelle n'est point vaine, comme dit saint Paul, mais est un signe de la grace spirituelle de Dieu.

Calv. In-
stitutionen
Francois, l.
4. chap. 19.
§. 28.

Du Sacrement du Mariage.

Lutherus
XIII de Ma-
trimonio,
tom. I p 91.

Matrimonium Sacramentum dicitur : est enim typus rei nobilissima & sanctissima, hoc est, unionis humane & divine nature in Christo.

Luther art.
xiii du Ma-
riage. tom.
I p. 91.

Le Mariage s'appelle Sacrement: car il est le type d'une chose tres-noble & tres-sainte, c'est-à-dire, de l'union de la nature divine avec la nature humaine en JESUS-CHRIST.

Ibid.

Quapropter conjuges dignitatem hujus Sacramenti perpendant veneratione.

Là même.

C'est-pourquoi, que les personnes mariées considèrent & respectent la dignité de ce Sacrement.

Melanctho,
Acta Ratis-
bonensia,
art 16. de
Sacramento
Matrimo-
nii, tom. 4.
p. 716.

Porro Matrimonii Sacramentum solis Christianis peculiare est, qui sciunt matrimonium, quod in Dei & Christi nomine jungitur & contrahitur, unius viri & unius femine sanctam & ratam esse conjunctionem, benedictione & consecratione Christi firmatam. quod non ita in Infidelium matrimoniis obtinet.

de l'Examen en général. 79

De plus, le Sacrement du Mariage n'appartient qu'aux Chrétiens, qui sçavent que le mariage qui se fait & se contracte au nom de Dieu & de JESUS-CHRIST, est l'union sainte & constante d'un seul homme avec une seule femme, étant confirmée par la benediction & la consecration de JESUS-CHRIST::: ce qui ne se trouve point de cette sorte aux mariages des Infideles.

*Melan-
thō, Actes
de Paris.
bonne, a t.
16 du Sa-
crament du
Mariage,
approuvé
des Prote-
stans sans
contradi-
ction, tom.
4. p. 716.*

Ceux qui doutent que le Mariage soit un Sacrement, ou que l'Eglise puisse dispenser es degrez établis dans le Levitique::: choses, comme chacun voit, de nulle ou de tres-pe- tite importance à la pieté, &c.

*Daillé,
Apol p 33.*

CHAPITRE XIV.

Du Sacrement de l'Extrême Onction.

Synodus Cabilonenfis. Secundum beati Iacobi Apostoli documentum, cui etiam Patrum decreta consenant, Infirmi oleo, quod ab Episcopo benedicitur, à Presbyteris ungi debent. Jac. 5. 14. D. Non est itaque parvipendenda hujusce- modi medicina, que animæ corpo-

*Centuria-
tores Mag-
deburg
Centuria 8.
c. 6. p. 204.*

80 *Preuves pour le Traité*
risque medetur languoribus.

Les Cen-
turiateurs
de Magde-
bourg, ch. 6.
p. 204 D.
L'an 700
jusqu'à l'an
800.

Concile de Chalon sur Saône : Selon l'enseignement de l'Apôtre saint Jacques, & les decrets des saints Peres aussi, qui y sont conformes, il faut que les Prêtres oignent les malades de l'huile, que l'Evêque a benie. *Iac. 5. 14.* Et conséquemment il ne faut pas faire peu d'état de cette medecine; qui guerit les infirmités de l'ame & du corps. [Remarquez qu'il n'est pas question de prouver l'antiquité de l'Extrême-Onction, car on convient qu'elle étoit du temps des Apôtres; mais il faut prouver qu'elle a continué dans l'Eglise jusques à nous. Ce que les Centuriateurs reconnoissent dans ce passage.]

Calvinus,
Comment.
in Epist. Ja-
cobi, cap. 5.
14.

Fateor equidem, Extremam Un-
ctionem pro Sacramento usurpatam
fuisse à Christi discipulis. (Neque enim
illis assentior, qui medicamentum fuisse
putant.)

Calvin,
Commentaires sur
l'Épître de
S. Jacques,
chap. 5. 14.

Je confesse bien que les disciples de JESUS-CHRIST ont usé de l'Extrême-Onction comme d'un Sacrement, (car je ne suis pas du sentiment de ceux, qui croyent que ce

de l'Examen en général. Si fut un médicament.) [C'est pourtant la seule réponse que font au passage de Saint Jacques la plupart des Protestans de France qui font profession de suivre Calvin.]

Primò etiam si statuatur Extremam. Vnctionem Græcæ Latinaque Ecclesiarum schismate esse antiquiorem ; non eo fit tamen , ut id Sacramentum , vel à Christo institutum , vel à vetustissima Ecclesia , quæ primi quatuor Christianismi sæculis extitit , frequentatum fuerit.

Dallæus, de
Extrema-
Unctione ,
cap. xxi. p.
147.

Premièrement, posé que l'Extrême-Onction soit plus ancienne que le schisme des Grecs & des Latins, il ne s'ensuit pourtant pas de là, que ce Sacrement ait été ou institué de JESUS-CHRIST, ou pratiqué par l'Eglise des quatre premiers siècles.

Daille, de
l'Extrême-
Onction,
chap. 21.
p. 147.

SECTION IX.

Art. V I. pag. 10, La Foi est une assurance certaine, &c.]

Preuve de ce qui est dit en cet endroit,

82 Preuves pour le Traité

que le principe de nos Freres sepa-
rez porte la certitude du salut plus
loin que le nôtre ; qu'il confond la
Foy & l'esperance ; que leurs der-
niers Auteurs en paroissent embar-
rassés.

Catechif-
mus vulga-
ris.

Catechif-
me vulgai-

re fait par
Theodore

de Beze,

qui se vent
à Quevilly

par Pierre
la Motte.

Calvin, dās
les Actes

du Concile
de Trente,

avec le
remede cō-

tre le poi-
son, Opus

cules, p.

949.

Calvinus

Inst. l. 3. cap.

24. §. 4.

*Fides est certa persuasio vel fiducia,
quam debet habere quilibet Christia-
nus, quòd Deus Pater ipsum amat pro-
pter Filium suum JESUM-CHRIS-
TUM.*

La Foy est une certaine assurance
qu'un chacun vrai Chrétien doit
avoir, que Dieu le Pere l'aime à
cause de JESUS-CHRIST.

Au 10. Article, ils s'échauffent con-
tre la vaine confiance des Hereti-
ques, voire selon leur dire. Or cette
confiance est, que nous tenons pour
une chose concludë, que nos pechez
nous sont pardonnez, & nous repo-
sons en cette certitude.

*Nulla tentatione vel gravius vel pe-
riculosius Fideles percillit Satan, quàm
dum ipsos electionis dubitatione in-
quietans, simul prava ejus extra*

viam inquirenda cupiditate sollicitat.

Le Diable n'a nulle plus grievé tentation pour ébranler les Fideles, que quand, les inquietant du doute de leur élection, il les sollicite de la chercher hors de la voye.

Calvin,
Institution
en Fran-
çois, liv. 1.
chap. 24. §.
4.

At subit futuri status anxietas. . . .

Ibid. §. 6.

*Denique ipsâ experientiâ satis doce-
mur, parvi esse vocationem & fidem,
nisi accedat perseverantia, qua non
omnibus contingit: sed exim ista soli-
citudine liberavit nos Christus, nam in
posterum certè respiciunt iste promif-
siones. Quid hinc nos discere vo-
luit Christus, nisi ut confidamus nos
perpetuò fore salvos, quia illius semel
facti sumus,*

Mais quelqu'un dira, qu'il nous faut soucier de ce qui nous peut ad-venir, que nôtre imbecillité nous admonête d'être en sollicitude. Finalement, l'experience nous montre, que la Foy & la Vocation n'est guères, sinon que la perseverance soit conjointe, laquelle n'est pas donnée à tous: je répons que Christ nous a délivrez de cette perplexité; car il n'y a doute que ces promesses n'ap-

Là même
§. 6.

84 *Preuves pour le Traité*
partienment au temps futur.....
Qu'est-ce que nous a voulu ici ap-
prendre Christ, sinon de nous acer-
tainer, que nous aurons salut éter-
nel, puisque nous avons une fois
été faits siens ?

Zanchius,
tom. 4. cap.
12. tit. de
fiducia.

*Fides itaque justificans & fiducia
idem sunt, vel certè parum inter se
differunt. Fides enim justificans est fir-
mus & indubitatus assensus in promiss-
iones Dei de remissione peccatorum, &
justitia accipienda, aeternaque vita con-
sequenda à Deo per & propter Filium
JESUM CHRISTUM, ex afflatu
Spiritus sancti in nobis excitatus. Et
quid fiducia? Certissima persuasio de
veritate promissionum Dei, quâ non du-
bitamus, quin consecuturi simus qua-
cumque nobis simpliciter pro sua gratia
pollicitus est Deus. Hoc est enim confi-
dere, idem firmiter credere & sine ulla
dubitatione sperare te habiturum, quod
ab aliquo tibi promissum, seu securum
esse de rebus promissis propter veritatem
promittentis.*

Zanchius,
là même.

La Foy donc justifiante & la con-
fiance ou l'assurance sont une mê-
me chose, ou certainement ne sont

que peu différentes entre elles. Car la Foy justifiante est un acquiescement certain & indubitable aux promesses de Dieu, pour recevoir la remission des pechez & la justice, & obtenir de Dieu la vie éternelle par & à cause de JESUS-CHRIST son Fils, excité & produit en nous par l'inspiration du Saint Esprit. Et qu'est-ce que la confiance? C'est une tres-certaine persuasion de la verité des promesses de Dieu, par laquelle nous ne doutons point, que nous n'obtenions tout ce qu'il nous a absolument promis par sa grace: car se confier, c'est la même chose que croire fermement & espérer sans aucun doute de recevoir de quelqu'un ce qu'il vous a promis, ou être assuré des choses promises à cause de la verité du prometteur.

Sed si per fiduciam intelligatur persuasio de remissione peccatorum, sive in præterito, sive in futuro, dico posse esse Fidem, quæ ea destituatur.

¶ Mais si par la confiance ou l'assurance on entend la persuasion d'avoir le pardon de ses pechez, passez

Ch. Vvittichii Theologia Pacifica, cap. XI. §. 139 p. 109.

Vvittichius Professor de

*Leyden ,
Theologie
Pacifique,
chap. xi.
§. 139. p 109.*

ou futurs , commis ou à commettre, je dis que la Foy peut être sans cette assurance.

Catechisme, qu'on dit être de M. Iurieu, & qui se vend à Mets, par Antoine Rousselet.

La Foy est une certaine & forte persuasion que tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, est véritable & une ferme assurance que selon les promesses de l'Évangile, si nous croyons en JESUS-CHRIST, nous ne perirons point, mais nous aurons la vie éternelle.

M. Iurieu, Apologie pour la Morale des Refo mez, l. 3. chap. 1. p. 360.

Il faut distinguer la confiance en deux espèces, ou pour mieux dire, en deux actes. Par le premier acte de confiance on regarde Dieu comme l'auteur du salut des humains : : : Le second acte de confiance est celui, par lequel on ne regarde pas Dieu simplement d'un œil d'espérance, comme celui qui nous a effectivement sauvés, & nous peut sauver, mais avec un sentiment de jouissance, comme celui qui nous a pardonné nos pechez. La première confiance est nécessaire à l'homme pour le mettre en état de grace : : : Mais pour l'autre acte de confiance, par lequel on regarde Dieu comme

celui qui nous a déjà effectivement & actuellement délivrés , il n'est pas de la même nécessité de l'avoir au souverain degré pour être en état de grace. Cette parfaite & achevée confiance est plutôt de la perfection du vrai Fidèle , que de son essence. Un homme sans avoir cette parfaite assurance de son salut , peut bien être vrai Fidèle , mais non parfait Fidèle.





PREUVES

DE CE QUI A ETE' DIT
TOUCHANT

L'EUCCHARISTIE,

Soit dans le Traité général, soit
dans la Relation Latine.

- I. *De l'opposition des Lutheriens aux Calvinistes sur le sujet de l'Eucharistie, & de leur haine irreconciliable pour tous ceux qu'ils nomment Sacramentaires.*
- II. *De l'opposition des Calvinistes aux Lutheriens, qu'ils disent que l'opinion de Luther est une erreur plus grossiere, que celle de l'Eglise Romaine.*
- III. *De la division entre les Lutheriens, & entre les Calvinistes mêmes, ou autres qui sont opposez à Luther.*

IV. Des efforts inutiles qu'on a faits pour réunir toutes les opinions ensemble.

V. Preuves de ce qui est dit dans la Rélation Latine du sentiment de Calvin sur l'Eucharistie, qu'il appelle lui même son opinion incroyable; Qu'Aubertin ne la soutient point; Qu'Aubertin n'a osé la proposer, comme tous les autres, au commencement de son Ouvrage, Qu'il n'a jamais expliqué au long de quelle opinion il étoit; Qu'en divers lieux il a reconnu, que tous les Peres, même les plus anciens aussi-tôt après les Apôtres, ont crû plus qu'il ne faut croire, & que ne croient les Protestans de France.

C A P U T I.

De l'opposition des Lutheriens aux Calvinistes sur le sujet de l'Eucharistie, & de leur haine irreconciliable pour tous ceux qu'ils nomment Sacramentaires.

Hoc differi non possum, nec volo,
quòd si Carlostadius aut alius quispiam

Lutherus,
Epist. Carol.

finis in
Christo
amicis &
Christianis
Argentinae,
to 7. p. 102.
Edit. V vite
bergæ. ann.
1574.

90 *Preuves pour le Traité*
ante quinquennium mihi persuader
potuisse in Sacramento præter panem
& vinum esse nihil, ille magno bene
ficio me sibi devinctum reddisset. Gra
vibus enim curis anxius in hac ca
cutienda materia multum desudaban
Omnibus nervis extensis me extricare
& expedire conatus sum, cum prob
perspiciebam Papatui cum primis ha
re me incommodare posse. Prætere
duos habui multò dexterius & acutiù
has de re ad me scribentes, quàm Car
lostadius, nec ita proprii ingenii ca
ptu verba detorquentes. Verùm ego m
captum video, nullâ elabendi viâ reli
ctâ. Textus enim Evangelii nimium
apertus est & potens, qui facile con
velli non potest, multò minùs verbi
ac glossis è capite vertiginoso convicti
subverti. Quòd si etiam hodierno di
fieri posset, ut quis firmo Scriptura
rum testimoniis mihi fidem facere queat
in Sacramento non nisi panem & vi
num esse, nihil tamen opus esse, quem
quam tam amaro me adoriri animo.
Sum enim, proh dolor! plus equo in
hanc partem propensus, quantum
Adami mei naturam animadvertere
possim.

de l'Examen en général. 91

Je ne veux ni ne puis nier, que
i Carlostad ou quelque autre eût pu
ne persuader il y a cinq ans, qu'il
y a que du pain & du vin dans le
sacrement, il ne m'eût rendu un
grand office : car je me tuois à dis-
cuter cette matiere par les soins pe-
nibles que j'y apportois. Je tendis
tous mes nerfs, & fis tous mes ef-
forts pour me tirer d'embaras, com-
prenant fort bien, que je pourrois
par ce moyen principalement in-
commoder le Papat. J'avois encore
deux hommes, qui m'écrivoient sur
cette question avec plus d'habileté
& de finesse, que n'a fait Carlostad,
& sans tordre les paroles, comme
luy, par leur propre caprice. Mais
enfin je me vois pris, sans qu'il me
reste aucun moyen d'échaper : car
les paroles de l'Evangile sont trop
claires & trop fortes, pour pouvoir
être facilement ébranlées, & moins
encore renversées par des expres-
sions & des gloses convaincues de
vertige & d'entêtement. Si aujour-
d'huy même quelqu'un pouvoit me
faire croire par un passage formel
de l'Ecriture, qu'il n'y a que du

*Luther ;
Lettre à ses
très chers
en IESUS-
CHRIST
amis &
Chrêtiens
de Stras-
bourg.*

pain & du vin dans le Sacrement il ne faudroit pas s'emporter autant qu'on a fait contre moy : car hela autant que je puis me connoît moi-même & ma foiblesse d'Adam je n'ay que trop de penchant pour cette opinion.

Lutherus,
Defensio
verborum
Coenæ, to.
7. pag 391.
Edit. Vvite-
bergæ.

Hoc certè admiratione non est indignum, quòd nullus ex Patribus, quorum infinitus est numerus, de Sacramento sic locutus est, ut Sacramentarii. Nam nemo ex iis talibus verbitur. Tantùm panis & vinum est, vel, Corpus & Sanguis Christi non adest. Profèdò non est credibile ne possibile, cùm toties ab iis res ista agatur & repetatur, quòd non aliquando vel semel tantùm excidissent hæc verba: Est merus panis; aut quòd non Christi Corpus adest, aut his similia. Cùm tamen multùm referat ne homines seducantur, sed omnes ita præcis loquuntur, quasi nullus dubitet, quin ibi præstò sit corpus & Sanguis Christi. Sanè ex tot Patribus, vel tot Scriptis, vel saltem ab uno potuisset negativa sententia proferri, ut in aliis articulis usitatum & frequens est,]

non sensissent Corpus & Sanguinem
Christi verè inesse ; verùm omnes con-
cordes & constantes uno ore affirmati-
vè proferunt. Nostri autem Sacra-
mentarii econtra nihil possunt aliud
quam negativam proclamare. Vt igitur
immutatim omnia dicam , O Ecolam-
adius neque ex Scriptura , neque ex
auctoritatibus suam sententiam hausit.

C'est certainement une chose di-
gne d'admiration, que nul des Peres,
dont le nombre est infini, n'ait point
parlé du Sacrement de l'Eucharistie,
comme les Sacramentaires! car il n'y
n'a pas un qui se soit énoncé en ces
termes : C'est du pain & du vin seu-
lement ; ou : Le Corps & le Sang
de JESUS-CHRIST n'y sont point
présens. En vérité, il n'est pas cro-
yable, ni même possible, qu'en tou-
chant & retouchant tant de fois cet
Sacrament, il ne leur fût échappé
quelquefois, ou pour le moins une
fois, de dire ces paroles : C'est du
vin pur ; ou : Le Corps de JESUS-
CHRIST n'y est point présent cor-
réellement ; ou d'autres termes
semblables : d'autant plus qu'il im-
porte extrêmement que les hommes

Luther .
Défenses
des paroles
de la Cène,
tom 7. p. 191.
de l'édition
de Vöittem-
berg.

ne soient pas seduits en chose semblable. Cependant tous les Peres en parlent aussi précisément, que si nul d'eux ne doutoit que le Corps & Sang de JESUS-CHRIST n'y soient presens. En effet, de tant de Peres & de tant d'Ecrits qu'ils nous ont laissés, quelques-uns, ou du moins un seul, eût pû exprimer l'opinion negative, mais tous unanimement & constamment prononcent d'une voix l'affirmative. Nos Sacramentaires au contraire avec tous leurs efforts, ne font bruit que de la negative. Pour dire donc tout en un mot, OEcolampade n'a puisé son opinion ni dans l'Ecriture, ni dans les Peres.

Lutherus,
ibid.p.382.

Nos clarè affirmamus, quòd, ut verba sonant, verum Christi Corpus & Sanguis adsit, cum ait: Accipite, & medite, hoc est Corpus meum.::: Nos veri adversarii planè affirmamus solum panem & vinum & non Corpus & Sanguinem Christi adesse. hac non rectè creduntur & docentur tum revera Deum blasphemant, Spiritum Sanctum mendacii accusant, pr

ant Christum , & mundum sedu-
unt.

*Alterutram partem à Diabolo ex-
tari contra Deum necesse est ; ter-
um nullum esse potest.*

Nous soutenons clairement , que, *Luther , là*
omme les paroles le disent, le Corps *même, p.382*
le Sang de JESUS-CHRIST sont
esens, lorsqu'il dit : Prenez, man-
ez , ceci est mon Corps:::. Mais
os Adversaires soutiennent claire-
ent , que le seul pain & le seul vin
nt presens , & non pas le Corps
le Sang de JESUS-CHRIST. S'ils
trompent en croiant & en ensei-
nant cela, il est certain qu'ils blas-
nement contre Dieu , accusent de
ensonge le S.Esprit , trahissent JE-
IS-CHRIST , & seduisent tout le
onde.

Il faut de nécessité que le Diable
soutienne contre Dieu l'une ou l'au-
e de ces deux opinions ; il n'y a
oint de milieu.

Verum tu ais. Quis prater Diabo. Lutherus ,
m tibi istuc licentia Scripturam dis- Ibid.p.384
ahendi dedit ? Equidem sanè nemi-
em aliam concessurum puto prater

Diabolum, qui Zuinglio & OEcolampadio id juris largitus est. Quis, obsecro, unquam in Scriptura legit, (Corpus) idem valere, quod (signum Corporis,) & (est) idem quod (significat?) Imò que lingua in toto mundo unquam sic locata est? Equidem nihil aliud esse judico, quam quòd Diabolus praenimia superbia & otiosa malitia nos irrideat per istos phanaticos homines in hac tam ardua causa, cum asserit se cessurum Scripturae testimonio; & tamen Scripturam prius è medio removet, & in suam mentem transformat.

Luther, là
même,
p.384.

Mais vous le dites. Et qui autre que le Diable vous pourroit donner cette licence de mettre en pieces l'Écriture? En effet, je ne croy pas qu'aucun autre la donnât, que le Diable qui en a fait présent à Zuingle & à OEcolampade. Qui jamais, je vous en prie, a lû dans l'Écriture, que (le Corps) soit la même chose que (le signe du Corps;) & que ce mot (est) soit la même chose que (significat?) Voire même quelle langue dans tout le monde s'est-elle ainsi jamais énoncée? En vérité, pour
moy

moy je n'en connois point d'autre raison ; sinon que le Diable dans les transports de son orgueil excessif & de sa malice oisive , veut se jouer de nous par le ministère de ces gens phanatiques dans cette question épineuse , lorsqu'il proteste d'acquiescer au témoignage & au jugement de l'Écriture ; & que cependant il met auparavant l'Écriture à l'écart , & la transforme en son sens.

Remoto omni dubio , nullus alius spiritus est prater Diabolum. Lutherus ;
ibid. p. 411.

Sans nul doute l'esprit variant des Sacramentaires n'est autre que le Diable. Luther , là même.

Vix unquam deformiorem haresim legerim. Lutherus ,
ibid. p. 380.

A peine ai-je jamais lû une hérésie plus horrible que celle des Sacramentaires. Luther , là même.

Si damnati Suermerii , Zuingliani & similes me laudent aut vituperent, perinde est , ac si me Iudai, Turca, Pa-pa, vel etiam omnes Diaboli me vituperarent aut laudarent. Lutherus, in parva Confessione , Hospinian. 2. part. Histor. Sacrament. p. 187.

Luther, en
sa petite
Confession
rapportée
par Hospi-
nien, 2. part.
de l'Histoi-
re Sacramē-
taire, p. 187.

Si les Suermeriens, les Zuingliens
& leurs semblables déjà condamnés
me louent ou me blâment, c'est com-
me si les Juifs, les Turcs, le Pape, &
tous les Diables mêmes me louoient
ou me blâmoient.

Lutherus, de
Apologia
Tigurinorū
ad Præposi-
tum Bremē-
sem Hospi-
nianus, 2.
part. Hist.
Sacrament.
pag. 199.

*Mihi satis est infœlicissimo omnium
hominum una ista beatitudo Psalmi :
Beatus vir qui non abiit in consilio
Sacramentarium, nec stetit in via
Zuinglianorum, nec sedit in cathedra
Tigurinorum.*

Luther, de
l'Apologie
de ceux de
Zurich au
Ministre de
l'Egl. de
Breme. Hos-
pinien, 2.
Part. de
l'Histoire.

C'est assez pour moy qui suis le
plus malheureux de tous les hommes,
de cette unique beatitudo du Psalmi-
ste : Heureux est l'homme qui n'est
point entré au conseil des Sacra-
mentaires, qui ne s'est point arrêté
au chemin des Zuingliens, & qui ne
s'est point assis dans la chaire des
Zurigiens.

Sacramen-
taire, p. 199.
Hospinia-
rus, 2 part.
Hist. Sacra-
ment. p. 187.

Si haben (*quis enim Latine prodi-
giosa illa verba exprimat ?*) ein einge-
tenfelt / directenfelt / vbertenfelt lesterlich hetis

Car qui oseroit rendre en Latin

Luther in parva Confessione.

Hospinien, 2. part. de l'Hist. Sacramētaire, p. 187. Luther
en sa petite Confession.

ces paroles prodigieuses ? Les Zuin-
gliens ont un cœur méchant, endia-
blé, perdiablé, & transdiablé.

CHAPITRE II.

*De l'opposition des Calvinistes au Lu-
theriens, qu'ils disent que l'opinion
de Luther est une erreur plus gros-
sière que celle de l'Eglise Romaine.*

*Et certè quidam cum magno dedeco-
re prodere suam inscitiam malunt,* Calvinus, Instit. l. 4. c.
quàm vel minimùm de errore cedere. 17. §. 30.

*Non loquor de Papiſtis, quorum tole-
rabilior, vel ſaltem magis verecunda
eſt doctrina, ſed quosdam ita abripit
contentio, ut dicant, propter unitas in
Chriſto naturas, ubicumque eſt divini-
tas Chriſti, illic quoque eſſe carnem,
quæ ab illa ſeparari nequit.*

Et de fait, aucuns aiment mieux *Calvin, In-
stitution en*
avec leur grand honte découvrir leur *François,*
ignorance, que de décliner tant peu *l. 4 chap. 17.*
que ce soit de leur erreur ; je ne par- *§ 30.*
le point des Papiſtes, dont-la do-
ctrine est plus supportable, ou pour
le moins mieux colorée : mais il y
en a qui sont transportez de telle

160 *Preuves pour le Traité*
ardeur, qu'ils n'ont honte de dire,
qu'à cause de l'union des deux natu-
res, par tout où est la divinité de
J E S U S- C H R I S T, sa chair y est
aussi bien.

*Calvin, O-
puscules, se-
conde De-
fense contre
F. Estphal.
1520.*

Pour certain, à prendre les mots
en leur simple signification, cela ne
peut consister, sinon que le pain de-
vienne le corps de Christ.

Les Papistes avoient meilleure
couleur par le moien de leur trans-
substantiation, de s'exempter de cet-
te nécessité de prendre d'ailleurs ex-
position des mots. Mais celui qui
confesse que le pain & le corps son-
t diverses choses, comment pourra-
t-il faire qu'il n'y ait quelque figu-
re en ces mots : Ceci est mon Corps
Et puis, quand le Calice est appel-
lé Sang, n'ont-ils pas une réponse
toute faite, que ce qui contient, est
pris pour la chose contenuë ?

*Là même,
p. 1551.*

Si tôtqu'on a commencé à décou-
vrir cet erreur tant lourd & gros-
sier, que Christ étoit au pain, Satan
se réveillant à tout brouille, afin
que la verité ne vînt en lumière.

Idem hîc quod primi illi falsa sententia Auctores adducere solent, dicturus sum. Christus dixit : Hæc est Corpus meum. Ergo ipsum Christi Corpus sit necesse. Quod si ergo verbum (est) substantivè intelligi debet, non potest non insignis temeritatis & audacia hæc illorum (Lutheranorum) opinio argui, quæ panem revera hîc esse dicens, transsubstantiationem, quâ panis substantiam in carnis substantiam converti dicunt, omnino pernegat. Ratio autem hujus nostri propositi hæc est :: Quod si verbum (est) substantivè sumi debet, (quod Lutherani fortiter defendunt) fieri nequit, quin panis substantia in ipsam carnis substantiam convertatur. Panis ergo amplius non est, qui antea panis erat ; & longè illorum sententia fallit, qui panis substantiam impermutatam manere, sed sub pane Christi carnem substantialiter edi perhibent.

Zuinglius
tom. 2. de
Cœna, p.
275.

Je ne dis rien ici que ce que les Catholiques ont accoûtumé d'alléguer. JESUS-CHRIST a dit : Ceci est non corps. Donc il est nécessaire que ce soit le Corps même de JESUS-CHRIST. Si donc il faut prendre

Zuingle de
la Cène,
tom. 2. p.
275.

pour un verbe substantif ou proprement ce mot (est) on ne sçauroit s'empêcher de reprocher une audace & une insigne temerité à l'opinion des Lutheriens, qui posant que le pain y est en effet, nient absolument la transsubstantiation, par laquelle les Catholiques disent que la substance du pain est changée en la substance de la chair de JESUS-CHRIST. Or voici la raison de nostre proposition.:: Si donc il faut prendre pour un verbe substantif le mot (est) comme les Lutheriens le soutiennent fortement, il est impossible que la substance du pain ne soit convertie en la substance même de la chair de JESUS-CHRIST. Ce qui étoit donc auparavant du pain, ne l'est plus, & l'opinion des Lutheriens qui disent que la substance du pain demeurant sans être changée, on mange néanmoins substantiellement la chair de JESUS-CHRIST sous le pain, est plus trompeuse que celle des Catholiques.

de l'Examen en général. 103

Pontificios , ubi verba, Hoc est Corpus meum , per tropum non intellexerunt, divinitatem per concomitantiam sequi Corpus , quàm vos qui negatis concomitantia verba , sed rem ipsam admittatis.

*Zuingle ,
Là même.*

Nous disons aussi que les Papistes, après avoir entendu sans figure Ces paroles , Ceci est mon Corps, croient avec plus de raison que la divinité suit le corps par concomitance, que vous autres Lutheriens, qui niant les paroles de la concomitance , en retenez néanmoins le sens.

Longius etiam Consubstantiatorum, quàm Transsubstantiatorum dogma à Christi verbis recedit , sive littera spectetur , sive sensus.

Hospinianus, præf. part. 2. Histor. Sacrament.

Le dogme de la consubstantiation est plus éloigné, que celui de la transsubstantiation, des paroles de JESUS-CHRIST, soit qu'on en considère la lettre, ou le sens.

*Hospinien ,
præface de
la seconde
partie de
l'Histoire
Sacramen-
taire.*

Nous avons toujours argumenté, quant à nous , que si Christ est au

*Calvin, cõ-
tre Heshu-*

*Sur, Opus-
cules, p.
1706.*

*Là même,
p. 1749.*

pain, c'est donc sous le pain qu'il le faut adorer.

Il ne peut nier qu'il ne faille adorer Christ au pain ou sous le pain : car certes en quelque lieu qu'il soit, il ne sera pas licite de le frauder de son honneur & service. Qu'y a-t-il de plus étrange que de le mettre au pain, & ne l'adorer pas là ?

*Zuingl. Exc.
ges. ad Mar.
tinum Lu-
therum, to.
2. p. 344.*

*Zuinle,
Exposition
de l'Eucha-
ristie à Lu-
ther.*

Ibid.

*Si enim Christus hic (in Sacramen-
to) est, cur non peccent, qui non a-
dorant ?*

Car si JESUS-CHRIST est dans le Sacrement, pourquoi ne pechent point ceux qui ne l'y adorent pas ?

*Nusquam est Christus, ut isthic non
debeat adorari. Nam Deus non est
usquam, ubi non debeat adorari.*

JESUS-CHRIST n'est nulle part, qu'il ne faille l'y adorer : car par tout où Dieu est, il faut l'y adorer,

Là-même.

*Hospinia-
nus, præf. 2.
part. Histor.
Sakra-
ment.*

*Elevatio, adoratio, circumgestatio,
& asservatio transelementati panis in
reale & substantiale Christi Corpus,
sunt quasi comites & pedissequa indi-
vidua.*

L'élevation du Sacrement de l'Eucharistie, l'adoration; le transport qui s'en fait aux processions & pour les malades, & sa réserve, sont les compagnes & les suites inseparables du pain transféré au corps réel & substantiel de J E S U S - re.

Hospinien, en sa preface de la secōie partie de l'Historie sacramentaire.

C H R I S T.

Nous sommes obligez d'obéir sans exception à ce qui nous est ordonné de Dieu par un commandement général, sans en attendre un particulier, parce qu'il y auroit lui-même mis l'exception, comme il nous commande en général de faire du bien à nostre prochain, & d'honorer nos Magistrats; & si quelqu'un laissoit perir son prochain, & ne vouloit pas honorer son Magistrat, quand il le rencontre dans son chemin, ou dans un temple, sous prétexte que Dieu ne lui a point recommandé ces devoirs en tels lieux & en telles rencontres; il n'y a point d'homme bien sensé qui trouvât ce discours raisonnable.

Vrsin Calviniste Professeur en Theologie à Heidelberg, in confirm. Doct de Sacram p. 434. 435. 436.

Or Dieu nous a commandé d'ado-

* 4597.

* *Heb. I.** *Mat'h. 2.** *Luc 24.*

rer son Fils ; il est ton Dieu , tu l'adoreras : que tous les Anges de Dieu l'adorent : de sorte que J E S U S - C H R I S T n'ayant point ici mis d'exception , il nous est commandé de l'adorer dans tous les lieux , où nous sçavons qu'il est corporellement present sans attendre un ordre particulier.

En quelque lieu que soit une creature , dans laquelle , ou vers laquelle Dieu a commandé qu'on l'adore , nous y devons diriger nôtre adoration & nôtre service interieur & exterieur :: :: :: Si Dieu veut plutôt être adoré dans la nature humaine de J E S U S - C H R I S T , que devant l'Arche , elle doit aussi plutôt attirer nôtre veneration & nôtre adoration dans les lieux où nous sçavons qu'elle est presente.

Saint Thomas n'attendoit pas un ordre particulier de J E S U S - C H R I S T pour l'adorer ; mais si tôt qu'il l'eut connu , il s'écria : Mon Seigneur & mon Dieu. Toutes les bonnes ames ne balancent point dans l'adoration de leur Maître : elles ont en horreur

de mettre en question, s'il le faut adorer dans le lieu, où il nous témoigne qu'il est présent, & dont nous sommes plus assurés, que si nous le voyions & le touchions, comme saint Thomas. Il n'importe pas que le pain demeure, ou non, la présence corporelle étant supposée dans le pain, ou sous les especes, & si les Lutheriens qui refusoient cette adoration, eussent eu les yeux ouverts, ils eussent vû la force de cette consequence: JESUS-CHRIST est présent corporellement dans le pain: donc sans autre commandement particulier il y doit être adoré. Car soit que le pain demeure, ou qu'il soit aboli, il ne lui est pas dû moins d'honneur & de reverence.

CHAPITRE III.

De la division entre les Lutheriens, & entre les Calvinistes mêmes, ou autres qui sont opposez à Luther.

Hanc breviter comprehensam totius Antiquitatis sententiam esse puto; atque utinam id effici possit, ut hujusmodi explicatione contenti, à supervacaneis,

Ces passages de l'adoration de JESUS-CHRIST au Sacrement de l'Eucharistie servent aussi à prouver ce qui est dit en la sectiō 4. art. 7. p. 49 que l'adoration est une suite tres-necessaire de la presence réelle. : Consultatio Cassandri de trāsubstantiatione, p. 940. 941. 942.

Cassandri
Belgæ The-
ologi Ope-
ra. Parisiis
1616.

108 *Preuves pour le Traité*
& à fidei & pietatis nihil pertinenti-
bus questionibus abstinemus, atque in
hac veteris Ecclesie sententia omissis
odiosis rixis, quæ extorta sunt, acquies-
camus: quod sanè nisi fiat, nullum
rixarum, & dissidiorum, de hoc Sa-
cramento unitatis finem video. Nam
ut Anabaptisticam, & Zwenkfel-
dianam, item Helveticam sententiam
omittamus, quæ & ipsa in Carlost-
dianam, Zuinglianam, Calvinia-
nam & Laseanam quodammodo divi-
sa est, ipsi Saxonicarum Ecclesiarum
discipuli, & Lutheri Sectatores, in
tres diversas & inter se pugnantes sen-
tentias sunt distracti; qui tamen om-
nes ex Luthero originem ducunt, &
ex ejus scriptis causæ suæ præsidium
petunt.

Nam quidam hanc enunciationem,
Panis est Corpus Christi, identicam
esse, & panem essentialiter esse Corpus
Christi contendunt, idque simpliciter &
citra ullum tropum, quæ quidem prima
fuit Lutheri explicatio, quam Zwin-
glius oppugnavit, & ejus sectatores
hodie oppugnant, atque ex ea vel Pa-
pisticam (ut appellant) transsubstantia-
tionem (quam ejus locutionis Auctores

non agnoscunt) vel absurdum consequi demonstrant , nempe , panem pro nobis crucifixum. : . Alij verò novam quandam & inauditam presentiam Corporis & Sanguinis Christi in pane & vino Dominicae cœnae commenti sunt , quam ex majestate humane in Christo natura à divina natura sibi communicata , petendam esse acerrimè contendunt : affirmant enim Corpus Christi ; virtute unionis & sessionis ad dexteram Patris , hand aliter , atque ipsam divinitatem , cui unita est , esse ubique , atque eam ob rem in Cœna Dominica nullam novam presentiam effici , sed quod ante presens erat , sumendum atque fruendum donari . Exempla adferunt de puero in cunis , vino in cantharo , pecunia in marsupio , hordeo in sacco ; ideòque propositionem hanc (Hoc est corpus meum) idem valere cum hac (Panis est corpus meum) prorsus negant , videlicet ne figuratam locutionem admittere cogantur : imò eam in divinis Litteris nusquam reperiri asserunt , atque adeo falsam & absurdam esse , nisi commoda interpretatione sublevetur , cum hac (Hoc est corpus meum) simplex & aperta sit ,

110 *Preuves pour le Traité*
neque tropi alicujus subsidio indigeat.
Quamvis iidem illi aliquando contra-
rium docuerint, & hunc loquendi mo-
dum, (Panis est corpus Christi) ut
qui Christi verba (Hoc est corpus
meum) declaret, usurpaverint, & in
eis synecdochen agnoverint. Imò sunt
inter istos qui cum hanc expositionem
verborum Christi (Hic panis est Cor-
pus meum) veram esse censeant atque
inuitatam eam predicationem admit-
tant: non tamen in eo genere loquendi
tropum esse agnoscunt, quamvis tropi
similitudinem habeat. Itaque hoc ge-
nus loquendi non τροπικόν, sed τροποι-
δει vocant. Porro illi assertores hujus
majestatis & ubiuitatis humanae in
Christo natura, usque adeò eam ad
constituendam in Cæna Dominica Cor-
poris & Sanguinis Domini presentiam,
necessariam esse asserunt, ut qui eam
negent, aut Magici Papista, qui cer-
to murmure verborum se Christi Cor-
pus è calo elicere putant) aut impij
Zuingliani (qui non corporis, sed
divinitatis tantum presentiam credunt)
habendi sunt, eoque suo decreto, ma-
gnam partem eorum, qui cum ipsis
Augustanam Confessionem profitentur,

de l'Examen en général. III

condemnant, & à societate repellunt; atque hæc quoque opinio ex Luthero atrocitatem quaerit. Lutherus in defensione tæ sntæ verborum Cœna, Christi Corpus sedet ad dexteram Patris; dextera autem Dei est ubique locorum. Ergo certissime etiam in pane & vino immensa dextera Dei praesto est. Porro ubi dextera Dei est, ibi oportet quoque Corpus & Sanguinem Christi esse, &c.

Tertia sententia est eorum, qui singularem praesentiam Corporis & Sanguinis Christi in Cœna statuunt, totamque rationem facti, ad voluntatem & potentiam facientis, hoc est, omnipotentis Dei referunt. Cum enim persona Dei verè Deus sit, & infinita essentia & potentia, nil esse absurdi, si credamus eum Corpus suum & Sanguinem omnibus in locis, ubi mysterium hoc ex ipsius instituto peragitur, juxta suum verbum, incomprehensibili modo, praesens cum sacris symbolis sistere & exhibere. Hi genus hoc loquendi (Panis est Corpus Christi) non rejiciunt, imò Christi verba hoc modo intelligenda esse constanter asserunt; idque declarare hæc verba Pauli: Panis quem fran-

112 *Preuves pour le Traité*
gimus, nonne communicatio Corporis
Christi est? &c. Non tamen identicam
predicationem asserunt, neque in ea
locutione tropum prorsus aspernantur,
modò is tropus presentiam verae carnis
Christi tollat, quam plerique Synecdo-
chon vocant, qua ex parte totum in-
telligitur, quamvis alii inusitatam pra-
dicationem malint. Itaque hanc propo-
sitionem (Panis est Corpus Christi
hujusmodi interpretatione explicant, ut
per eam intelligatur, in pane, cum pane,
esse Corpus Christi; qua loquendi forma
apud veteres quoque reperitur, atque
iidem isti ubiquitatis questionem reji-
ciunt, eamque ad hanc questionem nil
pertinere affirmant: atque adeo quidam
ex illis, illam ubiquitatem humana na-
turae in Christo, seu Corporis Christi
gravissimi erroris condemnant, ut quam
naturarum confusio vel divinitatis di-
visio consequatur. Paulus Eberus de
„ Coena Domini: Sequitur haud dubiè
„ nequaquam humanam naturam ita
„ exaequari divinae naturae debere om-
„ nium illarum proprietatum attribu-
„ tione, quae divinae naturae soli con-
„ veniunt, ut dicatur humanam natu-
„ ram in Christi, seu Carnem Christo

eu Corpus Christi, esse infinita es-
sèntia, ubique omnia implere. Atque
sic etiam sententiam suam apertis
Lutheri scriptis confirmant. Luthe-
us tom. 8. Ienensi. Quod ad Corpus
attinet Christi, quando tantum vult,
potest esse ubique, vel in omnibus
locis: quare alia est ratio sui corpo-
ris, & nostri, & de ubiuitate non
est disputandum. Ex hac controver-
sia, longè alia res est, &c.

Je pense que c'est là en peu de
mots la creance de toute l'Antiqui-
té, & Dieu vcuille, qu'en étant sa-
tisfaits, nous nous abstenions de
toutes les questions superflües &
inutiles à la Foi & à la pieté, &
qu'en abandonnant les méchantes
& odieuses contestations qu'on a
faites, nous nous attachions au sen-
timent de l'ancienne Eglise, sans
quoy je ne vois pas qu'on puisse
jamais terminer les querelles & les
divisions, qui se forment sur ce Sa-
crament d'unité. Car, sans parler de
l'opinion des Anabaptistes, des Zu-
enckfeldiens, ni même de celle des
Quakers, qui est elle-même en quelque
façon divisée en celle de Carlostad,

Consultatiõ
de Cassan-
der sur la
transsubstã-
tiation, pag.
940. 941.
942. O Eu-
ures de Cas-
sãler Theo-
logien Fla-
mand, de
l'edition de
Paris 1616.

114 *Preuves pour le Traité*
de Zuingle, de Calvin, & de Lasco,
les disciples mêmes des Eglises de
Saxe, & les Sectateurs de Luther se
font divisez en trois opinions diffé-
rentes & contraires les unes aux au-
tres ; & néanmoins ils tirent tous
leur origine de Luther, & cherchent
dans ses Ecrits l'asyle & la défense
de leurs sentimens.

Car quelques-uns soutiennent que
cette enonciation, Le pain est le
Corps de Christ, est une enonciation
identique, & que le pain est essen-
tiellement le Corps de Christ, & cela
simplement & sans aucune figure ;
& en eff. t ce fut la première expli-
cation de Luther, qui fut combattuë
par Zuingle, & l'est encore aujour-
d'huy par ses Sectateurs, qui font
voir que d'elle s'en s'ensuit ou la
transsubstantiation, comme ils l'ap-
pellent, Papistique, (que les Auteurs
de cette locution n'admettent point)
ou cette absurdité, sçavoir que le
pain a esté crucifié pour nous, &c.

Les autres ont imaginé dans le
pain & le vin de la Cene une cer-
taine presence du Corps & du Sang
de J E S U S- C H R I S T nouvelle &

inouïe , laquelle ils soutiennent avec ardeur emaner de la majesté de la nature humaine de J E S U S- C H R I S T , qui lui a été communiquée par sa nature divine : car ils assurent que le Corps de J E S U S- C H R I S T par le moyen de cette union & de sa seance à la droite de Dieu le Pere , est par tout en la même maniere à peu près que la divinité même, à qui il est uni ; & conséquemment qu'il ne se fait point de nouvelle presence dans la Cene du Seigneur ; mais que ce qui étoit auparavant present , y est donné pour être reçu & possédé. Ils en alleguent ces exemples d'un enfant dans le berceau , du vin dans une coupe , de l'argent dans une bourse, du bled dans un sac ; & c'est pour cela qu'ils nient absolument que cette proposition , Ceci est mon Corps, soit la même chose que celle-ci, Le pain est mon Corps; de peur d'être forcez par là d'admettre une locution figurée ; ils soutiennent même qu'elle ne se trouve nulle part dans l'Écriture sainte, & ainsi, qu'elle est fautive & absurde , si elle n'est

adoucie par une favorable interpretation, au lieu que cette proposition (Ceci est mon Corps) est simple & claire, & n'a nul besoin de figure; quoi-qu'eux-mêmes pourtant ayent quelquefois enseigné le contraire, s'étant servis de cette façon de parler (Le pain est le Corps de Christ) pour expliquer ces paroles de JESUS-CHRIST (Ceci est mon Corps,) & y aiant reconnu la figure synecdoque. Il s'en trouve meme parmi eux, qui bien qu'ils croient que cette explication des paroles de JESUS-CHRIST (Cepain est mon Corps) soit véritable, recevant ainsi cette affirmation inusitée, ne veulent pourtant pas qu'il y ait figure dans cette façon de parler, quoi-qu'elle en ait l'air & l'apparence; & conséquemment ils l'appellent non figurée, mais semblable à la figure. De plus, ces défenseurs de la majesté & de l'ubiquité de la nature humaine de JESUS-CHRIST, la soutiennent si nécessaire pour établir la présence du Corps & du Sang de J. C. dans sa Cene, qu'ils tiennent ceux qui la nient, ou pour des

Papistès magiciens, (qui par un certain murmure des paroles croient de tirer du ciel le Corps de J E S U S-CHRIST) ou pour des Zuingliens impies, (qui croient non la présence du Corps de J. C. mais de sa divinité seulement) de sorte que par un même arrêt ils condamnent & excluent de leur communion une grande partie de ceux, qui professent avec eux la Confession de Foy d'Ausbourg. Et cette opinion aussi prend pour son défenseur Luther. en la défense des paroles de la Cene, Le Corps de Christ est assis à la droite du Pere. Or la droite de Dieu est en tous lieux: donc la droite immense de Dieu est aussi certainement présente au pain & au vin. De plus, où la droite de Dieu est présente, il faut que le Corps & le Sang de J. C. y soient aussi presens, &c.

La troisième opinion est celle de ceux, qui posent dans la Cene une présence singulière du Corps & du Sang de J. C. rapportant toute la raison de cette œuvre à la volonté & à la puissance de l'ouvrier, c'est à

dire, de Dieu tout-puissant. Car comme la personne de Dieu est vraiment Dieu, d'une essence & d'une puissance infinie, il n'y a point, disent-ils, d'absurdité à croire, que dans tous les lieux où ce mystere se celebre conformément à son institution & selon sa parole, il ne presente & n'exhibe d'une manière incomprehensible son Corps & son Sang avec leurs sacrez symboles. Ceux-ci ne rejettent point cette façon de parler (Le pain est le Corps de Christ;) ils soutiennent même constamment que les paroles de J. C. se doivent entendre ainsi, & que c'est là le sens de ces paroles de S. Paul: Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du Corps de J. C. &c. Ils ne veulent pourtant pas que ce soit une proposition identique, ny n'en bannissent pas non plus absolument la figure, pourvû que cette figure ne soit pas exclusive de la presence de la vraie chair de J. C. Quelques-uns l'appellent synecdoque, qui par la partie fait entendre le tout. Mais d'autres aiment mieux l'affirmation inusitée, &

ils expliquent cette proposition (Le pain est le Corps de Christ) par celle-ci, qui veut que le Corps de J.C. soit dans le pain ou avec le pain : façon de parler, qui se trouve aussi chez les Anciens. De sorte que ceux-ci rejettent la question de l'ubiquité, & soutiennent qu'elle ne fait rien à cette contestation ; & même quelques-uns condamnent l'ubiquité de la nature humaine ou du Corps de J.C. d'erreur tres-importante, comme étant suivie de la confusion des natures en J. C. ou de la division de sa divinité. Paul Eberus de la Cene du Seigneur : Il s'ensuit, non certainement, que sa nature humaine ne doit être de sorte égalée à la nature divine, en lui attribuant toutes les propriétés, qui conviennent seulement à la nature divine, qu'on dise que la nature humaine en J. C. ou sa chair, ou son Corps soit d'une essence infinie, & remplisse par toutes choses. Et ceux-cy confirment encore leur opinion par les Ecrits de Luther, au tom. 8. de l'Edition de Jenne : Pour ce qui regarde le Corps de J.C. il peut être par

„ tout ou en tous lieux , mais c'est
 „ seulement quand il le veut ; c'est
 „ pourquoi autre est la raison de son
 „ Corps , & autre celle de nos corps ;
 „ & dans cette controverse il ne
 „ faut point disputer de l'ubiquité ,
 &c.

Hospinia-
 nus, 2. part.
 Hist. Sacra-
 ment. p. 350.

*Quod ad interpretationem verbo-
 rum Cœna Domini pertinet , Lutherus
 ita interpretatur : Hoc est Corpus
 meum ; id est , Hic panis est Corpus
 meum. :. Contra verò Ubiquista in
 Colloquio Malbrunnensi pertinaciter
 negarunt propositionem hanc , Hoc est
 Corpus meum , idem esse , atque , Hic
 panis est corpus meum. Atque in
 Scriptis suis contendunt , esse prope-
 sitionem identicam , aut demonstratio-
 nem , hoc , panem simul & Corpus
 Christi demonstrare. Rursus aliqui Ubi-
 quistarum , presentiam Corporis Chri-
 sti in Sacramento volunt definiri his
 verbis : Hoc est Corpus meum quod pro
 vobis traditur , ac aiunt , somnare eos
 qui volunt Corpus absolutum de pane
 predicari , cum id intelligendum sit ra-
 tione abditi predicati. Contra verò
 sentiunt alii , Hoc est corpus meum,
 ipsam absolutam substantiam Sacra-
 menti*

menti describi, abdita autem predicatione, quod pro vobis traditur, usum ejusdem indicari. Iam sunt nonnulli eorum, qui nullum prorsus tropum in verbis Cœna Domini admittendum putant. Contrà alij censent, esse in his verbis synecdochen.

Quant aux paroles de la Cene du Seigneur, Luther les interprete ainsi: Ceci est mon Corps, c'est à dire, Ce pain est mon Corps.... Les Ubiquitaires dans la Conference de

Hospinien,
en la partie
2. de son
Histoire Sa-
cramentai-
re, p.350.

nierent au contraire obstinément, que cette proposition, Ceci est mon Corps, soit la même chose que, Ce pain est mon Corps. Et ils prétendent dans leurs Ecrits, que c'est une proposition identique, ou une demonstration, & que le mot, Ceci, demonstre tout ensemble le pain & le Corps de Christ. Quelques Ubiquitaires encore définissent la presence du Corps de Christ au Sacrement, par ces paroles, Ceci est mon Corps qui est livré pour vous; & ils disent que ceux-là sont des rêveurs qui veulent que le Corps simple & absolu soit affirmé du pain, puisqu'il le faut entendre par rapport a l'attribut caché. D'autres

au contraire , croient que ces paroles , *Ceci est mon Corps* , expliquent toute la substance du Sacrement ; & que l'affirmation cachée, qui est livré pour vous , en démontre l'usage. Il y en a à présent quelques-uns , qui croient qu'il ne faut point du tout admettre aucune figure dans les paroles de la Cene du Seigneur ; d'autres au contraire croient, que la figure synecdoque y soit.

Lutherus tres admonitiones enumerare pergit, quas Zuinglianis quidem à se oblatas esse, ipsos verò ex iis non resipuisse scribit. Primum ab ipso statim Spiritu Sancto admonebantur, inquit, cum videlicet in textûs (Hoc est Corpus meum) expositione in septem spiritus divideretur, & nullus eorum cum altero conveniret. Nempe 1. Carlostadius dicebat, Hoc est Corpus meum, idem esse, atque, Hic sedet Corpus meum. 2. Zuinglius dicebat, Hoc est Corpus meum, idem esse, quod, Hoc significat corpus meum. 3. Oecolampadius, Hoc est signum seu figura Corporis mei. 4. Suvenkfeldius dicit verba, Hoc est Corpus meum, vel prorsus ex oculis removenda, vel ad

Hospinianus 2. part. Histor. Sacramentariae, p. 187. Lutherus in parva Confessione.

hunc modum construenda esse, Corpus meum est hoc, cibus videlicet spiritualis. 5. Alij contextum hoc modo ordinant, Comedite panem; quod pro vobis traditur, est Corpus meum. 6. Plerique ad hunc modum, Hoc est Corporis mei commemoratio. 7. Campanus verò sic. Panis quem vobis do, per se se Corpus est; & tamen meum Corpus est, quia mea creatura est, & ego eum creavi. Insuper, ait Lutherus, plerique sunt qui dicunt non esse articulum Fidei, ideoque non esse de eo pugnandum; unicuique in hoc negotio quod velit credere licet.

Luther rapporte ensuite trois admonitions qu'il écrit avoir faites aux Zuingliens, sans qu'ils se soient repentis pour cela. En premier lieu, il dit que le S. Esprit même les avoit d'abord admonêtez, lorsque dans l'exposition de ce texte ils s'étoient partagez en sept esprits differens & contraires les uns aux autres. A sçavoir; 1. Carlostad souûtenoit, que, *Ceci est mon Corps*, veut dire, *Mon Corps est assis ici.* 2. Zuingle disoit que, *Ceci est mon Corps*, est la même chose que, *Ceci signifie mon Corps.*

Hespinien, 2. part. de l'Histoire Sacramentaire, p. 187. Et Luther en sa petite Confessi. 2.

3. OEcoulampade disoit , *Ceci est le signe ou la figure de mon Corps.* 4. Suvenkfeldius dit qu'il faut absolument éclipser ces paroles, *Ceci est mon Corps*, ou les construire de cette façon, *Mon Corps est ceci*, à sçavoir, une viande spirituelle. 5. Les autres disposent le texte de cette maniere, *Mangez le pain ; ce qui est livré pour vous, est mon Corps.* 6. Il y en a plusieurs qui le disposent ainsi, *Ceci est la commemoration de mon Corps.* 7. Enfin Campanus le dispose de cette façon, *Le pain que je vous donne, est un corps par soi-même, & toutefois il est mon Corps, parce qu'il est ma creature, & que je l'ay créé.* De plus, Luther dit, qu'il y en a plusieurs qui disent, qu'ici il n'y a point d'article de Foi, qu'il n'en faut point disputer, & que dans cette question chacun peut croire ce qu'il voudra.

CHAPITRE IV.

Des efforts inutiles qu'on a faits pour réunir toutes les opinions ensemble.

Opuscules Voyez les Opuscules de Calvin

au Traité qu'il intitule, *Vn tres-bon de Calvin, moyen d'entrer en accord, si on cherche P.¹⁷⁵ la verité mise hors toute contention.*

Et plus particulièrement le gros volume d'Hospinien de l'Histoire Sacramentaire, dont il suffira de rapporter ici la conclusion.

Atque hæc sunt præcipua ferè, quæ Hospinia-
quidem ad meam cognitionem perve- nus 2. part.
nerunt, quæ ab anno 1517. usque ad Histor. Sa-
hunc præsentem, spatio nimirum 85. cram. p. 403.
annorum, in funesto dissidio, & tristi Tiguriæ apud
certamine Sacramentario de Cœna Do- Vvolphium
minica inter Lutheranos, Ubiquistas, ann 1598.
Zuinglianos seu Calvinistas, & Papi-
stas gesta sunt. Ex quibus liquidissimè
constare arbitror, quanta contentio-
nes, dissidia, odia, certamina & turba
in Reformatis, & à Papisticis facibus
repurgatis Ecclesiis ex parvis initiis
ortæ sint. Deinde, quòd docti quoque
& p̄y alioquin Viri, contendendi &
vincendi studio & ardore, extra metas
abripiantur interdum, tanquam homi-
nes, qui errare, labi & decipi pos-
sunt; ideòque eorum autoritatem per-
petuo totius veteris & orthodoxæ Ec-
clesiæ consensui non anteferendam, nec

Scripta illorum pro norma doctrina Ecclesiastica habenda. Tertio, quod Magistratus Politici nullis vel sumptibus vel laboribus pepercerint, & omnia tentarint, ut infaustum hoc & infelix schisma ex Ecclesia tolleretur, à Theologis autem pugnacibus & contentiosis hunc illorum pium conatum strenuè impeditum fuisse. Denique utra pars pacem vel recusarit, vel initam prior turbarit, & utrum Theologi, vel Principes & Politici moderatiores fuerint. Det Deus Opt. Max. ut triste hoc dissidium tandem tollatur ex Ecclesia, inique per Christum acquisita pacis consortes, pacem quoque inter nos colamus terrenam, celestis illius certissimum indicem, quo validiore cum manu, cum est opus, communibus veritatis hostibus resistere possimus.

Hospinien, en sa part. 2. de l'Histoire Sacramentaire, p. 403. Edition de Zurich, chez Wvolphius, l'an 1598.

Ce sont à peu près les principales choses qui sont venuës à ma connoissance, & qui se sont passées depuis l'année 1517. jusques à present, c'est à dire, durant l'espace de 85. ans entre les Lutheriens, les Ubiquitaires, les Zuingliens, les Calvinistes, & les Papistes, dans la fune-

ste contestation & le triste combat sur le Sacrement de la Cene du Seigneur. D'où il me semble en premier lieu, qu'il paroît évidemment combien il est né de ces petits commencemens de grandes contestations, & querelles, & haines, & combats, & troubles parmi les Reformez & les Eglises purgées des ordures de la Papauté. Ensuite, que beaucoup de sçavans Hommes & d'ailleurs fort pieux, se sont souvent emportez au delà des bornes, par l'ardeur & le desir de combattre & de vaincre, comme des hommes foibles qui peuvent errer, se tromper & être trompez; & consequemment que leur autorité ne doit pas pas être préférée au consentement perpétuel de toute l'Eglise ancienne & orthodoxe, ni leurs Ecrits être tenus pour la regle de sa doctrine. En troisième lieu, que les Magistrats Politiques; sans avoir épargné ni leurs biens ni leurs peines, on tenté toutes les voies pour bannir de l'Eglise ce fatal & malheureux schisme; mais que tous leurs pieux efforts ont été violemment accrochez par des Theologiens

emportez & contentieux. Enfin, quelle des parties a refusé la paix, ou l'a rompuë la premiere ; ou qui des Theologiens ou des Princes & des Politiques ont été les plus moderez. Dieu tout bon & tout grand veuille que cette division soit enfin bannie de l'Eglise, & qu'estant ensemble participant de la paix acquise par JESUS CHRIST, nous entretenions aussi parmi nous la paix de la terre, qui est le gage certain de la paix du ciel, afin que nous puissions dans le besoin opposer de plus grandes forces aux ennemis communs de la verité.

Le même Auteur en l'année 1607. a publié un autre gros volume appelé *Concordia discors, la Concorde discordante*, qui fait voir combien avoient été inutiles d'autres efforts, faits encore depuis pour tâcher de réunir ces différentes opinions par un prétendu Formulaire de concorde, qui alloit à ébranler les plus solides fondemens de la Religion Chrétienne. Voici ses paroles dans la preface de ce dernier Ouvrage, page 13.

Vt verò priora bella ac certamina Eucharistica prima & secunda Historie nostrae Sacramentaria parte descriptissimus, ita hoc postremum etiam, quod à Brentio & Schmidlino pro ubiquitatis canonizatione & propugnatione instauratum, in hunc usque diem summis viribus magnaque contentione geritur, in eoque orthodoxa sententia & doctrina, in primis de persona Christi, & sacra ejus Coena, hac concordia Formula ceu validissimo ariete & terribili tormento sine intermissione oppugnatur, & concutitur, hoc Libro complexi sumus, in quo hujus Formulae errores & falsa dogmata, sacra Scriptura, orthodoxis Symbolis, toti Antiquitati, & ipsi quoque Augustanae Confessioni repugnantia: antilogia etiam seu contradictiones, condemnationes injustae, & modus in Ecclesia Christi haëterus inusitatus, quem in conscribenda, suffragiis munienda & promulganda ea Autores ejus secuti sunt, demonstrantur, & ob oculos ponuntur, non solum in presentis, sed etiam futuri saeculi lectoris gratiam, ut inde intelligere & judicare possit, utra pars justior ac meliorem causam defenderit & propugnarit.

Mais comme nous avons décrit dans la première & seconde Partie de nôtre Histoire Sacramentaire, les premières guerres, & les premiers combats qui se sont donnez sur la matière de l'Eucharistie; la dernière guerre aussi que Brentius & Schmidlinus ont renouvelée pour la canonization & la propagation de l'Ubiquité, & qui jusques aujourd'hui se continuë avec de grandes forces & de grands efforts, dans laquelle ce Formulaire de la Concorde, comme une puissante & terrible machine, insulte & ébranle sans cesse la créance & la doctrine orthodoxe, qui regarde principalement la personne de JESUS-CHRIST & la sainte Cene, a été par nous rapportée dans ce Livre, où les erreurs & les faux dogmes de ce Formulaire, qui sont contraires à la sainte Ecriture, aux Symboles orthodoxes, à toute l'Antiquité, & à la Confession même d'Ausbourg; ses contradictions aussi, ses condamnations injustes, & cette manière non jamais auparavant pratiquée dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, que

ses Auteurs ont suivie, pour le dresser, faire signer & publier, sont étalées & mises en vûë, pour obliger également les Lecteurs du siècle présent, & des siècles à venir, afin que de là ils puissent connoître & discerner laquelle des deux parties a soutenu la meilleure & la plus juste cause.

C H A P I T R E V.

Preuves de ce qui est dit dans la Relation Latine du sentiment de Calvin sur l'Eucharistie, qu'il appelle lui-même son opinion incroyable; qu'Aubertin ne la soutient point; qu'Aubertin n'a osé la proposer comme tous les autres, au commencement de son Ouvrage; qu'il n'a jamais expliqué au long de quelle opinion il étoit; qu'en divers lieux il a reconnu que tous les Peres même les plus anciens aussitôt apres les Apôtres, ont crû plus qu'il ne faut croire, & que ne croient les Protestans de France.

Si tamen ullis verbis completi tantum mysterium, liceat, quod ne animo Calvin. Inst. l. 4. c. 17. S. 7.

132 *Preuves pour le Traité*
quidem satis me comprehendere video;
& libenter ideo fateor, ne quis ejus
sublimitatem infantia mea modulo
metiatur, potius lectores hortor, ne
intra istos nimium angustos fines men-
tis sensum contineant, sed multò al-
tius assurgere contendant, quam meo
ductu possint: nam ego ipse, quoties hac
de re sermo est, ubi omnia dicere co-
natus sum, parum adhuc mihi pro ejus
dignitate dixisse videor. Quamquam
autem cogitando animus plus valet,
quàm lingua exprimendo; rei tamen
magnitudine ille quoque vincitur &
obruitur. Itaque nihil demum restat
mibi, nisi ut in ejus mysterii admira-
tionem prorumpam, cui nec mens pla-
nè cogitando, nec lingua explicando
par esse potest.

Calvin,
Institution
en Fran-
çois, liv. 4.
ch. 17. § 7.

Si toutefois il est loisible d'expli-
quer par paroles un si grand my-
stère, lequel je voi bien que je ne
puis comprendre en mon esprit: ce
que je confesse volontiers, afin que
nul ne mesure la grandeur d'iceluy à
mes paroles, qui sont si debiles,
qu'elles succombent à dessous; plûtôt
au contraire j'admonète les Lecteurs
de ne contenir point leur sens en si

étroites bornes & limites, mais qu'ils s'efforcent de monter plus haut que je ne puis conduire : car moi-même toutes fois & quantes qu'il est question de cette matière, après avoir tâché de tout dire, je voi bien qu'il s'en faut beaucoup que je n'atteigne à l'excellence. Et combien que l'entendement ait plus de vertu à penser & estimer, que la langue à exprimer ; neantmoins iceluy même est surmonté & accablé par une telle grandeur : par quoi il ne me reste plus autre chose en la fin que de tomber en admiration de ce mystère, auquel à droitement penser l'entendement ne peut suffire, comme la langue aussi n'est capable de le déclarer.

Denique quisquis doctrinam nostram gustaverit, rapietur in admirationem arcana Dei potentia. Calv. Instit. l. 4. cap. 17. §. 24.

Dicimus Christum tam externo symbolo, quam Spiritu ad nos descendere, ut vere substantia carnis sue & Sanguinis ejus animas nostras vivificet, in his paucis verbis qui non sentit plura subesse miracula, plus quam stupidus

134 *Preuves pour le Traité*
est. Nihil magis incredibile, quam
res toto terra & cali spatio diffusas ac
remotas, in tanta locorum distantia,
non solum conjungi, sed uniri, ut ali-
mentum percipiant anima ex carne
Christi.

Calvin, In-
stit. en Frã.
çois, l. 4.
ch. 17. §. 24.

Quiconque aura goûté nôtre do-
ctrine, sera ravi en admiration de
cette vertu secrete de Dieu que nous
prêchons.

Nous disons que J. C. descend à
nous, tant par le signe extérieur,
que par son Esprit, pour vivifier
vraiment nos ames de la substance
de sa chair & de son Sang. Ceux qui
n'entendent point que telle chose
ne se peut faire sans plusieurs mira-
cles, sont plus que stupides.::: Il
n'y a rien de plus incroyable que de
dire que les choses distantes l'une de
l'autre aussi loin que le ciel de la
terre, non seulement soient conjoin-
tes, mais unies, tellement que nos
ames reçoivent nourriture de la
chair de CHRIST, sans qu'elle bou-
ge du ciel.

Calvin,
Opuſcule
contre Hes-
husius. p.
1705.

Dont il appert que nôtre differend
n'est nullement touchant la presence.

ni la manducation substantielle, mais seulement de la façon & maniere de l'un & de l'autre.

Porro de modo si quis me interroget, Calvinus, fateri non pudebit sublimius esse ar- Instit. lib 4. c. 17. §. 31.
canum, quam ut vel meo ingenio com-
prehendi; vel enarrari verbis queat,
atque ut apertius dicam, experiar ma-
gis, quam intelligam. Itaque veritatem
Dei, in qua acquiescere tutò licet,
hic sine controversia tutò amplector.:
In sacra sua Cœna jubet me sub sym-
bolis panis & vini Corpus & Sangui-
nem suum sumere, manducare, ac bi-
bere; nihil dubito quin & ipse porri-
gat, & ego recipiam.

Si quelqu'un m'interroge plus ou- Calvin, In-
tre, comment cela se fait, je n'aurai stitution en
point de honte de confesser que c'est François,
un secret trop haut pour le compren- Là même,
dre en mon esprit, ou pour l'expli-
quer des paroles, & pour en dire brie-
vement ce qui en est, j'en sens plus
par experience, que je n'en puis en-
tendre : pourtant sans faire plus lon-
gue dispute, j'acquiesce à la pro-
messe de Christ.:: Il me commande
en sa sainte Cene de prendre, man-

ger & boire son Corps & son Sang sous les signes du pain & du vin, je ne doute point qu'il ne me donne ce qu'il me promet, & que je ne le reçoive.

*Calvin,
Es-bon
moyen de
traiter ac-
cord, en ses
Opuscules,
p. 1752. 3.*

Parce qu'on dit que la maniere de parler est sacramentale, aucuns cuident que la figure ôte la verité. Mais il faut retenir que la figure n'est pas mise pour un phantome vain, mais qu'elle se prend grammaticalement pour montrer la metonymie.:: Ils transferent donc le nom du Corps au pain, par figure, & non pas toutefois figurativement, comme si CHRIST proposoit à nos yeux une nuë & vaine image de son Corps; car la verité n'est pas excluse de la figure: mais seulement on note la difference entre le signe & la chose signifiée; ce qui ne repugne point à la conjonction.

Là même.

Mais ceci est sans controverse entre tous gens de bien, qu'il y a un lieu inseparable entre le signe & la chose signifiée en la promesse, par la-

quelle CHRIST ne montre rien en fraude, mais figure ce qu'il donne véritablement & de fait.

Par quoy le même Corps, lequel *Là même*
le Fils de Dieu a une fois offert en sacrifice au Pere, nous est offert tous les jours en la Cene, pour nous estre nourriture spirituelle.

*Certè Corporis & Sanguinis nomina Beza, Epist.
vixim absurdum foret, de fructu & ef. s. p. 204.
ficacia mortis Domini interpretari, &c. 205.
quod ut quàm plenissimè intelligas, age
pro his vocibus, Corpus & Sanguis,
substituamus illam interpretationem,
& dicamus: Hoc est efficacia mortis
meæ quæ pro vobis traditur; & hoc
est Spiritus, &c. Quid ineptius est
hac oratione? nam certè verba illa,
quod pro vobis traditur, & qui pro
vobis effunditur, necessariò huc te
adigunt, ut de ipsamet Corporis &
Sanguinis substantia hoc intelligere
cogaris.*

Il y auroit certes trop d'absurdité
d'expliquer les mots de Corps & de *Beze, Let-
tre s. p. 204.
205.*
Sang, par le fruit & la vertu de la
mort du Seigneur, &c. Et pour vous

138 *Preuves pour le Traité*
le faire comprendre clairement, substituons en la place de ces paroles, *Corps & Sang*, cette interpretation, & disons, *Ceci est la vertu de ma mort qui est donné pour vous, & ceci est l'Esprit, &c.* Qu'y a-t'il de plus sot & de plus impertinent que cette glose? car en verité ces paroles, *qui est livré pour vous, & qui est répandu pour vous*, vous réduisent necessairement d'entendre malgré vous le mot *ceci* de la propre substance du Corps & du Sang.

Ibid. p. 205.

Quis nisi purus Anabaptista docuit, Christum dedisse solummodo panem & vinum discipulis: absit igitur, absit, ut in istis tam horribilis blasphemias tibi assentiar.:.: Christüs semetipsum discipulis verè dedit, & nunc dat.

Là même.
p. 205.

Qui jamais autre qu'un pur Anabaptiste a enseigné que JESUS-CHRIST n'a donné à ses Disciples que du pain & du vin seulement. A Dieu ne plaise donc, à Dieu ne plaise, que je sois de ton avis en consentant à ces blasphèmes si horribles.:.: JESUS-CHRIST s'est vraiment donné soi-même à ses Disci-

de l'Examen en général. 139
ples, & s'y donne maintenant.

Advenerunt eodem tempore Vvor- Hospinian.
matiam Legati missi ab Ecclesiis Re- part. 2. Hi-
formatis Gallicis, qui à Theologis Con- stor. Sacra-
fessionis Augustanae petebant interces- P. 251.
sionem supplicem ad Principes Germa-
nia Evangelicos, ut per eos flecteretur
Rex Gallia Henricus, &c. Attulerunt
una Legati Confessionem Ecclesiarum
Gallicarum, quæ sic habebat: Fate-
mur in Coena Domini non omnia
modo Christi beneficia, sed ipsam
etiam Filii hominis substantiam, &c.
non significari duntaxat aut symboli-
cè, typicè, vel figuratè tanquam
absentis memoriam proponi, sed ve-
rè & certè repræsenterari, exhiberi,
&c. adjunctis symbolis minimè nu-
dis, sed quæ quod ad Deum attinet,
&c. rem ipsam verè ac certè con-
junctam habeant, sive Fidelibus, sive
Infidelibus proponantur.

En ce même temps arriverent à *Hospinian,*
Vvornes les Deputez des Eglises *part. 2. de*
Reformées de France, qui deman- *l'Histoire*
doient aux Theologiens de la Con- *Sacramen-*
fession d'Ausbourg, leurs humbles *taire, p. 251.*
intercessions auprès des Princes

140 *Preuves pour le Traité.*

Evangeliques d'Allemagne , pour tâcher de fléchir par leur moyen Henry Roi de France , &c. Ces Deputez apportèrent encore une Confession des Eglises de France, conçüe en ces termes : *Nous confessons qu'en le Cene du Seigneur , non seulement toutes les graces de JESUS-CHRIST , mais aussi la substance même du Fils de l'homme , &c. sont non signifiées seulement ou proposées symboliquement ou figurativement , comme le memorial d'une chose absente , mais qu'elles sont vraiment & certainement rendües presentes , & exhibées , &c. avec les symboles qui y sont ajoütez , & qui ne sont nullement vuides , mais qui de la part de Dieu , &c. ont vraiment & certainement la chose même conjointe , soit qu'on la presente aux Fidèles , ou aux Infidèles.*

Passages de trois Auteurs qui ont écrit en même temps, tous trois Ministres de Charenton , Le Faucheur , Messrezat , & Aubertin , pour preuve de ce qui a été dit de ce dernier, dans la Relation Latine.

Le Faucheur Traité de la Cene du Seigneur, opposé à celui du Cardinal du Perron sur le même sujet, liv. 1. chap. 1. Quelle est la doctrine des Eglises Reformées sur le sujet de la sainte Cene.

Nôtre creance donc est, que Nôtre Sauveur nous a ordonné le saint Sacrement de la Cene, non pour une simple figure, mais pour un *seau efficace & divin* de nôtre union & communion avec lui; qu'en ce Sacrement par le pain, qui y est rompu & donné à chacun de nous, & par ce vin qui y est répandu en la coupe, & donné pareillement à chacun Fidéle, il nous *represente & exhibe* son Corps rompu pour nous & son Sang répandu pour nous en la Croix; que comme nôtre corps y reçoit ce pain & ce vin par la bouche, & en est sustenté corporellement; aussi nôtre ame y reçoit son Corps & son Sang par la Foy, & en est nourrie *spirituellement*; & qu'en toutes ces choses il n'y a rien qui ne soit *tres-reel*, soit pour les choses que JESUS-CHRIST nous y donne, soit pour la maniere en la-

quelle nous les y recevons. Car nous tenons premièrement, que ce qu'il y donne à nos corps par la main de ses Ministres, est la propre & réelle substance du pain & du vin, revêtuë de ses vraies & réelles propriétés, & que ce qu'il y communique à nos âmes par la grace de son saint Esprit, est la substance de son vrai Corps, qui a été cloué à la Croix, & de son vrai Sang, qui a été répandu, accompagnée de toutes ses satisfactions, mérites, graces & consolations. Secondement, que comme nôtre corps y mange le pain, le mâchant, le savourant & l'avalant, & y boit réellement le vin, l'épandant en sa bouche, en humectant sa langue & son gosier, & le devalant en son estomac comme chose liquide, qui est la vraie & propre façon de manger & de boire qui convient à un corps, nôtre âme *mange & boit véritablement* le Corps & le Sang de nôtre Redempteur, & ce d'une façon spirituelle, comme il convient à une âme, en tant que le saint Esprit l'unissant par une action divine, incompréhensible, toute-puissante à

le Corps & à ce Sang, elle se l'approprié comme tout sien, s'applique sur la Foy la vertu de son Sacrifice, médite attentivement les myseries, goûte avec un plaisir indicible la douceur de ce grand amour que JESUS-CHRIST lui a témoigné à sa mort, & tire de là sa refectiõ pour l'entretienement de sa vie spirituelle.

Que telle soit la creance de nos Eglises contre ce que leur imposent les Adversaires, il appert non seulement par les déclarations des principaux & plus celebres de nos Docteurs, comme celle qui fut dressée par Farel, Calvin & Viret, & soustignée par Bucer & par Capiton, comme il se voit és lettres de Calvin 48. & 349. & par les Livres de tous nos Nôtres qui ont écrit depuis sur ce sujet, comme de Beze, Ussin, de Chandieu, VVitaker, de Saint Aldegonde, Pareus, Chamier, du Plessis, mais par nos Confessions, Liturgies, Catechismes & Synodes: car la Confession de Foy des Eglises de France porte expressement en l'article 36. &c. En suite sont les passages

144 *Preuves pour le Traité*
pour justifier ce qu'il vient de dire
de leurs Auteurs.

Mestrezat , de la Communion à JE-
SUS-CHRIST au Sacrement de
l'Eucharistie , pag. 13. 14.

Etat de la question.

Nôtre question donc n'est pas
s'il nous faut être joints à la nature
humaine de JESUS-CHRIST, afin que
par elle nous soions joints à la natu-
re divine, & par icelle au Pere: nous
le croions autant que l'Eglise Ro-
maine le peut croire. Mais nôtre dif-
ferend est du moien, par lequel se
fait cette union, à sçavoir s'il faut
que le Corps de JESUS-CHRIST en-
tre & passe dedans nos corps, ou s'il
faut seulement que ce soit l'Esprit
de JESUS-CHRIST qui entre & ha-
bite dedans nous, étant reçu par foy
& repentence, Nous maintenons
que par la communion à l'Esprit de
J. C. & non par aucune introdu-
ction de sa chair dedans la nôtre
nous sommes tellement joints à J
C. que nous sommes un même corps
& une même chair avec lui, & sou-
tenons

tenons cela avoir lieu , tant en l'Eucharistie , que hors l'Eucharistie. Et pour éclaircir nôtre Creance , nous distinguons l'objet auquel nous sommes joints , c'est à dire , la chose à laquelle nous sommes unis , d'avec le lien qui nous joint à cette chose-là. Nous disons que la chose à laquelle nous sommes joints , c'est J. C. même , quant à sa nature humaine , mais que le lien qui nous joint à cet objet , c'est le saint Esprit , & la Foi du pecheur repentant. Car comme J. C. se joint à nous par son Esprit , aussi de nôtre part nous le recevons par foi & repentance. A raison de quoi nous disons , que cette union est spirituelle quant à sa forme & maniere , c'est à dire , quant au lien qui la fait ; & néanmoins est réelle quant à la verité , & substantielle quant aux choses qui sont conjointes , & à cet égard aussi elle est corporelle , en tant que non seulement nos âmes , mais aussi nos corps qui sont substances corporelles , sont joints à la substance de J. C. & à son propre Corps , qui a été rompu pour nous , comme nous

146 *Preuves pour le Traité*
montrons ci-après ; que ceux des
Peres qui ont considéré cette union
comme corporelle , ont regardé à
cela , & non à ce qu'entend le Car-
dinal du Perron.

*Il est assez visible que le Faucheur
& les Auteurs qu'il cite , ont expli-
qué l'opinion de Calvin. Mestrezat
s'en est éloigné & en a formé une nou-
velle. Mais au moins c'en est une. Au-
bertin au lieu de dire dès l'entrée, com-
me eux , quelle étoit la sienne , a affe-
cté de n'en expliquer & n'en proposer
aucune , comme il paroît par les seuls
titres de ses dix premiers Chapitres
qu'on rapportera ici , & encore mieux
par leur lecture. Par tout il dit ce
qu'il ne veut pas croire , & jamais ce
qu'il croit.*

Son premier Chapitre est.

Edition de
Deventer
1654.
Edition de
Genève.
1633.

En Latin , *De præcipuis Mysteriis
hujus nominibus.*

En François , Des principaux
noms de ce Mystere.

Son second Chapitre

En Latin , *Quid sit Mysterium seu*

de l'Examen en général. 147

*Sacramentum Corporis & Sanguinis
Christi apud Veteres.*

En François, Que c'est que Sa-
crament selon les Anciens.

Son troisiéme Chapitre est

En Latin, *Quid sit illud quod in
Eucharistia Sacramentum sit.*

En François, Que c'est qu'en l'E-
ucharistie est fait Sacrement.

Son quatriéme Chapitre est

En Latin, *Quomodo seu per quid
panis & vinum sunt Sacramentum Cor-
poris & Sanguinis Christi juxta Scri-
pturas.*

En François, Par quoi le pain &
le vin sont faits Sacremens.

Son cinquiéme Chapitre est

En Latin, *In quo respondetur ad
objectiones, quibus adversarii probare
conantur, tum consecrationem gratia-
rum actionibus & precibus non effici,
tum effici per verba, Hoc est Corpus
meum. Hic est Sanguis meus.*

En François, Où l'on repond aux
objections, par lesquelles les Adver-
saires tâchent de prouver que la
On a été o-
bligé de tra-
duire ce ti-

tre, parce que l'ac-
tion ne se trouve point dans l'édition Françoise d'Aubertin, dans laquelle la consécration ne se fait pas par des actions de grâces, ni par des prières, mais qu'elle se fait par ces paroles *Ceci est mon Corps. Ceci est mon Sang.*

le cinquième Chapitre est celui qui suit.

En ce Chapitre il combat l'opinion Catholique, mais il ne dit point la sienne; il explique ce qu'il ne veut pas croire, mais non pas ce qu'il croit. Il en est de même dans les Chapitres suivans.

Aubertin en François, Edition de Genève 1633. Le Chapitre cinquième est ainsi intitulé, Que ces paroles, *Ceci est mon Corps*, doivent être figurément entendues, & que tant la transubstantiation que la présence corporelle de Nôtre Seigneur, qui est supposée en suite d'icelle repugnent aux saintes Ecritures.

Son Chapitre sixième est
En Latin, *Quomodo seu per quod fiat consecratio juxta Patres.*

l'édition Françoise Comment ou par quoi se fait la consécration selon les Peres.

manquici, se aux chapitres suivans.
Son Chapitre septième est
En Latin, *In quo respondetur ad objectiones Adversariorum, quibus probare conantur ex Patribus conse-*

cracionem fieri per verba, Hoc est
Corpus meum. Hic est Sanguis
meus.

Où l'on répond aux objections
des Adversaires, par lesquelles ils tâ-
chent de prouver par les Peres, que
la consecration se fait par ces paro-
les, *Ceci est mon Corps. Ceci est mon*
Sang.

Son Chapitre huitième est

En Latin, *De consecrationis effe-*
ctu.

De l'effet de la consecration.

Son Chapitre neuvième est

En Latin, *Vbi vera sententia de*
significatione pronominis Hoc, propo-
nitur & confirmatur.

Où la vraie opinion de la signifi-
cation du pronom *Ceci*, est proposée
& confirmée.

Son Chapitre dixième est

En Latin, *In quo respondetur ad*
objectiones Adversariorum contra præ-
cedentem sententiam.

Où l'on répond aux objections
des Adversaires contre l'opinion
precedente.

Preuve qu'il a reconnu que tous les
Peres ont cru plus que luy.

Albertinus
de Sacr.
Euch. l. 2.
p. 306. in
Irenæo.

Existimarunt enim Veteres, non modo panem & vinum Eucharistia, sed & aquam Baptismi, & oleum quo baptizati ungebantur, per consecrationem accipere virtutem spiritualem ad sanctificationem, sive illam inditam intelligerent sive moraliter concurrentem: . . . Hanc ergo Spiritus Sancti virtutem panis Eucharistico per consecrationem inditam designari potius ab Irenæo per rem caelestem, quam Corpus Christi, colligi potest ex eo quod per panis Eucharistici ex duabus rebus constantis perceptionem, inferat corpora nostra esse incorruptibilia, id est, ad incorruptelam & resurrectionem gloriosam preparata & ordinata. Nam libro sequenti, ut supra ostendimus, multoties affirmat hanc preparationem incorruptela procedere à virtute sancti Spiritus. Cum igitur Spiritus sanctus ex veterum supra citatorum doctrina vim suam vivificantem & regenerantem in panem Eucharisticum immitat, ejusque virute corpora nostra ad

resurrectionem gloriosam futura fiant,
unde & Eucharistia resurrectionis
symbolum & salutis aeterna pignus ap-
pellatur. Quid Irenæi scopo congruen-
tius, quam per rem terrenam pa-
nem, per caelestem virtutem sancti Spi-
ritus huic inditam intelligere: eò enim
ipsemet nos ducit, cum ibidem ait, nos
per Eucharistiam predicare communi-
cationem & unitatem carnis & spi-
ritus,

Les anciens Peres ont crû, que
non seulement le pain & le vin de
l'Eucharistie, mais que l'eau du
Baptême aussi, & l'huile dont les
baptizez étoient oints, recevoient
une vertu spirituelle pour operer la
sanctification, soit qu'ils entendis-
sent que cette vertu leur fût infu-
se, ou qu'elle concourût, morale-
ment avec eux à produire cet effet.
Que donc Saint Irenée designe par
la chose celeste cette vertu communi-
quée au pain de l'Eucharistie par la
consecration, plutôt que le Corps
de Christ, on peut le prouver,
parce qu'il conclut de la perception
du pain Eucharistique composé de

Aubertin,
du Sacre-
ment de
l'Euchari-
stie sur le
témoignage
de S. Irenée,
l. 2 p 306

On a esté
obligé de
traduire ce
passage par-
ce qu'il ne
se trouve
point dans
l'édition
Françoise
d'Aubertin.

152 *Preuves pour le Traité*
deux choses, que nos corps sont rendus incorruptibles, c'est à dire, préparez & consacrez à l'incorruption & à la glorieuse resurrection. Car au livre suivant, ainsi que nous l'avons montré ci-dessus, il assure souvent, que cette preparation d'incorruption procede de la vertu du Saint Esprit. Puis donc que le Saint Esprit, selon la doctrine des saints Peres que nous venons d'alleguer, imprime dans le pain de l'Eucharistie sa vertu vivifiante & regenerante, & que par cette vertu nos corps reçoivent une pleine & parfaite disposition à leur resurrection glorieuse, d'où l'Eucharistie est nommée le symbole de la resurrection & le gage du salut éternel : Qu'y a t il de plus convenant à l'intention de Saint Irenée, que d'entendre par la chose terrestre le pain, & par la celeste la vertu du Saint Esprit qui lui est imprimée ? Car il nous conduit lui-même à ce sens, en disant, que par l'Eucharistie nous publions hautement la communication & l'unité de la chair & de l'esprit.

Solebant quippe Veteres panem & vinum Eucharistia ante illorum distributionem Deo per preces offerre, ejusque benedictionem super illa invocare, sacrificiumque ideo appellare, & anè quidem incruentum, imò & vivificum, quoniam, ut ipse Cyrillus supra notabat, Deus illis influit vim vite, ac in ea carnis sue virtutem convertit. Nos non credere Cœliam nostram esse sacrificium, id quidem verum est. Et (quamvis Sacramentum suo modo vivificum esse enseamus) impressionem ejusmodi vivificam in Sacramentis non agnoscimus. Sed id parvi est ad nostram questionem.

Albertinus Sacram. de Eucharist. l. 3. p. 754. In Cyrillo Alexandriano.

Les anciens Pères avoient accoutumé d'offrir à Dieu le pain & le vin de l'Eucharistie, & de lui demander sa benediction sur eux, avant de les distribuer & de les appeller à cause de cela un sacrifice, & non unglant, & même vivifiant, parce que comme Cyrille l'observoit lui-même cy-dessus, Dieu leur influe une faculté de vie, les convertissant à la verité (peut-être y a-t-il au grec vertu) de sa propre chair.

Aubertin; là même, p. 754. sur le témoignage de S. Cyrille d'Alexandrie. 1^{re} editio Francoise de Genève, p. 519. Depuis l'édition Francoise de 1634 il a chargé d'avis dans

l'édition
Latine de
1654 où il
n'a plus dit
en doutant,
mais affir-
mativemēt,
que dans le
Grec il y
avoit *ver-
tu*, & non
pas *verité*.

Il est vrai que nous ne croions pas
que nôtre Cene soit un sacrifice: :.
Et quoi-que nous estimions que le
Sacrement soit vivifiant en sa ma-
nière, nous ne reconnoissons point
cette impression vivifiante dans les
Sacremens. Mais cela importe peu à
nôtre question.

[*Remarquez que sur le passage de
Saint Irenée, c'étoit la vertu de l'E-
sprit, selon Aubertin, qui étoit impré-
mée au pain & au vin; & ici c'est la
vertu de la propre chair de Nôtre-
Seigneur, suivant le passage qu'il cite de
Saint Cyrille.*]

Albertinus,
de Sacra-
mento Eu-
charist. lib.
3. cap. 1.
p. 903.

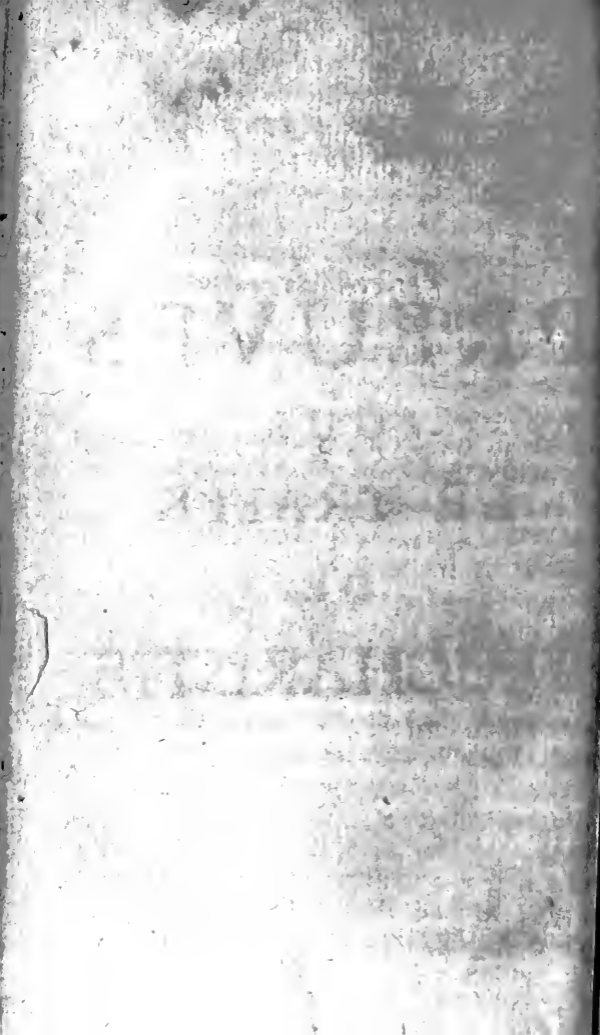
*Non dubitarim dicere, nimium
virtutis & efficacia signis Eucharisti-
cis, quemadmodum & Baptismatis
aqua, prioribus illis etiam tempori-
bus à plerisque tributum, quasi Sacra-
menta (ut Scholastici locuti sunt) ex
opere operato agerent.*

*Aubertin,
de l'Eucha-
ristie, liv. 3.
ch. 1. p. 903.*

Je ne crains pas de dire, que mê-
me dans ces premiers temps, la
plûpart ont attribué aux signes de
l'Eucharistie, aussi-bien qu'à l'eau
du Baptême, trop d'efficace & de

vertu , comme si les Sacremens agissoient d'eux-mêmes , ou par leur action extérieure , ainsi que les Scholastiques en ont parlé dans la suite.

F I N.



PREUVES
POUR
LE TRAITE'
DE
L'EUCCHARISTIE.

ALLIANCE

INTERNATIONAL



IV. CATECHESE

*Mystagogique * de saint Cy-
 rille de Jerusalem, du Corps
 & du Sang de J E S U S-
 C H R I S T. Lecture de l'E-
 pître aux Corinthiens (1. V. 23.)*

** c'est-
 à-dire.
 intro-
 duisant
 aux
 Myste-
 res.*

Car c'est du Seigneur même que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné, &c.



ETTE instruction de
 saint Paul suffiroit
 pour vous apprendre
 avec certitude tout
 ce que vous devez croire des
 mysteres divins que vous ve-
 nez de recevoir, & qui vous
 ont rendu un même corps, &
 un même sang avec J E S U S-
 C H R I S T. Car vous avez
 entendu qu'il disoit, que la

*Envi-
 ron l'an
 360. Et
 il y a
 même
 des
 preuves
 que cét
 Ouvra-
 ge étoit
 fait dès
 l'an 353
 ou 354.*

4 *Preuves pour le Traité*
nuit même que Nôtre Seigneur
JESUS-CHRIST fut trahi, il
prit du pain, & aiant rendu
graces, il le rompit, & le donna
à ses Disciples, en disant : Pre-
nez & mangez, ceci est mon
Corps. Et de même aiant pris le
calice, & aiant rendu graces, il
leur dit : Prenez & beuvez,
ceci est mon Sang. Puisque
JESUS-CHRIST donc en
parlant du pain, a déclaré
que c'étoit son Corps, qui
osera le revoquer en doute ?
& puisqu'il assure, & dit que
c'est son Sang, qui est-ce qui
en pourra douter, & dire
que ce n'est point son Sang ?
Il changea autrefois l'eau en
vin à Cana de Galilée par sa
seule volonté, & il ne meri-
tera pas d'être crû quand il
change le vin en sang ? Si
étant invité à des nôces hu-

maines il a fait ce prodigieux miracle ; à plus forte raison quand il donne aux enfans de l'Epoux la jouissance de son Corps & de son Sang , nous ne devons faire aucune difficulté de l'en croire. Recevons donc avec une entière certitude le Corps & le Sang de J E S U S - C H R I S T : car sous le type du pain le Corps vous est donné , & sous le type du vin on vous donne son Sang ; afin qu'étant faits participans du Corps & du Sang de J E S U S - C H R I S T vous ne soiez qu'un même corps , & un même sang avec lui. C'est en cette manière que nous devenons (pour ainsi dire) *porte-Christ* , le Corps & le Sang de J E S U S C H R I S T étant distribuez dans nos membres ; &

6 *Preuves pour le Traié*2. Pierre
1. 4.Joan. 6.
54.

que, comme dit saint Pierre, nous sommes participans de la nature divine. JESUS-CHRIST

difoit autrefois aux Juifs : Si vous ne mangez ma chair, & ne beuvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous.

Et comme ils n'entendoient pas spirituellement ce qu'il leur disoit, ils se retirèrent tout scandalizez, croiant qu'il voulust les inviter à manger sa chair telle qu'elle paroïssoit. Il y avoit dans l'ancien Testament des pains qu'on nommoit *de proposition*; & comme ils appartenoient à cette Loi, leur usage a fini avec elle. Mais dans la Loi de grace nous avons le pain du ciel & le calice du salut qui sanctifient le corps & l'ame : car la parole est à l'ame ce que le

pain est au corps. Ne regardez donc pas ce que vous allez recevoir, comme si ce n'étoit que du pain, & du vin ordinaires: car c'est le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, comme il l'a déclaré lui-même; & quoi-que les sens ne vous donnent l'idée que de pain & de vin, il faut que la Foi vous assure pleinement, & avec une certitude entière, que vous avez eu l'honneur de recevoir le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. David vous en fera connoître la force par ces paroles: *Vous avez mis devant moi une table contre ceux qui me persecutent.* Comme s'il disoit: Avant votre avènement, Seigneur, c'étoit le Démon qui presen-

Pf. 22. 6.
Il explique les paroles du Pseaume de suite pour les appliquer

toute corrompue , & toute infectée de ses impuretez abominables ; mais depuis que vous êtes descendu sur la terre, c'est vous , Seigneur , qui m'en presentez une , & bien differente. Quand l'homme dit donc à Dieu, *Seigneur vous m'avez préparé une table* ; de quelle table peut-il parler, sinon de cette table mystique & spirituelle , toute opposée à celle où nous étions assis auparavant pour manger avec les Demons ? Car en effet par cette première nous étions en communion avec eux ; & par l'autre nous entrons en communion avec Dieu. *Vous avez répandu de l'huile sur ma tête.* On vous a répandu de l'huile sur la tête ; c'est à dire, sur le front quand vous

avez reçu le seau de Dieu ,
afin que sa figure fût gravée
en vous par la participation
de sa sainteté , & que vous
devinssiez Saints comme lui.
*O le doux calice que celui dont
vous m'enivrez ! Vous voyez
qu'il parle ici de ce calice
que prit J E S U S C H R I S T , &
dont il dit après avoir rendu
graces , Ceci est mon Sang qui
est répandu pour plusieurs pour
la remission des pechez. C'est
aussi cette grace que Salo-
mon designoit par ces ter-
mes de l'Ecclesiaste , qui con-
tiennent une invitation à ce
salutaire & bienheureux fe-
stin : Courage , mangez votre
pain en joie , beuvez votre vin
de bon cœur : (c'est à dire , ce
pain mystique , & ce vin spi-
rituel) qu'on répande du par-
fum sur votre tête ; (voyez*

10 *Preuves pour le Traité*
comme il marque aussi figurément le Chrême mystique)
& que vos habits soient toujours blancs , parce que vos œuvres ont été agréables à Dieu.
Car avant que vous eussiez reçu la grace [du Baptême] toutes vos œuvres n'étoient que vanité des vanitez ; mais depuis que vous avez dépouillé vos anciens habits pour en prendre de blancs selon l'esprit , vous devez conserver perpétuellement cette blancheur. Je ne dis pas que vous alliez toujours vêtus de blanc ; mais qu'il faut qu'en tous vos ornemens (c'est à dire , qu'en tout ce que vous ferez) on voie toujours reluire un éclat de candeur & de netteté spirituelle ; afin que vous puissiez dire avec Isaïe : *Que mon*

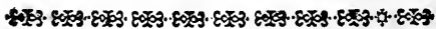
*Habits
blancs
au Baptême.*

*Isai. 61.
10.*

ame se réjouisse au Seigneur ,
qui m'a revêtu d'une robe de sa-
lut , & couvert d'un habit de
joie. Sçachant & tenant pour
certain , que ce qui nous pa-
roît du pain , n'est pas du
pain , mais le Corps de J E-
S U S C H R I S T ; & que ce
qui nous paroît du vin , n'est
pas du vin , quoi-que le goût
le veuille ainsi , mais le Sang
de J E S U S C H R I S T. C'est
pour cela que David disoit
autrefois : *Afin qu'avec l'huile*
l'homme embellisse son visage ,
& que du pain il fortifie son
cœur. Fortifiez donc vos
cœurs par l'usage de ce pain ,
& le recevez comme étant
spirituel ; que la joie rem-
plisse vos ames , & plaise à
Dieu qu'un jour à decouvert
& sans voiles ; & avec une
conscience pure ; elles puis-

Pf. 103^o
17.

12 *Preuves pour le Traité*
fent contempler en Dieu
même cette majesté qu'elles
ne voient ici que comme en
un miroir, avançant ainsi de
clarté en clarté vers J E S U S -
C H R I S T nôtre Seigneur ,
à qui soit honneur, puissan-
ce & gloire dans tous les
siècles des siècles. Ainsi soit-il.



V. C A T E C H E S E

*sur la première Epître Ca-
tholique de saint Pierre , ch.*

2. Vous étant donc dé-
pouillez de toutes sortes
d'impureté , de trompe-
rie , & d'esprit de médi-
sance, &c.

JU S Q U ' I C I , graces à
Dieu , nous vous avons
suffisamment parlé du Bapte-
me , du Chrême & de la re-
ception du Corps & du Sang

de JESUS-CHRIST. Il faut maintenant passer au reste, & achever de vous apprendre ce qui est nécessaire pour l'edification de vos ames.

Vous avez vû, que le Diacre presentoit au Prêtre de l'eau pour laver les mains, & à tous les autres Prêtres qui étoient autour de l'autel. Croiez-vous qu'il ne donnât cette eau que pour nettoier quelques ordures du corps ? Ce n'est point cela : car nous avons soin de nous tenir propres avant que d'entrer dans l'Eglise ; mais c'est pour marquer seulement, que vous devez vous purifier de tous pechez, & de tous déreglemens : parce que comme les actions sont représentées par les mains, on marque, en les lavant, l'inno-

*Il explique
que les
principales
parties
de la
Messe,
telle
que
nous
l'avons
aujourd'hui.*

14 *Preuves pour le Traité*
cence & la pureté des œu-
vres. Navez-vous pas re-
marqué ce que dit David ,
marquant en figure la cere-
monie que nous pratiquons ?

Pf. 25.7. Je laverai mes mains avec les
justes , Seigneur , & je m'ap-
procherai de vôtre autel. Le
soin donc que nous prenons
de laver nos mains , marque
celui que nous devons avoir
de tenir nôtre ame pure &
exempte de péché. Le Dia-
cre dit ensuite tout haut :
Embrassez-vous tous ; & aus-
si-tôt nous nous donnons
tous le baiser. N'allez pas
vous imaginer que ce soit là
comme le baiser que se don-
nent des amis qui se ren-
contrent dans les ruës ; ce
n'est pas un baiser de cette
nature , c'est un baiser qui
unit étroitement les ames ,

Baiser
de paix.

& par lequel on se promet
reciproquement un oubli
général de toutes injures.
Ce baiser donc ou ce salut
signifie une parfaite recon-
ciliation des cœurs, & qu'on
a étouffé tout ressentiment
& toute animosité. C'est
pourquoi J E S U S - C H R I S T
disoit : Lorsque vous presentez
un don à l'autel, si vous vous
souvenez que votre frere a
quelque sujet de se plaindre de
vous, laissez-là votre don de-
vant l'autel, & allez aupara-
vant vous reconcilier avec vô-
tre frere, puis vous reviendrez
offrir votre don. Je vous le re-
pete dont encore, ce baiser
est une marque de reconci-
liation, & par consequent il
est saint. Ce qui fait dire
à saint Paul : Saluez vous mu-
tuellement par un saint baiser ;

Matth.
5. 23.

Rom. 16
16. 1.
Cor. 16.

20. 2.
 Cor. 13.
 12. 1.
 Petr. 5.

Sursum
 corda.

& à saint Pierre, *par un baiser de charité*, [& d'amour.]

Après cela le Prêtre élevant sa voix dit tout haut, *Elevez vos cœurs*. Car c'est véritablement en ce moment redoutable qu'il faut élever nos cœurs à Dieu, & non pas les abaisser vers la terre, pour s'appliquer à des affaires temporelles; & c'est aussi pour cela que le Prêtre s'adresse indifferemment à tous les assistans, & leur ordonne avec autorité de bannir en ce temps là toutes les pensées du monde & toutes les inquiétudes domestiques, afin de ne nous appliquer qu'au Dieu du ciel, & à l'amour qu'il a pour les hommes. Vous répondez, *Nous les avons au Seigneur*; marquant ainsi que nous consen-

tons à ce qu'il nous a dit. Mais donnez-vous de garde, mes freres, de prononcer cela des lévres seulement, pendant que vôtre cœur sera tout occupé des soins de cette vie, & rempli des vanitez du siècle. Il est vrai que nous ne devrions jamais perdre Dieu de vûë: mais si nôtre misère & nôtre infirmité naturelle ne nous permet pas d'y penser toujourns, tâchons du moins en ce temps-là de faire tous nos efforts pour nous appliquer uniquement à lui. Le Prêtre ajoute, *Rendons graces au Seigneur*: & en verité nous ne pouvons jamais assez lui en rendre de ce qu'étant indignes, comme nous sommes, d'un don si précieux, il ne laisse pas de nous en faire

18 *Preuves pour le Traité*
part ; & de ce qu'étant ses ennemis , il ne se contente pas de nous reconcilier avec lui , mais il nous donne encore l'esprit d'adoption pour nous faire devenir ses enfans. Vous répondez aussi , *Cela est juste & raisonnable ;* & nous ne faisons en effet que ce qui est bien raisonnable & bien juste , quand nous rendons graces à Dieu. Mais [pour lui] quand il nous fait de si grands biens , c'est une action non pas de justice , mais qui surpasse toute justice ; c'est pure grace , & pure miséricorde. Nous faisons mention *dans la suite* , du ciel & de la terre , de la mer , du soleil , de la lune , des astres & des creatures tant brutes que raisonnables & tant visibles qu'invisibles ,

des Anges, des Archangez, des Principautez, des Thronnes, des Cherubins qui couvrent leur visage de leurs ailes, leur disant avec David, *Glorifiez tous les Seigneur avec moi.* Nous faisons aussi mention de ces Cherubins qu'Isaïe voioit autour du thronne de Dieu, qui se couvroient le visage avec deux de leurs ailes, dont deux autres leur cachotent les pieds, & qui voloient avec les deux autres, en disant : Saint, Saint, Saint, le Seigneur Dieu des armées. Quand nous recitons cette hymne sacrée que les Seraphins chantent sans cesse devant Dieu, c'est pour entrer en communion avec la milice du ciel par cette divine psalmodie ; & après nous être ainsi fan-

*Hymne
Seraphi-
que.*

Étifiez par des cantiques spirituels, nous prions ce Dieu si miséricordieux, & si bon, qu'il lui plaise d'envoier son Saint Esprit sur ces dons, afin qu'il fasse le pain corps de JESUS-CHRIST, & le vin Sang de JESUS-CHRIST: car quand le Saint Esprit descend sur quelque chose; il la sanctifie & la change. Après avoir accompli ce sacrifice spirituel, ce culte non sanglant sur l'hostie propitiatoire, nous prions Dieu pour la paix générale des Eglises, pour la tranquillité du monde, pour les Rois, pour les gens de guerre, pour nos alliez, pour les affligés, & les malades, & en un mot, pour tous ceux qui ont besoin de quelque secours, [en disant à Dieu :]

Nous vous prions tous , Seigneur , & nous vous offrons ce sacrifice ; pour nous souvenir aussi de ceux qui sont morts avant nous , & premièrement des Patriarches , des Prophetes , des Apôtres , & des Martyrs , afin que par leur intercession , & par leurs prières , il plaise à Dieu de recevoir favorablement les nôtres.

Nous prions ensuite pour les saints Peres , & les Evêques défunts , & enfin pour tous ceux qui ont vécu avant nous ; étant persuadé que leurs ames reçoivent un grand soulagement des oraisons qu'on fait dans ce saint & redoutable sacrifice qui est sur l'autel. C'est ce que je vas vous faire comprendre par un exemple. Car je

*Priere
& Sa-
crifice
pour les
Morts.*

ſçay qu'il y en a beaucoup qui doutent s'il eſt avantageux pour les Morts d'en faire memoire en ce ſacrifice , ſoit qu'en ſortant de ce monde leurs ames ſe ſoient trouvées chargées , ou exemptes de pechez. Imaginez-vous qu'un Roi aura banni quelques-uns de ſes ſujets qui l'avoient offenſé ; leurs parens viennent avec une ſoumiſſion profonde , des couronnes en leurs mains, demander pardon , & grace pour eux. N'arrivera-t-il pas [ſouvent] que ce ſpectacle l'appaiſera ; & que ſ'il ne pardonne entièrement à ces exilés , il accordera du moins quelque ſoulagement & quelque moderation à leurs peines ? Ainſi quand nous prions pour les Morts dans

ce Sacrifice , ce n'est pas une couronne de nôtre façon , mais JESUS-CHRIST même immolé pour nos péchez , que nous offrons à son Pere , pour obtenir par lui les effets de sa miséricorde aussi-bien pour eux , que pour nous. Nous venons ensuite à la prière , que nôtre Sauveur a lui-même enseignée à ses Disciples. Et dans la pureté de nôtre conscience nous appellons Dieu nôtre Pere en lui disant : *Nôtre Pere qui êtes aux cieux.* O merveilleuse amour de Dieu pour les hommes ! Après que nous l'avons abandonné , & que nous nous sommes laissez tomber dans les derniers desordres , il a bien voulu les oublier , & nous faire encore tant de grace que de souf-

frir d'être appelé nôtre Pere , *Nôtre Pere qui êtes aux cieux.* Et qu'est-ce qu'il faut entendre par les cieux , sinon ceux qui portent en eux l'image du Pere celeste ? & dans lequel il habite , *Que vôtre nom soit sanctifié.* Le nom de Dieu est toujours saint , soit que nous le disions , ou que nous ne le disions pas. Mais parce que fort souvent les pécheurs le profanent selon ces paroles rapportées par saint Paul , *Vous êtes cause que mon nom est blasphémé parmi les nations ;* nous demandons que ce nom soit sanctifié en nous : non comme s'il ne commençoit que par là d'être saint ; mais qu'il soit sanctifié en nous [c'est à dire] quand nous serons sanctifiez
 nous

nous-mêmes , & que nous ferons des œuvres dignes de sanctification. *Que votre regne arrive.* C'est à une ame innocente & pure à qui il appartient de dire avec confiance , *Que votre regne arrive.* Celui qui aura pratiqué cette leçon de saint Paul , *Ne souffrez pas que le péché regne en votre corps mortel , & qui se fera purifié en ses pensées , en ses actions , & en ses paroles , pourra dire [hardiment] à Dieu : Que votre regne arrive. Que votre volonté soit faite sur la terre comme elle l'est dans le ciel.* Les Esprits bienheureux , les saints. Anges de Dieu font toujours sa volonté , comme il est dit dans les Pseaumes , *Anges du Seigneur , benissez-le tous , vous qu'il a faits si pnif-*

26 *Preuves pour le Traité*
sans , qui executez ses volontez
C'est donc comme si vous
faisiez ainsi vôtre prière : Que
vôtre volonté , Seigneur , s'ac-
complisse en moi sur la terre ,
de même que les Anges la font
dans le ciel. *Donnez-nous aujour-*
d'hui nôtre pain supersubstantiel.
Le pain commun n'est pas
supersubstantiel ; mais ce saint
pain est un véritable pain *su-*
persubstantiel , puisqu'il forti-
fie la substance de nôtre ame.
Il n'arrive point à ce pain ce
qui arrive aux viandes com-
munes ; mais il est distribué
par toute vôtre substance pour
l'utilité de l'ame & du corps.
Par ce mot , *aujourd'hui* , il faut
entendre , chaque jour. C'est
saint Paul qui explique ainsi ce
terme , *pendant ce temps* , dit-il ,
qui s'appelle Aujourd'hui. Et par-
donnez-nous nos offenses comme

nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez. Il est certain que nous avons tres-souvent offense Dieu par nos paroles, & par nos pensées; & que nous faisons beaucoup d'actions qu'il condamne. *Si nous disons que nous sommes sans peché, dit saint Jean, nous sommes des menteurs.* C'est donc une manière de contract que nous faisons avec Dieu, quand lui demandons de nous pardonner nos fautes, de même que nous pardonnons celles de nôtre prochain. Et si nous faisons reflexion sur le grand avantage qui nous revient de si peu de chose, il n'y a point à balancer ni à prendre des delais pour nous exempter de pardonner les uns aux autres. C'est bien peu de chose sans doute que les fautes qu'on fait contre

nous ; elles sont si légères & méritent si peu d'attention, qu'on ne doit pas avoir de peine à les oublier ; mais tout ce que nous faisons contre Dieu, est bien d'une autre importance, & l'on n'en peut obtenir le pardon que de sa miséricorde. Prenez donc garde que pour n'avoir pas pardonné à votre prochain des fautes qui sont toujours petites, vous ne vous rendiez indigne du pardon de tant d'autres, & de si grandes dont vous êtes chargez envers Dieu. *Ne nous induisez pas en tentation.* Est-ce que Dieu nous voudroit enseigner par ces paroles à le prier que nous ne fussions jamais tentez ? Mais s'il estoit ainsi, pourquoi seroit-il dit ailleurs, que *celui qui n'a point été tenté, est comme un homme*

*Cela se
rapporte
à Job
12. 13.
ou à Ec-
cli. 34.
9. & 11.*

de rebut ? Et encore en un autre endroit : *Mes freres , regardez comme le sujet d'une extrême joie les diverses tentations qui vous arrivent ?* C'est donc peut-être qu'entrer en tentation signifie [ici] y succomber. Car la tentation ressemble à un torrent impetueux , & tres-difficile à passer. Ceux qui comme de bons nageurs y resistent vigoureusement , en deviennent les maîtres , & il ne les emporte point ; ceux qui s'abandonnent lâchement à son impetuositè , il les entraîne , & les fait perir. Judas , par exemple , se rendit à la tentation de l'avarice ; au lieu de la combattre il se laissa submerger , & il y perdit en même temps l'ame & le corps. Saint Pierre au contraire entre assez avant d'as la tentation , il y va jusqu'à

30 *Preuves pour le Traité*
la lâcheté de renier son Maître
mais il se roidit ensuite, il fait
effort contre le torrent pour
n'en être pas entraîné, & vient
enfin à le surmonter. Voiez
en un autre lieu tout le chœur
des Saints, qui rendent grâces
à Dieu de les avoir délivrés
des tentations. *Vous nous avez
éprouvés, Seigneur; vous nous
avez fait épurer par le feu, comme
on y épure l'argent, vous nous avez
fait tomber dans les pièges de nos
ennemis; vous avez appesanti sur
nous le joug de l'affliction; vous
nous avez soumis à la cruauté des
hommes; nous avons passé par l'eau
& par le feu; & après tout cela,
vous nous avez mis dans un lieu de
rafraichissement.* Remarquez
comme ils parlent avec confi-
ance de ce qu'ils ont passé par
les tentations, & de ce qu'ils
n'y sont point demeurés. *Vous*

nous avez amenez dans le rafraichissement. Estre amené dans le rafraichissement, c'est être délivré de la tentation. *Mais délivrez-nous du Malin.* Ce Malin est le démon nôtre ennemi, dont nous demandons d'être délivrez. Si cette demande, *Ne nous laissez point entrer en tentation*, signifioit n'être point du tout tenté, il n'auroit point ajouté, *Délivrez-nous du Malin.* Puis l'oraison finie, vous dites *Amen.* Et cét *Amen*, qui signifie *Ainsi soit-il*, sert de conclusion, & comme de sceau à toute cette prière que nous tenons de la propre bouche de Dieu. Le Prêtre dit ensuite: *Les choses saintes aux Saints.* Ces choses saintes sont les dons, qui sont sur l'autel, & qui ont été sanctifiez par l'arrivée du Saint Esprit. Et comme vous êtes

pareillement devenus saints par la grace du même Esprit, ces dons celestes vous conviennent aussi comme à des saints. Vous répondez : *Il n'y a qu'un seul Saint & un seul Seigneur qui est JESUS-CHRIST.* Et il est vrai que lui seul est Saint par sa nature ; & si vous êtes saints aussi, ce n'est pas par votre nature, c'est seulement par participation, par l'exercice, & par la prière. Vous entendiez après cela qu'avec un chant melodieux & divin on vous invitoit à la Communion des mysteres sacrez, par ces paroles : *Goûtez & voyez combien le Seigneur est doux.* N'en laissez pas juger à vos sens, mais soumettez-vous à une foi sincere, & exempte de toute incertitude : car ce n'est pas du pain & du vin qu'on vous re-

commande de goûter ; mais l'antitype du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST. Quand vous approcherez donc de cette sainte Table, n'aiez pas les mains étenduës, ni les doigts écartez ; mais faisant de vôtre main gauche une espee de throne sous la droite, comme celle qui doit recevoir le Roi, recevez dans le creux de celle-ci le Corps de JESUS-CHRIST en disant *Amen* ; & communiez ensuite, après avoir sanctifié vos yeux par l'attouchemēt de ce divin Corps. Mais gardez-vous biē de rien laisser perdre de ce que vous recevrez : car ce seroit cōme si vous aviez perdu quelque partie de vos mēbres. Et en effet, dites-moi, je vous prie, si quelqu'un vous avoit donē quelques morceaux d'or, ne les conserveriez-vous

Sur le mot d'antitype mal expliqué par les Protestans, & qui signifie en plusieurs endroits, comme en celui-ci, non pas figure, mais communication & impression de l'essence, voyez le Cardinal du Perron de l'Eucharistie liv. 2. ch. 1. liv. 1. ch. 15. & autres endroits.

pas avec grand soin, de crainte d'en perdre la moindre chose ? Et combien devez-vous donc être plus soigneux de ne laisser pas tomber la moindre partie de ce qui est incomparablement plus précieux que tout l'or & toutes les pierreries du monde ? Après la Communion du Corps de JESUS-CHRIST, approchez-vous aussi du Calice de son Sang ; non pas en étendant les mains mais le corps courbé vers la terre en posture de respect & d'adoration ; & en disant encore *Amen*, soiez sanctifiés par le Sang de JESUS-CHRIST que vous recevez. Pendant même que vos levres sont encore un peu mouillées., consacrez-en de la main le front, les yeux, & les autres organes de vos sens ; & enfin en attendant l'oraison

36 . *Preuves pour le Traité*
les mœurs , en vous exposant
les actions des Patriarches , &
quelles ont été les regles de leur
conduite ; pour vous accouûtu-
mer à suivre les mêmes routes ,
à marcher fidèlement dans la
loi de Dieu , & enfin à mener
une vie digne du renouvelle-
ment que vous avez reçu dans
le Baptême ; il est temps de
vous expliquer les mysteres , &
les Sacremens. C'est ce que
nous n'aurions pû faire sans
imprudence avant vôtre régé-
nération ; & ç'auroit moins été
vous en instruire , que les ex-
poser indiscretement à la pro-
fanation des Infidèles. Il arri-
vera même que la lumière &
la grandeur de ces mysteres
vous frapperont d'un éclat plus
vif , quand ils vous seront tout
d'un coup ouverts , que si vous
en aviez déjà quelque con-

noissance confuse. Soiez donc attentifs, je vous prie, & respirez cette bonne odeur de la vie eternelle que répand en vous la vertu des Sacremens; & que nous avons marquée par ce mot *Ephpheta*, qui signifie *Ouvrez-vous*; par lequel en effet on vous a ouvert le cœur & l'esprit, afin que chacun de vous scût ce qu'on lui devoit demander, & ce qu'il avoit à répondre. C'est ce même mystère qui nous est représenté dans saint Marc, lorsque JESUS-CHRIST en touchant de sa salive la langue d'un homme sourd & muet, lui rendit l'usage de la voix. Et remarquez en passant qu'il voulut que ce fust un homme, parce qu'autrement il auroit paru quelque indecence dans cette action.

Marc. 7.
32.

C H A P I T R E II.

APRES cela, le Sanctuaire vous a été ouvert, & vous avez été reçûs dans le sacré Baptistère. Remettez-vous dans l'esprit ce qu'on vous a demandé, & souvenez-vous de vos réponses. Vous avez renoncé au diable, & à ses œuvres, aux vanitez du siècle, & à toutes ses delices; & vos paroles sont gravées non sur des tombeaux de morts, mais dans le Livre de vie. Vous avez vû le Diacre, le Prêtre, & le grand Prêtre même; mais ne vous arrêtez pas à la figure extérieure des corps: penetrez jusques à ce qu'il y a de mystérieux, & de caché: songez que c'est devant les Anges que vous avez parlé. Car *la bouche du Prêtre est le dépôt de la science*

de Dieu ; c'est de luy qu'on doit recevoir l'intelligence de la Loy, & par là il est l'Ange du Dieu des armées. Vous ne scauriez tromper, ny desavouer ce que vous avez promis en sa presence. C'est un Ange qui annonce le regne de JESUS-CHRIST & la vie éternelle. Regardez-le par sa fonction, & non pas par sa figure. Voyez ce qu'il vous donne, considérez l'usage que vous en devez faire, & reconnoissez-en la dignité. Après que vous avez été reçûs dans ce lieu, vous avez regardé [comme pour la dernière fois] l'ennemi auquel vous alliez renoncer ; & vous vous êtes tourné à l'Orient, parce que celui qui renonce au demon, se doit tourner vers JESUS-CHRIST, & ne le perdre jamais de vûë.

C H A P I T R E I I I.

QU'EST-CE que vous avez
 vû dans ce lieu? De l'eau,
 il est vray; mais bien d'autres
 choses encore. Il y avoit des
 Diacres pour le service du Pon-
 tife qui faisoit des prieres, &
 des confécérations. Or avant
 toutes choses, l'Apôtre nous
 avertit de ne nous point arrêter
 aux choses visibles, mais d'aller
 jusqu'à celles que nous ne vo-
 yons point; parce que les pre-
 mières ne durent qu'un temps
 & que les invisibles sont
 éternelles. Et comme il dit
 ailleurs: *Les grandeurs invisi-
 bles de Dieu, sa puissance éter-
 nelle, & sa divinité se font
 connoître par ses ouvrages [visi-
 bles] depuis la creation du mon-
 de. D'où vient aussi que Nô-
 tre Seigneur disoit aux Juifs:*

2. Cor. 4.
198.

Rom. 1.
20.

Si vous ne me croyez pas, croyez du Joan. 1^e
moins à mes œuvres. Croyez donc 3^s.
pareillement, que Dieu est
présent à ce mystère. Pouvez-
vous croire qu'il y opère sans
y être présent? & n'est-il pas
certain que son opération sup-
pose sa présence? Remarquez
au reste combien ce mystère
est ancien, puisque nous en
avons une figure dès l'origine
même du monde: Gen. 1^{er}
*Au com-
mencement, quand Dieu crea le ciel
& la terre, l'Esprit estoit porté sur
les eaux. Mais y étoit-il sans y
rien faire? Non sans doute, il y
faisoit quelque chose. Sa pré-
sence eit donc marquée, en
ce qu'il étoit porté dessus;
& pour ce qu'il y faisoit, ap-
prenez-le du Prophète: Pf. 32. 6.
Les
cieux ont été affermis par les
paroles du Seigneur, & tout ce
qu'ils ont, leur vient du souffle*

42 *Preuves pour le Traité
de sa bouche.* Vous voyez l'un
& l'autre appuyé du témoi-
gnage d'un Prophète. David
nous assure de l'actiõ, & Moy-
se de la présence. En voulez-
vous encore une autre mar-
que ? *Toute chair étoit corrompue par
le péché; & mon Esprit, dit le Sei-
gneur, ne demeurera plus parmi les
hommes, car ils ne sont que chair.*
Par où Dieu nous apprend,
qu'il détourne son Esprit & sa
grace de tous ceux qui tom-
bent en de grands pechez, en
suivant les cupiditez de la
chair. C'est pourquoy voulant
réparer cette corruption uni-
verselle par le déluge, il fit re-
tirer dans l'Arche le juste Noë.
Ce Patriarche sur la fin du Dé-
luge, lâcha le corbeau qui ne
retourna plus, & ensuite la co-
lombe qui revint avec une
branche d'olivier. Vous voyez

Gen. 6.
3. & 11

à de l'eau, du bois, une colombe; & vous pouvez bien penser que tout cela n'est pas sans mystère. Cette eau ne représente autre chose que le Baptême, où la chair doit être lavée, & nettoyée de tout péché. C'est-là que sont noyez & ensevelis tous les vices. Ce bois est la croix de Nôtre Seigneur sur laquelle il a expiré pour nous. La colombe marque le S. Esprit qui s'est montré sous cette figure, comme on voit dans le nouveau Testament; c'est luy, qui met la paix dans votre ame, & la tranquillité dans votre cœur. Et le corbeau est l'image du péché, qui s'en va pour ne revenir jamais, tant que vous conserverez le caractère de la justice. Nous avons encore un autre témoignage dans Saint Paul.

44 *Preuves pour le Traité*2. Cor.
10. 1.

Nos peres, dit-il, ont tous été sous la nuée, ils ont tous passé la mer [rouge,] ils ont tous été baptizez sous Moysè dans la nuée & dans la mer. Et c'est enfin ce que dit Moysè même dans son Cantique Vous avez envoyé votre Esprit, & la mer les a engloutis. Tellement que le passage de la mer rouge, ou l'Hebreu se sauve pendant que l'Egyptien perit, nous fait voir dès ce temps-là une figure du Baptême. Car n'est-ce pas ce qui arrive dans ce Sacrement, où le péché meurt, & l'erreur est détruite; & où l'innocence, & la piété rencontrent leur asyle. Nos peres marchotent sous la nuée, mais une nuée salutaire qui modérait la chaleur des passions. C'est cette heureuse & favorable nuée, qui défend & met à cou-

Exod.
15.

vert ceux, dont le S. Esprit s'est
endu le maître; & ce fut ce
Saint Esprit qui survint dans la
Sainte Vierge, & la vertu du
Haut, qui la couvrit de
son ombre, quand elle devint
mere de Nôtre Sauveur. Ce
même mystère est encore figu-
ré par un miracle de Moysè,
mais où le Saint Esprit n'a ille
qu'en figure, & non selon la vé-
rité, puisque, comme dit l'E-
criture, *la Loy a été donnée par*
Moysè; mais c'est par JESUS-
CHRIST que la grace & la vé-
rité nous ont été données. Les eaux
de la fontaine de Mara étoient
si ameres qu'on ne pouvoit
en boire; Moysè y jette un
morceau de bois, & cette a-
mertume se change en dou-
ceur. C'est-à-dire que l'eau
ne fera rien pour nôtre sa-
lut, si elle n'est jointe à la

*Ioan. 17.
1.*

vertu de la croix de JESUS-CHRIST mais dès lors qu'elle est sanctifiée par le mystère de la croix, elle devient propre à l'usage du Baptême, & du Calice du salut. De même donc que Moïse jetta du bois dans cette source amère, ainsi le Prêtre bénit ces fonts sacrez par la vertu de la croix de Notre Sauveur, & leur donne la douceur de la grace. Ne vous en rapportez donc pas seulement à vos yeux. Ce qui se voit le mieux est ce qui ne se voit point. Car l'objet de vos sens n'est qu'une chose temporelle; & ce qui ne peut être apperçû que par l'esprit, se voit éternellement. Apprenez-le encore de ce qui est écrit

4. Reg. 5.

dans l'histoire des Rois. Naaman étoit un riche Seigneur de Syrie infecté d'une lepre in-

curable. Une jeune captive
d'entre les Juifs l'avertit qu'il y
avoit en Samarie un Prophète
qui le guériroit assurément. Et
luy s'étant pourvû d'argent en
abondance, & de tout ce qui
étoit nécessaire pour son voya-
ge, s'en alla aussi-tôt trouver
le Roy d'Israël. Le Roy qui se
vit demander une chose à quoy
le pouvoir des Rois ne s'étend
point, ne prit cela que pour un
prétexte de luy faire la guerre.
Mais Elisée luy manda qu'il
ne falloit que luy envoyer cet
homme, & qu'on verroit bien-
tôt qu'il y avoit un Dieu en
Israël. Et quand Naaman fut
arrivé, il ne luy ordonna autre
chose que de se baigner sept
fois dans le Jourdain. Celuy cy
qui s'étoit baigné plusieurs fois
dans les eaux de son pais, qu'il
croyoit beaucoup meilleures

que celles du Jourdain, & qui n'en avoit vû aucun effet, ne conçut que du mépris & du dépit contre le Prophète; & il ne pensoit qu'à hâter son retour, lorsque se laissant vaincre aux prières de ses gens, il voulut éprouver ce remède, & guérit en effet parfaitement: mais il connut en même temps que c'étoit bien moins un effet de l'eau, que d'une grace. [Suivons maintenant l'allégorie de cet événement.] Qu'est-ce que cette jeune captive, sinon cette nouvelle assemblée de Gentils, qui forme l'Eglise du Seigneur? Elle gémissoit autrefois sous la captivité du péché, n'ayant pas encore reçu la liberté de la grace. Mais depuis que ce peuple infidèle inspiré par cette même grace, a quitté ses vanitez pour croire les oracles

oracles des Prophètes, dont il avoit douté si long-temps ; & qu'il a mis leurs instructions en pratique ; il s'est incontinent vû délivré de tous ses vices. Ce lépreux a douté quelque temps avant sa guérison. Mais pour vous qui avez l'avantage d'être déjà guéris, vous n'avez plus lieu de douter.

CHAPITRE IV.

QUAND je vous ay dit qu'il ne falloit pas s'arrêter seulement à l'objet de nos sens, c'est afin que vous ne veniez pas dire : Est-ce donc là ce grand mystère que *l'oreille n'a point ouï, que les yeux n'ont point vû, & qui n'est point monté au cœur de l'homme.* Je ne voy que de l'eau comme celle que je

voyois tous les jours : comment me nettoiera t-elle plutôt que tant d'autres fois que je m'y suis lavé sans rien voir de pareil ? C'est de cela même que vous devez apprendre , que l'eau ne peut rien sans le secours de l'esprit. Car , côme vous avez lû dans Saint Jean, *il y a trois témoins dans le Baptême qui n'en sont qu'un, l'eau , le sang , & l'esprit ;* & si vous ôtez un des trois , ce n'est plus le Sacrement du Baptême. Car qu'est-ce que de l'eau sans le Sang de J E S U S - C H R I S T , sinon un élément tout simple sans aucune vertu de grace ? De même aussi sans l'eau il n'y a plus de régénération , puisque si l'on ne reçoit une nouvelle naissance de l'eau & de l'esprit , on n'entrera jamais dans le royaume de Dieu. Et

1. Ioan.
5.8.

pour le Sang de Nôtre Sauveur, le Catéchumène marque assez qu'il y croit, quand il fait le signe de la croix. Mais il ne sçauroit recevoir la grace, & la rémission de ses péchez, s'il n'est baptizé au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. Sous la Loy de Moysé le Syrien se lava septfois; mais sous celle de la Grace vous avez été baptisez au nom de la Trinité. Vous avez confessé le Pere, le Fils, & le S. Esprit. N'oubliez pas ce que vous avez fait en cette occasion, & suivez l'ordre des choses qui s'y sont passées. Vous y êtes morts au monde, & résuscitez pour Dieu; & ayant été comme ensevelis dans cette eau, vous y avez acquis une nouvelle naissance pour la vie éternelle. Vous voyez donc que ce n'est

52 *Preuves pour le Traité*
pas une eau stérile, sans effet
& sans vertu. Aussi sçavez vous
que quand l'Ange du Sei-
gneur descendoit à certain
temps dans la Piscine, & qu'il
en troubloit l'eau ; le premier
qui entroit dedans après qu'elle
avoit été troublée, ne man-
quoit point de guérir, quelque
maladie qu'il pût avoir. Cette
Piscine étoit à Jérusalem, & il
ne s'y guériffoit qu'un malade
par an. Mais cette guérison
n'arrivoit jamais que l'Ange ne
fût descendu ; & alors l'eau
commençoit à se mouvoir
pour le faire connoître à ceux,
qui ne l'auroient pas crû sans
ce signe. Il leur falloit des pro-
diges, & vous n'avez besoin
que de foy. Ils n'attendoient
qu'un Ange, & vous atten-
dez le S. Esprit. Ils ne voyoient
que le mouvement d'une cho-

se crée; & celuy qui opère en vous, est JESUS CHRIST même, le Maître de toutes les creatures. Dans ce temps-là un seul recevoit la guérison; elle s'étend maintenant sur tous, c'est-à-dire, sur tout le peuple Chrétien. Mais il est vray que l'eau ne lave pas tous ceux qu'elle touche, les hypocrites qui reçoivent le Baptême, n'en sortant que plus souillés, bien-loin qu'elle les nettoye. Les Juifs baptizoient jusques à leurs cruches & leurs coupes, comme si ces choses insensibles étoient capables de pécher, & de recevoir la grace. Il n'en est pas ainsi de vous, vous avez un calice sensible à baptizer, c'est-à-dire, votre ame. Ne songez qu'à nettoyer celui-là, afin qu'il brille de la lumière de vos bonnes œuvres, & de l'éclat de

54 *Preuves pour le Traité*
la grace que vous avez reçûë.
C'est-là comme une piscine
dans laquelle vous devez
croire que se fait l'opération
de la puissance de Dieu.
Enfin , le Paralytique n'at-
tendoit qu'un homme , qui
le jettast dans la Piscine ; &
cét homme étoit le Seigneur
JESUS fils d'une Vierge , à
l'arrivée duquel il n'étoit plus
seulement question d'une
guérison en figure & pour
une seule personne , mais
du véritable salut de tout le
monde. Celuy de qui on at-
tendoit la descente , est celuy-
là même de qui Dieu le Pere
disoit à Jean Baptiste : *Celui sur
qui vous verrez le Saint Esprit des-
cendre du ciel , & se poser , est
celui qui baptize par le Saint
Esprit.* C'est de celuy-là encore
que le même Jean Baptiste

rend ce témoignage : J'ay vu
le Saint Esprit descendre comme une
colombe , & se poser sur luy. Et
pourquoy pensez-vous que
cét Esprit a pris la figure
d'une colombe , sinon pour
vous faire voir que c'est luy
qui avoit été figuré par cette
autre colombe que Noé
mit hors de l'Arche , & a fin
que vous reconnussiez en
cela une image de ce myste-
re ? Vous me direz peut-être
que ce fut une véritable
colombe , qui sortit de l'Ar-
che , au lieu que celle qui
descend icy , n'en a que
l'apparence ; & que le texte
Grec disant précisément
que le Saint Esprit descendit
sous la forme d'une colom-
be , on ne peut pas dire qu'il
n'y avoit là que l'ombre ,
dont nous avons icy la vé-

56 *Preuves pour le Traité*
rité. Mais c'est qu'il n'y a rien
de véritable & de réel, que la
Divinité, qui est seule immua-
ble ; au lieu qu'on ne sçauroit
proprement attribuer la réali-
té, mais seulement l'apparence
aux creatures, qui sont toujours
dans l'instabilité, prêtes à se dé-
truire & s'aneantir. Et de plus,
c'est que les baptizez doivent
avoir une simplicité véritable,
& non pas seulement apparen-
te, selon ces paroles de Nôtre
Seigneur en Saint Matthieu:
Soiez prudens comme des serpens, &
simples comme des colombes. C'est
donc avec grande raison, que
le S. Esprit est descendu com-
me une colombe, pour nous a-
vertir d'en avoir la simplicité.
Mais il nous avertit aussi ail-
leurs, qu'il faut prendre quel-
quefois la figure pour la vérité:
comme quand il est dit dans

Math.
30.16.

S. Paul, que JESUS-CHRIST a paru sous la figure d'un homme; & dans Saint Jean parlant de Dieu le Pere: *Vous n'avez jamais vû son image.*

CHAPITRE V.

PEUt-il vous rester encore le moindre doute après le témoignage du Pere, qui dit dans l'Évangile: *Voicy mon Fils bien-aimé, en qui j'ay mis mon bon plaisir*; après celuy du Fils, sur qui on a vû le Saint Esprit descendre comme une colombe; après celuy du Saint Esprit, qui prit la figure de cette colombe; après celuy-cy de David: *La voix du Seigneur s'est fait entendre sur les eaux, le Dieu de Majesté a fait éclater son tonnerre, il a tonné sur les grandes eaux*; & enfin après ce que nous marque encore l'Écritu-

re, quand à la prière de Gédéon, & à celle d'Elie, le feu descendit du ciel pour consumer leurs sacrifices? Il ne faut point regarder en tout cela le mérite personnel, mais seulement la dignité du Sacerdoce. Et quand il faudroit avoir égard au mérite, si celuy d'Elie vous paroît de grand poids, pensez aussi à celuy de Saint Pierre ou de S. Paul, qui nous ont enseigné ce grand mystere, qu'ils tenoient de J E S U S - C H R I S T même. Lorsque Dieu envoyoit ce feu visible aux Israëlites, c'étoit pour exciter leur foy: mais pour nous qui croyons, nous éprouvons l'opération d'un feu invisible. Ce leur étoit une figure & le nôtre marque, & fait en même temps ce qui se passe en nous. Soyez donc persuadez que J E S U S - C H R I S T se

2. Petr.

1. 16.

1. Cor. 2.

1.

trouve là présent à la prière des Prêtres, qui l'invoquent. Et puisqu'il a dit luy-même: *En quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je me trouve au milieu d'eux;* comment refuseroit-il sa présence à son Eglise, après l'avoir renduë dépositaire de ses mysteres & de ses Sacremens? Vous venez d'être baptizez. Souvénéz-vous que vous avez répondu, que vous croyiez au Pere, au Fils, & au Saint Esprit. Vous n'avez pas dit, Je croy au plus grand, au moindre, au dernier; mais vos paroles qui ne font point ces distinctions, vous obligent de croire au Fils comme au Pere, & au S. Esprit comme au Fils, avec cette seule différence, qu'il n'y a que le Fils, dont vous deviez croire la croix.

CHAPITRE VI.

VOUS vous êtes ensuite
 approchez du Prêtre ; & si
 vous voulez comprendre ce
 qui s'y est passé, apprenez-le de
 ce passage de David : *Comme*
 Ps. 132. *cette huile parfumée répandue sur*
la tête d' Aaron, & qui coule jusques
sur sa barbe. C'est de cette même
huile qu'il est dit dans le
Cantique : Votre nom est comme
une huile parfumée répandue ; c'est
pour cela que les jeunes filles vous
aiment , tirez-nous après vous. O
 Seigneur JE SU S, combien d'a-
 mes renouvelées vous ont au-
 jourd'huy déclaré leur amour,
 en vous disant: *Tirez-nous après*
vous , nous vous suivrons à l'odeur
de vos parfums , pour nous rem-
plir de l'odeur d'une nouvel-
le vie. Cette onction se fait
 sur la tête, parce que c'est-là le

siège de la sagesse ; & l'huile en coule sur la barbe, pour marquer la jeunesse & le renouvellement ; & sur la barbe d'Aaron en effet, puisque vous êtes le peuple choisi, l'ordre des Prêtres, & la nation sainte & précieuse : car l'onction spirituelle de la grace nous rend tous participans du Sacerdoce, & du royaume de Dieu. Vous êtes sortis de l'eau ; que cela vous remette en mémoire ce qu'on a lû de l'Evangile, que Nôtre Seigneur Jesus lavoit les pieds de ses disciples, & que quand il vint à Simon Pierre, celui-cy s'écria : *Quoy, Seigneur, vous me laveriez les pieds ?* Comme il ne voyoit pas à quoy tendoit ce mystère, il refusoit le service de son Maître, ne pouvant cōprendre qu'une telle humiliation dans le Maître ne blessât

Ioan. 13⁶

6.

62 *Preuves pour le Traité*
pas la modestie du serviteur.
Mais quand JESUS - CHRIST
luy eut repondu. *Si je ne vous la-*
ve, vous n'avez rien à esperer avec
may. Ah ! Seigneur , dit-il, non
seulement les pieds, mais aussi les
mains & la tête. Sur quoy JESUS
luy repliqua: *Celuy qui est une fois*
lavé, n'a plus besoin que de se laver
les pieds, & il est pur dans tout le
reste. Pierre étoit donc pur,
mais il avoit encore besoin de
se laver la plante des pieds, par-
ce qu'il avoit hérité du peché
du premier pere qui fut sup-
planté par le serpent, lorsqu'à
sa persuasion il desobéit à son
Createur. Il falloit donc laver
la plante des pieds pour effacer
ce peché héréditaire; mais pour
ceux que nous faisons nous-
mêmes, ils nous sont remis par
le Baptême. Vous devez enco-
re connoître par là, que le my-

stere même consulte dans la basseſſe du ſervice. Car, ajoûte JESUS CHRIST, si je vous ay lavé les pieds, moy qui ſuis vôtre Seigneur & vôtre Maître; à plus forte raison devez vous les laver les uns aux autres. Et en effet, si l'auteur même de nôtre ſalut nous a voulu racheter par le mérite de ſon obéiſſance, que ne doivent point faire de pauvres ſerviteurs comme nous, pour donner des marques de nôtre obéiſſance, & de nôtre humilité?

CHAPITRE VII

APRE'S tout cela on vous a donné des habits blancs, pour montrer que vous êtes nettoyez des ordures du péché, & revêtus de la pureté & de l'innocence, ſelon ce que dit le Prophète: *Vous m'arroserez avec l'hyſſope, & je ſerai pur;* Ps. 50.

64 *Preuves pour le Traité*
vous me laverez, & je deviendrai
blanc comme la neige. Il semble en
effet, qu'il se fasse deux manières
de purification dans celuy
qui reçoit le Bapême; l'une se-
lon la Loy, côme lorsque Moy-
se avec une poignée d'hyssope
répandoit du sang de l'oiseau
sacrifié; l'autre selon l'Evangi-
le, où nous voyons que JESUS-
CHRIST parut en des habits
blancs comme la neige, quand
il fit voir les glorieuses mar-
ques de sa résurrection. Car ce-
lui de qui les péchez sont re-
mis, devient plus blanc que la
neige, selon ces paroles d'Isaïe:

Lev. 14.
7.

Ibid.

Quand vos péchez seroient de la
couleur des Ethiopiens, je les ren-
drai blancs comme la neige. C'est
après s'être revêtuë de pareils
habits au Bapême, que l'E-
glise dit dans le Cantique:
Je suis noire, mais belle, fille de

Jerusalem. Si je ne suis pas belle par la condition de l'humanité, je le suis du moins par un effet de la grace. Si j'ai la noirceur des pécheurs, j'ai la beauté de la Foy & des Sacremens. C'est à la vûë de ces habits, que les filles de Jérusalem s'écrient tout étonnées : *Qui est donc celle-ci que nous voyons revenir si blanche ? Elle étoit toute noire ; où a-t-elle pris cette nouvelle blancheur ?* Les Anges mêmes ont été surpris en voyant ressusciter JESUS-CHRIST ; & ces Puissances célestes ne pouvoient comprendre , que la chair pût être ainsi élevée dans les cieux. *Qui est, disoient-ils, ce Roy de gloire ?* Et quand on leur repliquoit : *Ouvrez les portes à vôtre Prince, ouvrez-vous, portes éternelles, & laissez entrer ce Roy de gloire ;* ils doutoient encore , &

66 *Preuves pour le Traité*
demandoient: *Qui est-il donc ce*
Roy de gloire ? C'est dans le mê-
me doute qu'Isaïe fait dire à
ces Esprits célestes: Qui est celui
qui vient d'Edem, avec ses habits
rouges de la teinture de Bosor, & de
qui la robe est si éclatante ? Et JÉ-
SUS-CHRIST lui-même, qui,
comme on lit dans Zacharie,
s'étoit caché sous de pauvres
habits en faveur de son Eglise;
lorsqu'il la voit briller dans la
blancheur & la propreté des
siens; ou qu'il voit une ame qui
vient d'être purifiée & renou-
vellée par le Baptême: Que vous
êtes belle, dit-il à l'une & à l'autre,
que vous êtes belle, mon épouse!
vous avez les yeux comme une co-
lombe. Il compare ses yeux à
ceux des colombes, parce
que c'est sous la figure d'une
colombe que le Saint Esprit
est descendu du ciel. Et plus

bas: Vos dents ont la blancheur de ces chèvres qui sortent du lavoir nouvellement tonduës, chacune suivie de deux petits, & parmi lesquelles il ne s'en trouve point de steriles. Vos lèvres sont comme un ruban d'écarlate.

Ce ne sont pas là de petites loüanges. La comparaison des chèvres est tout-à-fait juste, en ce que nous voyons qu'elles paissent sans danger sur les collines, & en des lieux escarpez; & que quand on les tond, on les décharge des superfluités qui les incommodent. Car l'Eglise contient ainsi en soi un grand nombre de différentes vertus pour le salut des ames. Il y en a qui servent à nettoyer par le Baptême ce qui leur est comme un poids qui les charge, c'est-à-dire, les péchez: d'autres sont comme un canal pour porter à JESUS-CHRIST.

68 *Preuves pour le Traité*
les merites de la foy & des
bonnes œuvres. Il y en a qui
représentent les souffrances de
Nôtre Seigneur. Et tout cela
donne à l'Eglise une si grande
beauté, que c'est sur quoy le
Verbe son Epoux lui dit: *Vous*
êtes toute belle, ma bien aimée, &
il n'y a rien à redire en vous, puis-
qu'il ne vous reste pas la moindre
tache. Venez du Liban, mon Epou-
se, venez du Liban; vous passerez
& repasserez dès que vous aurez
reçu la foy. C'est-à-dire, qu'en
renonçant au siècle, elle a quit-
té le monde pour passer à
JESUS-CHRIST. *Que vous*
êtes belle, dit il encore, que vous
êtes charmante, & qu'il est doux de
vous aimer ! Votre taille ressemble
au palmier, vos mammelles à des
grains de raisin. A quoy l'Eglise
répond : Ne vous verrai-je point,
mon frere, quand ma mere vous

*allaitera, afin que je vous embrasse,
& que je ne sois plus exposée au
mépris de personne. Je vous prendrai
par la main, je vous menerai à la
maison de ma mere, je vous feray
entrer jusques dans sa chambre.*

Voyez comment toute trans-
portée des charmes de la gra-
ce, elle ne cherche plus qu'à
pénétrer dans les mystères les
plus secrets, & se consacre en-
tièrement à son Epoux; & com-
me elle tâche toujors d'accroî-
tre l'ardeur qu'il a pour elle, en
exhortant même les filles de
Jerusalem d'y contribuer de
leur secours. Ce sont les ames
des Fidèles, en faveur desquel-
les elle souhaite d'enflammer
de plus en plus les chastes de-
sirs de son Epoux. Aussi le Sei-
gneur J E S U S touché de cette
grande ardeur de leur charité,
de leurs beautez & de leurs gra-

70 *Preuves pour le Traité*
ces, après que leurs taches ont
été effacées par le Baptême,
leur dit à son tour : *Mettez-moy*
comme une enseigne sur votre cœur,
pour faire voir votre foy dans
toute la plénitude de ce mysté-
re. *Mettez-moy comme une ensei-*
gne à votre bras, afin qu'on y
voye éclater vos bonnes œu-
vres, & qu'elles portent le cara-
ctère de celui qui vous a faites
à son image. Toute l'eau du
monde n'éteindra pas le feu de
votre charité ; il n'est point de
persécution qui puisse l'affoi-
blir ; les plus grandes eaux ne l'a-
mortiront pas, les fleuves ne l'é-
toufferont jamais. Et pour-
quoy ? C'est que vous avez reçu
la marque du Saint Esprit, l'esprit
de sagesse. & d'intelligence,
l'esprit de conseil & de force,
l'esprit de science & de piété,
l'esprit d'une crainte salutaire

du Seigneur. Conservez précieusement ce trésor. Dieu le Pere vous a marquez de son seau, & NÔtre Seigneur JESUS-CHRIST vous l'à confirmé, en vous mettant les arrhes du Saint Esprit dans le cœur, comme parle l'Apôtre.

2. Cor.
5. 5.

CHAPITRE VIII.

NÔTRE troupe de nouveaux baptizez se trouvant embellie d'ornemens si riches & si précieux, marche hardiment vers l'autel de JESUS-CHRIST, en disant: *Je m'approcherai de l'autel de Dieu, du Dieu qui remplit ma jeunesse de délices.* Et parce qu'elle s'est dépouillée de ses anciennes erreurs, & qu'elle se voit renouvelée & rajeunie comme une aigle, elle se hâte avec une sainte

Pf. 42. 4.

Pf. 102.
5.

72 *Preuves pour le Traité*
impatience de participer à ce
divin banquet, & s'écrie en
voyant l'autel préparé: Seigneur,
vous m'avez préparé une table
[magnifique.] Et c'est ainsi
que David la fait parler: Le
Seigneur a soin de ma nourriture,
rien ne sçauroit me manquer; il m'a
mis dans des pâturages abondans,
il m'a élevé le long d'une eau rafraî-
chissante. Et plus bas: Quand je
marcherois dans l'obscurité de la
mort, je ne craindrai aucun mal,
puisque vous êtes avec moi, & que
votre bâton & votre houlette me
mettent en assurance. Vous m'avez
fait asscoir à votre table à la vûe
de mes persecuteurs, & vous avez
répandu des parfums sur ma tête.
& de plaisir dans le breuvage,
dont vous m'enivrez! Exa-
minons maintenant ce que
c'est que cét autel, afin que
ceux,

*Psal. 22.
5.
S. Am-
broise
explique
icy le
même
Pseau-
me que
S. Cyrille
de Jérû-
salem a
expl. qué
dans ses
Cate-
cheses
pour la
Commu-
nion.*

ceux, qui ne s'attachent qu'aux choses visibles, ne nous viennent point dire: Quoy, Dieu a fait pleuvoir aux Juifs de la manne & des cailles dans le desert; & c'est ici tout ce qu'il a reservé pour son Eglise bien-aimée; c'est de ceci qu'il est dit, que *l'œil n'a jamais vû, que l'oreille n'a point entendu, & que l'esprit de l'homme ne s'est jamais imaginé ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.* C'est afin de prévenir de pareilles pensées, que nous allons tâcher de faire voir qu'il n'y a point de comparaison pour l'antiquité entre les Sacremens de la Synagogue, & ceux de l'Eglise; & que la manne n'approche pas de l'excellence de ceux-ci. Que les nôtres soient plus anciens, il n'en faut point d'autres preuves que la lecture qu'on vient de faire de

1. Cor. 2.

9.

la Genése. La Synagogue n'a tiré son origine que de la Loy de Moyse. Mais Abraham étoit long-temps avant lui. Cét Abraham retournant victorieux de la bataille, après avoir arraché son neveu des mains de ses ennemis, trouva Melchisedech qui vint au devant de lui, au sacrifice duquel il participa avec beaucoup de respect & de vénération. Ce ne fut pas Abraham qui fit le sacrifice, mais ce Melchisedech qu'on nous représente comme un homme sans pere & sans mere, sans commencement & sans fin; comme l'image du Fils de Dieu, de qui le sacerdoce est éternel, & qui est le Roi de justice, & le Roi de paix. Le reconnoissez-vous à ces marques Un homme peut-il être le Roi de justice? à peine y en a-t-il

Gen. 14.
18.

même de juste? Un homme peut-il être le Roi de paix, si les hommes peuvent à peine souffrir la paix? C'est sans doute celui qui n'a point de mere selon la Divinité, parce qu'il est engendré du Pere céleste, & n'est qu'une même substance avec lui; celui qui n'a point de pere selon la chair, parce qu'il est né d'une vierge. Il n'a ni fin ni commencement, parce qu'il est lui-même le premier & le dernier, le principe & la fin de toutes choses. Ne regardez donc pas comme un fruit de la terre le Sacrement que vous avez reçu, mais comme un présent du ciel, & qui vous est offert par celui-là même qui bénit Abraham le pere de tous les Fidèles, dont la vie & la sainteté vous paroissent si merveilleuses; & recon-

noissez par là, que nos Sacre-
mens sont plus anciens que
ceux de la Synagogue. Voyez
présentement de combien ils
les surpassent en dignité. Il est
certain que c'étoit une grande
merveille que cette pluye de
manne, & cette nourriture di-
vine que les peres recevoient
tous les jours du ciel. Et c'est ce
qui l'a fait nommer par David
le pain des Anges. Mais avec
tout cela, ceux qui ont man-
gé ce pain des Anges, ont
tous péri dans le Desert, au
lieu que ce que vous venez de
prendre, est le [véritable] pain
de vie, qui est descendu du
ciel pour vous donner une
vie éternelle. Et quiconque
mangera de ce pain, ne mour-
ra jamais, parce que c'est le
Corps de JESUS-CHRIST.

C H A P I T R E IX.

EXAMINONS encore lequel est le plus excellent, ou de ce pain des Anges, ou de la chair de JESUS-CHRIST, qui est le Corps même de celui qui est la vie; de la manne qui tomboit du ciel, ou du Corps qui vient d'au dessus du ciel; de la manne des cieux, ou du Corps du Seigneur des cieux. La première étoit sujette à se corrompre, quand on la gardoit plus d'un jour; & ce Corps est tellement incapable de toute corruption, qu'il en préserve même tous ceux qui le mangent saintement. L'eau coula d'un rocher en faveur des Juifs & le Sang de JESUS-CHRIST même coule pour nous. Cette eau les defaltéra pour un temps;

78 *Preuves pour le Traité*
ce Sang vous lave & vous purifie pour toujours. Le Juif boit, & la soif lui revient; mais quand vous aurez bû, vous voilà défaltéré pour jamais. Aussi dans le breuvage & dans la nourriture dont nous parlons, nous avons la vérité, dont toute cette nourriture & ce breuvage de l'ancienne Loi n'étoient que des figures & des ombres. Mais si vous admirez ce qui n'est qu'une ombre, que devez-vous penser de la chose, dont la seule figure vous paroît si admirable? Et pour vous montrer que tout ce qui se faisoit à l'égard de nos peres, n'étoit que des symboles & des ombres, écoutez ces paroles de l'Apôtre:
Ils bûvoient tous de l'eau de la pierre qui les suivoit, & JESUS-CHRIST étoit cette pierre; & cependant il y en eut peu.

1. Cor.
10. 4.

d'entre eux qui fussent agreables à Dieu, puisqu'ils moururent presque tous dans le Desert. Tout cela n'étoit donc que des figures pour nous; & ce que vous voyez ici, est d'autant au dessus, que la lumière l'emporte sur l'ombre, que la vérité surpasse la figure, & qu'il y a de disproportion de la manne du ciel au Corps du Createur du ciel. Vous me demanderez, peut-être, comment je puis vous assurer que ce que vous recevez, est le Corps de JESUS-CHRIST, puisque vous voyez tout autre chose? C'est ce qui nous reste maintenant à prouver. Et combien ne trouverois-je point d'exemples pour faire voir que ce qu'on reçoit à l'autel, n'est point ce que la nature a formé, mais ce qui a été consacré par la bénédiction; &

que la force de la bénédiction l'emporte d'autant sur celle de la nature, que la nature est elle-même changée, & transformée par la bénédiction. Moÿse tenoit un bâton à la main, il le jette par terre, & ce bâton devient un serpent. Il prend ce serpent par la queue, & ce serpent redevient aussi-tôt un bâton. Voilà donc la nature & du bâton, & du serpent changée par le pouvoir que Dieu avoit donné à ce Prophète. Les fleuves d'Égypte coulant dans leur pureté naturelle, on ne vit tout d'un coup que des rivières de sang, & tout mouroit de soif. Mais à la prière du Prophète tout ce sang dispaçoit, & les eaux reprennent leur nature. Le peuple Juif se trouvant réduit à l'extrémité, poursuivi d'un côté par les

Egyptiens ; & de l'autre arrêté par la mer , Moÿse ne fait que lever son bâton , & voilà que les eaux se séparent , & se soutenant comme un mur à droit & à gauche , leur ouvrent un chemin. Le Jourdain tout de même remonte quelque temps après contre sa source pour leur donner passage. Qui ne voit dans l'un & dans l'autre un renversement étonnant de l'ordre de la nature ? Quand le peuple se plaint de la soif qui le pressoit , Moÿse n'eut qu'à donner un coup de baguette sur un rocher , & il en fit une source d'eau [vive.] N'étoit-ce pas là une opération de la grace au dessus de la nature , que de tirer de l'eau d'une pierre , qui n'avoit que de l'aridité ? L'eau de la fontaine de Mara étoit si amère , qu'il n'y avoit pas

moyen d'en boire ; mais un peu de bois que Moÿse y jetta, en ôta toute l'amertume. Ne fut-ce pas encore une victoire de la grace sur la nature ? Du temps d'Elisée, le fils d'un Prophète ayant laissé tomber dans l'eau le fer de sa coignée, Elisée n'eut pas plutôt jetté un morceau de bois dans le fleuve, que ce fer revint & nagea sur l'eau contre tout l'ordre de la nature, qui veut que les choses plus pesantes que l'eau aillent à fond. Nous voyons par tout la grace maîtresse de la nature. Mais ce n'est encore jusqu'ici que la grace de la bénédiction d'un Prophète. Et si la simple bénédiction d'un homme a eu assez de force pour transformer la nature, que dirons-nous d'une consécration, où les paroles mêmes

du Sauveur opèrent tout ce qui s'y fait ? car ce Sacrement que vous recevez , est formé par les propres paroles de JESUS CHRIST. Et si celles d'Elie ont bien pû faire descendre le feu du ciel, JESUS-CHRIST ne pourra-t-il point changer par les siennes la nature des choses créées ? Vous avez lû dans l'Histoire de la création du monde , que *Dieu n'a eu qu'à parler, & qu'aussi tôt les choses ont été faites ; qu'il a commandé, & elles ont reçu l'estre.* Et si la parole de JESUS-CHRIST a pû faire de rien ce qui n'étoit point encore ; pourquoi ne pourroit-il pas aussi changer la nature de ce qui est déjà, puisqu'il n'est pas plus aisé de donner l'estre aux choses , que de changer celui qu'elles ont ? Mais à quoi bon nous servir de

84 *Preuves pour le Traité*
raisonnemens , quand nous
avons les exemples mêmes que
Dieu nous fournit, & qu'il nous
est si facile d'établir la vérité de
ce mystère par celui de l'incar-
nation du Sauveur. La naissan-
ce que JESUS CHRIST a prise
de Marie , a-t-elle suivi l'usage
ordinaire de la nature? On voit
bien que non, puisque l'hom-
me n'y a eu aucune part; & rien
n'est plus contre l'ordre de la
nature, que de voir une vierge
être mere. Cependant le corps
que nous consacrons, est le mê-
me qui est né de la sainte Vier-
ge. Pourquoi cherchez-vous
donc l'ordre de la nature pour
la production du Corps de J. C.
dans ce Sacrement , puisqu'il
n'est pas moins contre cet or-
dre, qu'il soit lui-même né d'u-
ne vierge ? C'est la véritable
chair de JESUS-CHRIST qui a été

mise en croix , qui a été ensevelie ; c'est donc aussi dans la vérité le Sacrement de sa chair. JESUS-CHRIST dit lui-même , *Ceci est mon Corps*. Le Sacrement ne s'appelle que pain avant la bénédiction qui se fait par ces divines paroles ; mais après la consécration il est nommé Corps de JESUS-CHRIST. Il dit aussi du vin , *Ceci est mon Sang*. Et ce n'est pas ainsi qu'on le nomme avant la consécration ; mais après la consécration on l'appelle Sang de JESUS-CHRIST. Et vous répondez , *Amen* , c'est-à-dire , Il est vrai. Croyez le donc comme vous le dites , & que vos sentimens s'accordent à vos paroles. JESUS-CHRIST nourrit son Eglise par les Sacremens qui fortifient la sub-

86 *Preuves pour le Traité*
stance de nôtre ame; & c'est en
vûë de ce continuel accroisse-
ment de la grace, qu'il dit à
cette chaste Epouse: *Que vôtre*
sein est agreable, ma sœur & mon
épouse ! que le vin l'a embelli ! l'o-
deur de vos habits surpasse tous les
parfums, le miel distille de vos lé-
vres, mon épouse, vôtre langue est
trempée de miel & de lait. L'odeur
de vos vêtemens ne cede pas aux ce-
dres du Liban. Vous êtes un jardin
fermé, mon épouse & ma sœur, un
jardin fermé, & une fontaine scellée.
Par où il vous apprend, que
vous devez cōserver ce mysté-
re en vous-même avec grand
soin, de peur de le prophaner
par de mauvaises actions, ou
par la perte de la chasteté; pour
ne le pas communiquer à ceux
qui en sont indignes, & par
une indiscrete légèreté en pu-
blier les secrets devant les In-

fidèles. Veillez donc sans cesse à soutenir & fortifier vôtre foi, & que la pureté de vôtre vie, ni la fidélité de vôtre secret ne reçoivent jamais la moindre atteinte. C'est pour cela que l'Eglise voulant cacher la grandeur de ses mystères, parle en termes figurez, quand elle tâche d'écarter les orages & les tempêtes, & d'attirer la douceur du printemps. Et parce qu'elle sçait que son jardin est toujours agréable à son Epoux, voici comme elle s'en exprime dans le 4. du Cantique :
Levez vous, Aquilon, venez, venez du Midi, soufflez sur tout mon jardin, & que mes parfums se répandent de toutes parts Que mon bien-aimé descende en son jardin pour y manger de ses fruits. Car ce jardin est planté d'arbres excellens, & d'une grande fertilité, parce

que leurs racines sont toujours arrosées de la fontaine sacrée, qui renouvelant sans cesse leur fécondité, ne les laisse jamais manquer de fruits. De sorte qu'il n'est pas à craindre pour eux, que le Prophète y porté la coignée, puisqu'ils sont toujours dans l'abondance que demande l'Évangile. C'est dans la joie que le Seigneur a de cette abondance, qu'il répond: *Je suis entré dans mon jardin, ma sœur & mon épouse; j'y ai recueilli ma myrrhe & mes parfums, j'ay mangé mon pain & mon miel, j'ay bû mon lait & mon vin.* Les Fidèles entendent assez ce que c'est que ce pain, & que ce vin. Et il est certain du reste, qu'il mange & qu'il boit en nous, comme on vous a lû, que c'est en nous qu'il dira s'être vû prisonnier. Aussi l'Église

avie de joie pour tant de graces, appelle ses enfans & ses proches, & les invite à s'approcher à l'envi de ce Sacrement. *Venez, dit-elle, mes proches, enivrez-vous, mes freres.* Et si vous voulez sçavoir ce que c'est que cette viande, & ce breuvage qu'elle nous presente, apprenez-le du Prophete, à qui le Saint Esprit met ces paroles en la bouche : *Goûtez & voyez combien le Seigneur est doux; heureux l'homme qui met en lui toute sa confiance.* JESUS-CHRIST est dans ce Sacrement, puisque son Corps y est. Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle; ce qui fait dire à l'Apôtre, en parlant même de ce qui n'en étoit que la figure, que *nos peres ont mangé une viande spirituelle, & bû un breuvage spi-*

90 *Preuves pour le Traité*
rituel : car le Corps d'un Dieu
ne ſçauroit être qu'un corps
ſpirituel. Le Corps de J E S U S -
C H R I S T eſt le corps d'un
Eſprit divin , parce que J E S U S -
C H R I S T eſt Eſprit , ſelon ces
paroles de l'Ecriture : *Le Chriſt*
Nôtre Seigneur eſt un Eſprit qui s'en
va devant nous ; & comme il eſt
dit dans Saint Pierre : J E S U S -
C H R I S T eſt mort pour nous. En-
fin c'eſt-là cette nourriture, qui
ſelon le Prophète fortifie nos
cœurs ; & c'eſt-là le breuvage
qui réjouit le cœur de l'hom-
me. Ne doutons plus après
l'avoir reçu , que nous ne ſo-
yons véritablement régénerez ;
qu'il ne nous vienne ſeulement
pas dans l'eſprit de demander
comment cette régénération
ſ'eſt faite , & ſi nous ſommes
rentrez dans les entrailles de
nos meres pour y prendre

ne nouvelle vie , ni de dire
que nous ne reconnoissons rien
de naturel ? Car il ne faut
point chercher l'ordre de la na-
ture , où tout se fait par la gra-
ce. Et pourquoi voudrions-
nous que la nature eût part à la
régénération , nous qui recon-
noissons qu'elle n'en a point eu
à la naissance de Nôtre Sei-
gneur JESUS-CHRIST , en ne
doutant point qu'il ne soit né
d'une vierge ? car c'est du Saint
Esprit seul que cette sainte
Vierge a conçu son Fils dans
ses entrailles, comme il est por-
té dans l'Evangile. Et s'il est vrai
que le Saint Esprit survenant
en Marie , lui a fait concevoir
JESUS-CHRIST par la seule
opération de la grace , il ne
faut pas douter aussi , que
survenant aux eaux du Ba-
ptême , ou dans celui qui le

92 *Preuves pour le Traité.*
reçoit, il n'y opère une véritable régénération.

*De l'Oraison Catéchétique de Saint
Grégoire de Nyffe.*

CHAPITRE XXXVII.

*Environ
l'an 380*

L'HOMME étant double & composé d'un corps & d'une ame, il n'y a point de salut pour nous, si nous ne sommes unis par l'un & par l'autre à celui qui est l'auteur de la vie. L'ame s'y unit par la Foi, & trouve ainsi le salut, puisque c'est participer à la vie que d'être uni à la vie. Mais l'union du corps se fait par une voye différente, [& qui convient à sa nature.] Et comme ceux qui ont été empoisonnez, ne se garantissent de la mort qu'en prenant quelque antidote ; il faut que le corps reçoive en soi

le remède de la même manière, dont il a reçu le poison ; & que la vertu de ce remède se répande par tout où le poison a pénétré. Ainsi, comme c'est par la bouche que l'homme a reçu ce qui a corrompu sa nature, il faut qu'il prenne de même ce qui la rétablit ; & que ce soit le souverain contrepoison par une opposition naturelle réparatrice le mal que le poison lui a fait. Mais qu'est-ce que ce contrepoison, sinon ce Corps qui a paru le maître de la mort, & la source de notre vie. Car comme le peu de levain qu'on met dans la pâte, lui communique, selon Saint Paul, toute sa force ; de même ce Corps que Dieu a livré à la mort, n'est pas plutôt entré dans le nôtre, qu'il le change tout entier, & se le rend semblable.

Et comme l'effet du poison est de corrompre tout ce qu'il y a de sain dans un corps; l'effet du corps immortel est aussi de changer en sa propre nature jusqu'aux moindres parties de celui qui le reçoit. Or il n'y a que la voye du boire & du manger, pour faire que quelque chose se mêle ainsi, & s'insinuë dans toutes les parties du corps. Il faut donc que la nature corporelle reçoive de cette manière, qui lui est propre, la vertu spirituelle qui donne la vie. Mais parce qu'une telle prérogative n'appartient qu'à ce corps que la Divinité s'est uni, & que nous avons fait voir que le nôtre ne peut acquérir l'immortalité qu'en devenant incorruptible par son union avec l'être immortel : il faut maintenant

considerer comment il se peut faire que ce Corps unique étant tous les jours distribué par toute la terre à tant de milliers de Fidèles, se trouve tout entier en chacun d'eux en particulier, & demeure néanmoins tout entier en lui-même. Et afin que nôtre Foi ne soit troublée par aucun doute sur les conséquences de ce mystère, il sera bon de faire ici quelque réflexiõ sur la nature du corps. Il est certain que la vie n'en est pas une propriété essentielle, mais quelque chose qui lui vient de dehors, & par le moyen de quoi il se conserve en son état: attirant par une action continuelle ce qui lui manque, & rejetant ce qu'il a de superflu. Et comme un outre plein de quelque liqueur, perd de sa grandeur & de sa

96 *Preuves pour le Traité*
figure, si-tôt qu'il s'écoule par
quelque endroit, à moins qu'on
ne le remplisse d'autant par un
autre; d'où nous comprenons
aisément, que cette figure ne
lui étoit pas naturelle, & n'étoit
qu'un effet de la liqueur qu'il
contenoit: nous ne voyons
rien non plus dans la composi-
tion du corps humain qui
puisse servir à le conserver en
son état, que ce qui lui vient
de dehors, & que nous appel-
lons aliment ou nourriture. Il
faut remarquer aussi que tous
les corps ne se nourrissent pas
également de toutes choses;
mais que la Providence qui
gouverne la nature, a destiné à
chacun ce qui lui étoit le plus
convenable pour sa subsisten-
ce. D'où vient que certains
animaux vivent de racines,
d'autres paissent l'herbe, d'au-
tres

be, d'autres mangent de la chair; mais l'homme se nourrit principalement de pain : & pour entretenir par le boire l'humidité dont il a besoin, il faut aussi qu'il use d'eau, mais qu'il y mêle souvent un peu de vin pour soutenir la chaleur naturelle. Ainsi, qui voit ces alimens, voit en puissance la masse de nôtre corps : car quand ils y sont, ils deviennent sang & chair par cette faculté nutritive qui les ajuste à la figure du corps, & leur donne sa nature. Cela ainsi expliqué, revenons à nôtre proposition. Il étoit question de sçavoir comment cét unique Corps de JESUS-CHRIST vivifie toute la nature de ceux en qui la Foi se trouve, & comment il leur est à tous distribué sans recevoir aucune diminution. Et nous

ne sommes, peut-être, pas loin d'en donner une solution assez vraisemblable. Nous voyons que la consistance du corps se soutient par la nourriture, c'est-à-dire, par le manger & le boire, par du pain, & par un mélange du vin & de l'eau. Or le Verbe Dieu, qui, comme nous avons dit ailleurs, est en même temps & Dieu & Verbe, s'étant uni la nature humaine, n'a rien changé (à l'égard du corps qu'il avoit semblable au nôtre) des règles de cette nature; & il faisoit, comme nous, subsister son corps par la voye ordinaire du boire & du manger; & ce manger étoit du pain. De même donc, comme nous avons souvent dit, qu'en voyant du pain, nous voyons en quelque façon le corps hu-

*Mélan-
ge d'eau
& de
vin dās
l'Eu-
chari-
stie.*

main , parce que le pain se change en sa substance; ainsi ce corps qui est uni à la Divinité , se nourrissant pareillement de pain , il étoit en quelque manière ce pain même , puisque cet aliment se changeoit en sa nature. Car ce qui est propre à tout corps , se peut dire certainement de cette chair de J.C. scavoir qu'elle estoit comme la nôtre dans le pain dont elle se nourrissoit, quoi-que par l'inhabitation du Verbe elle eût été élevée jusqu'à la nature même de Dieu. J'ay donc raison de croire aussi que le pain sanctifié par le Verbe de Dieu se change au Corps du Verbe Dieu. Car déjà ce pain étoit en puissance ce Corps , & il a été sanctifié par son union avec le Verbe, qui s'est fait de nôtre chair

comme une tente où il a voulu habiter: & par conséquent, comme le changement du pain en son Corps communiquoit au pain même la Divinité, il en arrive de même en ce mystere. Car, si de ce côté-là, le Verbe par sa grace sanctifioit ce corps qui tiroit sa substance du pain, & qui étoit luy-même en quelque sorte du pain; ainsi dans l'Eucharistie, selon l'Apôtre, le pain est sanctifié par la parole de Dieu & par la priere: non que ce soit par la voye du boire & du manger qu'il devienne ce Corps, mais parce que tout d'un coup il est changé par le Verbe en son Corps, selon ces paroles du Verbe, *Cecy est mon Corps*. Mais parce que nous avons aussi besoin d'humecter nôtre chair, & que sans cela ce que nous

avons de terrestre & de solide, ne sçauroit subsister, il faut que nous réparions l'humidité qui se dissipe sans cesse en nous, par quelque chose de même espece, comme nous reparons & entretenons ce terrestre par les alimens solides. C'est ce qui nous fait user de la boisson, qui se change en nôtre sang par l'action de la faculté naturelle; sur tout si elle se trouve aidée par la chaleur du vin. Et voilà pourquoy cette chair qui a reçu en soy la Divinité, a voulu aussi que cette sorte de nourriture entrât en sa composition; Or comme le Verbe en se rendant visible, ne s'est chargé de nôtre nature mortelle, qu'à fin de l'élever à la Divinité en luy communiquant la sienne; c'est pour cela que par une dispensation de sa grace il

plit par le Sacrement du Bap-
tême ce qui avoit esté figuré
par la punition des Egyptiens
submergez dans la Mer rouge.

Tous les Demons furent rem-
plis d'épouvante, lorsqu'il re-
vint des enfers pour resusciter
son corps; & par là les ennemis
de Dieu, c'est-à-dire, ceux de
son peuple, ont été détruits.

C'est sur quoy David s'écrioit
ainsi par un esprit prophétique

Que le Seigneur s'éleve pour perdre Ps. 67. 1.

*ses ennemis; que ceux, qui le haïs-
sent, s'enfuyent de devant luy; qu'ils
soiēt dissipez comme de la fumée; que
ses regards aneantissent les méchans,
comme le feu fond la cire; & que les
justes se réjouissent comme en un
iour de fête. Le Pere [Eternel]*

a Ps. 110. 2.

*envoyé un Sauveur à son peuple, se-
lon la sainte alliance qu'il avoit
faite pour jamais avec Abra-
ham, & sa postérité. Car par*

*Luc. 1.
55.**Matth.
3.9.**Luc. 3.8.**Psal.**106.1.**Et 135.
1.**Psal.**113.1.**Psal.**127.1.*

sa toute puissance il a fait naître de ces pierres autrefois si dures, de ces Gentils [si rebelles] des enfans à Abraham. Que tous ceux qui ont été rachetez par le Sauveur, qu'il a retirez des mains de leurs ennemis, qu'il a ramassez de toutes parts du Couchant & du Levant, du Septentrion & du Midy, publient maintenant, que le Seigneur est bon, & que sa miséricorde est éternelle. Car au lieu que [du temps de Moÿse] lorsqu'Israël sortit de l'Égypte, que la Maison de Jacob fut délivrée de la servitude de ce peuple barbare, il n'y eut que la nation Juive qui fût choisie pour être consacrée au service de Dieu; c'est présentement un bonheur commun à tous ceux qui craignent le Seigneur, & qui marchent dans ses voyes. Bien-

heureux ceux de qui les iniquitez ^{Psal. 31.}
sont remises, & de qui les pechez ^{1.}
sont couverts. Il n'y a plus de
distinction entre le Juif, & le
Grec ; ils n'ont tous que le ^{Rom. 10.}
même Seigneur, qui répand ^{12.}
[abondamment] les richesses de sa grace sur tous ceux,
qui invoquent son [saint]
nom ; puisqu'il est écrit, que ^{Rom. 10.}
tous ceux qui invoquent le nom du ^{13.}
Seigneur, seront sauvés. Tous,
tant que nous sommes, de ce
nombre, & qui par le secours
de Dieu nous trouvons délivrez de la captivité du Démon, apprenons de quelle manière il faut manger la Pasque; & ne faisons pas comme ces Juifs insensés qui se tiennent encore aux ombres, après que la Vérité même est venuë nous éclairer, croyant qu'il n'y a autre chose à faire que de tuer,

& manger cét Agneau en chaque famille le 14. jour du premier mois. Car depuis que le Seigneur JESUS, ce véritable Agneau de Dieu, dont l'autre n'étoit que la figure, celuy qui efface les pechez du monde, est venu sur la terre, & qu'il nous a dit: *Si vous ne mangez ma chair, & ne beuvez mon Sang, vous n'aurez point la vie en vous; c'est en vain que les Juifs pratiquent selon la chair ce qu'ils devroient faire spirituellement commeenous, s'ils veulent avoir part un jour à cette bienheureuse vie; puis que selon l'Apôtre la loy est spirituelle, & que JESUS-*

CHRIST qui est nôtre Pasque, a été immolé pour nous: Nous vous expliquerons demain, s'il plaît à Dieu, le sens spirituel de tant de choses qui sont marquées dans la célé-

Ioan. 6.
54.

Rom. 7.
14.
1. Cor.
6.7.

bration de la Pasque, décrite Exod. 12
au Livre de l'Exode; ce que 3.
c'est que le dixième jour, & le
quatorzième; pourquoy l'im-
molation se faisoit sur le soir
pourquoy un agneau d'un an,
mâle, & sans aucun défaut; de
quel sang il falloit marquer les
portes; comment inviter les
voisins; pourquoy ces souliers
& ces bâtons; ce que c'est que
le levain, ou le pain sans levain.
Et nous ne parlerons présente-
ment que des choses, qui ne
doivent pas être découvertes
aux Catéchumènes, & dont il
est nécessaire d'instruire les
nouveaux baptizez. Dans cette
Pasque de l'ancienne Loy, ce
temps d'ombres & de figures, il
falloit tuer plusieurs agneaux,
c'est-à-dire, un en chaque mai-
son, parce qu'un seul n'eût pas
suffi pour tout le peuple; & que

ce mystère n'étoit que la figure, & non pas la réalité de nôtre Sauveur. Car l'image d'une chose n'en est pas la vérité, elle la représente seulement ; de même que l'homme qui est fait à l'image de Dieu, n'est pas véritablement Dieu, quoy qu'on luy donne quelquefois ce nom par la seule raison de cette ressemblance ; ce qui fait que n'y ayant qu'un Dieu par nature, il y en a plusieurs par représentation. Depuis donc que les ombres ont fait place à la vérité dans la Loy où nous vivons, un seul [Agneau] est mort pour nous tous. Et c'est le même dans chaque Eglise qui étant immolé sur nos Autels, nous nourrit dans le Sacrement du pain, & du vin, qui donne la vie à ceux qui le croient [d'une foy vive ;] & qui

sanctifie ceux-là mesme qui le consacrent. C'est-là [véritablement] la chair, c'est le sang de l'Agneau. Car c'est ce même Pain vivant descendu du ciel, qui a dit : *Le pain que je donneray*, Ioan. 6. *c'est ma chair que je donneray pour* 52. *la vie du monde.* Son Sang est aussi fort bien représenté sous l'espece du vin, puisqu'en disant luy-même dans l'Evangile : *Je* Ioan. 15. 1. *suis la véritable vigne* ; il fait assez entendre, que tout le vin qu'on offre [sur l'Autel] en memoire de la Passion, est son Sang. Et c'est à quoy pensoit le bienheureux Patriarche Jacob, lorsqu'il prédit de JESUS-CHRIST, qu'il *laveroit sa robe dans le vin, & son habit dans le sang de la grappe* ; parce que par son Sang il devoit un jour laver nos corps qui sont comme les vêtements de nos

110 *Preuves pour le Traité*
ames. C'est donc ce même
Createur, & le Seigneur de
toutes choses, qui de la terre
ayant formé du pain, fait en-
suite de ce même pain son pro-
pre Corps, parce qu'il le peut, &
qu'il l'a promis. Et c'est-luy-mê-
me aussi, qui ayant autrefois
changé l'eau en vin, change
maintenant le vin en son Sang
Or nous devons comprendre
par les paroles de l'Écriture
sainte, de quelle manière il faut
manger cét Agneau. *Vous n'en*
mangerez rien de cru, ny de boüilli
dans l'eau; mais le tout sera rôti au
feu, la tête même, les pieds & les
entrailles Il y a là deux sens spi-
rituels, dont chacun fait en-
tendre l'autre. Toute la sainte
Écriture, tant de l'ancien
que du nouveau Testament,
ne regarde que le Fils de
Dieu, soit en promettant son

Exod. 12
9.

avénement sur la terre, soit en nous avertissant qu'il y est déjà venu. D'où vient que Philippe ayant trouvé JESUS-CHRIST, dit ensuite à Nathanaël: *Nous avons trouvé celui, dont il est parlé dans la Loy de Moÿse, & dans les Propheties, & c'est IESUS de Nazareth le Fils de Ioseph.* En un mot, mes Freres, c'est luy qui comprend toute l'ancienne, & la nouvelle Loy, & qui est luy-même l'ame de cette Loy. C'est luy qui a parlé par la bouche de Moÿse, comme en effet il luy avoit dit: *Je dénouërâ*

vôtre langue, & vous inspirerâ tout ce que vous devez dire. C'est luy qui a parlé par les Prophetes, selon ces paroles d'Isaïe: *Me voicy présent, moy qui parlois autrefois par les Prophetes.* C'est lui qui parloit par les Apôtres,

Ioan. 1
45.

Exod. 9.
12.

Isa. 52. 6.

ainsi que le marque S. Paul,
quand il dit aux Corinthiens:

2. Cor. 13.
2.

Est-ce que vous voulez éprouver
[le pouvoir de JESUS-CHRIST
qui parle par ma bouche ? Il ne faut
donc pas manger cruë la chair
de cét Agneau immaculé, c'est-
à-dire, qu'il ne faut pas prendre
superficiellement & à la lettre
les paroles de JESUS CHRIST,
mais selon leur sens intérieur. Il
ne faut pas qu'elles soient
bouillies dans l'eau, c'est-à-di-
re, qu'il ne les faut pas prendre
amolies ou affoiblies par les
vains discours de ceux, dont
les pensées toutes terrestres ne
s'élevent jamais vers le ciel.
Mais elles doivent être rôties
au feu, c'est-à-dire, enflammées
& animées par l'Esprit divin.
Car le propre du feu est de
tendre en haut; d'où vient que
JESUS-CHRIST disoit aux

Juifs : *Vous êtes d'icy bas , mais* Ioan. 8.
23. *pour moy je suis d'enhaut.* Nous avons dit que les membres de l'Agneau de Dieu sont les livres saints. Et quand nous disons qu'il en faut prendre la tête avec les pieds, & les entrailles, c'est-à-dire, que par la tête, nous entendons la Divinité qui est attestée par tous les Evangelistes; que les pieds marquent son Incarnation arrivée sur la fin des temps: car les pieds sont les dernières parties du corps; & que les entrailles signifient les mysteres secrets de la doctrine. *Vous n'en garderez rien jusqu'au lendemain, dit la Loy; vous ne briserez aucun de ses os; & s'il en reste quelque chose, vous le reduirez en cendres.* Cela signifie que s'il y a quelque chose en ces mysteres, qui nous soit présentement incomprehen-

Exod.
2. 16.

sible, & qui ne doit être révé-
lé que le jour de la résurrection
que nous attendons (selon ces
paroles de S. Paul : *Je n'ay pré-*
sentement qu'une connoissance im-
parfaite [de Dieu,] mais pour
lors je [le] connoîtray comme il me
connoît luy même) il faut faire
passer tout cela par le feu, c'est-
à-dire, qu'il le faut jeter dans
le feu du Saint Esprit, & con-
sumer par l'ardeur d'une foy
vive tout ce qui est impenétra-
ble à la raison. Il est dit qu'*on*
n'en brisera point les os, pour mar-
quer qu'il ne faut pas affoiblir
ny ébranler ce que l'Écriture a
de plus constant, & de plus
solide ; mais le laisser en tou-
te sa force, sur peine d'en-
courir la disgrâce de celuy
dont on aura brisé les os,
comme il l'a fait entendre
par ces paroles : *Malheur à*

1. Cor. 13
2.

Exod. 12
46.

Matt.
25. 23.

vous, Docteurs de la Loy, & Pharisiens hypocrites, avec tout le soin que vous avez de payer la dixme de la menthe, de l'anet, & du cumin: pendant que vous negligez ce qu'il y a dans la Loy de plus important, la foy, la iustice, & la miséricorde. Ce sont-là les os de l'Agneau. Et en un autre endroit parlant aux mêmes gens: Vous aneantissez le commandement de Dieu pour faire valoir vos traditions. L'Exode ajoute ensuite: Voicy de quelle manière vous mangerez l'Agneau. Vous aurez une ceinture sur les reins des souliers aux pieds, & des bâtons à la main, & vous le mangerez à la hâte; car c'est la Pasque du Seigneur. Pour les souliers, & les bâtons, il y auroit trop de choses à dire, nous en parlerons ailleurs. Mais à l'égard de cette ceinture sur quoy je me suis

Marc. 7.
9.

Exod. 12.
11.

fort étendu en d'autres occasions, j'en parleray encore ici en peu de mots. Dieu dit à Jérémie :

Jerem. 1. 17. *Ceignez vos reins, & allez dire au peuple, &c. & à Job :*

Iob. 38. 34. *Mettez comme un homme [que vous êtes,] une ceinture sur vos reins, je vous interrogeray, & vous répondrez : Où estiez vous, lorsque je posois les fondemens de la terre,*

Luc. 12. 25. *&c. & aux Apôtres : Ayez une ceinture sur vos reins. Et l'on voit par l'exemple de S. Jean-Baptiste, pourquoy cela est si fort recommandé : car il portoit toujours une ceinture de cuir.*

Hebr. 7. 10. *L'Apôtre marque ce qu'on doit entendre par les reins, quand il dit, que Levi estoit encore en ceux d'Abraham, (c'est-à-dire, dans la race sacerdotale) quand Melchisedech vint au devant de ce Patriarche. Cette ceinture de cuir autour des reins n'est donc*

autre chose que la mortification , & l'aneantissement des vices , comme le cuir dont nous nous servons, est toujours tiré d'une bête morte. Et si nous voulons satisfaire à l'ordre de Dieu, il faut aussi que nous commencions par mortifier les passions & la cupidité, pour prendre ensuite le Corps de J E S U S - C H R I S T qui s'est immolé pour nous , lorsque nous étions les esclaves du Démon. C'est pour cela, dit l'Apôtre, que *chacun doit s'éprouver* ^{I. Cor.} *soy-même, avant que de manger de* ^{11.} *ce pain, & boire de ce breuvage.* Quand on nous ordonne de le manger à la hâte, c'est pour nous apprendre à ne pas recevoir négligemment le Sacrement du Corps, & du Sang de notre Seigneur, mais avec une avidité de gens véritablement

Matth.
5.6.

pressiez de la faim & de la soif
de la justice: *Heureux*, dit JESUS-
CHRIST, *ceux qui sont affamez &*
alterez de la justice, car ils seront
rasés. L'Écriture sainte con-

Exod. 12
11-
Rom. 11.
33.

clut enfin d'une manière admi-
rable, & tres-digne des grandes
choses qu'elle avoit dites, lorf-
qu'elle finit par ces paroles: *Car*
c'est la Pasque du Seigneur. O pro-
fondeur des trésors de la sagesse &
de la science de Dieu! car c'est, dit-
elle, *la Pasque, c'est-à-dire, le pas-*
sage du Seigneur. Ne regardez
donc plus [ce pain & ce vin]
comme des choses terrestres.
JESUS - CHRIST y est
passé, & les a renduës toutes
divines en les faisant devenir
son Corps & son Sang.
C'est pourquoy nous devons
observer particulièrement en
recevant ce mystère de la
Passion de Nôtre-Seigneur,

ce que nous avons dit en général de la manière de manger l'Agneau [Paschal] C'est-à-dire, qu'il ne faut pas se rebuter comme les Juifs , en prenant cette chair & ce sang , comme du sang tout cru, ou de la chair toute crüe, ny dire avec eux : *Comment celuy cy nous peut-il donner sa chair à manger ?* Il ne faut non plus considérer ce Sacrement comme une chose terrestre & commune, ni le prendre avec un cœur charnel ; mais tenez pour tres-assuré, que par le feu du S. Esprit il est devenu tel que nous l'a dit Nôtre-Seigneur; & que ce que vous [y] recevez , est le Corps de ce Pain du ciel , & le Sang de cette Vigne sacrée ; puisqu'en présentant à ses Disciples le pain & le vin qu'il avoit confa-

Matt.
26.28.

crez, il leur dit: *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang* Croyons donc, je vous conjure, à celuy à qui nous avons commencé de croire. La vérité ne sçait point mentir. Aussi dans ce grand étonnement où étoient les Juifs, lorsqu'il leur parloit de manger son Corps, & de boire son Sang, & comme ils disoient

Joan. 6.
41.

entre eux en murmurant: *Voilà d'étranges paroles, & qui est-ce qui les peut souffrir ?* il ajoûta aussi-tôt pour effacer ces basses pensées, où nous ne devons jamais entrer, & pour les consumer par un feu du ciel:

ibidem.

C'est l'esprit qui donne la vie; car la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ay dites, son esprit & vie. C'est pour cela qu'il nous est ordonné de manger & sa tête, qui marque son essence divine,

&

& les pieds qui sont son humanité, & ses entrailles qui sont [l'esprit de vie caché sous] ces mystères ; & de croire également tout ce que nous avons appris [là-dessus] de la Tradition, prenant bien garde à ne pas briser cet os si solide de l'Agneau, [c'est à dire, cette grande vérité contenuë en ces paroles :] *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang.* Que s'il reste encore quelque chose après cette explication, que quelqu'un de vous n'ait pas assez bien compris, il doit achever de le consumer par l'ardeur de la foy. Car nôtre Dieu est un feu qui consume, qui purifie, qui instruit, & qui eclaire nos esprits de la connoissance des choses divines, & nous fait entendre les causes & les raisons mê-

mes de ce Sacrifice céleste établi par JESUS - CHRIST : à qui nous devons rendre des actions de grâces éternelles d'un don si précieux, & si ineffable. C'est là le véritable legs qu'il vous a laissé comme un gage de sa présence par son nouveau Testament, la nuit même qu'il fut trahi pour être livré à la mort. C'est là le Viatique qui nous nourrit, & qui nous soutient dans le cours de cette vie [mortelle,] jusqu'à ce que nous retournions à luy-même au sortir de ce monde, après y avoir fait un bon usage de ces paroles du même Seigneur :

*Joan. 6.
54*

Si vous ne mangez ma chair, & ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous. C'est ainsi qu'il a voulu nous faire toujours ressentir l'effet de ses bontez ; & que son précieux

Sang sanctifiât continuellement nos ames par l'image de sa propre Passion : & c'est pour cela qu'après avoir établi les fideles Disciples les premiers Prêtres de son Eglise , il leur ordonna de célébrer sans cesse ces mystères de la vie éternelle , comme le doivent faire aussi nécessairement tous les Prêtres dans toutes les Eglises du monde ; jusqu'au nouvel avènement de JESUS CHRIST ; afin que tant les Prêtres, que tout le peuple fidèle, ayant tous les jours devant les yeux une image de la Passion de JESUS-CHRIST , & la portant dans nos mains , & la recevant même dans nôtre bouche & dans nôtre poitrine , nous ne perdions jamais le souvenir de nôtre redemption , & que nous nous

Ps. 33. 8.

trouvions toujours munis d'un préservatif perpétuel, & d'un remède assuré contre les poisons du Démon; comme nous y exhorte le Saint Esprit: *Goûtez & voyez combien le Seigneur est doux.* Or il y a deux raisons pour lesquelles JESUS-CHRIST nous ordonne d'offrir le Sacrement de son Corps & de son Sang sous les especes du pain & du vin. Premièrement, comme cét Agneau de Dieu étoit sans tache, il veut aussi qu'un peuple pur sacrifie une hostie pure & immaculée, où il ne soit point besoin de sang, ny de bouillon, ou jus de viandes, ny de cuisson, & dont l'offrande soit toujours prête & facile. En second lieu, comme il faut que le pain soit composé de plusieurs grains de froment réduits en farine, pétris avec

l'eau, & cuits par le feu ; c'est avec beaucoup de raison que l'on conçoit dans cette matière la figure du Corps de JESUS-CHRIST, que nous sçavons être un corps formé, & pour ainsi dire, pétri de toute la multitude du genre humain, & qui reçoit sa perfection par le feu du S. Esprit. Car il est né de cet Esprit saint qui descendit sur luy sous la figure d'une colombe ; & c'est ainsi qu'il sortit du Jourdain, selon cette parole de l'Evangile : JESUS *Luc. 4. T.*
rempli du S. Esprit. Et parce *Matt 3.*
qu'il étoit à propos qu'il accom- 15.
plît toute justice, il entra dans l'eau pour la consacrer par son Baptême, & il revint ensuite des bords du Jourdain tout plein du S. Esprit. De même aussi le vin de son Sang formé de plusieurs

grappes, (c'est-à-dire, des raisins de cette vigne qu'il a luy-même plantée) est tiré sous le pressoir de la Croix, & il s'échauffe par sa propre vertu d'as les vaisseaux qui sont propres à le contenir, c'est-à-dire, dans le cœur de ceux qui le reçoivent avec une ferme & véritable Foy. Vous donc, [mes freres,] qui sortez de la tyrannie de l'Égypte, & de l'esclavage du Démon, recevez comme nous avec toute la sainte avidité de votre cœur, ce sacrifice de la Pasque de Nôtre Sauveur, afin que nous soyons sanctifiés d'as le fond de nos entrailles par ce même JESUS-CHRIST Nôtre Seigneur, que nous croyons être présent dans les Sacramens; & dont la puissance demeure inextimable & incompréhensible d'as tous les siècles.

FIN.

EXTRAIT DU PRIVILEGE
du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Versailles le 12. jour de Decembre 1685. signé, Par le Roy, PIROT, il est permis au Sieur * * * * de faire imprimer, vendre & distribuer par tout le Royaume, un Livre intitulé, *Reflexions sur les Differends de la Religion, avec les Preuves de la Tradition Ecclesiastique par diverses Traductions des SS. Peres, sur chaque Point contesté*, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon luy iemblera, pendant le temps & espace de douze années consécutives, à compter du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Avec défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes de quelque qualité qu'elles soient, d'imprimer ledit Livre sans le consentement dudit Sieur * * * * sous les peines plus amplement contenuës en l'original.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 7. Janvier 1686. Signé, ANGOT, Syndic.

Achévé d'imprimer pour la premiere fois en vertu du present Privilege, le 16. Mars 1686.

Et ledit Sieur * * * * a transporté son droit de Privilege à Gabriel Martin, Imprimeur & Libraire à Paris, pour en jouir conformément au Traité fait entre eux.

A P P R O B A T I O N.

CET Ecrit m'a paru également clair & solide. La diction en est pure, le raisonnement fort, la méthode facile, & d'un tour insinuant. Le premier Traité, qui est une introduction aux autres, suffiroit seul pour convaincre ceux qui restent d'Heretiques à convertir, & il est assez complet de lui-même pour l'avoir pû donner séparément. Le second n'y est encore que commencé; mais on y trouvera assez d'ouverture pour en prendre l'idée, & on pourra par avance juger de tout l'Ouvrage par la distribution que l'Auteur fait des parties dont il doit être composé. Sa Relation Latine & Françoisse sur l'état de la Religion en France en 1682. ne marque pas moins son habileté dans les deux langues, que son zele pour l'Eglise. Les Remarques & les Preuves qu'il ajoûte dans un second Tome, pour éclaircir & pour justifier ce qu'il avoit avancé dans le premier, sont exactes & sans réponses. Le choix qu'il fait ensuite de quelques discours de Peres, dont il donne en même temps la Version, est juste & d'un grand discernement; & en les comparant avec l'original, on reconnoitra aisément, que s'il n'a pas voulu en cela mettre en usage la connoissance parfaite qu'il a du Grec & du Latin, pour les traduire lui-même, il a du moins, pour y suppléer, emprunté une main fidèle, qui guidée par la sienne, pût entrer dans son dessein, & rendit à la lettre en François les Instructions que ces anciens Maîtres faisoient en leur langue aux nouveaux Initiez, où ils expliquoient nettement, & sans cette obscurité qu'ils affectoient en quelques autres rencontres, les mystères de la Religion. C'est le témoignage que j'ay crû devoir à ce Livre, après l'avoir lû. En Sorbonne le 8. Decembre 1685.

